

MICHEL AGIER
GÉRER
LES INDÉSIRABLES
Des camps de réfugiés
au gouvernement
humanitaire

Bibliothèque des savoirs
Flammarion

Michel Agier

Gérer les indésirables

Des camps de réfugiés
au gouvernement humanitaire

Flammarion

© Éditions Flammarion, Paris, 2008
ISBN : 978-2-0821-0566-8

Le lecteur trouvera p. 323 une liste détaillée des acronymes dont il est fait usage dans cet ouvrage.

Introduction

Des vulnérables aux indésirables

Imagine...

Imagine un monde unique et sans conflit, fait de petits mondes sécurisés dont les connexions routières, souterraines ou informatiques sont elles-mêmes protégées par des portails et des systèmes d'identification hypersensibles au timbre de la voix, à l'iris, à la texture de la peau. Imagine la paix, la propreté et l'absence de maladie, le climat éternellement tempéré, les enfants merveilleusement désirés, modelés et comblés. Imagine une vie quotidienne sans histoires, sans dérangements, au sein de communautés d'identiques (les plus de soixante ans, les amateurs de golf, les familles avec chien, les adeptes de Krishna). Cette partie de la planète, diverse et consensuelle, s'est appelée « monde ».

Ce monde semble inclure tout l'espace disponible, toute la rondeur de la voûte terrestre en quelque sorte. Mais cette totalité n'est qu'un leurre, délicatement entretenu par les écrans plats et les miroirs disséminés dans tous les espaces, publics et privés, où chacun s'imagine et se mire, entretenant son âme et son corps, et délicieusement cultive un sincère souci de soi. Une autre réalité reste invisible, bien que son existence ne soit pas totalement

inconnue : d'importantes parties de la planète sont maintenues à l'écart, derrière de très hauts murs, des barrières, et de l'autre côté de longues étendues de sable ou d'eau, au cœur des déserts et des forêts. D'autres humains y vivent : les « Restes du monde » – c'est ainsi qu'on les nomme – peuplent des camps innombrables, des kilomètres de couloirs de transit, des îles, des plates-formes maritimes et des enclos au milieu des déserts. De taille variable (de quelques mètres carrés jusqu'à la superficie de plusieurs villes et villages réunis), chaque camp est cerclé de murs, de barbelés, de fils électriques, ou simplement *enfermé dehors* par la présence dissuasive d'un vide qui l'entoure.

Parfois, des habitants des Restes du monde passent dans le monde pour de brefs séjours. Leurs entrées et sorties se font à l'intérieur de couloirs étroits, sous le filtre de caméras, de lecteurs d'empreintes, de détecteurs d'armes, de virus et de bactéries, de capteurs de pensées et de mémoires. Les queues sont longues aux *checkpoints*, et ils ne sont pas tous les jours sûrs d'atteindre l'autre côté. Ceux qui y parviennent travaillent aux œuvres de construction, d'entretien et de nettoyage des villes du monde, de sarclage et de cueillette des plantations et des jardins, avant de retourner dormir et d'attendre le lendemain, sans rêve, dans leur enclos.

Des recenseurs du monde comptent régulièrement la population des Restes du monde. Des TGOCh (Très grandes organisations charitables) sont chargées de garder leurs habitants en vie. Régulièrement, cependant, des réunions se tiennent dans le parlement du monde pour savoir si et jusqu'à quand il convient de prendre en charge les Restes du monde. Des cercles de savants réfléchissent au meilleur moyen de les éliminer – une des solutions consisterait à les laisser mourir dans le désert. Plusieurs indices montrent que certains habitants des Restes du monde sont en train de s'autodétruire. On rapporte ainsi que des individus se jettent contre les barbelés, d'autres s'immolent par le feu, d'autres agressent leurs proches et vont jusqu'à les tuer. Il faut soigner d'urgence les effets de cette « violence sur soi », disent les représentants des TGOCh médicales, c'est une nouvelle

INTRODUCTION

forme de détresse qui justifie de nouveaux déploiements de volontaires. Encore des vies à sauver ! Mais de longues discussions s'engagent à nouveau sur l'utilité de telles actions rapportée à leurs coûts : « qui va payer les kits de survie ? » demande un élu. Les organisations charitables crient au cynisme et lancent de grandes campagnes de collecte de fonds pour sauver de la disparition les relégués de la condition humaine. Une coordination des TGOCh est créée sous le nom d'*URGENCE SANS FIN...*

Urgence sans fin. Murs, camps, déserts

Arrêtons là ce début de fiction qui tient si peu de l'imagination. Seule la réunion de tous les faits côté à côté peut créer l'effet de la fiction, voire d'une science-fiction. Pourtant, à peu de chose près, tous les faits qui viennent d'être mentionnés sont des réalités présentes : les centaines de camps africains dont l'évidence s'impose à chaque nouveau conflit, à chaque nouveau déplacement massif de population dû à une guerre, à une famine, à des violences, comme si l'Afrique n'avait d'autre possibilité de survie que de devenir le continent des camps du xx^e siècle ; les Territoires palestiniens de Cisjordanie sur le périmètre desquels un mur de 723 kilomètres de long les séparant d'Israël est en construction depuis juin 2002, l'administration israélienne ayant bouclé 408 kilomètres de la *barrier* à la date de mai 2007 (soit 56,5 % du projet de bouclage total) grâce à une combinaison de fossés, de tranchées, de barbelés, de fils électriques, de barrières électroniques et de murs en béton de 3 mètres de hauteur¹.

La réalité du monde présent et non la fiction des romans futuristes, c'est aussi celle des Afghans demandeurs d'asile en Australie et maintenus jusqu'en 2003 dans les camps militaro-humanitaires de Woomera, où certains se donnèrent la mort en se jetant sur les murs de barbelés ; puis celle, dans la même

1. *The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on Palestinian Communities*, United Nations – Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), Jerusalem, Update n° 7, juin 2007, p. 8.

région, des petites îles de Nauru et de Christmas où l'Australie a construit de grands camps de rétention pour les demandeurs d'asile qu'elle empêche d'entrer dans ses eaux territoriales. C'est la réalité des dizaines d'exilés soudanais (27 selon la police, plus de 150 selon les associations de droits de l'homme) tués en plein centre du Caire par la police égyptienne le 30 décembre 2005 après avoir été déboutés de leurs droits par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés – le HCR, dont le représentant demanda lui-même au gouvernement égyptien l'évacuation des Soudanais. C'est celle des frontières de l'Europe rendues plus étanches par le durcissement des politiques sécuritaires depuis la période 2002-2005¹ : frontières multiformes parsemées de systèmes de contrôle sophistiqués, de hautes barrières (Ceuta, Melilla), de zones d'attente pour voyageurs sans visa (une centaine de zones d'attente dans les ports et aéroports français), ou encore de centres de rétention administrative pour étrangers et demandeurs d'asile (on dénombre une trentaine de CRA en France en 2007). C'est aussi, plus largement et durant la même période, la réalité des camps de détention des migrants installés systématiquement de l'autre côté de la Méditerranée, en Algérie ou en Libye, et d'où certains « clandestins » africains sont refoulés et abandonnés dans le désert sans aucun moyen de survie, pour finalement mourir.

Il ne s'agit donc pas d'un roman de science-fiction, mais d'une évolution actuelle du monde dont on peut anticiper les horizons les plus pessimistes. Si tout cela se poursuit, en effet, les camps ne serviront plus à maintenir en vie des réfugiés vulnérables, mais à garder et parquer toutes sortes de populations indésirables. Ce mouvement est en marche : on parle depuis quelques années

1. La première de ces deux dates marque la fermeture du camp de Sangatte en France (par N. Sarkozy, ministre de l'Intérieur à l'époque) et le renforcement des stratégies intergouvernementales européennes pour durcir le contrôle des frontières. La seconde marque la création de Frontex, l'Agence européenne pour le contrôle des migrations, agissant plus particulièrement en Méditerranée (European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union).

INTRODUCTION

d'un « retour des camps » aux frontières de l'Europe, et l'intérêt grandissant des historiens, ces dernières années, pour les camps implantés en France depuis le tout début du xx^e siècle semble bien traduire des interrogations nées de cette actualité¹. Si le xx^e siècle a été en Europe le « siècle des camps² », ce qui se passe aujourd'hui à l'échelle mondiale est l'extension et la sophistification de multiples formes de camps qui participent d'un dispositif de mise à l'écart des indésirables – réfugiés, déplacés, « déboutés » et étrangers de toutes sortes. Dans un contexte mondial dominé par l'obsession nationale et intergouvernementale du contrôle des mobilités et des frontières, un inventaire des camps est possible³. À quoi servent les camps aujourd'hui, du *hangar* de Sangatte⁴ aux camps palestiniens dans la ville palestinienne de Naplouse en passant par le réseau des camps de déplacés et réfugiés de la Mano River (Libéria, Sierra Leone et Guinée) ?

1. Sur le thème des camps dans l'actualité européenne, voir deux publications collectives récentes : « L'Europe des camps. La mise à l'écart des étrangers » (dir. Jérôme Valluy, *Cultures & Conflits*, n° 57, 2005) et *Le Retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantánamo...* (sous la dir. d'Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuillier et Jérôme Valluy, Paris, Autrement, 2006). Sur les camps dans l'histoire de France, voir Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, et parmi de nombreuses études de cas : Emmanuel Filhol, *Un camp de concentration français. Les Tsiganes alsaciens-lorrains à Crest, 1915-1919*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004 ; Émile Temime, *Les Camps sur la plage. Un exil espagnol* (avec Geneviève Dreyfus-Armard), Paris, Autrement, 1995 ; *Le Camp du Grand Arénas. Marseille, 1944-1966* (avec Nathalie Deguigné), Paris, Autrement, 2001. Une recherche d'ensemble sur les camps en France au xx^e siècle est menée par Marc Bernardot (voir l'ouvrage *Camps d'étrangers*, Éditions du Croquant, 2008, et « Le pays aux mille et un camps. Approche sociohistorique des espaces d'internement en France au xx^e siècle », *Les Cahiers du Cérim*, Université de Rennes-II, 2003).

2. Denis Peschanski, *La France des camps...*, op. cit., p. 17.

3. Voir chapitre 2.

4. Je reprends volontairement le terme « hangar », titre de l'exposition de photos de Jacqueline Salmon (« Sangatte 2001 – Le hangar »), pour signifier à la fois la multiplicité et la « banalité » des formes matérielles et sociales prises par les camps et, en regard de cette réalité multiple, la nécessité d'un usage théorique et politique du concept « générique » de *camp*. Je reviens plus loin sur cette question.

Diversification des formes de camps, élargissement des espaces frontières, contrôle accru des populations errantes, tout concourt aujourd’hui à consolider une partition entre deux grandes catégories mondiales sans cesse réifiées : d’une part, un monde propre, sain et visible ; d’autre part, ses restes, obscurs, malades et invisibles.

Gérer les indésirables. L’inquiétante ambiguïté de l’humanitaire

Mais les TGOCh de notre petite fiction ne sont pas en dehors. Si l’histoire des camps relève globalement d’un contrôle des déplacements et d’une mise à distance de certaines populations traitées à part, le plus souvent étrangères, si elle relève donc d’une pensée *policière* du confinement et de la mise à l’écart, les organisations humanitaires se sont fait aujourd’hui une spécialité de « gérer » au quotidien ces espaces et ces populations à part. L’intervention humanitaire côtoie la gestion policière. Pas de soin sans contrôle. Aujourd’hui, les organisations non gouvernementales (ONG) se trouvent prises dans un processus bien trop puissant pour la bonne volonté humaniste et apparemment pragmatique de toutes celles et tous ceux qui font marcher l’intervention humanitaire. Le développement des camps de réfugiés depuis les années 1960-1970 au Proche-Orient et en Asie puis, dès le tournant des années 1980-1990, massivement en Afrique et dans une moindre mesure en Amérique centrale et en Europe de l’Es., n’aura alors été que l’anticipation et la préparation « moralement correcte » (parce que, dans le même temps, des vies vulnérables ont bien été sauvées) d’une stratégie politique et d’une technique de contrôle fermant les portes du « Monde » à tous les indésirables des « Restes du monde ». Cela derrière l’écran merveilleux des interventions de sauvetage, de protection, de reconstruction et de *peace building* (« construction de la paix ») des organisations humanitaires et onusiennes. C’est cette évolution, déjà visible aujourd’hui, qui m’a progressivement conduit à m’interroger sur la formation d’un dispositif mondial

INTRODUCTION

que j'appellerai ici gouvernement humanitaire. Mon propos vise à mettre en relief le contrôle que ce dispositif assure sur des espaces extraterritoriaux (je les appellerai des *hors-lieux*), et sur une partie de la population mondiale – les *outcasts*, parias de toutes origines, autant indésirables que vulnérables.

J'évoquerai dans cet ouvrage les effets d'une solidarité fonctionnelle, ou « organique » au sens durkheimien, entre le monde humanitaire (la main qui soigne) et la mise en ordre policière et militaire du monde comme un tout (la main qui frappe). Ce lien ne se confond pas, dans mon esprit, avec un lien institutionnel, ni surtout avec une *intentionnalité* manipulatrice qu'il suffirait de dénoncer pour être quitte d'une critique de l'humanitaire. Le travail de l'anthropologue ne vise pas à dénoncer des scandales ni à « dévoiler » des intentions cachées qui viendraient alimenter les condamnations morales ou idéologiques, visant l'action humanitaire, que les uns et les autres se renvoient régulièrement dans les milieux humanitaires, politiques et médiatiques sur l'action humanitaire. Contre toute idée de dénonciation, je préfère dire – en le démontrant – que le lien est contextuel et fonctionnel, que l'intentionnalité des individus n'agit qu'à *l'intérieur* de cette « place » de l'humanitaire dans un ordre social, moral et politique du monde, et comprendre à partir de là qu'il en découle toujours une profonde ambiguïté de l'action humanitaire. Celle-ci a un pouvoir de vie et de mort dans l'espace qui lui est assigné, mais aussi et surtout un rôle majeur dans la transformation des vies individuelles, des modèles sociaux et culturels des lieux où elle opère. Cette posture me semble à la fois plus radicale face aux formes de domination propres au dispositif humanitaire, et plus respectueuse des personnes agissant dans son cadre, de leurs intentions, sinon toujours de leurs idées.

Moins polémique et plus critique, l'anthropologue peut penser de manière plus *inactuelle* : sa critique se fonde sur toutes les données possibles – même celles qui ne semblent pas utiles dans les analyses opérationnelles – et sur sa liberté d'action et d'expression fondamentale. Cela ne signifie pas fataliste ou défaitiste.

Bien au contraire. Plus qu'un « système » qui marcherait tout seul, inconsciemment, l'humanitaire est un dispositif instable fait de réseaux, de leaderships, de valeurs. Chacun et chacune peut sans cesse critiquer sa propre action au regard de ses contextes et de ses effets dans le monde actuel. Le cas des camps de réfugiés, sur lequel nous nous pencherons de manière approfondie dans cet ouvrage, en est un exemple, sans doute le plus accompli aujourd'hui pour ce qui concerne l'inquiétante ambiguïté de l'humanitaire. Mais celle-ci dépasse le seul espace des camps ; tous les espaces créés aujourd'hui par une intervention déployée sous la bannière humanitaire répètent partout cette ambiguïté. C'est dans ce sens qu'il nous a fallu élargir la recherche, situer les réfugiés parmi tous ceux qui aujourd'hui se retrouvent sans protection ni reconnaissance d'un État et constituent tout un monde d'*indésirables*, situer les camps de réfugiés parmi les multiples formes actuelles d'*encampement*, enfin situer les formes de pouvoir observées localement dans la perspective mondialisée du *gouvernement humanitaire*.

Observation, participation, engagement

C'est le résultat d'une enquête longue et d'une réflexion approfondie que nous proposons ici, à partir d'une série de recherches de terrain menées durant sept ans (2000-2007) dans les camps de réfugiés. Plus précisément, il s'agit des trois camps de Dadaab au Kenya (en 2000) ; du camp de Maheba en Zambie (en 2002) ; en Guinée forestière (en 2003), il s'agit des deux camps de Boreah et Kountaya (région de Kissidougou), du camp de Kuankan (Macenta) et des trois camps autour de Nzérékoré, ainsi que des centres de transit de la frontière libérienne ; il s'agit des camps de la région de Bô-Kenema et du centre de transit de Kailahun en Sierra Leone (2003) ; des camps de déplacés de la région du Bong et des alentours de Monrovia au Libéria (en 2004 et 2007) ; enfin des camps de Balata et Askar à Naplouse en Cisjordanie (en 2005). Des villes et des villages situés près des camps – ou à certaines étapes sur les voies de circulation des

INTRODUCTION

réfugiés, des déplacés internes et des « retournés » (*returnees*) – ont également fait l'objet d'enquêtes spécifiques, comme à Kailahun (frontière Sierra Leone-Guinée-Libéria en 2003) et dans la région de Foya (Lofa County, Libéria, en 2007).

Nous décrirons et analyserons en détail dans cet ouvrage plusieurs de ces camps de réfugiés. Ils nous informent sur le traitement séparé de personnes et de groupes qui forment une part des cinquante millions de « victimes de déplacements forcés » dans le monde¹. Pour autant, nous ne chercherons pas à justifier l'existence institutionnelle d'une « population » dont toute définition et toute mesure font l'objet de polémiques sur les catégories d'identification qui servent à les construire (vous n'êtes « réfugié » que parce qu'une institution décide de vous classer comme tel, après vous avoir considéré, par exemple, comme « clandestin », « demandeur d'asile », « toléré », etc.). Nous ne chercherons pas davantage à valider les chiffres – si souvent approximatifs, contradictoires et parfois franchement fantaisistes – qui sont produits pour dénombrer ces catégories et dont les fluctuations découlent essentiellement des alternances identitaires dépendant, elles, des institutions qui comptent et recomptent des catégories d'individus dans le même temps qu'elles les nomment et renomment².

La position que j'adopte pour définir l'objet de la recherche (et la place du chercheur) est différente : elle fait des stratégies institutionnelles un objet d'enquête et d'analyse, elle est décalée sans être trop éloignée, elle englobe le dispositif humanitaire dans son ensemble tout en requérant du chercheur qu'il circule personnellement à l'intérieur de ce dispositif pour être attentif aux détails. C'est en étant attentif aux détails, aux grains de poussière qui enrangent les machines, aux paroles récalcitrantes des individus face aux rôles qu'on leur assigne, que l'ethnologue

1. Évaluation du HCR qui s'en tient aux catégories reconnues de réfugiés et de déplacés internes.

2. La présentation critique des nombres et des catégories de populations déplacées est faite dans le premier chapitre.

apprend et peut transmettre le plus de choses¹. Cette démarche permettra de décrire (en ethnographe) et de comprendre (en anthropologue) une modalité d'organisation sociale qui se déploie à l'échelle mondiale et traite une part de la population planétaire selon un régime spécifique, celui du gouvernement humanitaire – organisation et régime toujours observables aux échelles locales.

Mais ma participation aux structures associatives du *mouvement humanitaire* a été une autre source, importante, de connaissances et de réflexions. En effet, ma collaboration avec Médecins sans frontières (MSF), d'abord nécessaire pour accéder aux camps en toute indépendance², s'est transformée en un engagement plus fort à partir de mon élection au conseil d'administration de l'association MSF-France en 2004 et de nouveau en 2007. Sans y perdre la moindre liberté de parole, je retrouve dans la posture critique à l'égard du « système » humanitaire et des contextes politiques de ses interventions – posture qui est un peu la « marque de fabrique » de MSF, même si la réalité est plus contradictoire³ – une consonance avec mon propre engagement auprès du mouvement humanitaire, critique et réflexif autant qu'attentif aux crises et à leurs conséquences humaines.

On trouvera donc dans cet ouvrage non seulement les résultats de mes observations ethnographiques dans les camps de réfugiés⁴, mais aussi un écho des débats soulevés par celles et ceux qui parcoururent le monde avec l'objectif d'aider des populations en détresse : un engagement critique dans l'action humanitaire est-il possible ? Qu'est-ce qui transforme les terrains de l'humanitaire en lieux d'expériences *anthropologiques* au sens large, c'est-à-dire de mise à l'épreuve contemporaine de l'altérité ? Tout

1. Une défense de la découverte du sens par l'attention aux détails est développée par Albert Piette, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris, Métailié, 1996.

2. Voir chapitre 3.

3. J'y reviens en détail dans le chapitre 12.

4. C'est pour rendre compte de cette expérience que j'ai souhaité intégrer en différentes parties du texte des notes et des documents directement issus du terrain.

INTRODUCTION

humanisme est-il « piégé » comme l'est l'action humanitaire aujourd'hui ? Que faire ?

Nous déboucherons finalement, si le lecteur ou la lectrice de ces lignes veulent bien m'accompagner dans cette recherche entre terrain et théorie, sur une critique radicale des fondements, des contextes et des effets politiques de l'action humanitaire actuelle. Tout est à reprendre et à repenser alors. Vers quel avenir tendent logiquement les interventions *d'urgence* et les espaces qu'elles créent ? D'autres utopies sont-elles opposables à celle qui, paradoxalement, est en train de tuer la solidarité internationale après avoir voulu la réinventer ? Au-delà de la fin des camps, saurons-nous créer les conditions d'une réinvention de l'asile et du refuge, une réinvention de la ville et de la solidarité ?

I

**UN MONDE D'INDÉSIRABLES,
UN DISPOSITIF DE CAMPS**

Réfugiés, déplacés, déboutés : itinéraire des sans-État

Reconnaitre, identifier, décrire celles et ceux qu'on nomme les ayants droit des interventions humanitaires pourrait mener à une recherche de terrain sur les identités et la reconnaissance – deux concepts qui « travaillent » les sciences sociales depuis plusieurs décennies. Or cette enquête est d'emblée mise en défaut par la présence sur le terrain d'une enquête d'un autre type : celle qui vise à la définition en droit et en actes (et parfois en actes violents) des catégories identitaires utilisées pour classer et trier des personnes comme réfugiés, déplacés, sinistrés, tolérés, retenus, déboutés, les intégrer, les exclure ou les mettre en attente.

Avec la création du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en 1951, on pouvait attendre de cet organisme qu'il crée les conditions d'un espace de reconnaissance et de parole en se portant garant de la protection (physique et juridique) et du respect des droits de l'homme pour celles et ceux qui les avaient perdus dans leur État d'origine sans les avoir encore recouvrés dans le même État, ou dans un autre. La création de cette institution et le message universaliste qu'elle était censée porter ont un rapport avec la guerre froide : le monde occidental voulait être la terre d'accueil des « bonnes » victimes

du communisme¹. Le statut de réfugié fut défini par la convention de Genève des Nations unies de 1951, au moment de la mise en activité du HCR. La définition par cette convention du « réfugié » reflétait le message universaliste de la « protection » des sans-État, elle était plus large que ne le laisse entendre le qualificatif « réfugié politique » qu'on donne communément à ce statut et que les institutions de l'asile appellent, de leur côté, « conventionnel »². Progressivement, cependant, une fonction de *contrôle* (que ce soit dans la mise en œuvre des politiques d'asile ou dans la gestion des camps) a accompagné puis, très souvent, a prévalu sur celle de *protection*³.

Cette évolution confirme ce qu'on savait depuis les mesures d'accueil des étrangers prises en France au XIX^e siècle : toute politique d'assistance est simultanément un instrument de contrôle des « ayants droit »⁴. Plus avant même dans l'histoire, les premières actions charitables furent, selon Jean-Christophe Rufin, ancien président d'Action contre la faim (ACF) et actuel ambassadeur de France au Sénégal et en Gambie, des « moyens de contrôle politique et social⁵ ». Ainsi, au XVII^e siècle, l'aumônier Vincent de Paul, en fondant plusieurs ordres portant secours

1. Voir Rony Brauman, *L'Action humanitaire*, Paris, Flammarion, 2000, p. 49.

2. Selon la convention de Genève de 1951, le statut de réfugié doit être attribué à toute personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays [...] ». Comme on le verra plus loin, ce statut de réfugié dit « conventionnel » n'est aujourd'hui attribué qu'à une infime part des demandeurs d'asile (moins de 10 % depuis les années 2000, parfois 1 % dans certains pays).

3. Voir Michel Agier et Jérôme Valluy, « Le HCR dans la logique des camps », in Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy (dir.), *Le Retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantánamo...*, op. cit., p. 153-163.

4. On se reportera sur ces questions à l'analyse historique approfondie de Gérard Noiriel, *Réfugiés et Sans-Papiers. La République face au droit d'asile, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1999 (1^{re} édition : 1991).

5. Jean-Christophe Rufin, *L'Aventure humanitaire*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes », 1994, p. 26.

aux pauvres, aux enfants des rues et aux vagabonds exposés aux maladies, incarna une certaine « préhistoire de l'humanitaire ». Mais son entreprise connut un succès inattendu ! Très rapidement, l'État et sa police décrétèrent l'internement des mêmes populations comme condition de leur prise en charge officielle : « La monarchie reprend à son compte l'œuvre de saint Vincent de Paul. Elle y voit l'occasion d'achever sa prise de contrôle de la société, y compris sur ses marges, auprès des pauvres, des malades, de tous ceux auxquels la misère confère une paradoxale et dangereuse liberté¹. »

La proximité entre les fonctions d'enquête, de contrôle et de soin, entre les actions de police et les actes d'assistance, s'accompagne, dans la première décennie du XXI^e siècle, de « dérapages » de plus en plus nombreux et banalisés dans l'exercice du pouvoir sur la vie des migrants et des réfugiés, reconnus et encartés, tolérés, ou déclarés « clandestins ». On va le voir tout de suite, ces dérapages renvoient les sans-État aux limites de la vie – limites d'où ils avaient cru d'abord s'arracher. Mais, face aux morts qui s'amoncellent aux frontières ou contre les grilles des administrations gouvernementales ou internationales, il convient de chercher le sens de tels événements en élargissant la focale. Ce qui est esquisonné dans les pages qui suivent, c'est une compréhension globale de l'évolution de la question des « populations déplacées », de l'exil, des sans-État et du droit d'asile entre le XX^e et le XXI^e siècle. Si l'arbitraire des catégorisations institutionnelles est la règle, des changements s'opèrent progressivement dans les assignations identitaires et les traitements politiques, policiers et humanitaires des déplacés.

Il n'y a plus vraiment de choix, le chercheur ne peut faire que de la déconstruction, pour reprendre ce mot de Derrida qui désigne en même temps une posture épistémologique et une manière de voir et de vivre le monde présent. Mon enquête remet donc en cause toute prétention au « réalisme sociologique » qui consisterait à prendre les catégories construites pour des réalités en soi.

1. *Ibid.*

Commentaires sur un massacre

Le 30 décembre 2005, au Caire, a lieu l'effroyable massacre par la police égyptienne de dizaines de Soudanais (27 personnes dont 7 enfants selon les chiffres officiels, plus de 150 selon certains avocats et associations). Ce jour-là, ils sont un peu plus d'un millier à réclamer un *resettlement* (« réinstallation dans un pays tiers ») en occupant depuis trois mois un parc situé près de l'enceinte du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) qui refuse de satisfaire leur demande. Tous déclarent être en butte au racisme anti-Noirs de la population arabe égyptienne et dans l'impossibilité de retourner dans leur pays encore partiellement en guerre, ce qui correspond aux deux justifications nécessaires à toute demande de transfert dans un pays tiers¹. Cependant, au même moment, le HCR annonce un objectif de rapatriement de 60 000 Soudanais pour le premier semestre 2006 depuis les pays voisins, dont l'Égypte. Les manifestants, dont les deux tiers sont à ce moment-là sous la responsabilité reconnue du HCR – ils sont porteurs de « cartes jaunes » (asile temporaire) ou de « cartes bleues » (réfugié) –, sont menés par un groupe autoproclamé « La Voix des réfugiés » et connaissant bien les droits des réfugiés. Barbara Harrell-Bond², qui était alors au Caire et en contact avec certains manifestants, raconte

1. Le HCR envisage officiellement trois « solutions » au « problème » des réfugiés : 1) le rapatriement, 2) l'intégration sur place, 3) la « réinstallation » dans un pays tiers (ni le pays d'origine, ni le lieu d'accueil). Je reviens plus loin sur cette question, en particulier sur la préférence du HCR en Afrique pour une quatrième « solution » : l'*encampement* (voir chapitre 2).

2. Fondatrice du Centre d'étude sur les réfugiés à l'université d'Oxford, Barbara Harrell-Bond est à ce moment-là responsable d'un programme d'assistance juridique aux réfugiés (AMERA – Africa and Middle East Refugee Assistance) et enseigne à l'université américaine du Caire. Son récit des événements de la place Mustapha-Mahmoud est issu d'un entretien avec Fabienne Le Houérou (voir « Le drame de la place Mustapha-Mahmoud au Caire raconté par Barbara Harrell-Bond », TERRA éditions, coll. « Reflets », avril 2006 : <http://terra.rezo.net/article553.html>). Voir également la page consacrée à ce sujet dans *Le Monde* du 8 janvier 2006.

qu'ils « souhaitaient présenter un front uni de leurs revendications et ils insistaient pour dire qu'ils venaient des quatre coins du Soudan, qu'ils n'étaient pas uniquement des Soudanais du Sud mais qu'il y avait des gens du Darfour et des gens de l'Est. Le HCR de son côté disait que la plupart étaient en provenance du sud-Soudan et qu'ils étaient là parce qu'ils ne souhaitaient pas retourner dans leur pays (après les accords de paix)¹ ». De l'avis général, la situation au sud-Soudan n'est pas sécurisée à ce moment-là. Dans la région du Darfour, dans l'ouest du Soudan, les groupes armés sont divisés, de moins en moins contrôlables, disséminés dans toute la région, et le conflit armé avec le Tchad voisin est jugé imminent. Dès le début de leur occupation, en septembre 2005, les manifestants de la place Mustapha-Mahmoud avaient écrit sur leurs pancartes (en arabe et en anglais) qu'ils ne voulaient pas de ces rapatriements du HCR dits « volontaires ». Pourtant, les opérations de rapatriement se poursuivent. La perspective est effrayante pour les réfugiés statutaires et pour les autres exilés soudanais considérés comme « clandestins ». Car les réfugiés le savent : partout en Afrique, les annonces de rapatriement que fait le HCR donnent lieu d'abord à une période de « retours volontaires » individualisés, puis à une période dite de « retours collectifs » qui signifie pour eux le début de l'organisation des retours « non volontaires ». Là, les représentants de l'agence onusienne sont bien éloignés de l'image édulcorée qu'on a du HCR dans les pays européens.

Les manifestants soudanais qui ont été tués lors de l'intervention brutale d'un régiment de 6 000 policiers le 30 décembre 2005 l'ont été après que le représentant régional du HCR eut considéré leur dossier comme « bouclé » et demandé au gouvernement égyptien, le 22 décembre, de « prendre d'urgence toutes les mesures appropriées pour résoudre cette situation », tout en lui demandant de le faire « avec des moyens pacifiques »².

1. Fabienne Le Houérou, Barbara Harrell-Bond, « Le drame de la place Mustapha-Mahmoud... », art. cité.

2. Lettre du 22 décembre 2005 du représentant du HCR au gouvernement égyptien.

Quelques semaines plus tôt, déjà exaspéré par un mois de campement sauvage à ses portes¹, le représentant du HCR s'était adressé au gouvernement égyptien en exposant clairement son désengagement : « Bien que n'ayant pas d'informations précises [sic], nous avons de bonnes raisons de penser que la majorité des manifestants ne sont pas des réfugiés en possession de la carte du HCR. [...] La plupart sont des déboutés qui ne concernent pas le HCR. » La lettre concluait : « La situation ne doit plus durer », et en appelait déjà à l'intervention des autorités égyptiennes, tout en demandant *in fine* un « traitement humain » du problème².

Le 27 décembre, voyant la situation s'emballer, des représentants du HCR acceptent de négocier avec les leaders des manifestants et promettent de rouvrir les « dossiers clos » (*closed files*). Trop tard ! Méfiants à l'égard de déclarations qui ne garantissent aucun engagement formel du HCR, dont ils savent qu'il est leur véritable et seul « partenaire » en négociation, les Soudanais restent sur place. L'assaut de la police, prévu et annoncé la veille dans les milieux politiques et internationaux de la capitale égyptienne, n'est rien moins que pacifique : « Le HCR a dit que le gouvernement égyptien souhaitait briser le mouvement, proteste Barbara Harrell-Bond. Et c'est la raison pour laquelle je suis tout à fait désolée que l'Égypte soit rendue coupable de tout cela, alors que c'est le HCR qui leur a demandé. La police n'est pas entraînée en Égypte pour disperser les gens de manière pacifique, comme dans d'autres pays d'ailleurs ! »

Clairement, les exilés soudanais – considérés successivement ou alternativement comme « réfugiés », « demandeurs d'asile » ou « déboutés » – n'existaient déjà plus qu'en tant que problème d'« encombrement urbain » aux abords du siège du HCR.

1. Un campement qui a pris parfois l'allure d'une ample manifestation puisque, selon B. Harrell-Bond, dans l'entretien déjà cité, il y eut, à certains moments, jusqu'à 4 000 personnes rassemblées sur la place.

2. Lettre du représentant du HCR au gouvernement égyptien, 27 octobre 2005. Comme on l'a précisé plus haut, Barbara Harrell-Bond souligne, de son côté, que les deux tiers des manifestants étaient porteurs de cartes du HCR.

Ce massacre fut donc bien celui de personnes déboutées de tous leurs droits (ou *closed files*, « dossiers fermés », selon le terme utilisé par le HCR dans cette affaire), mais aussi de personnes se considérant elles-mêmes comme citoyens sans État. Cette dimension politique est indispensable pour comprendre le développement du mouvement. En effet, on voit dans cet événement qu'une protestation « citoyenne » a bien existé (des droits connus, des revendications, une expression publique de la demande, des négociations). Sa cible n'était pas le gouvernement égyptien mais bien le HCR – en d'autres termes, l'expression supérieure du pouvoir dans le périmètre du gouvernement humanitaire. Le HCR est le seul interlocuteur auquel ils se sentaient en droit de s'adresser, mais cette institution onusienne choisit de les rejeter avant de se reprendre *in extremis* (mais déjà trop tard), dévoilant ainsi, dans la confusion et les errements stratégiques de ces journées d'avant le massacre, l'objet de la mésentente : la politique des sans-État est-elle possible ? Existe-t-il un droit politique qui inclue le droit à la « protection » en dehors de la protection d'un État-nation ? Y a-t-il un exercice possible de la citoyenneté pour des sans-État ? Déboutés de fait – au sens où ils étaient laissés-pour-compte, sans réponse depuis des semaines sur la place Mustapha-Mahmoud –, les manifestants soudanais demandaient l'application de leurs droits à demander l'asile, le *resettlement*, et plus généralement à demander à l'agence des Nations unies pour les réfugiés une protection en lieu et place de la non-protection d'un État absent ou défaillant. Leur action et le drame qui s'en est suivi s'inscrivent dans une longue histoire des sans-État, qui pose pour tous la question sans cesse recommencée du rapport des individus à l'État.

Les sans-État comme encombrement urbain

La non-reconnaissance des réfugiés et des demandeurs d'aide produit, au bout du compte, des personnes « déboutées » de tout droit ; celles-ci demandent obstinément un droit à la vie, et n'ont en face d'elles aucun État dans lequel ce droit humain

minimal soit inclus. Ce vide, c'est-à-dire cette situation définie par l'absence d'un des deux termes nécessaires à la relation citoyenne (l'individu, l'État), induit logiquement l'action dite « illégale », qui n'est rien d'autre que la recherche d'un droit à la vie dans une relation amputée, celle d'un individu sans État. Nous retrouvons ainsi entière la question des sans-État dont Hannah Arendt avait montré, il y a plus de cinquante ans, la centralité pour repenser la citoyenneté et l'État-nation, et à propos de laquelle la création du HCR a pu sembler être une réponse, au tout début des années 1950. Il nous faut revenir d'abord sur cette question des sans-État avant de voir comment elle est redéfinie dans le contexte actuel.

L'année même de la création du HCR, Hannah Arendt caractérisa en ces termes le sort de celles et ceux qu'elle appelait les sans-État : « L'État-nation, incapable de fournir une loi pour ceux qui avaient perdu la protection d'un gouvernement national, remit le problème entre les mains de la police¹. » La question politique du sens de la privation d'une protection d'État s'était trouvée niée, dès les années 1930, dans l'appellation (apparemment technique et démographique) « populations déplacées », toujours en vigueur aujourd'hui. En outre, les camps d'internement (ceux des réfugiés espagnols dans le sud de la France, par exemple) avaient été, dès cette époque, la réponse systématique à ce qui était ramené à un simple « problème de résidence » pour « populations déplacées ».

Plongés dans le trouble de l'exil et les risques de l'anonymat, les réfugiés adressent une plainte qui reste inaudible : « Personne ne sait qui je suis. » En fuyant, ils ont dû renoncer à l'exercice de leur citoyenneté, laquelle est le nom d'une double relation politique – à la fois reconnaissance et protection d'un État. Ils sont ainsi devenus des sans-État de fait. Dans le monde de l'exil, les statuts de réfugiés (en tant qu'individus), ou de peuples minoritaires sans État (en tant que collectifs), incarnent

1. Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme. II – L'impérialisme*, 1951, Paris, Fayard, coll. « Points », 1982, p. 266.

les catégories identitaires issues du rejet que ces personnes et ces groupes subissent de l'État-nation. Créer des sans-État, c'est reconnaître son incapacité à intégrer de tels individus ou collectifs, du double point de vue de la protection (juridique, sécuritaire, sociale) et de la reconnaissance (droit politique). Leur existence oblige donc, *in fine*, à repenser la définition de la nation elle-même.

Hannah Arendt a montré que la question des sans-État ne s'est pas résumée historiquement à la seule question juive – laquelle incarne bien l'archétype mondial et contemporain de l'*Exodus* autant que du génocide. Elle a d'ailleurs montré au début des années 1950 que l'apparition de l'État juif ne supprimait pas la question des sans-État. Et le demi-siècle qui s'est écoulé après ces réflexions arendtiennes ne fait que les confirmer. Certes, au long de l'histoire, ce sont les grandes minorités déterritorialisées, voire les diasporas, qui ont posé le plus visiblement la question de l'État à travers celle de leur propre autonomie, et donc de leur légitimité à créer leur propre État : les Juifs, mais aussi les Inuit, les Kabyles, les Somalis ou les Palestiniens ont tous rencontré dans leur histoire collective la problématique du peuple dispersé en quête d'un État-territoire.

Cependant, en amont de cette territorialité de la demande de reconnaissance au niveau collectif, la même question de l'État – et du sans-État – se pose comme un effet « mécanique » du déplacement forcé des individus, isolés ou en masse, hors de toute identité ethnique ou communautaire *a priori*. Seule une communauté existentielle, fondée sur l'expérience partagée et la situation vécue, réunit alors ces foules anonymes dans une histoire faite de ruptures violentes, puis dans une catégorie identitaire administrative (« réfugiés », « déplacés », « clandestins », « demandeurs d'asile ») et enfin dans un traitement sécuritaire et humanitaire à part. Confinés dans des espaces hors-lieux, ils voient leur existence politique dépendre non plus (ou plus seulement) de leurs origines, mais des contextes locaux d'identification, et notamment des camps où ils vivent. C'est là que des actions collectives menées par ces diverses catégories prennent

leur sens politique, lorsque les occupants des camps interviennent sur le terrain qui leur est donné pour demander des droits sociaux attachés à leur condition présente. Déplacement, mise à l'écart et action forment ainsi la trame d'une communauté existentielle¹. Comment se tisse alors le lien entre individus, territoire et exercice de la citoyenneté ? Que signifie sur le plan politique la « neutralité » de ces espaces sans identité que sont les zones et les camps relevant des pouvoirs administratifs, policiers ou humanitaires ? Comment les occupants sont-ils identifiés dans les lieux de transit, hors État et sans identité, où ils se trouvent confinés pour une durée indéterminée ?

« S'il fallait choisir une image pour incarner les politiques actuelles d'immigration, je prendrais celle de l'agent de la circulation », écrit la philosophe Federica Sossi à partir d'une enquête qu'elle a menée dans le camp de rétention des migrants sans papiers de l'île de Lampedusa en Italie, « ou plutôt, poursuit-elle, en cette époque dite globale, celle d'une multiplicité d'agents tentant de réguler les mouvements des humains, comme ceux qui dirigent le trafic urbain »². Cette image signifie – et je pourrais aussi bien la reprendre pour dire ce que signifie le réseau des camps de réfugiés et déplacés en Afrique, les zones d'attente, les centres de transit et autres *way stations*³ – qu'une double évolution, théorique et pratique, fait de l'exil et des exilés une affaire de police. La question des sans-État n'est pas nouvelle, comme on vient de le voir, mais aujourd'hui elle refait surface d'une autre manière : en tant que variante de la conception biopolitique de la gestion de la vie, elle se transforme en un problème d'encombrement urbain, c'est-à-dire d'ordre public. En ne parlant que de circulations et de flux, de gestion des entrants ou de contrôle des encombrants, on ne dépoltise pas

1. J'ai développé cette description de la communauté existentielle des réfugiés dans *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion, 2002.

2. Federica Sossi, « Une tragédie en trois actes », *Vacarme*, n° 39, printemps 2007, p. 56.

3. Les *way stations* sont des centres de transit qui servent d'étapes. Voir plus loin, chapitre 2, notre essai d'inventaire des camps.

uniquement la question des sans-État, on la déshumanise. Ceci étant conséquence de cela, car la technique des cartes, des grands nombres et des flux contribue à déssubjectiver les catégories de population gérées par le dispositif selon un principe biopolitique.

Dans une analyse approfondie de l'œuvre de Hannah Arendt, la philosophe Marie-Claire Caloz-Tschopp de l'université de Genève inclut parmi les « sans-État » tous les « superflus » qui perdent d'une manière ou d'une autre la protection d'un État : réfugiés en camp ou en errance, minorités en exil, déplacés internes, refoulés, soit l'ensemble de ceux qui sont « aujourd'hui déliés de tout système politique qui puisse leur donner une place, les protéger¹ ». Mais le sans-État est plus largement et plus profondément la prémonition, voire la préparation de la complète « superfluité humaine », au sens où la déshumanisation totale (c'est-à-dire la suppression de la vie) serait déjà préparée historiquement et politiquement par la suppression des droits². Au-delà de la figure politique négative du sans-État, il y a donc plus largement une autre figure négative, anthropologique celle-là, qui fonde le contrôle, le rejet et la gestion à part de l'indésirable.

Circule aujourd'hui, dans ce domaine de recherche – ou ce « champ », pour le dire comme Pierre Bourdieu, un champ thématique et pluridisciplinaire (philosophes, politistes, juristes, sociologues, ethnologues, géographes y croisent volontiers leurs données et leurs idées) –, un ensemble de concepts d'inspiration arendtienne dont rend bien compte la figure paradigmatique du sans-État au sens large – soit un individu sans exercice de la citoyenneté, sans « droit d'avoir des droits ». Dans cet ensemble s'inscrivent d'autres notions qui nuancent ou complexifient la description de la superfluité et justifient qu'on s'interroge ici sur la gestion des indésirables à l'échelle planétaire contemporaine. Les notions de « surnuméraires » (M. Davis), de « déchets humains » (Z. Bauman), de « vie nue » (W. Benjamin, G. Agamben) ou de « parias » (E. Varikas, L. Wacquant), notamment, sont utilisées

1. Marie-Claire Caloz-Tschopp, *Les Sans-État dans la philosophie d'Hannah Arendt*, Lausanne, Payot, 2000, p. 24.

2. *Ibid.*, p. 115.

par ces auteurs pour décrire divers phénomènes convergents et actuels d'exclusion sociologique et de mise à l'écart spatiale. Les convergences de ces différentes enquêtes participent d'une anthropologie de la production contemporaine des indésirables, qu'on les identifie comme parias, surnuméraires, superflus, ou encore comme des individus ou des collectifs sans protection ni reconnaissance d'un État et sans territoire propre. Cette anthropologie est en elle-même un projet politique d'une urgente actualité. Il suffit pour s'en convaincre de se demander ce que gouverner les sans-État veut dire aujourd'hui. C'est une pure affaire de police, qui se développe et se perfectionne, et qui implique : 1) d'identifier les indésirables à un moment donné, dans un contexte donné, en leur donnant des noms de populations spécifiques, 2) de les « contenir » en les tenant à l'écart. Ces deux opérations excluent ceux qu'elles captent au-delà des frontières juridiques et géographiques de l'ordre politique commun dont la surface se réduit d'autant. C'est ainsi, pour reprendre le cri d'alarme de Hannah Arendt, que « le désert croît », le « monde commun » se retire comme la mer quitte les rivages et que l'eau même disparaît¹.

De là à la non-existence, il y a juste un pas. Et il peut être franchi dès lors que la possibilité politique de laisser mourir est ouverte, ce qu'atteste une série d'événements ces dernières années dans les espaces de frontière.

1. Cette superfluité en tant que disparition du citoyen et de son espace – la *polis* ou le « monde commun » – est ce qui rend possible le régime totalitaire, tout comme le désert est le lieu potentiel d'une « tempête de sable » destructive : « Le totalitarisme ne tend pas vers un règne despote sur les hommes, mais vers un système dans lequel les hommes sont de trop » (Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme. III – Le système totalitaire*, Paris, Fayard, coll. « Points », 1995, p. 197, cité et commenté par Marie-Claire Caloz-Tschopp in *Les Sans-État...*, *op. cit.*, p. 111).

Des réfugiés aux déboutés : les comptes et les identités

Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la production des catégories identitaires et des chiffres. Dans un deuxième temps à la possibilité de « laisser mourir » une part des indésirables. Les constats et les analyses qui précèdent nous conduisent vers une nécessaire étude critique des « vérités » statistiques, des annonces politiques et des stratégies communicationnelles concernant le traitement actuel des réfugiés et des étrangers indésirables dans le monde. Production et usages des grands chiffres d'une part, contrôle et qualification des populations cibles d'autre part, composent une partie des moyens du gouvernement humanitaire mis en œuvre pour gérer la part indésirable et rejetable du monde. On verra plus loin les espaces et les fonctions de ce dispositif global¹. J'en décrirai ici les moyens, plus particulièrement ceux qui concernent la production des comptes et des catégories de « populations » prises en compte.

Environ cinquante millions de personnes sont qualifiées par le HCR de « victimes de déplacements forcés² ». Parmi celles-ci, entre dix et dix-huit millions, selon les années, sont enregistrées comme des réfugiés *stricto sensu*, c'est-à-dire vivant hors de leur pays. Massivement concentrés en Asie et en Afrique, ces réfugiés s'ajoutent aux quatre millions de Palestiniens réfugiés depuis les années 1940 et 1960 dans divers pays du Proche-Orient (Liban, Jordanie, Syrie et Territoires palestiniens)³. Par ailleurs, un peu plus de trois millions de personnes sont considérées par le HCR comme des *returnees*, des personnes « en cours de rapatriement » dans leur pays d'origine. Enfin, de

1. Voir chapitre 2.

2. Voir les dernières publications du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR 1997, 2000) et *Protéger les réfugiés. Le rôle de l'UNHCR*, Genève, UNHCR, 2007.

3. Les réfugiés palestiniens sont « gérés » depuis 1948 par un organisme spécifique des Nations unies, l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestinian Refugees).

vingt-cinq à trente millions, selon les estimations, sont des *IDPs*¹.

Tous ces chiffres sont très approximatifs, ils changent d'une année sur l'autre, ils sont contestables et en permanence contestés. Ils n'incluent pas un nombre considérable (mais précisément non recensable) d'exilés non déclarés comme réfugiés, et considérés comme des clandestins. Ce sont, par exemple, les 130 000 réfugiés afghans dits « invisibles », à la suite de l'attaque américaine d'octobre-novembre 2001 en Afghanistan et que le HCR a fait reconnaître *in extremis* comme « réfugiés » par le gouvernement pakistanais pour pouvoir les placer dans les camps qu'il venait d'édifier en urgence le long de la frontière afghane. Ce sont aussi une partie des réfugiés somaliens, éthiopiens ou rwandais des pays limitrophes, dits « auto-installés » ; les uns, parce qu'ils préfèrent tenter leur chance dans la clandestinité et l'économie informelle plutôt que d'être enfermés dans des camps ; les autres, errant faute d'avoir eu une reconnaissance officielle de leur statut de réfugié. Ce sont encore, par exemple, les 9 000 personnes venues clandestinement d'Afrique noire, entre janvier et mai 2006, depuis les côtes mauritanienes et marocaines, et parvenues après un voyage périlleux sur des embarcations de fortune (*pateras*) jusqu'aux îles Canaries, sans compter les arrivées sur les côtes espagnoles ou italiennes ; tous ont laissé derrière eux, en mer, des centaines de « frères », morts pendant la traversée.

Début 2006, il n'y avait plus, selon le rapport publié sur le site Web du HCR, que neuf millions et demi de réfugiés dans le monde. Dans l'ensemble, les commentaires, à l'instar de ceux du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres, n'ont pas exprimé de réelle satisfaction. Une

1. *IDPs* : *Internally Displaced Persons* selon la définition onusienne, catégorie d'ayants droit désignant des personnes qui ont quitté leur localité d'origine pour cause de violences ou de guerres internes, mais sont restées à l'intérieur des frontières de leur pays. Après de nombreuses discussions parmi les agences onusiennes, c'est finalement l'UNHCR qui s'est vu attribuer en 2006 la responsabilité de la prise en charge des déplacés internes.

certaine incrédulité ne peut que prévaloir face aux annonces très politiques d'une diminution des guerres, annonces dont la fonction, *in fine*, vise à glorifier la stratégie policière conduite aujourd'hui par les États-unis et leurs divers alliés contre le bloc indistinct et inépuisable des « États voyous » ! De fait, cette stratégie militaire conduit plutôt à une transformation des guerres, à une dissémination sociale et spatiale de la violence milicienne, et à l'instauration de chaos sociaux et économiques dans des contextes de crise ou des contextes un peu trop vite proclamés de « postguerre » (Irak, Afghanistan, Libéria, Sierra Leone, Soudan, Angola, etc.). Cette diminution concerne, rappelons-le, les seuls réfugiés *stricto sensu* et régulièrement enregistrés, dont le nombre officiel (qui ne prend pas en compte les quatre millions de réfugiés palestiniens) est donc passé de 15 millions au début des années 1990, à 18 millions au milieu de la même décennie, puis est redescendu à 12 millions à la fin des années 1990 et enfin à 9 millions et demi selon l'annonce de début 2006.

Ce nombre est remonté en 2007 au-dessus de la barre des 11 millions avec notamment les 2 millions d'Irakiens exilés hors d'Irak, mais qui, pour la plupart, ne sont pas reconnus en tant que réfugiés conventionnels (relevant de la convention de Genève de 1951). Ainsi, par exemple, on comptait en octobre 2007 entre 500 000 et 750 000 exilés irakiens en Jordanie, pays de 6 millions d'habitants. 100 000 à 150 000 d'entre eux y avaient obtenu une autorisation de séjour. Seulement 49 000 (environ 7 %) avaient été enregistrés comme demandeurs d'asile. La grande majorité des exilés irakiens se trouvait donc sans papiers¹. Au début de l'année 2008, selon l'Office international des migrations (OIM), l'Irak est toujours confronté à une « crise humanitaire grave » : sur 26 millions d'habitants, plus de 2,4 millions d'Irakiens ont été déplacés à l'intérieur du pays et 2 millions ont fui celui-ci, principalement vers la Syrie et la Jordanie voisines². Mais ces deux États ne délivrent pas de statut

1. Information du réseau Migreurop, www.migreurop.org (29 octobre 2007).

2. Voir « La crise des déplacements persiste malgré une diminution de la violence et des retours limités » (<http://iom.int/jahia/jsp/index.jsp>, 24 janvier 2008).

de réfugiés et restreignent leurs possibilités de résidence. Selon un rapport de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), la durée de séjour autorisée en Syrie pour les Irakiens est passée à trois mois en 2006, et elle n'est plus que d'un mois depuis 2007 lorsque le visa est délivré à la frontière irako-syrienne. En Jordanie, les Irakiens ne reçoivent plus que des visas de transit de deux jours et se trouvent ainsi presque immédiatement clandestins et expulsables. Enfin, le Liban a totalement fermé ses portes aux Irakiens. L'Europe, de son côté, a reconnu le statut de réfugié à 20 000 Irakiens (en Suède, aux Pays-Bas et en Allemagne), soit moins de 1 % du total des exilés d'Irak depuis 2003, tout en restreignant les possibilités juridiques d'accès au statut de réfugié ou à la « réinstallation » par le HCR. Si, lors de la conférence organisée par cette institution, à Genève, en avril 2007, sur la question des réfugiés irakiens, la Commission européenne, les États-Unis, l'Allemagne, la France ont effectivement mobilisé des fonds importants, ceux-ci ont été entièrement attribués à l'externalisation, c'est-à-dire à des aides pour la prise en charge des Irakiens dans les pays limitrophes de l'Irak, alors même que les solutions proposées sont marquées par la précarité des statuts. Ainsi, le HCR a lui-même signé des accords avec la Syrie, la Jordanie et le Liban, prévoyant que ces pays limiteraient à un an leur reconnaissance de réfugiés statutaires, lesquels seraient ensuite passibles de prison ou de retour forcé en Irak, à moins de bénéficier d'une improbable « réinstallation dans un pays tiers »¹.

L'actualité du traitement des exilés irakiens, qu'on vient de « photographier » très sommairement sur la période 2006-2008, illustre ce que sont devenues les guerres connaissant des climats de violences et de chaos durables. Or, tout en étant acteurs de cette nouvelle forme de guerre, conçue comme opération de police dans le monde, les pays occidentaux s'appuient sur sa nouveauté pour faire régresser le droit des réfugiés. Ainsi, un

1. Voir « Quelles solutions pour une protection internationale des exilés et réfugiés d'Irak ? », CFDA, décembre 2007.

tribunal suédois a estimé qu'« il n'y a[vait] pas véritablement de conflit armé en Irak ». Une telle assertion a des effets immédiats sur la délivrance du statut de réfugié. La remise en cause du statut conventionnel de réfugié (relevant de la convention de Genève de 1951) et la production de statuts temporaires et limités, à caractère national et échappant aux règles internationales, débouchant très vite sur des situations de « clandestinité » et d'expulsion des étrangers, sont la tendance dominante dans le monde d'aujourd'hui. D'une manière plus générale, la diminution (constatée depuis le début des années 2000) du nombre officiel des personnes relevant de la catégorie « réfugiés » correspond à une augmentation régulière des autres catégories : *IDPs* (déplacés internes) et catégories de substitution, telles que l'« asile territorial », l'« asile humanitaire », la « protection temporaire », etc. Ainsi, en 1999 dans l'Union européenne, un quart seulement des réfugiés étaient « statutaires » ou « conventionnels », c'est-à-dire relevant de la convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, les autres accédant à un « asile temporaire ». En France, la part d'acceptation des demandes d'asile dit « conventionnel » est passée de 80 % en 1981 à 20 % en 1999¹, et à moins de 10 % en 2007. On retrouve à peu près la même évolution dans les pays européens pour cette période, certains d'entre eux ramenant à un nombre insignifiant la part de réfugiés conventionnels (1 % en Grèce, par exemple).

Dans les mondes de l'exil – en particulier, dans les administrations publiques, les agences internationales et les organisations non gouvernementales qui travaillent dans ce secteur –, on observe une propension à l'allongement du lexique des catégories. Réfugiés, déplacés, sinistrés, évacués, migrants, demandeurs d'asile, déboutés, sans-papiers, clandestins, tolérés, maintenus, retenus, refoulés, expulsés, rapatriés, retournés... La liste ne fait que s'allonger ces dernières années. Selon les pays ou les continents, l'une ou l'autre de ces catégories semble aller de soi, alors

1. Voir Daphné Bouteillet-Paquet, « Quelle protection subsidiaire dans l'Union européenne ? », *Hommes et Migrations*, n° 1238, 2002, p. 75-87.

qu'elle paraît étrange dans un autre pays. Ainsi, la Pologne, jusqu'à son entrée dans l'Europe en novembre 2007, a considéré comme « tolérés » les demandeurs d'asile tchétchènes à qui était refusé le titre de réfugié selon la convention de Genève : la situation en Tchétchénie étant considérée comme dangereuse, ils n'étaient pas non plus expulsés de Pologne. Officiellement « tolérés », ils étaient regroupés dans une quinzaine de centres de demandeurs d'asile. En France, le vent de protestation qui a soufflé au sein des centres de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot et de Vincennes à la fin de l'année 2007 et au cours du premier semestre 2008 – contre les mauvaises conditions de vie dans les centres, contre le projet de loi européen permettant d'allonger la durée de rétention à dix-huit mois, pour la fermeture des centres de rétention eux-mêmes et pour la régularisation des « sans-papiers » – a fait connaître au grand public le terme « retenus », qui ne correspond à aucune catégorie juridique précise.

On voit donc une prolifération de catégories qui complexifie la gestion des flux de personnes et rend plus opaques les chiffres réels, ainsi que les conditions de vie des personnes qui y sont regroupées. L'invention de critères spécifiques permet en outre de « désinternationaliser » les statuts et les droits attribués aux exilés, même à ceux pour qui le risque de persécution dans un contexte de guerre ou de violence généralisée ne fait aucun doute, comme c'est le cas des exilés tchétchènes ou irakiens, qui pourraient prétendre sans hésiter au statut de « réfugiés » selon la convention de Genève de 1951 ! Comme on l'a vu pour le cas des Irakiens, les catégories d'asile et d'assistance « temporaires », « humanitaires » ou « subsidiaires » permettent de faire sortir les personnes qu'elles désignent du cadre légal international et de donner plus de « jeu » aux politiques nationales ou intergouvernementales (notamment au niveau européen) pour ce qui concerne la durée (généralement ramenée à un an) et l'étendue des droits attachés à ces catégories. En même temps que la liberté donnée aux étrangers de circuler se restreint, les moyens juridiques et matériels de leur expulsion et de leur mise à l'écart

se développent. Si, en France, les expulsions d'étrangers « sans papiers » ont depuis plusieurs années un quota minimum à atteindre (25 000 par an), on peut rapprocher cette mesure du vote par le Parlement européen, au printemps 2008, d'une directive permettant l'allongement à dix-huit mois de la durée de rétention des mêmes étrangers dans des centres fermés. Les deux mesures ont un même objectif : créer des lois et des espaces d'exception pour un ensemble indistinct d'indésirables¹.

Les études récentes portant plus précisément en France et en Europe sur la technique juridique et relationnelle de la procédure d'examen des demandes d'asile montrent le caractère expéditif et inquisitorial des rapports entre les représentants de l'institution et les exilés : la logique de suspicion, le temps extrêmement limité du face à face avec le demandeur d'asile, les incompréhensions dues aux traductions et aux décalages culturels font que « le récit d'exil est écrasé, laminé² », et expliquent ainsi, quasi技iquement, l'arbitraire des catégorisations. En outre, un argument plus stratégique concourt à la dureté de cette procédure : on sait que les agents de l'OFPRA³, en France, ont des quotas personnels de rejets à respecter, faute de quoi ils risquent de rater le renouvellement de leur CDD d'un an ! Mais cette contrainte n'est pas une spécificité locale, elle n'est pas non plus anecdotique. En fait, elle généralise l'inversion de la logique de la procédure : d'une part, l'arbitraire des taux de rejet de demandes d'asile se vérifie dans de nombreux pays, européens ou américains⁴ ; d'autre part, quels que soient les cas de figure, la procédure consiste en « un examen prenant entre quelques

1. Sur la nouvelle politique migratoire européenne, voir la synthèse de données et les analyses de Serge Weber, *Nouvelle Europe, Nouvelles Migrations. Frontières, intégration, mondialisation*, Paris, Éditions du Félin, 2007.

2. Jérôme Valluy, « La nouvelle Europe politique des camps : genèse d'une source élitaire de phobie et de répression des étrangers », *Cultures & Conflits*, n° 57, printemps 2005, p. 22 ; voir également, du même auteur, « La fiction juridique de l'asile », *Plein droit*, revue du GISTI, n° 63, décembre 2004.

3. Office français pour la protection des réfugiés et apatrides.

4. Des enquêtes de terrain l'étayent, non seulement en France, mais aussi au Royaume-Uni, en Suisse, au Danemark ou au Canada.

minutes et quelques heures [...] par des fonctionnaires ne disposant d'aucun moyen d'investigation délocalisée, le plus souvent sans grands moyens de documentation ni d'actualisation des données sur le pays concerné¹ ». Jérôme Valluy, politiste qui a été durant plusieurs années juge à la Commission des recours des réfugiés (CRR), note ainsi, dans un commentaire corroboré par de nombreux témoignages confidentiels d'agents de l'OFPRA intervenant à l'aéroport de Roissy : même l'explication d'un départ hâtif peut faire appel à un vécu qui remonte à plusieurs années, « soit parce que la situation de l'exilé s'est détériorée insidieusement jusqu'à un stade, subjectivement perçu, de crainte rédhibitoire ; soit parce que le facteur déclencheur, aussi prompt soit-il, n'économise pas ultérieurement à l'exilé la peine de remonter loin dans le temps pour s'expliquer à lui-même d'abord, et aux autres ensuite, cet étrange basculement de sa vie ; soit enfin parce que la société chaotique qui pousse à l'exil recèle une complexité difficile à maîtriser dans la narration biographique comme dans l'analyse sociologique² ». Mais la procédure vise à construire une réalité spécifique : non pas la restitution de la biographie personnelle de tel ou tel exilé, mais la justification d'un résultat statistique du traitement des demandes d'asile : le taux de rejet est donc d'abord « tributaire des choix de politique publique³ ».

En 2007, le taux de rejet des demandes d'asile en France, comme en Europe en général, a dépassé les 90 %, à tel point qu'il est légitime de penser aujourd'hui que la convention de Genève de 1951 définissant le statut de réfugié est remise en cause dans les faits, ce qui ouvre d'ores et déjà la voie aux remises en cause politiques et institutionnelles dont la rumeur s'amplifie au fur et à mesure des aménagements relatifs à la gestion des mouvements de population⁴.

1. Jérôme Valluy, « La nouvelle Europe politique des camps : genèse d'une source élitaire de phobie et de répression des étrangers », art. cité, p. 23.

2. *Ibid.*, p. 20.

3. *Ibid.*, p. 23.

4. En France, en 2007, l'OFPRA, organisme gestionnaire des demandes d'asile, est passé de la tutelle du ministère des Affaires étrangères à celle

Laissés-pour-compte. Vivre et mourir en paria

Les stratégies de contrôle, de stoppage et de rejet peuvent aller jusqu'à la mise en quarantaine territoriale, jusqu'à l'expulsion, mais aussi, au bout du compte, et bien que cela reste encore quantitativement exceptionnel, jusqu'à la disparition des « encombrants ».

Prenons le deuxième semestre de l'année 2005, qui s'est conclu par le massacre du Caire, commenté au début de ce chapitre. Les semaines et les mois qui l'ont précédé ont vu l'accélération des mises en danger de mort de certains réfugiés, exilés et demandeurs d'asile dans un contexte général de chasse aux indésirables.

À Kaboul, début octobre de cette année-là, dix grévistes de la faim demandent leur régularisation par le HCR, qui leur donne en partie satisfaction lorsque les médias commencent à s'intéresser à l'affaire. Près de deux mois plus tard, deux d'entre eux s'immolent par le feu devant le siège de l'ONU, après que le HCR a arrêté son aide et refusé de leur accorder un *resettlement*.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre 2005, onze demandeurs d'asile déboutés et « clandestins » sont morts sur les hautes grilles qui font la frontière entre le Maroc et l'enclave espagnole de Ceuta (où une barrière de trois mètres de hauteur a été dressée), tués par les polices espagnole et marocaine qui ont *pris le droit* de tirer sur la foule de ceux qui tentaient le passage. D'autres personnes ont été, selon diverses associations, transportées et laissées dans le désert du Sud marocain, d'autres près de la frontière algérienne : elles ont disparu.

Expulsé en août 2005 du Maroc vers l'Algérie, un groupe de 535 migrants africains (Camerounais, Congolais, Maliens,

du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement. Au niveau international, les velléités de rapprochement voire de fusion entre le HCR et l'OIM, même si elles ne sont encore évoquées que dans les projections de bureaux d'études chargés de repenser une nouvelle « architecture institutionnelle » de la question des mobilités internationales, vont dans le même sens.

Centrafricains, Nigérians, Libériens, etc.) a été déporté par cinq camions algériens dans le désert près de la frontière algéro-malienne, à hauteur de l'oasis de Tinzaoutine. Situé à 300 kilomètres de la première ville malienne et à 400 kilomètres de Tamanrasset, Tinzaoutine est « un endroit où Dieu n'existe pas, dit un survivant, où il y a toute la souffrance de la terre ». Des survivants racontent leur marche d'une semaine dans le désert avant d'atteindre les premiers postes maliens, et leur survie grâce au lait que leur donnaient les nomades qu'ils croisaient parfois¹.

Remontons maintenant quelque deux années plus tôt. En Guinée, entre août et octobre 2003, je rencontrais dans un camp de réfugiés de la région forestière, le camp de Boreah, un groupe d'hommes et de femmes sierra-léonais et libériens qui avaient été contraints de rejoindre le camp quelques semaines plus tôt, alors qu'ils vivaient dans la capitale guinéenne, Conakry, depuis plusieurs mois (pour certains depuis plusieurs années), ou plutôt « survivaient » grâce au commerce informel, à la pêche et à la vente de poisson². Ils me racontèrent le périple qui les avait conduits de force dans le camp.

En juin de la même année, à Conakry, certains exilés de Sierra Leone et du Libéria demandent, au cours d'une manifestation de rue dont la cible est le HCR, à être reconnus comme réfugiés et aidés par l'agence onusienne. La réponse du HCR donne alors satisfaction au gouvernement guinéen qui exige que la question

1. Des récits de cet épisode particulier ont été recueillis à Bamako, capitale du Mali, par l'organisation Fortress Europe et l'Association des refoulés d'Afrique centrale au Mali (ARACEM). Voir Osservatorio sulle vittime dell'immigrazione, *Effetti collaterali. Rapporto sulle condizioni dei migranti di transito in Algeria*, Fortress Europe/ARACEM, Rome, octobre 2007. Selon l'association Fortress Europe, au moins 1 579 migrants seraient morts entre 1996 et 2007 dans le désert du Sahara. Tout en étant probablement sous-évalué, souligne l'auteur de la revue de presse internationale à l'origine du rapport, ce nombre inclut aussi « les victimes des déportations collectives pratiquées par les gouvernements de Tripoli, d'Alger et de Rabat, désormais habitués à abandonner des groupes de centaines de migrants en zones frontalières en plein désert » (<http://fortresseurope.blogspot.com/2006/01/revue-de-presse.html>, site consulté le 21 janvier 2008).

2. Voir chapitre 5.

soit réglée comme un problème d'ordre public : les réfugiés doivent se rendre dans les camps de la région forestière, à 600 kilomètres de là, faute de quoi ils seront considérés comme illégaux ; « après la date du transfert [vers les camps], les réfugiés qui resteront à Conakry courront le risque d'être pris de force dans les rondes [de la police guinéenne] », disait la note officielle du HCR, qui déclarait aussi se déresponsabiliser de fait de leur protection¹.

L'exemplarité de ces situations d'exception pour penser tout à la fois les limites de la vie et les limites de la politique apparaît tout autant dans les actions, les tactiques de résistance et les prises de parole qui émanent, dans de nombreux pays, des demandeurs d'asile, des déplacés ou des réfugiés demandeurs d'aides spécifiques (droit de travailler, aide au logement, soutien à une installation en ville, etc.), comme on va le voir ci-dessous grâce à une courte série d'exemples. Ces actions trouvent une réplique dans celles qui émergent, par exemple, en France, et où les « sans-papiers » et les « déboutés de l'asile » se retrouvent souvent côte à côte pour se faire entendre (squats, occupations d'églises ou de locaux administratifs, grèves de la faim dans les centres de rétention, etc.), créant un nouveau type de lutte politique sans citoyenneté préalablement reconnue.

À Bogotá en décembre 1999, près de 200 *desplazados* colombiens (déplacés par la guerre à l'intérieur du pays) occupent le siège du CICR (Comité international de la Croix-Rouge) en s'appuyant sur la protection diplomatique du lieu pour mieux faire entendre leur voix hors du pays et ne pas être chassés. Ils seront bientôt plus d'un millier à demander l'accès à la *certificación*² et à réclamer une aide financière pour des « projets productifs » sur place, les trois quarts de ces occupants du CICR demandant à ne pas retourner « chez eux » et à pouvoir s'installer

1. Note officielle du représentant du HCR en Guinée, Conakry, 7 juillet 2003. On revient plus loin (chapitre 2) sur l'obligation faite aux exilés africains d'aller en camp s'ils veulent être reconnus comme « réfugiés ».

2. Certificat de déplacé qui donne droit aux aides minimales de nourriture, de santé et de logement pendant six mois.

à Bogotá. La police réplique en encerclant et en bouclant l'accès à la rue de l'immeuble. Alors que le mouvement obtient partiellement satisfaction au bout de plusieurs mois de lutte, certains *desplazados* décident de rester et de squatter l'immeuble, abandonné par les employés du CICR : fin 2002, vingt-six familles vivront encore dans les locaux, l'administration colombienne n'ayant pas les moyens légaux de les déloger puisqu'il s'agit d'un terrain « neutre », protégé. Depuis 1997, année où fut votée une loi d'origine parlementaire reconnaissant le statut de *desplazado* en tant que « problème humanitaire », de nombreuses invasions et occupations d'institutions diverses ont lieu en Colombie : ministères, mairies, mais plus encore églises, ambassades et sièges d'organisations internationales. Les débats opposent alors en permanence les instances gouvernementales et les associations des droits de l'homme sur les critères d'attribution de la carte de *desplazado*, sur la durée de cette reconnaissance (trois mois, renouvelable une fois) et, par conséquent, sur le nombre de déplacés internes dans le pays (trois millions selon les milieux associatifs, la moitié selon les instances gouvernementales).

À Luanda, début novembre 2002, une cinquantaine de « représentants de réfugiés » de différents pays (Rwanda, Soudan, Congo-Brazzaville et République démocratique du Congo [ex-Zaïre]) manifestent jusqu'au Parlement angolais pour demander des conditions de vie décentes. Ces réfugiés occupent les bureaux du HCR, dans le centre de la même ville, depuis août 2002, pour protester contre leur mauvais traitement. Repoussés du Parlement par la police, ils manifestent dans les rues de Luanda, et adressent une lettre à l'AFP accusant le HCR de ne pas leur fournir l'aide minimum : eau potable et abris. Ils demandent aussi à ne pas être rapatriés dans leur pays et réclament l'application de la convention de Genève pour obtenir une réinstallation (*resettlement*) dans un pays tiers africain.

« Pas dans le Pas-de-Calais », avait dit un haut fonctionnaire de ce département, en octobre 2002. Après l'interdiction de toute nouvelle entrée au centre d'accueil de la Croix-Rouge de

Sangatte, l'afflux des réfugiés à l'intérieur de la région et de la ville de Calais ne s'était pas interrompu. La stratégie sécuritaire, considérant tout réfugié comme un *cas de police*, lui enlève tout espoir de citoyenneté et le réduit au stigmate identitaire que chaque acte policier de rejet renforce. Savait-il, ce fonctionnaire du Pas-de-Calais voulant fermer son département, qu'il paraphrasait la formule « Not in my back yard » (« Pas dans mon jardin »), d'où a été tiré le sigle NIMBY pour désigner les quartiers privatisés et fermés des classes moyennes blanches de Los Angeles¹? Il paraphrasait aussi les propos tenus un an plus tôt par un représentant du gouvernement australien, en septembre 2001, en pleine affaire du *Tampa*.

Fin août 2001, le cargo norvégien *Tampa* repêche un peu plus de 400 réfugiés afghans dans l'océan Indien, près de l'île australienne Christmas. Refusant leur entrée dans ses eaux territoriales, le gouvernement australien se heurte à une grève de la faim des réfugiés. Il place alors le navire sous la surveillance de commandos d'élite, mobilise ses Forces spéciales aériennes et empêche le navire d'accoster sur son territoire national. Il se positionne ainsi, sur le plan légal, à l'encontre du principe de *non-refoulement* inscrit dans la convention de Genève de 1951 (un immigrant illégal ne peut pas être refoulé dans son pays d'origine avant que sa demande d'asile n'ait été examinée), ce qui l'oblige à revoir un peu sa position. Dès lors, les réfugiés suspendent leur grève de la faim, et finissent par être transférés vers des territoires proches, en Nouvelle-Zélande et sur la minuscule île de Nauru, dans le Pacifique, un État indépendant de 11 000 habitants, étroitement lié à l'Australie. Au cours des démêlés du gouvernement australien avec la justice et l'ONU, un haut fonctionnaire du ministère de la Justice australien déclara publiquement : les réfugiés clandestins du *Tampa* « sont libres d'aller où ils veulent sur la terre, en dehors de l'Australie² ».

1. Voir Mike Davis, *City of Quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte, 1997 (éd. originale : 1990).

2. *Le Monde*, 4 septembre 2001.

D'autres Afghans et des Irakiens, réfugiés en Australie en attente de réponse à leur demande d'asile, furent maintenus pendant des mois dans six camps de détention, dont celui de Woomera, construit en 1999 dans la grande zone désertique du pays. Grèves de la faim, émeutes, manifestations de rue, destruction de barrières de barbelés, affrontements avec la police, fuites, mais aussi suicides et automutilations furent les formes d'une résistance qu'opposèrent les réfugiés sans statut au « modèle australien », lequel militarise le rapport aux réfugiés et assimile sans fard le camp humanitaire au camp militaire¹. Quelques années plus tard, en décembre 2005, un nouveau centre de détention pour demandeurs d'asile était construit sur l'île australienne de Christmas.

La situation des réfugiés, déplacés et demandeurs d'asile dans le monde possède aujourd'hui une double particularité : elle représente une *extrême relégation* et provoque l'émergence de sujets politiques sous des formes également extrêmes. Il y a un redoublement de la limite où se trouvent placées les personnes déboutées, socialement et politiquement, tout comme il y a une redondance de l'exception dans les figures historiques et contemporaines du *paria*. En conclusion de son enquête sur les parias, Eleni Varikas évoque ce décentrement qui, ici, nous permet de mettre en doute les fausses évidences de la production étatique des normes et des anormaux, du dedans et du dehors, du tracé des frontières, etc. J'en cite un long extrait, car il décrit bien cette approche « à rebrousse-poil » qui me semble nécessaire au détachement de toute emprise normative dans l'enquête :

« En situant au cœur du politique des expériences qui furent – et sont toujours – frappées du sceau de la minorisation et de l'exception, les histoires de parias ouvrent un champ d'interrogation dans lequel les péripéties de la démocratie historique pourraient être revisitées et réévaluées du point de vue de leurs échecs : des barbaries rendues pensables et possibles par un système de légitimation dans lequel la domination, ne pouvant dire son nom, est obligée de recourir à des catégorisations qui excluent toujours aujourd'hui des

1. Voir Philippe Rivière, « L'asile aux antipodes », *Le Monde diplomatique, Manières de voir*, n° 62, 2002.

ITINÉRAIRE DES SANS-ÉTAT

populations entières du droit d'avoir des droits, voire du *concept même d'humanité*. Mettant en relief ce qui, dans la condition de paria, demeure actuel et menaçant, une telle interrogation à rebrousse-poil permet de résister à la logique dévastatrice de telles catégorisations rappelant combien il a fallu de violence pour qu'elles acquièrent leur évidence indisputable¹. »

C'est ce franchissement de la limite qui pose problème, un franchissement produit par une combinaison de relégations politique et intellectuelle, et créant l'espace théorique où se trouvent des personnes et des groupes qui sont – sur le plan cognitif, sinon encore physique – exclus « du concept même d'humanité ».

C'est en se décentrant et en menant la réflexion sur la politique à partir de cette double exception – comme un ensemble de catégories mises à l'écart sur les plans spatial, social et juridique, d'une part ; comme l'expression d'une inégalité ou d'une « minorité » politique spécifique, d'autre part – qu'on peut rendre plus visible la production étatique violente des normes et des anormaux, des catégories et des parias, des territoires et des extraterritoriaux, des comptes et des laissés-pour-compte. Et c'est à partir de ce « périmètre » à multiples critères, défini par les politiques publiques (nationales, intergouvernementales ou onusiennes), qu'on peut saisir les formes nouvelles de la politique qui naissent en son sein, c'est-à-dire *à la limite*.

La fin des réfugiés ? Les liens entre migrations et asile

L'image du réfugié s'est profondément modifiée depuis les années 1930 et 1950. Il y a cinquante ou soixante-quinze ans, les dimensions intellectuelles ou politiques de l'exil étaient valorisées et enclenchaient des solidarités fortes et partisanes envers les vagues de réfugiés espagnols, juifs, hongrois, russes, etc., qui trouvaient refuge, certes dans des camps, mais aussi dans des familles

1. Eleni Varikas, *Les Rebut du monde. Figures du paria*, Paris, Stock, 2007, p. 181.

ou auprès d'amis politiques ou intellectuels en Europe ou aux États-unis. À l'autre bout de cette trajectoire du réfugié se trouvent les années 1980 et surtout 1990, après la chute du mur de Berlin : ce sont les années des « déplacements de populations », des foules massives et dépersonnalisées marchant le long des routes, balluchon sur la tête et enfant dans le dos, ou entassées dans d'immenses camps de fortune, principalement en Afrique ou en Asie. Ainsi se multiplient les passages de frontières par des hordes anonymes de fuyards déroutés : cette nouvelle situation a justifié l'attribution *collective* et *dans l'urgence* – par la procédure dite de *prima facie*¹ – du *statut* de réfugié. Dans ce cadre, les solidarités politiques ont progressivement laissé place aux inquiétudes suscitées par ces masses en mouvement, en errance, perçues certes comme des masses de « victimes », mais tout aussi souvent comme des populations surnuméraires et indésirables.

La figure du « déplacé interne » (*IDP*) est apparue dans les années 1990 au sein des grandes institutions internationales, en même temps que la gestion des réfugiés hors de leur pays entraînait dans une période critique, notamment en Afrique. Depuis, le nombre de *IDPs* comptabilisés n'a pas cessé d'augmenter. Or, à la fin des années 1990, on assiste à l'introduction du concept d'« asile interne » (dit aussi « asile sur place ») dans les discussions des politiques européennes de contrôle des migrations. Ce fait interpelle particulièrement les chercheurs et les acteurs des ONG ayant connu ou promu, sur les terrains africains ou sud-américains, les camps de regroupement des « déplacés internes »². Le concept d'asile interne est apparu lorsque les États européens et les agences onusiennes discutaient des stratégies d'externalisation de la procédure de l'asile, c'est-à-dire visant à contenir les demandeurs d'asile hors des frontières européennes, dans des régions orientales ou méditerranéennes, voire africaines. Cette stratégie

1. Procédure sans contrôle individuel *a priori* mais prenant en compte le collectif en déplacement : ajoutée en 1967 par les Nations unies aux critères initiaux et individualisés de définition du réfugié selon la convention de Genève de 1951.

2. On y revient plus loin dans l'inventaire des camps (chapitre 2).

de promotion de l'« asile interne » fait bien sûr écho à l'expérience des camps de déplacés internes dans les pays du Sud : ces camps sont gérés ou créés par des ONG nationales et internationales. Ils « récupèrent » des personnes qu'on peut appeler « réfugiés *intra muros* ». En espérant revenir vers leur terre si la situation s'arrange, ou bloquées à la frontière de leur pays pour diverses raisons (pas de moyens pour payer le transport, pas de sécurité au passage des frontières, refus de passage par le pays voisin, etc.), ces personnes deviennent des « déplacés internes ». On en compte, selon les estimations, vingt-cinq à trente millions dans le monde ; le chiffre est difficilement vérifiable puisqu'elles ne se rendent pas toutes dans des camps. Les pays les plus connus pour l'accueil en camp de déplacés internes sont ou ont été le Libéria, le Soudan et l'Angola. La Colombie, qui compterait près de trois millions de *desplazados* en 2007, n'a pas de camp officiellement ouvert, mais de nombreux lieux de regroupements informels et durables sont apparus (dans des gymnases notamment), et certaines ONG ont tenté de créer, mais en vain, des espaces de « neutralité » que les groupes de guérilla comme les groupes paramilitaires respecteraient. Ces espaces devaient accueillir des déplacés venus des régions rurales – les paysans étant, en Colombie, les premiers « otages » du conflit armé entre guérilla, militaires et paramilitaires. Cette stratégie d'asile interne dans des espaces neutres s'est soldée par des échecs dramatiques, comme l'ont montré les exemples bien connus de San Juan de Apartado et San Francisco de Asís, dont les représentants ont été massacrés quelques mois après s'être vu remettre, en Europe et aux États-unis, divers titres et prix honorifiques par des organisations des droits de l'homme qui voulaient ainsi honorer leur initiative. Le projet perdure, mais il s'est traduit récemment par la tentative de former des espaces neutres appelés « zones humanitaires ». Les leaders de ces regroupements se rapprochent d'un discours humanitaire de justification : l'image de la victime s'impose alors, à la place de discours plus politiques sur les mouvements paysans, la guerre intérieure ou les droits de l'homme¹.

1. Voir Stellio Rolland, « De l'individuel au collectif. Des stratégies de survie des déplacés colombiens aux regroupements communautaires », *Asylon(s)*,

Or, dans la perspective définie par la politique intergouvernementale européenne, l'asile interne est idéal car il met doublement à l'écart les indésirables : d'une part, en camp ; d'autre part, loin des frontières européennes et, en l'occurrence, principalement dans les pays africains. Nombre d'ONG voient ainsi leurs stratégies de « protection » des déplacés internes revues, réinterprétées et entièrement inversées par les politiques européennes avec des finalités toutes différentes.

De même, la disposition des gouvernements européens visant à privilégier des pays dits « tampons », notamment en Afrique du Nord, pour cantonner et filtrer les étrangers, s'appuie sur le même principe d'éloignement/enfermement des indésirables, tout en mettant le monde associatif et des organisations humanitaires à contribution pour « gérer » les flux et les refuges¹. Des coopérations militaires et policières existent entre les pays européens et africains pour gérer les flux de populations. Après le Maroc, d'autres pays d'Afrique sont annexés aux politiques sécuritaires des gouvernements européens : la Libye ouvre des camps et signe avec l'Italie des accords de réadmission des expulsés, de même que l'Espagne collabore avec le Maroc puis la Mauritanie pour installer des camps où seront placés les expulsés, et le Sénégal monnaye avec l'Espagne et la France sa coopération contre l'« émigration clandestine ». On a vu plus haut comment les pays européens et les États-Unis, avec la collaboration du HCR, aident financièrement les pays du Proche-Orient aux fins d'« externaliser » leur prise en charge temporaire des réfugiés irakiens, potentiellement futurs déboutés et expulsables après un an de reconnaissance.

revue en ligne du réseau TERRA, n° 2, novembre 2007, <http://terra.rezo.net/rubrique124.html>.

1. Sur l'ensemble de ces questions, je renvoie à diverses publications récentes : le dossier « L'Europe des camps. La mise à l'écart des étrangers », *Cultures & Conflits*, *op. cit.*, le dossier « Migrations en Europe : les frontières de la liberté », *Multitudes*, n° 19, 2005 ; également Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy (dir.), *Le Retour des camps ?*, *op. cit.*

Au long des décennies, l'image dominante de l'exilé s'est donc transformée. Elle a d'abord pris le visage du *réfugié*, lui-même dévalorisé au fil des ans jusqu'à pouvoir être remis en cause – par exemple, dans les sphères gouvernementales européennes. Celles-ci cherchent à « globaliser » le contrôle des mouvements de population sans distinguer les réfugiés « conventionnels » des autres personnes ayant quitté leur pays¹.

Puis le visage du *déplacé interne* s'est imposé, deux ou trois fois plus nombreux aujourd'hui que celui du réfugié statutaire. Le déplacé interne et sa réplique institutionnelle *via* le concept de l'« asile interne » sont en constante évolution parce que la mise à distance extrême qu'ils incarnent (laissant les réfugiés potentiels enfermés chez eux) rend invisible la question des réfugiés... ce qui permet l'effondrement silencieux de la solidarité internationale à leur égard.

C'est maintenant le visage du *débouté* qui émerge et tend à supplanter les problématiques de moins en moins visibles du réfugié et du déplacé interne : le *débouté* n'est plus qu'un exilé tenu pour *clandestin*, souvent assimilé, en France, à la catégorie des *sans-papiers*, plus généralement redéfini et stigmatisé comme *migrant clandestin*. Ce terme générique criminalise de manière indistincte tout déplacement des personnes indésirables à un titre ou à un autre.

Mais si les réfugiés, déplacés et déboutés représentent trois identités catégorielles successivement dominantes de l'exil, des années 1950 à nos jours, ces classifications peuvent être aussi revêtues par la même personne en quelques années ou en

1. C'est ce que montre aussi la création en 2005 de Frontex, l'agence européenne pour le contrôle des frontières européennes. Dotée de moyens financiers, logistiques et humains importants, Frontex intervient déjà en Méditerranée et envisage d'autres interventions sur les frontières orientales de l'Europe, celles des Balkans occidentaux et les principaux aéroports internationaux (*Le Monde*, 5 septembre 2006). Elle incarne à elle seule le consensus européen dans la consolidation d'un « mur » européen à géométrie variable : le territoire Europe se crée ainsi en produisant de la violence à ses marges.

quelques mois au cours de ses déplacements. Certaines vies parcourent ces identités assignées selon le principe des vases communicants entre catégories et régions du monde. Par exemple, un *déplacé* libérien vivant en 2002-2003 (soit au plus fort de la guerre civile opposant Charles Taylor et les rebelles du LURD¹) dans un camp de déplacés internes, à la périphérie de Monrovia, sera un *réfugié* s'il fuit en 2003 vers la Guinée forestière dans un camp du HCR où il aura reçu cette qualification, puis un *clandestin* s'il part en 2005 pour chercher du travail à Conakry, où il retrouvera de nombreux compatriotes vivant dans le quartier des Libériens de la capitale guinéenne. De là, après plusieurs jours passés au fond de la cale d'un cargo, il tentera peut-être l'Europe, à l'entrée de laquelle il sera conduit vers l'une des cent Zapi (« Zone d'attente pour personnes en instance ») que comptent les ports et aéroports de France. Il sera officiellement considéré comme un *maintenu*, avant de pouvoir être enregistré comme *demandeur d'asile* avec neuf chances sur dix de se voir *débouté* de sa demande, que l'agent de l'OFPRA aura décrétée en quelques instants « manifestement infondée ». Il sera alors reconduit à la frontière et *expulsé* de France, ou bien il sera *retenu* dans un CRA en attendant que les démarches administratives nécessaires à son expulsion soient réglées (ce qui peut prendre des semaines ou des mois), ou encore laissé libre en situation d'irrégulier non expulsable. Il deviendra alors un *sans-papiers*, ce qui est assez proche du statut de *toléré* attribué en Pologne aux personnes dans une situation similaire à la sienne – en général, des Tchétchènes. S'il refait une demande d'asile, il risque fort d'être de nouveau *débouté*, le Libéria n'étant plus considéré comme un pays dangereux depuis les accords de paix de 2004 et la reddition de Taylor. Comment faire comprendre aux employés de l'OFPRA ou de la CRR que la situation du Libéria en 2007 est chaotique, que les anciennes milices sont devenues des bandes armées prêtes à s'engager pour n'importe quel

1. LURD : Liberian United for Reconciliation and Democracy (Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie).

« contrat », que la présence des forces armées de l'ONU représente une soupape fragile dont le départ, prévu depuis 2006 mais reporté de six mois en six mois, risque de provoquer une reprise des violences ?

Un constat s'impose donc aujourd'hui : la gestion des indésirables devient de plus en plus complexe et diversifiée sur le plan de la production lexicale et statistique des catégories identitaires et des espaces qui leur sont associés. Elle mobilise au moins deux forces combinées, l'humanitaire et la policière, comme on le voit dans le traitement des « Subsahariens » au Maroc, plus généralement en Afrique du Nord, où des associations et des ONG ont répondu aux appels d'offres des gouvernements européens et de la Commission européenne pour prendre en charge la rétention des « clandestins » subsahariens, ou pour leur venir en aide dans le cadre de leur rétention – ce qui n'est certes pas la même chose mais participe, bon gré mal gré, du même dispositif de contrôle, tout juste atténué par un « traitement humain du problème ». L'action humanitaire se trouve ainsi de plus en plus systématiquement non pas « piégée », mais incluse *a priori* dans les stratégies de contrôle des flux migratoires de toutes sortes.

On s'étonnera peut-être de constater que ce chapitre consacré aux chiffres et aux différentes catégories de « populations déplacées » dans le monde ait fait si peu appel à la démographie, aux données quantitatives brutes ou relatives. Celles-ci, notons-le, sont abondamment diffusées et facilement accessibles dans les rapports et sur les sites des agences onusiennes, en particulier dans les rapports du HCR, qui ne sont pas avares de tableaux, de courbes et de graphiques¹. Mais on a vu comment ces données quantitatives sont produites « sur le terrain », avant d'être passées à la moulinette de la production statistique capable de produire des effets de vérité apparemment indiscutables !

En me basant au contraire sur des faits, des conflits et des agressions tirés d'enquêtes de terrain ou d'informations attestées

1. www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/statistics.

de l'actualité de ces dernières années, et mettant en scène les catégories et les principes de qualification des individus, j'ai voulu montrer que ces principes produisent, en même temps que des chiffres, des modalités différentes de reconnaissance, de prise en charge et de rejet. Mon propos est donc clair : tout acte de nommer et dénombrer est un fait politique. Il se fonde sur de simples tautologies, c'est-à-dire sur des circuits fermés de raisonnement où les chiffres ne peuvent que confirmer les définitions arbitraires données *a priori* dans des contextes politiques spécifiques selon « la logique dévastatrice des catégorisations¹ ». De telles définitions ne prennent pas appui sur des cadres scientifiques universels et fixes ; elles n'ont que l'apparence de la rigueur scientifique !

Ainsi, par exemple, comme on l'a vu plus haut, par décision rapidement négociée entre le HCR et le gouvernement pakistanaise en novembre 2001, 130 000 Afghans présents « clandestinement » au Pakistan sont passés du jour au lendemain au statut de « réfugiés » dans le seul but de leur faire occuper les camps installés par le HCR à grand renfort de propagande médiatique et restés jusque-là presque vides ! De même, les « régularisations » que les gouvernements européens opèrent parfois à l'égard de leurs « immigrants clandestins » font la démonstration qu'on peut négocier les catégorisations et modifier les statistiques en un temps record² !

L'arbitraire qu'on constate en Europe dans les polémiques actuelles sur les demandeurs d'asile, ou dans la qualification des « réfugiés », des « faux réfugiés » et des « clandestins », on le voit

1. Eleni Varikas, *Les Rebuts du monde*, *op. cit.*

2. Comme l'ont fait, en 2005, le gouvernement espagnol (qui donna *a posteriori* le statut légal de migrant à près de 600 000 « clandestins ») et, en 2006, le gouvernement italien (qui régularisa 520 000 migrants irréguliers). Serge Weber (*Nouvelle Europe, Nouvelles Migrations. Frontières, intégration, mondialisation*, *op. cit.*, p. 93-96) montre de manière convaincante la pertinence sociologique des régularisations *a posteriori* comme politique publique validant des situations déjà bien « intégrées », à la différence de l'arbitraire et de l'imbroglio irréaliste des « quotas » *a priori* (« immigration choisie ») associés à un traitement à distance des demandes.

également en Guinée, en Angola ou en Australie. Il n'est pas un lieu au monde qui puisse faire référence en matière de juste dénombrement : toute qualification de « réfugié », toute politique d'asile sont des réalités fluctuantes dans l'histoire et dans l'espace. De près ou de loin, elles dépendent essentiellement de l'attitude des puissances dominantes à l'égard des pays qui en sont dépendants, politiquement, militairement ou économiquement.

Ces faits ne sont pas totalement nouveaux. Gérard Noiriel a bien montré le lien qui unit, sur le plan historique, les politiques publiques de contrôle des populations, la situation économique des pays d'accueil et l'évolution du droit d'asile¹. Évoquant la « mondialisation des interdépendances » qui se manifeste depuis les années 1970 et se traduit par une remise en cause des principes du droit d'asile (à l'encontre donc du texte de la convention de Genève de 1951), Noiriel souligne en outre que « jusqu'au milieu des années soixante-dix, [...] un grand nombre de travailleurs étrangers *qui auraient pu prétendre au statut de réfugié* ne prenaient pas la peine de solliciter cette faveur, sûrs qu'ils étaient de trouver du travail dans les pays industrialisés² ». Par conséquent, si l'économique est bien présent dans la question du droit d'asile, c'est parce que sa crise met « à nu » l'assignation identitaire de travailleurs migrants devenus les premiers sans-emploi. Ils se retrouvent ainsi sans autre attribut social que leur extranéité, leur biographie et l'histoire de leurs rapports au pays d'accueil³. Les seuls droits humains que ces propriétés – les ramenant au statut unique d'*étranger* – soient susceptibles de fonder *in fine* sont ceux qui découlent du droit d'asile. Or, c'est celui-ci qui, remis en cause à son tour, produit aujourd'hui la catégorie de « débouté » et/ou de « migrant clandestin », deux noms d'une même histoire.

1. Gérard Noiriel, *Réfugiés et Sans-Papiers. La République face au droit d'asile XIX^e-XX^e siècle*, op. cit.

2. *Ibid.*, p. 234 (c'est moi qui souligne).

3. Une histoire qui est en l'occurrence, en Europe, très largement coloniale et postcoloniale.

GÉRER LES INDÉSIRABLES

En définitive, de manière contemporaine, la crise économique et les replis idéologiques face à toute culture mondiale font de l'exil une expérience criminalisée et non plus valorisée comme elle a pu l'être à d'autres moments de l'histoire¹. À l'aube du XXI^e siècle, les attitudes xénophobes et identitaires se développent un peu partout, et forment une pression publique qui tend à restreindre le droit d'asile, et à favoriser l'édition des murs et des camps.

Dès lors la question politique des sans-État se pose plus que jamais, même si les termes ont beaucoup changé depuis la création du HCR et la convention de Genève de 1951. Aujourd'hui encore, quelles que soient les catégories juridiques et identitaires dont on les gratifie sur les chemins d'exil, celles et ceux qu'on nomme « réfugiés », « déplacés internes », « refoulés » ou « clandestins » sont toujours renvoyés à la question essentielle de leur citoyenneté, qui seule leur ouvre la voie du « droit d'avoir des droits ». Dans ce cadre, le statut de réfugié conventionnel devient plus rare ; et cela ne signifie pas que les causes réelles de son attribution aient disparu, celles relatives aux violences et au chaos des pays d'origine, comme le montre le cas des deux millions et demi d'Irakiens vivant hors de leur pays et dont la plupart se trouvent sans titre de réfugiés. Ce qui s'est modifié, ce sont les politiques migratoires des pays du Nord, et le contrôle qu'ils exercent sur les pays du Sud (en Afrique, en Amérique latine, au Proche-Orient et en Asie) et sur les personnes qui en sont originaire, quelles que soient les situations de violence, de chaos ou de détresse qui ont provoqué leur départ.

1. On pense, par exemple, aux grandes migrations de peuplement qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e, ont amené par dizaines de milliers des Italiens, des Espagnols, des Allemands ou des Polonais vers l'Amérique latine.

2

L'encampement aujourd'hui. Un essai d'inventaire

Avec les déplacements de population, les espaces de frontière et les camps forment une réalité mouvante dans l'espace, mais aussi « liquide » dans sa substance – au sens où le sociologue Zygmunt Bauman parle d'une « modernité liquide », instable et incertaine, dans le monde d'aujourd'hui¹. Camps et zones de frontière sont exemplaires jusqu'à l'excès de cette liquidité, voire d'une certaine « plasticité » si l'on s'en tient au sens strict de la matière qui prévaut dans l'édification des camps : tentes, bâches, cuves, etc., faites de toiles plastifiées. Ce sont des espaces de la mobilité. Sas, zone de triage, garage, refuge, enclos, camp : quel rôle jouent-ils dans la régulation des flux de personnes ? Si les sites ouverts et gérés par le HCR et les grandes ONG – camps de réfugiés et de déplacés, camps de regroupement de retournés, zones de transit – forment la matière principale des enquêtes de cette recherche, ils doivent être replacés dans un ensemble plus large d'espaces de confinement et de circulation.

1. Voir Zygmunt Bauman, *Liquid Modernity*, Cambridge, Polity Press, 2002.

Les chiffres de l'encampement

Les statistiques officielles ne donnent que des images très partielles de la concentration des réfugiés, déplacés ou demandeurs d'asile dans des camps. En 2002, le HCR comptabilisait quatre millions et demi de réfugiés *stricto sensu* effectivement recensés dans les camps sous son autorité. Parmi eux, près de la moitié se trouvaient en Afrique (47 %), 38 % en Asie et 14 % en Europe¹. Le regroupement des réfugiés en camps est, selon Luc Cambrezy, géographe à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), « la spécialité des pays pauvres » : en Afrique et en Asie, les camps abritaient respectivement, en 2000, 83,2 % et 95,9 % des réfugiés assistés par le HCR sur ces continents, contre 14,3 % en Europe². Ces derniers taux, s'ils sont appliqués aux nombres de réfugiés enregistrés par le HCR en 2007, donnent un ensemble un peu supérieur à six millions et demi de réfugiés statutaires gardés en camp dans le monde. Même si l'on doit se contenter d'approximations statistiques dans ce domaine, on peut faire le constat que l'encampement est bien la quatrième solution du HCR pour résoudre le « problème » des réfugiés, solution massive, durable et clairement préférentielle en Afrique et en Asie, au détriment des trois autres solutions officielles : le rapatriement, l'intégration sur place, la réinstallation dans un pays tiers. Solution honteuse aussi, comme l'est d'une manière générale l'existence durable des camps pour les institutions qui les ouvrent et les gèrent : il n'en est fait aucune mention spécifique dans les documents publics de présentation de l'action du HCR dans le monde³.

1. Voir UNHCR, 2002, *Statistical Yearbook* (<http://www.unhcr.ch>).

2. Luc Cambrezy, *Réfugiés et Exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2001, p. 72.

3. Pas un mot d'explication ni de données chiffrées sur les camps dans la brochure annuelle de 25 pages luxueuses présentant les activités du HCR en 2006-2007 ; en revanche, on trouve, au centre du document, une photo couleurs sur deux pages qui est une prise de vue aérienne d'un camp de réfugiés soudanais au Tchad accompagnée de cette légende : « Le camp de Djabal, qui surgit des terres désertiques et assoiffées de l'est du Tchad » (*Protéger les réfugiés. Le rôle de l'UNHCR*, op. cit., p. 11). De même, dans un

L'ENCAMPPEMENT AUJOURD'HUI

En outre, 1,5 million de réfugiés palestiniens – parmi les 4 millions recensés par l'UNRWA – vivent actuellement dans une soixantaine de camps, ouverts entre la fin des années 1940 et les années 1960 au Liban, en Syrie, en Jordanie, et dans les Territoires palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. Plus récemment, des exilés soudanais et irakiens, non comptabilisés parmi les « réfugiés » pris en charge, se sont installés autour de ces camps, en faisant augmenter la population de manière informelle, tout en confirmant la potentialité d'urbanisation des camps, ce en quoi les camps palestiniens, dans leur excès même et leur longue histoire, sont exemplaires plutôt qu'exceptionnels.

À ces chiffres, concernant les réfugiés en camp, s'ajoutent ceux des camps de déplacés internes, notamment au Soudan. Ce sont les camps des alentours de Khartoum, dans lesquels se sont installés et urbanisés plus d'un million de Soudanais venus du sud du pays depuis les années 1980 ; ce sont aussi, depuis 2003, les 2,3 millions de déplacés internes du Darfour dont la plupart (près de 2 millions) vivent en camp : la seule province du Darfour compte, à la fin de l'année 2007, au moins 65 camps de déplacés, dont le plus grand, le camp de Gereida, regroupe 120 000 personnes. Ces données proviennent d'une enquête d'Amnesty International sur les déplacés du Darfour en 2007, dont le rapport précise :

« D'autres [personnes déplacées du Darfour] se sont réfugiées dans des villes où elles s'abritent dans des huttes ou sont hébergées par des proches ou des personnes qui les ont accueillies dans une partie de leur maison. Par ailleurs, des centaines d'autres, récemment déplacées pour la plupart, se sont réfugiées dans la brousse où elles survivent difficilement en mangeant des fruits et des

jeu à finalité pédagogique créé sur Internet par le HCR pour faire connaître le sort des réfugiés, on observe une complète absence de camp, de centre de rétention, de démarches administratives, absence complète aussi de personnages africains (voir « Envers et contre tout », www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=4731b5064).

céréales qui poussent à l'état sauvage ou grâce aux habitants de villages qui ont été épargnés. [...] Des milliers d'autres Darfouriens se sont enfuis dans les villes d'autres régions du Soudan, dans la plupart des cas dans l'État voisin du Kordofan. Certains ont gagné l'est du pays où de nombreuses personnes originaires du Darfour travaillent depuis des années sur des projets économiques ; d'autres se sont réfugiés à Khartoum. Par ailleurs, on a recensé environ 240 000 Darfouriens vivant dans 12 camps de réfugiés situés dans l'est du Tchad¹. »

À cela s'ajoutent des situations plus anciennes – dans certains pays qui ont eu des chiffres très importants de déplacés internes (Angola, Libéria, Afghanistan) – où les retours des déplacés n'ont été que partiellement comptabilisés ; et, lorsque les départs des camps ont bien eu lieu, les chemins du retour n'ont pas conduit les (ex-)déplacés vers leurs terres d'origine (ou celles de leurs parents), mais plus souvent vers les capitales ou les villes moyennes, proches de leurs zones rurales d'origine. Ce fut le cas au Libéria, où 500 000 IDPs étaient regroupés en camp pendant la guerre, 240 000 y vivaient encore fin 2004, entre 30 000 et 50 000 fin 2006. Dans les zones rurales en 2007, on constatait une part importante de « *missings* » (personnes manquantes) qu'on supposait être restés à Monrovia. En Angola, des camps de déplacés ont reçu, entre les années 1970 et 2002, plus d'un million de déplacés (en sus de plusieurs centaines de milliers de réfugiés), et les « retours » des déplacés à partir de 2002 n'ont pas repeuplé les zones rurales. Au contraire, les déplacés et surtout leurs enfants sont massivement restés dans ou près des villes où se trouvaient les camps de déplacés.

Citons enfin l'incertitude du devenir des personnes qui ont été déplacées et qui se trouvent dans des contextes officiellement « postguerre » mais notoirement chaotiques, comme en Afghanistan où les camps de déplacés internes ont regroupé plusieurs centaines de milliers de personnes entre 2001 et 2005. De plus,

1. Amnesty International, *Soudan. Les déplacés du Darfour. La génération de la colère*, Paris, Éditions francophones d'A.I., janvier 2008.

des dizaines de milliers de déplacés internes rejoignent provisoirement de nouveaux camps fin 2007 et début 2008 dans l'est de la RDC (République démocratique du Congo) et au Kenya...

Pour essayer de donner un « instantané » du nombre approximatif de résidants des camps à un moment donné, en tenant compte des chiffres disponibles mais hétérogènes qu'on vient de citer pour une période allant de 2002 à 2007, et en essayant de les rééquilibrer et de les actualiser au plus bas pour 2007-2008, l'encampement officiel – en camps de réfugiés du HCR, en camps de réfugiés de l'UNRWA et en camps de déplacés internes – peut être estimé à douze millions de personnes aujourd'hui. Ce nombre ne comprend pas les camps dits « auto-instal-lés » (terrains laissés par des villageois à des réfugiés sans abri), ni les centres de rétention et zones d'attente en Europe et en Afrique du Nord (plusieurs dizaines de milliers de « maintenus » et « retenus »).

Camps, zones de transit, centres d'accueil, camps de déplacés ou « villages » de réfugiés : les situations sont très diverses d'une installation à l'autre et toujours en mutation. Les classifications du HCR distinguent différentes conditions d'accueil et d'enca-drement des personnes. On peut ainsi, dans un premier temps, considérer quatre grands types d'espaces de regroupement, tels qu'ils sont perçus par les institutions, qu'elles soient onusiennes, humanitaires ou policières : les points de passage frontaliers (*cross border points*, dans la terminologie anglophone du HCR) ; les centres de transit (*transit centres*) ; les camps de réfugiés propre-ment dits (*refugees camps* ou *refugees settlements*) ; les camps de déplacés (*IDPs camps*).

Je présenterai ces quatre types d'espaces à grands traits, en m'appuyant principalement sur des exemples africains, puisqu'ils correspondent aux différents espaces dans lesquels j'ai circulé et mené mes enquêtes. En les comparant à d'autres exemples, notamment européens, maghrébins ou proche-orientaux, nous verrons que certains rapprochements sont possibles du point de vue du rôle que jouent ces espaces dans la circulation des personnes et dans la mise à l'écart des plus indésirables, à une

échelle non plus locale ou régionale mais très largement mondialisée. C'est ce qui nous amènera à requalifier ces types de lieux selon la fonction qu'ils occupent dans un dispositif plus vaste de survie, de contrôle et de mise à distance. Nous pourrons ainsi élargir notre approche et évoquer successivement les espaces correspondant à quatre grands ensembles de fonctions et de modes de gestion. Je les énumère ci-dessous en utilisant mes propres termes pour une désignation analytique et générique, tout en indiquant entre parenthèses les termes par lesquels on les désigne couramment :

- ✿ les refuges auto-organisés (*« cross border points »* [points de passage frontaliers], campements, *« jungle »*, *« ghettos »*, *« zones grises »*, *squats*) ;
- ✿ les centres de tri (centres de transit, *« way stations »* [étapes], centres de rétention, camps d'étrangers, zones d'attente) ;
- ✿ les espaces de confinement (camps de réfugiés, *rural settlements* [établissements ruraux] du HCR) ;
- ✿ les réserves non protégées (camps de déplacés internes).

Arrêtons-nous plus en détail sur chacun de ces quatre ensembles.

Les refuges auto-organisés

« Je me suis réfugié là » est l'expression qui institue ces situations limites, ces lieux les plus « *borderline* ». En effet, ce premier ensemble d'espaces peut être identifié par le fait qu'ils sont composés de refuges au sens premier du terme – l'endroit où l'on a trouvé refuge. Ce sont des cachettes ou des abris provisoires en forêt (campements) ou en ville (squats), des lieux de repos ou d'attente entre deux postes frontières, où l'on reste quelque temps, prêt à repartir. Une extrême précarité ainsi que l'informalité, l'invisibilité, voire l'illégalité caractérisent ces lieux.

Dans l'aire du conflit de la Mano River (Libéria, Sierra Leone, Guinée forestière, entre 1989 et 2004), les *cross border points* (*« points de passage frontaliers »*, selon la terminologie du HCR) sont ces espaces que les humanitaires appellent parfois « *grey*

zones » (« zones grises »), parce qu'ils sont difficilement accessibles et presque invisibles. Quelques tentes fournies par une ONG, parfois des distributions de nourriture en cas d'urgence, éventuellement les visites éparses, quelques heures par semaine ou par quinzaine, d'agents de santé d'une organisation médicale. Un exemple nous donnera la mesure de la précarité et de l'invisibilité de ces refuges.

Lors d'une visite, en octobre 2003, sur le *cross border point* de Thuo, village frontalier de la Guinée avec le Libéria, que le véhicule de Médecins sans frontières atteint quelques kilomètres après le dernier *transit centre* de Bossou (en Guinée), une centaine de réfugiés sont répartis dans deux grandes tentes. Ils vivent dans des conditions d'extrême précarité : humidité, boue, absence de nourriture. Le passage de l'équipe mobile de MSF a lieu une fois par semaine. Ce sont des espaces de désolation. Un poste de police se trouve à quelques dizaines de mètres de chaque côté des tentes, un à l'entrée du Libéria, un autre à l'entrée de la Guinée. Il n'y a pas de distribution de nourriture, les réfugiés en demandent aux villageois, pratique que le HCR met en avant pour justifier la non-prise en charge immédiate des personnes (la « solidarité africaine »). Il y a des jeunes femmes avec leurs enfants, des jeunes hommes qui ont voulu échapper au recrutement forcé des groupes armés et qui veulent aller en camp, en Guinée, parce qu'ils cherchent une sécurité physique ou parce qu'ils veulent réaliser le rêve de reprendre un cycle scolaire plusieurs fois interrompu depuis les débuts de la guerre. Dans l'ensemble, ce sont des personnes seules ou en petits groupes, des éléments de familles qui ont été dispersées depuis la dernière fuite, quelques mois plus tôt, ou depuis plusieurs années pour certains. Les rares hommes adultes présents avec leur famille font vite figure d'exceptions. Ils prennent en charge le sort des autres, plus fragiles d'apparence, qui sont fatigués. Ils deviennent « chefs de tente » et sont les interlocuteurs des agents du HCR et des ONG lorsque ces derniers passent par Thuo.

Les personnes que nous rencontrons sont là depuis une semaine ou quinze jours, selon les cas ; elles attendent le passage des camions du HCR qui doivent les transporter vers les centres de

transit et les camps de réfugiés de Lainé ou Kola, situés autour de Nzérékoré, plus au nord, vers l'intérieur de la Guinée forestière. En fait, il y a un jeu de cache-cache entre le HCR et certains réfugiés qui ne veulent pas être tout de suite enregistrés et emmenés en camp. Certains explorent les environs pour évaluer la possibilité de rester dans les villages et trouver de l'aide en échange d'une force de travail qu'ils peuvent proposer à un coût très faible. D'autres font enregistrer certains membres de leur famille auprès du HCR qui les emmènera dans les camps, pendant qu'eux-mêmes tenteront de s'insérer localement, tout en bénéficiant éventuellement de la ration alimentaire mensuelle du PAM (Programme alimentaire mondial) qu'ils iront chercher en se rendant dans les camps une fois par mois, le jour de la distribution.

Cette forme des *cross border points*, dont le fonctionnement est très peu « visible » par les organisations onusiennes et humanitaires, peut être rapprochée d'autres formes de regroupements, notamment les campements dits « *self-settled* » (auto-installés), où se retrouvent les exilés avant toute reconnaissance et tout contrôle du HCR. C'est le cas du campement auto-installé près du village de Buedu en Sierra Leone, à une quinzaine de kilomètres de la frontière libérienne. Un nombre important de réfugiés libériens sont arrivés en 2001 dans la région, au moment de la reprise des combats au Libéria dans le comté du Lofa, après une relative accalmie de plusieurs années¹. Venant de villes et de villages situés juste de l'autre côté de la frontière, plus de 35 000 Libériens arrivèrent dans le seul district de Buedu. Alors même qu'ils venaient de localités proches et appartenaient à des lignages alliés², leur arrivée a saturé la disponibilité résidentielle et en grande partie alimentaire des villageois. Les habitants ont alors demandé à leurs « parents » réfugiés de s'installer sur un espace vide à la sortie de Buedu. L'occupation est devenue un camp auto-installé en 2001. Il a regroupé jusqu'à 4 000 personnes avant que le HCR ne le vide entièrement,

1. On abordera plus en détail le conflit libérien et les déplacements forcés qu'il a entraînés dans le chapitre 5.

2. On trouve des membres des groupes ethniques kissi et gbandi de part et d'autre de la frontière.

et de force, l'année suivante, en arguant du fait qu'il se trouvait trop près de la frontière, et afin de regrouper tous les réfugiés dans les camps du HCR situés dans le centre du pays (axe Bô-Kenema). Au sein du campement de Buedu, une organisation rigoureuse des réfugiés s'était mise en place, avec notamment un *chairman* (un président) et un secrétaire des réfugiés qui tenait un compte précis des arrivées et des départs des Libériens, propres au campement et plus généralement propres au district dont ce village abritait la chefferie.

D'autres formes de regroupements informels peuvent être rapprochées de cette modalité de refuges auto-organisés qui, comme l'illustre le cas des Libériens, concerne des exilés non encore reconnus dans une catégorie institutionnelle (ni réfugiés ni migrants, ni demandeurs d'asile, ni même « sans-papiers »), c'est-à-dire littéralement sans-État, tels que définis au chapitre 1. Largement invisibles et inclassables du point de vue des institutions nationales et internationales, ils sont relativement organisés au sein de communautés formées dans la situation précaire et, pensent-ils, provisoire où ils se trouvent. Ils survivent grâce à des contacts avec la population locale, auprès de laquelle ils trouvent, selon les cas, des lopins de terre à cultiver ou quelque tâche à effectuer (à l'instar des Libériens en Sierra Leone ou en Guinée), de la nourriture ou des couvertures données par des associations. Les nombreux petits campements de migrants clandestins installés en France, dans le bois de Dubrulle près de Calais et à un kilomètre du port où passent des camions qui embarquent vers l'Angleterre en sont une illustration (notamment pour ce qui concerne l'aide des associations). C'est également le cas des campements que les exilés africains établissent au Maroc : en attendant de tenter le passage de la frontière vers l'Espagne, ils se réfugient dans les forêts de Belyounech (près de l'enclave espagnole de Ceuta) et de Gourougou (sur les hauteurs de Melilla, l'autre enclave espagnole au Maroc).

Le sociologue Smaïn Laacher a mené l'enquête sur ces campements, leurs conditions de survie et leur organisation interne¹.

1. Smaïn Laacher, *Le Peuple des clandestins*, Paris, Calmann-Lévy, 2007, notamment p. 92-147.

Dans le bois Dubrulle, près de Calais, « on rencontre de petits campements regroupés par communautés nationales et ethniques. Ce sont des abris de fortune faits de bâches et de plastiques pour les cloisons et de branches recouvertes d'un morceau de toile pour consolider le toit, que la pluie et le froid transpercent sans aucune difficulté¹ ». Les campements sont formés par affinités familiales, tribales, ou par nationalités (Somaliens, Soudanais, Érythréens, Éthiopiens, Irakiens, Afghans). Les occupants de ces lieux donnent à leur refuge le nom de « *jungle* » (prononcé à l'anglaise). Ceux qui occupent les campements auto-installés de la forêt de Belyounech nomment, eux, leurs camps « *ghettos* ». À partir de récits d'exilés africains ayant vécu plusieurs mois dans ces campements, Smaïn Laacher a décrit l'organisation politique complexe des occupants de la forêt. Dans les deux lieux, elle s'est progressivement mise en place, introduisant un ordre interne au « *ghetto* ». Cet ordre permet l'organisation collective et minutée des tentatives de passage des grilles de la frontière – une voie appelée le « voyage par grillage² » –, l'approvisionnement en eau et en nourriture (en cherchant dans les poubelles), l'organisation d'urgence lors des rafles de police, etc. Ce sont des communautés formées sur place, à l'instant de la rencontre, selon la nationalité – quatorze communautés sont installées dans la forêt de Belyounech : Ivoiriens, Gambiens, Guinéens, Sénégalais, Congolais, Maliens, Tchadiens, Sierra-Léonais, etc. Des *chairmen* de communauté se succèdent tous les mois en fonction de leur propre passage des grillages. Il y a aussi un second et un troisième *chairman*, un chef du parlement, un commissaire, des parlementaires et des policiers, un commissaire aux comptes, ainsi que des responsables des relations entre les différentes communautés (« l'Union africaine », composée de tous les *chairmen* de communauté, surnommés les « Casques bleus »). Le turnover est important, bien que certaines personnes puissent rester là plusieurs mois, voire exceptionnellement plusieurs années³, mais les fonctions qui font perdurer l'organisation se maintiennent. Il s'agit,

1. *Ibid.*, p. 92.

2. *Ibid.*, p. 116.

3. Le doyen de la forêt est arrivé il y a dix ans, en 1997 (*ibid.*, p. 122).

note Smaïn Laacher, de « transformer cet espace afin de ne pas le subir¹ ». Dans les bois du Calaisis comme dans les campements de la forêt marocaine, les lieux permettent de soustraire leurs occupants à la vue des habitants et de la police : « Tout le monde sait qu'ils sont là, mais l'important, pour tous, est de préserver leur invisibilité. » Les campements de la forêt marocaine représentent un « espace de fixation près d'une frontière² », ce en quoi ils sont comparables aux abris de la « *jungle* » du Calaisis ou aux camps auto-installés de Libériens en Sierra Leone, ou encore aux tentes que d'autres Libériens occupent sur l'espace frontière entre Guinée et Libéria.

Enfin, une même invisibilité, une même illégalité et une même situation marginale caractérisent les déplacés et réfugiés sans prise en charge aucune et qui trouvent refuge en occupant des squats urbains. Plus de trois ans après la fin officielle de la guerre du Libéria, en 2007, Monrovia la capitale était, disait-on, un véritable « camp de déplacés » ! L'expression désigne d'une part l'augmentation rapide de la population des quartiers les plus pauvres et marginaux de la capitale après la fermeture officielle des camps de déplacés des environs de Monrovia³. D'autre part, et plus explicitement encore, dire de Monrovia qu'elle est un vaste « camp de déplacés », c'est faire allusion à l'abondance des squats installés en ville dans d'anciens hôtels, dans des immeubles en construction, des maisons désaffectées, des maisons à moitié détruites par la guerre.

Dans le quartier de Congo Town, je me rends en janvier 2007, avec deux personnes de MSF, dans le squat d'un immeuble inachevé. Le rez-de-chaussée et trois étages sont occupés. Selon certains occupants, il y aurait là 2 500 personnes. Ce sont des déplacés de plusieurs comtés, dont Nimba, Bony,

1. *Ibid.*, p. 128.

2. *Ibid.*, p. 129.

3. C'est le cas du quartier West Point, dont l'augmentation démographique depuis 2005 est due à l'arrivée d'anciens déplacés internes des camps des environs de Monrovia, d'anciens réfugiés libériens ramenés par le HCR de Guinée et de Sierra Leone, et de réfugiés sierra-léonais ne voulant pas rentrer en Sierra Leone après l'accord de paix de 2002 et après la fermeture des camps de réfugiés...

Lofa, les plus touchés par la guerre. Ce squat est dirigé par un *chairman*, qui est là depuis la première installation du squat en 1991, moins de deux ans après le début de la première guerre du Libéria. On nous dit qu'il est élu, les gens l'appellent « le Boss ». Sa femme a la plus grande boutique au rez-de-chaussée de l'immeuble où se tient un petit marché permanent de vivres et d'objets de première nécessité. Les occupants du squat n'ont pas d'emploi, certains vivent en cassant des pierres qu'ils vendent sur le bord de la route.

À l'autre bout de la ville, un autre squat, celui d'un hôtel délabré, occupé par des déplacés depuis 2003. Il était auparavant occupé par l'armée du président Charles Taylor qui l'avait réquisitionné. Le bâtiment compte sept étages, il est situé sur une petite colline au bout de l'avenue principale du centre-ville. Là aussi, il y aurait environ 2 500 habitants selon le *chairman* local. Celui-ci est un ancien employé de l'hôtel qui est resté là depuis sa réquisition par l'armée et qui a été reconnu comme l'autorité du lieu par les soldats, puis par les déplacés qui sont arrivés ensuite. C'est lui qu'ils vont voir à leur arrivée pour avoir l'autorisation de s'installer. Il est là depuis des années, espérant qu'après tout ça l'hôtel sera remis en état, ouvrira de nouveau et que lui, enfin, retrouvera son emploi¹...

Nous pourrions poursuivre cette énumération des refuges auto-organisés et en élargir progressivement les caractéristiques. Sur le même terrain libérien, par exemple, certains déplacés internes venus du nord-Libéria se sont installés dans le bâtiment désaffecté d'une ancienne station de radio qui se trouve au bord d'un camp de déplacés². À ce moment-là, début 2007, la plupart

1. Le squat a été évacué début 2008.

2. La station émettrice est celle de la radio américaine Voice of America (VOA), d'où a été tiré le nom de ce camp : *VOA Camp*, le « Camp de la voix de l'Amérique » ! VOA Camp est le plus ancien camp de déplacés de la région. Ouvert en 1992, il comptait, la première année, 26 000 occupants – réfugiés sierra-léonais et déplacés libériens – et devint en 1998 le plus grand camp de la région de Monrovia avec 36 000 occupants. À cette date, d'autres camps furent ouverts autour de VOA Camp pour éviter son surpeuplement, et il a été officiellement fermé par le HCR en 2005. Les organisations onusiennes et les ONG internationales qui y opéraient ont

des déplacés internes évacuent le camp sur ordre du HCR, mais, outre que certains ne sont jamais partis, il est occupé informellement par de nouveaux arrivants. Il y aurait, début 2007, entre 4 000 et 5 000 occupants, pour moitié des réfugiés sierra-léonais refusant de rentrer en Sierra Leone et pour moitié des déplacés libériens.

Le bâtiment de l'ancienne station de radio Voice of América est un squat sans eau ni électricité. De nombreuses petites pièces et quelques grandes salles communes sont sommairement aménagées : un matelas, une chaise, un brasero pour faire la cuisine... Parmi les occupants, tous libériens, les uns ne sont pas enregistrés comme *IDPs*, les autres ont été enregistrés mais disent attendre une aide pour le rapatriement – celle-ci est supposée payer les frais de leur voyage retour et contribuer à faire face aux dépenses à l'arrivée.

On trouve un même chassé-croisé de populations civiles (réfugiés, déplacés internes, retournés) dans la région de Kailahun en Sierra Leone près de la frontière avec la Guinée et le Libéria. Les « clandestins » sont nombreux par le seul fait que le HCR et les autorités politiques locales « décident » en 2003 qu'il n'y a plus de réfugiés libériens dans la ville et son district. La réalité est bien différente. La ville de Kailahun a été une place forte des rebelles du RUF¹ jusqu'à la fin de l'année 2001. Elle connaît, fin 2003, une forte présence militaire : celle des forces armées

progressivement quitté le camp à la demande du gouvernement libérien et du HCR. Depuis cette date, une association locale fondée par des Libériens anciennement employés des ONG internationales ACF et MSF assure le relais pour des distributions ponctuelles d'aide alimentaire, fournie par le PAM, et pour des programmes d'information sanitaire de l'UNICEF.

1. Le RUF (Revolutionary United Front) a été un mouvement rebelle sierra-léonais soutenu par les forces de Charles Taylor en guerre au Libéria depuis fin 1989. Le RUF lance une insurrection en 1991 contre les forces gouvernementales et s'installe durablement dans l'est du pays et notamment à Kailahun. La guerre en Sierra Leone, extrêmement brutale de part et d'autre, est officiellement terminée au début de l'année 2002. Voir Fabrice Weissman, « Sierra Leone : la paix à tout prix », in F. Weissman (dir.), *À l'ombre des guerres justes. L'ordre international cannibale et l'action humanitaire*, Paris, Flammarion-MSF, 2003, p. 53-73.

sierra-léonaises (dont le campement se trouve à une sortie de la ville), celle des « Pak Bat » (le bataillon pakistanais des casques bleus de l'ONU), ainsi que plusieurs experts étrangers des « Mil-Obs » (observateurs militaires de l'UNAMSIL, la Mission des Nations unies en Sierra Leone). À cette présence étrangère militaire s'ajoute celle des membres des ONG et du HCR, également récente et importante. Bien qu'aucun recensement ni aucune évaluation officielle de la population n'ait été réalisé, tout le monde s'accorde à dire qu'il y avait environ un millier d'habitants dans la ville pendant la guerre (1991-2002), contre 15 000 avant la guerre et moins de 8 000 en 2003, plus d'un an après le retour de la paix. En décembre 2003, j'ai effectué un relevé des entrées concernant les personnes hospitalisées dans la clinique MSF de Kailahun¹. On apprend, grâce à ce registre, que la ville et ses environs ne comptent à ce moment-là que 20 % de « résidants » (c'est-à-dire de personnes qui sont toujours restées dans le district), ainsi que 73 % de « retournés » sierra-léonais – dont des ex-déplacés internes (13 %), des ex-réfugiés en Guinée (37 %) et des ex-réfugiés au Libéria (23 %) – et enfin 7 % de réfugiés libériens, ce qui représente, en valeur absolue, fin 2003, près de 600 personnes dans la petite ville de Kailahun. Des quartiers informels se stabilisent, dont le « Kula Camp ». On y trouve des réfugiés libériens et des *returnees* sierra-léonais que le HCR a ramenés de Guinée.

Plus généralement, des zones squattées par des déplacés et des réfugiés se retrouvent dans de nombreuses villes africaines, et notamment dans des capitales comme Khartoum ou Conakry. À Conakry, la capitale guinéenne, un hôtel dont la construction est restée inachevée sert de squat où vivent ensemble des

1. Relevé réalisé le 5 décembre 2003 et portant sur 1 161 entrées au cours des six derniers mois (juin-novembre 2003) à l'IPD (*Internal Patients Department*) de la clinique MSF de Kailahun, inscrites sur le registre de la clinique et indiquant la résidence, la provenance et la mobilité (retourné/réfugié/résidant) des patients. La clinique MSF de Kailahun est un hôpital d'urgence installé en 2001 sous des toits de bâches plastifiées et dans des murs en terre ; elle est, à ce moment-là, le seul établissement de soins de la ville.

militaires guinéens et des réfugiés sierra-léonais, soit une centaine d'occupants en tout.

Toutes ces situations sont marquées par une très grande précarité matérielle, et par le sentiment qu'ont celles et ceux qui s'y installent de n'être là que pour de courtes périodes. Si c'est effectivement le cas en général, ces zones sont aussi des plaques tournantes durablement établies, et parfois des lieux de stabilisation urbaine.

Ce portrait inachevé des « zones grises » est le premier étage du grand édifice des camps dans le monde d'aujourd'hui. Mais il ouvre aussi vers deux voies de recherche qu'il nous faut brièvement évoquer avant de poursuivre l'inventaire. D'une part, une continuité de sens et de fonction relie entre eux ces différents campements et leurs occupants. Un espace des refuges auto-installés peut ainsi être dessiné : il va des grandes tentes de la frontière guinéo-libérienne aux quartiers périphériques des villes africaines et asiatiques, en passant par les campements forestiers et certains squats des villes européennes. Ces refuges sont des espaces de frontière, ou plus exactement *entre les frontières*. Ce sont les figures extrêmes, les plus lointaines, les moins visibles et les moins « intégrées », des hors-lieux. Ils induisent des conceptions de la localité à la limite, au sens autant politique que spatial. En effet, à la forme précaire des tentes, des campements, des « invasions » et des friches urbaines on peut associer les figures du seuil et de l'interstice, et ce dans un rapport à l'espace et à l'État qui évoque le *ban-lieu* : territoire physiquement et juridiquement incertain du « ban », à la limite de la société, mais encore sous l'emprise de l'État qui garde le pouvoir de le contrôler et de l'abandonner. Le maintien de cette relation paradoxale à la limite de la vie physique et sociale est parfaitement rendu par l'ambivalence du « ban ». Expression de la loi (une proclamation solennelle : publier les bans, ouvrir le ban), le ban s'exprime aussi dans le bannissement, la mise au ban. Le ban-lieu n'est d'ailleurs pas à strictement parler un espace, c'est une relation : celle qui relie la puissance publique – généralement représentée par l'Etat, mais aussi, comme nous l'avons décrit, par la « communauté internationale » – et les rives de la vie précaire, que

cette précarité se manifeste sur le plan de l'habitat et de l'urbanisme, de l'emploi et des revenus, des droits civiques ou des cadres sociaux. De proche en proche, un ban-lieu du monde se forme, il n'est ni strictement urbain, ni rural, mais périphérique à l'un et l'autre secteur, et c'est cette position intermédiaire ou *liminaire* qui caractérise sa qualification physique et politique¹.

D'autre part, comme nous l'avons vu avec la plupart des exemples précédents, ces refuges sont non seulement auto-installés mais aussi auto-organisés. Des hiérarchies se recomposent dans l'urgence de la survie, des relations de pouvoir *a minima* assurent l'instauration d'un *ordre* dans le désordre de l'événement ou de la « *jungle* ». Faisant face à des situations de relégation extrême, à une crise ou à une urgence, des communautés provisoires se forment dans le cadre d'une fuite, d'une clandestinité ou d'un désastre, dès lors que les personnes réunies à ce moment-là partagent un minimum de règles morales et politiques. Quelles sont ces règles qui fondent, en situation d'urgence, un sens partagé ? Même si, dans les cas évoqués ici, les cadres sociaux observés en situation renvoient *grosso modo* à une base commune, le spectre de cette référence est large, il va de la famille à la nation, et traduit très rarement la reproduction de milieux d'interconnaissance ou de réseaux sociaux préexistants. À tout le moins peut-on remarquer que, si les groupes ainsi formés dans l'urgence partagent d'emblée quelques valeurs ou langages communs, ils ne se fondent pas sur une reconnaissance identitaire mais bien sur la situation, l'espace et l'événement partagés². Les communautés de survie sont toutes des communautés singulières, certes, mais qui tendent vers la formation de

-
1. J'ai développé ces commentaires dans « Le ban-lieu du monde. Marges, soliditudes et communautés de l'instant », in *Airs de Paris*, sous la direction de Christine Macel et Valérie Guillaume, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 2007, p. 180-184. Sur les espaces intermédiaires entre rural et urbain, voir Mike Davis, *Le Pire des mondes possibles*, Paris, La Découverte, 2006. Sur la conception paradoxale du ban-lieu, voir Giorgio Agamben, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 1997.
 2. Smaïn Laacher (in *Le Peuple des clandestins*, op. cit.) a montré différents degrés d'organisation et de hiérarchie qui se réinventent dans les « jungles » et « ghettos » que forment les clandestins en situation de survie et de danger.

communautés sans identité. La « *jungle* », le « *ghetto* » ou le « *camp* » (quand le terme est utilisé comme nom de quartier) sont des symboles formés à partir de noms communs de lieux – en outre, parmi les plus mondialisés du genre ; ils sont sans marquage identitaire. Les regroupements sont situationnels et, en ce sens, exemplaires d'une modernité sociale qui inclut et dépasse le seul cas des refuges auto-organisés qu'on vient de décrire¹. D'une manière générale, en effet, ce genre de regroupement créé dans la dynamique d'une situation permet de mettre en doute le réalisme et l'efficacité sociale des affirmations identitaires et des partages du monde que leurs idéologies soutiennent.

Dans la frontière. Les centres de tri

Centres de transit, zones d'attente, centres de réception, de rétention ou de détention, tous ces espaces occupent une même position fonctionnelle dans l'édifice des camps aujourd'hui, fonction qu'on peut désigner globalement comme étant celle d'un « *centre de tri* ». À la différence des refuges auto-organisés, ils sont sous le contrôle direct des administrations nationales (ministère de l'Intérieur ou autres, en charge des migrations), des institutions policières, des agences onusiennes et/ou des organisations d'assistance humanitaire.

De son côté, Sandrine Revet restitue à partir de récits d'une catastrophe naturelle la formation d'une « communauté de survie» à l'instant du désastre, avant toute intervention extérieure de secours ou d'urgence humanitaire. Il y a à ce moment-là une exceptionnelle transparence entre l'individu et le groupe ; la communauté existe en situation, elle ne relève pas d'un sens identitaire ou essentialiste (S. Revet, *Anthropologie d'une catastrophe. Les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2007, p. 129).

1. On la retrouve dans les contextes urbains qui sont le théâtre d'actions de collectifs non identitaires, de communautés de l'instant, de moments politiques éphémères. Voir Michel Agier, « Politiques urbaines sans auteur. Une anthropologie des situations » (entretien avec C. Petcou et A. Querrien), *Multitudes*, n° 31, 2008, p. 51-60, ainsi que l'ensemble du dossier « Une micropolitique de la ville : l'agir urbain », *Multitudes*, n° 31, 2008, p. 11-121.

Quel que soit le continent où ils se trouvent, ces espaces de transit sont généralement associés à des pratiques de sélection, d'expulsion ou d'admission, et aux contextes de « gestion des flux » qui impliquent pour ceux qui se déplacent un moment plus ou moins long d'immobilisation, d'attente et de contraintes multiples. Là encore, une proximité existe entre l'espace d'intervention, le langage et les actions des institutions onusiennes, humanitaires et policières, et elle peut conduire à des chevauchements, des complicités volontaires ou involontaires, voire aux « sombres arrangements » dénoncés par le juriste Guglielmo Verdirame et l'anthropologue Barbara Harrell-Bond sur les terrains africains¹.

Dans tous ces lieux, les personnes sont enregistrées sur fiches, cartes ou registres, elles sont passées au crible d'examens médicaux, appelés *screenings* (filtrages) dans le langage humanitaire, et tout autant au crible de *screenings* biographiques. À l'arrivée comme à la sortie, des sélections et des répartitions leur assignent différentes catégories identitaires. En Europe, les centres d'hébergement, de rétention ou de détention sont destinés aux demandeurs d'asile, aux étrangers interceptés à la frontière ou sur le territoire « en situation irrégulière », aux personnes retenues en attente d'une décision d'expulsion ou en attente de la réponse à un recours pour avoir droit à l'asile – un droit qui n'est plus aujourd'hui attribué qu'à une minorité de demandeurs.

Ces camps d'étrangers aux marges de l'Europe ont, pour Claire Rodier et Emmanuel Blanchard, une finalité ultime, non de mise à l'écart ou d'enfermement, mais de « sas » ; car il s'agit plutôt de freiner ou de réorienter les trajectoires des migrants, en somme de les contrôler de plus près, non de les rendre absolument impossibles : « La comparaison avec le sas [...] permet de relativement bien cerner la fonction de ces camps. Ce sont des lieux d'organisation du passage entre deux pays, un temps de

1. Voir ci-dessous, chapitre 4.

latence où vont être remodelés les désirs, les attentes, les dispositions des candidats au séjour. Il s'agit aussi d'un moment privilégié de socialisation aux pratiques policières et administratives autour desquelles devra s'organiser la vie des migrants¹. » Un univers social éphémère se forme en même temps qu'il est découvert par ceux qui y passent et parfois même s'y installent, bien malgré eux. Selon le rapport d'une enquête réalisée à l'initiative du Parlement européen en 2007, la durée de rétention dans les centres fermés « n'est parfois pas limitée légalement et peut se prolonger en pratique plusieurs années dans certains pays² ». La plupart des centres d'hébergement (ouverts) et de rétention (fermés) ont été aménagés en Europe dans des locaux recyclés : anciennes casernes militaires (par exemple, en Autriche ou en Pologne), entrepôts désaffectés, campements temporaires, anciennes prisons, hangars (comme le « hangar » de Sangatte en 1999-2002 ou celui de la Zapi 3 à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle depuis 2001³). Enfin, le même rapport souligne « l'aspect sinistre, parfois déshumanisant des lieux... (par exemple :

1. Claire Rodier et Emmanuel Blanchard, « Des camps pour étrangers », *Plein droit*, n° 58, décembre 2003 (dossier « L'Europe des camps »).
2. Parlement européen, *Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans des centres (camps de détention, centres ouverts, ainsi que des zones de transit) au sein des 25 États membres de l'Union européenne*, décembre 2007, p. 15.
3. En France, plus particulièrement à l'aéroport Charles-de-Gaulle, des centres d'hébergement pour « maintenus », également appelés Zapi (créées par la loi Quilès de 1992 et redéfinies par la loi Sarkozy de 2003), ont d'abord été localisés dans des salles d'attente, des portions d'hôtels ou de locaux de police. La Zapi 3, ouverte en 2001, a été « la première zone d'attente spécifiquement pensée et construite pour le maintien des étrangers non admis. Le centre se trouve dans la zone de fret de l'aéroport, juxtaposé aux locaux de l'entreprise Servair. Combinant les fonctions de centre d'hébergement et de centre administratif, Zapi 3 est un bâtiment rectangulaire de 3 500 m² en tôle ondulé et en béton blanc, jaune et orange, sur deux étages, entouré de deux grillages (de 2,5 m puis 4 m de haut) et de caméras : une quinzaine de caméras de surveillance sont réparties sur le bâtiment, centralisées dans une salle de contrôle gérée par la police de l'air aux frontières, qui assure l'administration du lieu. » (Chowra Makaremi, « Vies "en instance". Le temps et l'espace du maintien en zone d'attente. Le cas de la "Zapi 3" de Roissy-Charles-De-Gaulle », in *Asylon(s)*, revue en ligne du réseau Terra, n° 2, novembre 2007, <http://terra.rezo.net/article664.html>.)

utilisation de cages et de containers en Italie, d'une ancienne plate-forme flottante aux Pays-Bas) ¹ ».

Plus ou moins ouverts ou fermés, ces lieux sont des zones de transit, des zones d'attente, des centres de réception et de rétention d'étrangers sans titre de séjour et de demandeurs d'asile. Ils sont généralement d'accès difficile, soit parce qu'ils sont contrôlés par des services publics (ou privés) de police, soit du fait de leur éloignement et de leur isolement. Arrêtons-nous un instant sur un des pays étudiés par l'enquête du Parlement européen, la Pologne. On y comptait en 2007 dix-sept « centres de réception » pour demandeurs d'asile et treize « centres de rétention » pour étrangers sans titre de séjour. Les centres de réception sont officiellement réservés aux seuls demandeurs d'asile qui sont à 90 % tchétchènes ou originaires du nord-Caucase (Daghestan, Ingouchie). Les centres de rétention, eux, accueillent des étrangers en situation irrégulière (entrés sans visa, ou en séjour irrégulier après une entrée avec visa temporaire). Des demandeurs d'asile se trouvent également dans ces centres de rétention s'ils ont été jugés en situation irrégulière. Les étrangers détenus sont de nationalités variées, mais viennent essentiellement du Vietnam, de Chine, d'Arménie, de Géorgie, ainsi que de Tchétchénie, Moldavie, Mongolie, Irak, Sri Lanka.

Le centre de rétention de Lezslowola est une ancienne base militaire rénovée en 1996 (c'est aussi le cas de plusieurs centres de réception de demandeurs d'asile). « Entouré par de hautes doubles clôtures agrémentées de barbelés avec un système électrique, il est composé de trois bâtiments (un pour les femmes seules et les familles, avec des chambres de trois à six lits ; un pour les hommes seuls, avec des dortoirs d'une capacité de dix personnes et pouvant contenir jusqu'à treize détenus... ; un pour l'administration). [...] La répartition dans chaque cellule se fait par famille ou, pour les personnes seules (majoritaires), par nationalité, ethnie, langue commune : il y a la chambre des

1. Parlement européen, *Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans des centres...*, op. cit., p. 14.

“Arméniens”, celle(s) des “Vietnamiens” qui sont en fait souvent mélangés aux Chinois, etc.^{1.} »

En Pologne comme dans de nombreux autres pays européens, il existe une certaine indifférenciation de fait parmi les étrangers détenus, retenus ou « réceptionnés » dans ces centres, bien que les notions de centres « ouverts » ou « fermés » gardent un sens quant à la finalité de ce passage en zone d'attente et de tri (expulsion attendue pour les uns, éventuelle intégration pour les autres). Demandeurs d'asile et sans-papiers sont là simplement parce que, se trouvant en situation irrégulière et/ou en attente de régularisation, « d'éloignement » ou d'admission, on ne sait pas quoi faire d'eux ni où les mettre ; seul l'impératif du contrôle, plus ou moins « humanisé » par l'action des ONG humanitaires et de défense des droits de l'homme, guide l'application policière des politiques migratoires.

Dans cette relative imprécision des statuts et des devenirs, c'est l'espace hors-lieu finalement trouvé qui est le repère le plus évident et stable de leur image identitaire. En effet, selon un procédé courant d'inversion des causalités, leur mise à l'écart paraît fonder empiriquement une attitude xénophobe à leur égard (« pour qu'ils soient gardés à l'écart, il doit bien y avoir une raison »), laquelle tend à les « criminaliser » moralement, favorisant ainsi leur enfermement. Selon un médecin qui assure une permanence dans le centre de rétention de Lezslowola, le problème le plus important dans le centre est celui de l'absence d'information des détenus sur leurs droits et le fait qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils sont détenus depuis si longtemps : « Les personnes sont envoyées ici pour trois mois au départ, leur détention est prolongée, elles ne sont pas bien informées sur leurs droits... la présence des étrangers dans ce centre n'est pas justifiée, l'existence même de ces centres n'a pas de sens, ça n'a pas d'utilité et ça n'est pas acceptable^{2.} »

1. Sophie Baylac, « Pologne – Partie II. Le contexte et l'enquête de terrain », in Parlement européen, *op. cit.*, Annexe, Rapports pays, p. 3.

2. *Ibid.*, p. 5.

Dans un autre centre polonais de rétention, le « Centre d'arrêt et de déportation » d'Okecie, l'enquête décrit le parcours d'un jeune Nigérian : arrivé en Pologne il y a six mois sans titre de séjour, il est allé récemment demander de l'aide dans une église... « De l'église, on l'a orienté vers l'association Caritas, un membre de Caritas lui a conseillé d'aller déposer une demande d'asile au bureau de l'office de rapatriement, où il a été arrêté par la police alors qu'il déposait sa demande d'asile. Il a été emmené directement dans ce centre. Depuis qu'il est ici (un mois), personne ne lui a réellement expliqué sa situation, il a juste compris qu'il avait été mis là pour trente jours. Il ne sait pas vraiment pourquoi, il ne sait pas que sa détention peut être prolongée jusqu'à un an, de trois mois en trois mois : "Le plus difficile ici, le problème, c'est le manque d'air, c'est cette porte [il parle de la porte de sa cellule], toujours fermée... l'air ne rentre pas."¹ »

Une inversion plus structurante encore redéfinit la conception de la frontière elle-même, à partir de la fonction juridique de mise à l'écart. Pour l'anthropologue Chowra Makaremi, qui a mené des recherches avec l'ANAFÉ² dans les « Zones d'attente pour personnes en instance » (Zapi) de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle à Roissy, c'est le statut juridique exceptionnel de la « personne en instance » qui déteint sur la qualification juridique de l'espace : un étranger « qui n'est pas encore sur le territoire » doit trouver l'espace qui lui correspond, extraterritorial, quitte à inventer l'artefact de cet espace autre. Ainsi la « Zapi 2 » a-t-elle été localisée pendant quelques années dans le premier étage de l'hôtel Ibis de Roissy. Un décret a qualifié cet espace comme non national et frontalier, alors que le rez-de-chaussée et le second étage du même immeuble restaient placés sous la juridiction nationale française³.

1. *Ibid.*, p. 7.

2. L'ANAFÉ (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) regroupe vingt-deux organisations membres et intervient depuis 1989 dans les zones d'attente aux frontières pour s'assurer du respect des droits nationaux et internationaux à l'égard des étrangers maintenus en instance.

3. Chowra Makaremi, « Vies "en instance" : Le temps et l'espace du maintien en zone d'attente. Le cas de la "Zapi 3" de Roissy-Charles-de-Gaulle »,

Des espaces de frontière et même de *résidence temporaire extra-territoriale* sont donc nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie de catégorisation et de traitement à part des étrangers indésirables. Ces espaces ne suivent plus, ou plus seulement, les lignes des territoires géographiques des États-nations. La frontière est partout où un indésirable est identifié et doit être gardé à l'écart, « maintenu » puis « éloigné ». L'espace qui relie l'individu indésirable et la frontière est le camp sous la forme du sas ou du centre de tri à la frontière. Avant toute autre qualification, cette forme de confinement définit le camp comme l'espace de stationnement à la frontière et *aux limites*. Dans cette tension inhérente à un espace à la fois dedans (physiquement) et dehors (sur les plans juridique et politique) se manifeste de manière intense « une sorte d'obsession de la frontière, qui, tout en la rendant toujours plus invisible et non localisable, la fait irradier partout où il y a un déplacement de personnes qui ne sont pas libres de la traverser ; ce qui produit des formes infinies de confinement, finissant par coïncider avec les individus¹ ». La frontière qui « irradie » jusqu'à l'individuation participe d'un processus général qui voit aussi le camp se miniaturiser, devenir toujours plus vite démontable et déplaçable, même dans le cas des camps « lourds » où sont regroupés les réfugiés *prima facie*² en Afrique, comme on le verra plus loin.

La plupart de ces espaces de transit, d'attente et de tri sont, en Europe, gérés par la police ou les gardes-frontières, les administrations régionales ou municipales, mais aussi par des compagnies privées de sécurité, ou par certaines ONG, comme la Croix-Rouge à Sangatte, ce qui les rapproche formellement des situations africaines où les zones de transit, gérées par le HCR ou certaines ONG (inter)nationales, sont généralement les sas des seuls camps.

art. cité. Voir également Claire Rodier, « Zone d'attente de Roissy : à la frontière de l'État de droit », *Hommes et Migrations*, n° 1238, juillet-août 2002.

1. Federica Sossi, « Entre l'espace et le temps des nouvelles frontières », *Lignes*, n° 26, 2008, p. 50.

2. Voir plus haut la note p. 50.

En Afrique, des *transit centres* se trouvent à l'entrée de tous les sites du HCR, pour recevoir, enregistrer, vérifier l'état physique et canaliser les réfugiés qui viennent juste d'arriver. L'aide d'urgence dure pour eux une semaine à un mois environ. Toutes les vérifications étant faites, ils trouvent une place dans une tente ou un abri déjà existant à l'intérieur du camp de réfugiés. Des centres de transit existent également près des frontières, comme les trois hangars de Baala en Guinée forestière, centre situé à deux kilomètres de la frontière libérienne. Baala a accueilli au cours du dernier trimestre de l'année 2003 des vagues importantes de réfugiés libériens. Ainsi, en octobre 2003, 752 d'entre eux furent regroupés dans les trois hangars avant d'être transportés en deux convois vers le camp de réfugiés de Lainé, à environ cent vingt kilomètres plus au nord. D'autres centres de transit servent d'étapes (appelées *way stations*) sur les routes allant de la frontière aux camps.

Dans tous les cas, ce sont des tentes, des baraqués en planches et en toiles plastifiées, ou des hangars. Ils sont relativement mieux aménagés et entretenus que les tentes des *cross border points* dont on a parlé plus haut. Les réfugiés doivent, en principe, y recevoir une distribution de repas chauds, mais il y a souvent des dysfonctionnements, en particulier dans les zones de transit les plus éloignées. Lorsqu'ils seront installés en camp, ils recevront une aide alimentaire sous forme de produits de base (riz, boulgour, etc.) et prépareront leurs repas eux-mêmes.

Il existe sur les sites du HCR des situations intermédiaires entre « centre de transit » et « camp de réfugiés », comme dans le cas des réfugiés ivoiriens placés dans le « camp de transit » de Nonah, en Guinée forestière, depuis le second semestre 2002, période d'affrontements importants en Côte-d'Ivoire. Ce camp était considéré par le HCR comme un centre de transit, mais ses résidants étaient là, fin 2003, depuis plus d'un an. S'ils recevaient une aide alimentaire du Programme alimentaire mondial et une assistance médicale de Médecins sans frontières, ils étaient par ailleurs obligés de rester dans de grandes tentes collectives abritant 50 à 100 personnes. Ils n'avaient pas le droit de

construire des cases familiales, ne bénéficiaient pas de programmes sociaux, etc. Au fil des mois, un aménagement intérieur des tentes se développa, permettant une division en appartements à l'aide de couvertures, de bâches plastifiées, de toiles de sac, de nattes, etc. Les protestations des réfugiés ivoiriens étaient constantes depuis qu'ils avaient compris qu'ils n'auraient pas la possibilité de s'installer en camp comme de « véritables » réfugiés.

À l'image de cette protestation, c'est précisément l'insupportable paradoxe d'être maintenu en zone d'attente sans possibilité d'en sortir qui provoque les tensions majeures au sein de ces espaces. Elles sont particulièrement vives dans les camps d'étrangers en Europe, face à l'attente et aux incompréhensibles triages effectués. Certes, cette attente caractérise l'ensemble des formes de camps, où les gens de passage stationnent et finissent souvent par résider. Mais c'est probablement dans ces situations de transit et de triage que l'attente est le moins supportable, puisque aucune infrastructure n'est prévue pour « tuer le temps », que les possibilités de sortie sont nulles ou limitées, et enfin que l'issue et sa logique explicative restent très largement incompréhensibles pour les retenus.

Une forte tension sociale existe également dans les centres de rétention et d'hébergement pour étrangers en Europe. D'une part, des actes de révolte : des émeutes et des incendies volontaires sont provoqués en signe de protestation contre les conditions de rétention – par exemple, au Luxembourg en janvier 2006, au Royaume-Uni en novembre 2006, en France durant le premier semestre 2008 ; des grèves de la faim sont entamées régulièrement dans les centres de pratiquement tous les pays européens. D'autre part, le rapport du Parlement européen déjà mentionné fait état d'« actes de désespoir » : suicides et tentatives de suicides dans la majeure partie des pays visités, au sein de centres ouverts autant que fermés, qui deviennent en outre de plus en plus fréquents¹. Enfin, des violences sont commises

1. Au Danemark, par exemple, « selon le dernier rapport du Conseil danois pour les réfugiés, le pourcentage de tentatives de suicides a triplé depuis 2001, passant de 0,6 % de la population hébergée dans les centres en 2001

contre les détenus par ceux qui les contrôlent (violences physiques, abus sexuels, matraquages, violences verbales), ainsi que des violences internes, du même ordre, entre les résidants eux-mêmes.

Dans ces espaces de transit, les écarts hiérarchiques et la violence avec laquelle ils se manifestent sont exacerbés. Ainsi, lorsque des abus de pouvoir sont constatés dans l'établissement du HCR à Maheba en Zambie¹, c'est plus spécifiquement dans le centre de transit du camp qu'ils ont lieu. D'autres facteurs favorisent les tensions et les violences internes à ces espaces ; énumérons-les pour mémoire : la souillure morale que semblent porter sur eux des exilés qui viennent juste de sortir de situations violentes ou chaotiques ; la criminalisation morale de leur identité par ceux qui les voient ainsi mis en quarantaine ; le sentiment de rejet chez ceux qui se voient explicitement considérés comme des surnuméraires ; le contraste entre la détresse que ressentent les occupants transitoires et le pouvoir absolu sur leurs vies que détiennent les représentants des institutions gestionnaires (un pouvoir de vie qui s'exprime éventuellement en quantité de savonnettes, de couvertures et de nourriture) ; enfin, la faible visibilité de ces zones d'arrivée et d'attente. Tous ces facteurs expliquent l'aisance avec laquelle les violences sont commises, restent impunies, et entretiennent un climat général d'exception ordinaire². En ces lieux, la protestation ne trouve en principe pas sa place et se présente elle-même sous des formes exceptionnelles, exacerbées, avant d'être rapidement et violemment réprimée.

à 1,7 % en 2006. Ce constat est à mettre en relation avec la durée de présence dans les centres et la détérioration de l'état psychologique des personnes qui en résulte » (Parlement européen, *Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans des centres*, *op. cit.*, décembre 2007, p. 194).

1. Voir, plus loin, chapitre 4, p. 127 et suivantes.

2. Alain Brossat évoque de son côté « la prolifération de l'exception furtive » à propos des camps qui se développent en Europe comme des sas (avant l'expulsion) pour toutes sortes d'étrangers indésirables. Il met ainsi l'accent sur le caractère malléable et précaire de ces installations (Alain Brossat, « L'espace-camp et l'exception furtive », *Lignes*, n° 26, 2008, p. 5-22).

Enfermés dehors. Les camps de réfugiés

Troisième figure de cet édifice contemporain des camps, les camps de réfugiés proprement dits se présentent en général comme la forme la plus standardisée, planifiée et officielle de cet inventaire. Parfois visités par des représentants des agences onusiennes ou des journalistes, souvent photographiés pour leur esthétique dramatique, les camps de réfugiés ne sont pas pour autant parfaitement visibles dans leur quotidien puisqu'ils restent généralement maintenus à l'écart et leur accès est surveillé. En outre, rien d'essentiel ne semble s'y passer.

Les sites établis par le HCR ont une taille très variable. Ils peuvent abriter moins de 2 000 personnes dans des installations constituant des sortes de villages ; c'est le cas des camps de Mauritaniens au Sénégal. Mais ils peuvent aussi atteindre 200 000 résidants, comme ce fut le cas dans la région de Goma en République démocratique du Congo entre 1994 et 1996¹. Dans les Grands Lacs ou dans la région de Dadaab au nord-est du Kenya, il existe également des situations où plusieurs camps sont regroupés les uns à côté des autres autour d'une seule base humanitaire. Tout cela forme un dispositif matériel et humain aussi gigantesque que précaire, abritant des dizaines ou des centaines de milliers de réfugiés.

Réalités toujours hybrides, ne reproduisant aucune forme sociospatiale déjà existante, les camps de réfugiés représentent des expériences nouvelles de la localité, ne serait-ce que par le paradoxe permanent que leur existence exprime, entre une temporalité indéfinie et un espace qui, de fait, se transforme parce que ses occupants se l'approprient nécessairement s'ils veulent

1. Voir Jean-Pierre Godding (dir.), *Réfugiés rwandais au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1997. Un ensemble d'études de cas sur les causes et les effets politiques de la production des migrants, réfugiés et déplacés dans la région des Grands Lacs, sur les catégorisations et les politiques de regroupement en camps ou de rapatriement forcé, est présenté dans l'ouvrage dirigé par André Guichaoua (*Exilés, Réfugiés, Déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004).

pouvoir y vivre. Pensés à l'origine sans autre projet que ceux de la simple survie et du simple emplacement provisoire d'une population déplacée et contrôlée, les camps de réfugiés se transforment avec le temps et avec les multiples usages qui sont faits par les occupants eux-mêmes de la ressource que représentent l'assistance humanitaire, l'espace des camps et les relations qui s'y développent. La formation de camps-villes ou de vastes quartiers urbains, dont les camps palestiniens représentent aujourd'hui le modèle vivant le plus développé, est l'aboutissement d'une évolution logique des installations de réfugiés. Nous reviendrons en détail sur cette dynamique urbaine des camps à partir d'une étude de cas menée au Kenya¹.

Mais une autre forme a marqué et marque encore en partie l'existence des réfugiés, notamment en Afrique, celle des installations rurales et des villages de réfugiés. La géographe Véronique Lassailly-Jacob a montré l'importance relative qu'a prise la politique des installations rurales du HCR entre les années 1960 et 1990, surtout en Afrique orientale et australe (Tanzanie, Ouganda, Zambie, etc.), mais aussi en Malaisie ou au Mexique (réfugiés guatémaltèques des années 1980-1990), avant d'être abandonnée². Ce type d'installation était vu comme une solution pour l'« assimilation locale » des réfugiés³, mais aussi comme une forme de peuplement de zones rurales sous-peuplées ou appauvries, ce qui pouvait intéresser directement les pays d'accueil. Conçus comme des sites de production agricole, ces installations devaient même atteindre leur autonomie au bout de quatre ans, au terme desquels le HCR se retirerait. Mais, autant dans les cas étudiés par Véronique

1. Voir chapitre 7.

2. En 1990, on comptait 140 installations rurales ou « semi-urbaines » du HCR regroupant environ 1 million de réfugiés en Afrique, principalement au Soudan et en Tanzanie (Véronique Lassailly-Jacob, « Des réfugiés mozambicains sur les terres des Zambiens. Le cas du site agricole d'Ukwimi, 1987-1994 », in Luc Cambrez et Véronique Lassailly-Jacob [dir.], *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, Paris, IRD éditions, 2001, p. 269-299).

3. Officiellement, il correspondait à l'objectif de l'une des trois solutions du problème des réfugiés, l'installation sur place.

Lassailly-Jacob que dans celui qu'on présente, plus loin, à propos du *rural settlement* de Maheba, en Zambie, la réalité est tout autre, l'autosubsistance agricole ne s'est pas réalisée, « la plupart de ces sites n'ont pas atteint leurs objectifs de viabilité économique et d'intégration dans la région d'accueil¹ », de nombreuses ONG et agences onusiennes sont restées en opération sur ces sites. Le camp de Maheba en Zambie existe depuis 1971, et les différentes « zones » ont progressivement pris l'apparence d'un chapelet de concentrations villageoises le long d'une piste de 40 kilomètres. À chaque secteur correspond une période d'arrivée distincte des réfugiés, souvent des origines géographiques ou des affiliations territoriales et politiques distinctes, et enfin des conditions de vie et d'accès aux ressources différentes : les derniers réfugiés arrivés sont dans des tentes de transit, démunis et extrêmement fatigués, alors que ceux qui sont là depuis les années 1970 font figure, comme dans une organisation villageoise, de premiers arrivants et de détenteurs du pouvoir sur la terre ou sur les ressources du site².

Une solution proche de celle-ci, villageoise mais sans installation agricole programmée par le HCR, a prévalu pour les réfugiés mauritaniens du Sénégal. En 1989, environ 70 000 Noirs mauritaniens ont été déportés du sud de la Mauritanie vers le nord du Sénégal. Aidés dans un premier temps par la Croix-Rouge sénégalaise, par diverses ONG et par la population locale (parente en grande partie des réfugiés), ils ont ensuite été considérés par le HCR et l'État sénégalais comme réfugiés *prima facie* (titre donné collectivement, nous l'avons vu, sans attribution de carte individuelle de réfugié) et répartis sur 280 sites du HCR dont la taille variait, pouvant accueillir entre 50 et 2 000 personnes. Même si l'aide matérielle des agences onusiennes a diminué à partir de la fin des années 1990, les « villages » de Mauritaniens que sont devenus les sites du HCR sont toujours en place en 2006, et ils sont

1. Véronique Lassailly-Jacob, « Des réfugiés mozambicains... », *op. cit.*, p. 273.

2. Voir chapitre 6.

devenus une ressource dans les mobilités et les stratégies économiques des réfugiés¹.

Généralement, les camps sont créés sur des espaces vierges comme une incursion soudaine, parfois violente, au sein d'un environnement local quelconque. Après une première installation dans de grandes tentes, les réfugiés construisent, autour des tentes collectives, des cases et des huttes en bois et pisé, au toit de chaume ou de toile plastifiée, avec du matériel généralement fourni par des ONG. Les habitations individuelles ou familiales d'une ou deux pièces entourent la tente centrale qui est retirée lorsque toutes les cases sont construites. En même temps, en quelques mois, jusqu'à une année, se fait l'aménagement progressif des rues de terre, des systèmes d'approvisionnement en eau (puits, citernes, réseaux de tuyauterie et fontaines), des latrines, fosses septiques, ainsi que de quelques bâtiments collectifs (clinique, école, administration du camp).

Parallèlement à l'édification matérielle des camps, une formation sociale originale se met en place. Les distributions de maïs ou boulgour américains, d'huile et de sel sont faites mensuellement par des ONG sous contrat avec le Programme alimentaire mondial de l'ONU ; des « leaders de secteur » apparaissent parmi les chefs de tente initiaux ; des églises ou des *video shops* sont construits en terre et recouverts à l'aide des bâches plastifiées du HCR ou des ONG ; des places de marché et des terrains de football sont sommairement aménagés, etc. Même s'il est entendu que les camps n'ont pas de durée programmée, tout le monde édifie un espace de vie, certes précaire, mais relativement vivable.

À première vue, les camps présentent toujours quelques étranges « manques » par rapport à des villes pauvres ou à des

1. Voir Marion Fresia, « Aide humanitaire et production de services publics en Afrique de l'Ouest : le cas de la gestion des populations mauritanienes réfugiées au Sénégal », *Le Bulletin de l'APAD*, n° 23-24, 2002, et « Des «réfugiés-migrants». Les parcours d'exil des réfugiés mauritaniens au Sénégal », *Asylon(s)*, revue en ligne du réseau Terra, n° 2, novembre 2007, <http://terra.rezo.net/article675.html>.

quartiers périphériques, auxquels ils finissent souvent par ressembler. Ainsi, le camp de Kakuma, situé à la frontière du Kenya et du Soudan, ouvert en 1991 et comptant plus de 60 000 habitants aujourd'hui, regroupait à la fin des années 1990 surtout des hommes jeunes et des garçons qui avaient fui le Soudan déchiré par la guerre pour éviter l'enrôlement forcé ou les effets dévastateurs du conflit. Une des étrangetés du camp était son déséquilibre démographique : le sex-ratio, en 1998, y était de 166 hommes pour 100 femmes, s'élevant à 270 hommes pour 100 femmes dans la tranche des 15-29 ans¹.

Ailleurs au Kenya, près de la frontière somalienne, les trois camps de Dadaab, ouverts en 1990-1991, regroupent en 2007 environ 160 000 habitants, pour la plupart des réfugiés (ou enfants de réfugiés) venus de la Somalie voisine. Comme c'était aussi le cas dans les camps de Goma en RDC (où 700 000 Rwandais furent entassés pendant deux ans, entre 1994 et 1996, à la frontière de leur pays), l'interdiction de travailler et, d'une manière générale, l'absence de droits dans le pays d'accueil hors des camps mènent fréquemment les réfugiés à l'inactivité, à l'apathie et à la dépendance à l'égard des soins et de l'assistance humanitaire, ou alors vers les réseaux locaux, informels et inévitablement « clandestins », de travail et de commerce.

Les techniques de gestion et de contrôle se perfectionnent. Depuis quelques années, le HCR et les gouvernements des pays d'accueil cherchent à édifier des camps de taille plus réduite qu'auparavant. Dans un souci de contrôle des populations, les camps les plus récemment ouverts (décennie 2000) en Afrique accueillent entre 5 000 et 10 000 personnes. Même s'ils sont regroupés – comme en Sierra Leone où huit camps se trouvaient jusqu'en 2005 répartis sur un espace d'une soixantaine de kilomètres de long, entre les villes de Bô et Kenema –, ces camps sont gérés séparément (en général par des ONG sous contrat

1. M. Rahmi, E. Rabant, L. Cambrezy, Mohamed-Abdi M., *Environment, Cartography, Demography and Geographical Information System in the Refugee Camps, Dadaab, Kakuma – Kenya*, vol. 3, « Demography », Data Processing and Cartography, UNHCR/IRD, s.l., 1999, p. 29.

avec le HCR pour sous-traiter la fonction de « gouvernement » des camps), tout en étant placés sous le regard d'une même administration régionale du HCR. Ce dispositif permet d'éviter des situations explosives et aux enchaînements incontrôlables.

En effet, tandis qu'ils se développent sur les plans matériel et, en partie, économique, les camps de réfugiés se constituent comme des milieux sociaux et politiques. Cela ne se perçoit souvent qu'*a posteriori*, lorsqu'ils sont devenus, avec le temps, des sortes de projets de ville laissés à l'abandon, des lieux de conflit autour de leur gestion et de la représentation des réfugiés¹. Finalement, la question plus générale qui traverse les camps de réfugiés – dès lors que leur existence dépasse le moment de la première urgence et s'installe dans une durée relative –, c'est la question de leur transformation en espaces d'identification, de relations et même de mémoire pour celles et ceux qui y vivent (certes, dans l'attente d'un éventuel départ en « retour ») depuis plusieurs années ou décennies, ou qui y sont nés, s'y sont mariés, y ont enterré leurs morts et y ont établi diverses relations avec la population locale.

Réserves non protégées. Les camps de déplacés

Pour finir, il convient de compléter cet inventaire en mentionnant les camps de déplacés (*IDPs' camps*). S'ils ressemblent plus ou moins aux camps de réfugiés, les fluctuations et les polémiques constantes, aux niveaux mondial et local, concernant l'organisme chargé de leur création et de leur gestion rendent la situation particulièrement fragile pour leurs occupants. En suivant les données et les évaluations quantitatives présentées au début de ce chapitre, on peut estimer qu'entre quatre et cinq millions de déplacés internes se trouvent dans un camp aujourd'hui dans le monde.

1. Voir les chapitres 8 et 9 qui portent sur la représentation et l'action politique des réfugiés d'une part, sur la question des témoignages et prises de parole dans les camps d'autre part.

Si les Nations unies se sont intéressées à la question des déplacés internes, à partir du début des années 1990, comme en Bosnie, en Irak ou au Rwanda, c'était d'abord pour éviter un « problème » de réfugiés ailleurs. Cela revenait à favoriser le confinement des réfugiés potentiels dans leur propre pays en fournissant un secours humanitaire minimum, sans pour autant assurer la protection compensant l'absence de fuite hors du pays et la permanence du danger. Si la rétention des populations en fuite a effectivement eu lieu, les moyens efficaces de protection de la vie, eux, n'ont pas été assurés. La politologue Cécile Dubernet parle à ce propos d'« échecs retentissants, non seulement la chute des zones de sécurité bosniaques mais aussi l'attaque du camp de Kibeho au Rwanda en avril 1995¹ ». De même, après 2003 et la reprise de la guerre au Darfour, les agences onusiennes ont dû reconnaître leur incapacité à protéger les droits fondamentaux des déplacés internes soudanais, dont la plus grande part, environ deux millions, ont été regroupés en camps. Pour décrire en peu de mots les camps de déplacés, les images de sourcière ou de piège sont les plus évidentes.

Cette problématique est restée actuelle et pratiquement identique, malgré les évolutions de ces dernières années au sein de l'ONU – en particulier, l'attribution indirecte de la charge des *IDPs* au HCR, après avoir été mise pendant un temps sous le contrôle de l'OCHA². Depuis 2006, en effet, dans le cadre d'une stratégie de meilleure coordination opérationnelle sur le terrain entre agences onusiennes (dite politique de « *cluster* » ou regroupement), le HCR a la responsabilité de trois domaines d'activité : le management et la coordination des camps, les abris d'urgence et la protection ; ils concernent les civils déplacés par des conflits, sans les nommer explicitement.

1. Cécile Dubernet, « Du terrain au droit, du droit sur le terrain ? Origines et trajectoires du label “déplacé interne” », *Asylon(s)*, revue électronique du réseau Terra, n° 2, novembre 2007, <http://terra.rezo.net/article670.html>.

2. OCHA : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, créé en 1992).

De fait, ce sont les ONG, locales et internationales, qui sont et restent les véritables gestionnaires des camps de déplacés. Finalement, la prise en charge est minimale : une ration alimentaire qui ne couvre pas les besoins des familles est distribuée mensuellement par le Programme alimentaire mondial (PAM), ce qui place les personnes dans une situation bien singulière, comme on a pu le constater dans les camps de déplacés du Bong, au Libéria, qui abritaient plus de 80 000 déplacés internes sur six camps en août 2004. C'est la situation d'une agglomération dense et hétérogène de personnes sans ressources, qui ont laissé il y a plusieurs années leurs biens, leur terre, leur emploi à des centaines de kilomètres de là. Complètement disponibles et demandeurs de n'importe quelle activité capable de les faire revivre comme simples citoyens, leur fragilité sociale est aussi importante que celle des réfugiés, même si le fait de n'avoir pas quitté leur pays les rend un peu moins « étrangers » par rapport à l'environnement des camps.

En dehors des problèmes de sécurité physique proprement dite dans un contexte violent, l'absence de protection juridique et sociale transforme les camps de déplacés en de véritables réserves non protégées de main-d'œuvre, à la fois docile et forte. En effet, la démographie des camps est parfois tout aussi alléchante pour des employeurs potentiels que la docilité sociale des déplacés. Ainsi, dans l'un des camps de déplacés du comté du Bong au Libéria, le camp de Salala, des camions se remplissent une fois tous les quinze jours d'une quarantaine au moins de jeunes hommes (entre quinze et trente ans, en général de vigoureux *ex-fighters* [ou « anciens combattants »]) qui sont emmenés pour travailler sur les plantations d'hévéas de la firme américaine Firestone pour un demi-dollar US par jour. Ils restent deux ou trois semaines dans un campement forestier, désigné au Libéria comme « la plus grande plantation d'hévéas du monde », où ils exécutent des travaux agricoles non qualifiés de nettoyage, de sarclage, etc., avant d'être ramenés dans leur camp de déplacés, où ils recevront leur part de ration alimentaire du PAM. Le *chairman* du camp (un déplacé lui-même, ayant déjà exercé des

fonctions similaires dans d'autres camps) fait l'intermédiaire entre les contremaîtres de Firestone et les *IDPs*, l'entreprise agro-industrielle lui versant une « taxe » pour chaque travailleur recruté. Finalement, la principale caractéristique du camp de déplacés de Salala est de concentrer près de 4 000 travailleurs potentiels ayant entre 13 et 40 ans¹, disponibles et sans recours, soumis au pouvoir patrimonialiste du chef de camp qui monnaye leur force de travail alentour. Cela se fait au su et au vu des représentants de l'administration libérienne en charge des déplacés, de l'ONG locale chargée de gérer le camp, et en l'absence du HCR. Si l'entreprise Firestone est la principale bénéficiaire de cette proximité de main-d'œuvre à bon marché, quelques propriétaires locaux peuvent aussi employer les déplacés sur leurs terres non loin des camps.

En proposant cette ébauche d'inventaire, je n'ai pas voulu produire une typologie, ni bien sûr lister l'ensemble des cas empiriques possibles. J'ai privilégié les situations africaines et, en partie, européennes. Le cas des camps palestiniens, notamment du point de vue de leur signification urbaine, mérite une attention particulière de par leur potentiel singulier d'urbanisation à la marge. Quant à l'aspect matériel des camps, diverses situations n'ont pas été évoquées ici : je pense, par exemple, aux camps turcs qui, entre 1988 et 1993, ont vu l'installation de plusieurs milliers de réfugiés kurdes d'Irak dans des immeubles : des groupes de 12 à 30 personnes occupaient des appartements de 60 mètres carrés². J'ai cependant essayé d'embrasser l'éventail des formes actuelles de mise en camp ou d'encampement, pour reprendre le néologisme de Barbara Harrell-Bond³. J'ai fait ressortir le ou les caractères majeurs de chaque forme socio-spatio-administrative, telle qu'elle est vécue. C'est ainsi qu'une partition

1. Soit près de 20 % des 21 000 résidants de ce camp (OCHA/UNHCR, *IDP Return Survey of Official Camps*, Preliminary Report, HIC-Liberia, mai 2004).

2. Voir Sabri Cigerli, *Les Réfugiés kurdes d'Irak en Turquie*, Paris, L'Harmattan, 1998.

3. Guglielmo Verdirame et Barbara Harrell-Bond, *Rights in Exile. Janus-faced Humanitarianism*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2005.

en quatre modèles m'a paru aujourd'hui la plus pertinente. Je la résume et la commente en quelques mots.

Les campements urbains ou forestiers, les refuges auto-installés et auto-organisés, représentent, il me semble, la forme la plus essentielle et universelle du refuge en tant que tel. C'est la place que chaque déplacé cherche à reconstituer, c'est l'abri comme condition de la survie. On retrouvera ces refuges-là à la fin de notre enquête, puisqu'ils désignent aussi bien le principe par lequel il est possible de penser une refondation sociale à partir des mobilités et du chaos. Si du camp on ne gardait plus que l'idée du refuge, alors les refuges pourraient être considérés comme des villes en devenir...

En attendant, les zones d'attente comme les centres de transit et les camps d'étrangers sont aujourd'hui ce qui peuple les frontières et en même temps les redessine. Ce n'est déjà plus le tracé géographique des États qui délimite la réalité des frontières nationales, c'est bien la somme des couloirs, sas et centres de tri qui dessine virtuellement une « carte des camps » comme frontières¹. Celles et ceux qui y passent avant une expulsion ou une acceptation sont « tolérés » le temps de l'attente, et cette tolérance comme simple maintien en vie peut durer longtemps. Le rapport du Parlement européen déjà mentionné cite un « record » d'attente en centre d'hébergement de demandeurs d'asile, en Europe : dix ans.

Si les camps de réfugiés proprement dits paraissent dans ce cadre être des lieux privilégiés, des hors-lieux où un sens des autres et un sens de la localité se reconstruisent avec le temps, créant ainsi une nouvelle polarité sociale, ils sont aussi les lieux d'autres violences, comme on le verra dans les études de cas. Enfin, les camps de regroupement des déplacés internes représentent aujourd'hui la forme la plus précaire et incertaine de l'encampement, et tout indique que cette « solution » est appelée à s'étendre, comme un des effets probables de la promotion des

1. C'est ainsi qu'on peut lire la « carte des camps » régulièrement mise à jour par le réseau Migurenop (www.migurenop.org/IMG/pdf/L_Europe_des_camps).

L'ENCAMPEMENT AUJOURD'HUI

« asiles internes » et de l'externalisation de la gestion des flux migratoires. L'annonce régulière, ces dernières années, d'une augmentation constante du nombre des déplacés internes dans le monde (entre 25 et 30 millions) préfigure l'invention de nouveaux espaces.

II

LA VIE QUOTIDIENNE DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS AU XXI^E SIÈCLE

3

Un ethnologue dans les camps de réfugiés

« La préhistoire du monde s'achève, son histoire commence. Les anthropologues ont toujours été à leur insu les spécialistes des commencements, même si les commencements qu'ils étudiaient exhalait un parfum de mort : abolissant d'un coup l'actualité de ce qui les avait précédés, ils n'ouvriraient sur l'avenir qu'en suscitant d'immédiates nostalgies. Dès lors, il a pu arriver que, au mépris de l'attention qu'ils disaient porter au "fait social total", les anthropologues aient été plus sensibles à la beauté de ce qui s'écroulait qu'à l'ampleur de ce qui s'annonçait¹. »

C'est en Colombie, en 1999, qu'est né le projet de cette longue enquête sur les camps, et qu'a mûri avec lui l'ambition de comprendre « l'ampleur de ce qui s'annonçait ». À Cali et dans les régions rurales du littoral pacifique, j'ai découvert des « migrations² » qui étaient de moins en moins le résultat d'un

1. Marc Augé, *Le Temps en ruines*, Paris, Galilée, 2003, p. 15.

2. Les migrations des populations noires de la côte pacifique vers Cali et leurs effets culturels et politiques étaient le thème du premier programme de recherche collective mené à l'universidad del Valle (Univalle) à Cali de 1997 à 2000, dans le cadre d'une coopération entre l'IRD, l'organisme colombien de la recherche Colciencias et le Centro de Investigación y Documentación

choix personnel ou d'une libre stratégie familiale, et qui se déroulaient dans le cadre d'une « guerre sale » et mouvante entre guérillas, groupes paramilitaires et forces gouvernementales, et dans un climat diffus de terreur. S'approcher des villes, moyennes ou grandes, donnait aux populations déplacées le sentiment d'une relative protection. L'année suivante, à Bogotá, lors de l'occupation du siège de la Croix-Rouge internationale par des centaines de *desplazados*, j'ai vu des actions de révolte qui surprenaient par leur violence, mais aussi par la stigmatisation sociale dont les révoltés faisaient l'objet dans la ville et les institutions¹. Mais c'est le niveau de précarité et de dangerosité de l'existence des *desplazados* qui m'a le plus choqué. Comment vivre dans ce dénuement non seulement matériel, mais aussi social et littéralement physique, l'absence totale de reconnaissance entraînant purement et simplement le risque de mort ? C'est ce que les agences internationales et les organisations de défense des droits de l'homme appellent la « protection ». Certains groupes de déplacés colombiens tentaient (et tentent encore avec l'aide de l'Église et de certaines ONG) de former des espaces pour se protéger de la guerre intérieure, des territoires ruraux appelés « communautés de paix » à la fin des années 1990, puis « zones humanitaires » à partir de 2005. Mais les échecs furent cinglants puisque, en fonction de l'évolution du conflit, les personnes qui se regroupaient là, sans défense armée, pouvaient être rançonnées, blessées ou assassinées par les groupes en armes de la région, en général les paramilitaires.

socio-économica (CIDSE) de l'Univalle. Deux ouvrages parmi les résultats de cette recherche sont à signaler pour en avoir la vision la plus riche : Odile Hoffmann, *Communautés noires dans le Pacifique colombien. Innovations et dynamiques ethniques*, Paris, IRD/Karthala, 2004 ; et Carlos Efren Agudelo, *Politique et Populations noires en Colombie*, Paris, L'Harmattan, 2004.

1. Les résultats de ces enquêtes se trouvent en partie dans M. Agier, *Aux bords du monde, les réfugiés*, op. cit. Voir également « Perte de lieux, dénuement et urbanisation. Les *desplazados* de Colombie », *Autrepart*, n° 14, 2000, p. 91-105, et « Violences et déplacements forcés en Colombie. Apprendre à vivre avec la guerre », in Gilles Bataillon, Hamit Bozarslan, Denis Merklen (dir.), *Situations limites et Expériences de l'incertain*, Paris, Karthala, 2008.

Un camp plutôt que rien ?

De retour en France, fort de cette expérience et de toutes les questions qu'elle soulevait, j'ai voulu poursuivre et approfondir la recherche sur des terrains comparables, d'abord en Afrique, dont je connaissais déjà certains lieux et où le « matériau » de cette recherche ne manquait pas. Je suis parti d'une question très simple, un peu naïve : Quelle différence cela fait-il d'être dans un camp ? Vaut-il mieux un camp plutôt que rien ? Certes, la question fait écho au « problème de la protection », comme on dit dans les agences onusiennes. Mais elle ressemble aussi, dès que je l'énonce, à la pure question existentielle : vaut-il mieux quelque chose plutôt que rien ? Il y a bien, dans ce projet sur les camps, et au-delà d'une actualité sans cesse écrasante, une recherche *inactuelle* et donc anthropologique au sens où, en toutes circonstances, il nous faut décrire le processus de la vie, de la mort et des transformations des sociétés et des cultures, décrire les commencements, par exemple, comme nous y invite Marc Augé, cité en exergue, plutôt que de scruter encore, nostalgiques, la beauté passée de ce qui s'écroule ; il nous faut rechercher les contextes et les espaces où de nouveaux mondes sociaux naissent, même s'ils naissent à l'intérieur d'un cadre de chaos et de violence – ce qui n'est pas absolument original aujourd'hui, si l'on pense à la situation politique et économique à l'échelle mondiale. Il y a donc bien dans la question « Un camp plutôt que rien ? » le projet de découvrir comment de la vie renaît dans une histoire de mort. Ce que cette enquête met en évidence, c'est ce basculement de la mort à la vie, du chaos à la genèse sociale, qui s'observe dans l'histoire des individus en même temps qu'il a lieu dans l'histoire des sociétés, car on parle de personnes et de sociétés brutalement transformées par la guerre, par l'exil, et par la découverte des nouveaux dispositifs sociaux et spatiaux que crée la « communauté internationale ».

Les études de cas présentées dans cette seconde partie sont une exploration au sein même de la vie quotidienne des camps. Loin d'en rester au constat d'un dispositif biopolitique – par le

confinement à distance (au moins provisoire) de toutes sortes d'indésirables et par le pouvoir de vie exercé sur eux par le gouvernement humanitaire —, nous allons aussi observer les différentes modalités sous lesquelles les espaces d'enfermement se transforment et deviennent, après une certaine durée, les lieux d'un possible espace public. Nous nous appuierons pour cela sur la description et sur l'analyse de situations où une redéfinition des lieux eux-mêmes, une action collective ou une prise de parole ont lieu. Non pas parce que les réfugiés passeraient leur temps à manifester ou à se réunir, loin s'en faut, mais parce que, aussi minoritaires soient-ils ici ou là, des actes de refus, de confrontation ou de révolte désignent le moment où la réalité bascule, où le *désordre* fait son apparition face à l'ordre des camps dont le gouvernement humanitaire a la responsabilité, et fait sortir les réfugiés de l'anonymat de la « victime » supposée sans voix, sans lieu, sans subjectivité, pour devenir des sujets dégagés de cette assignation identitaire, devenir auteurs autant qu'acteurs dans leurs prises de parole, d'initiative et d'espace.

En outre, le propre des camps est d'exister, non pas à l'identique, mais selon les mêmes principes fondateurs dans plusieurs endroits de la planète au même moment. Ils sont donc constitutifs d'une réalité qui dépasse l'existence locale de chacun et se déploie comme réalité mondiale. Chaque camp naît comme « solution » locale ou nationale, mais aussi toujours comme une partie d'un dispositif mondial. Chaque camp, à ce titre, participe du commencement de *l'histoire du monde en tant que monde*.

Le réfugié, l'ethnologue et la communauté internationale

Cette dimension mondiale détermine très concrètement les possibilités de l'accès au terrain, problème inévitable de toute ethnographie. Pour pouvoir commencer à mener mes recherches sur les camps de réfugiés, c'est dans une organisation internationale qu'il me fallait avoir les autorisations de recherche et les introductions. Dans le cas présent, il fallait aussi obtenir le simple droit d'entrer. Concrètement, pouvoir passer le portail

d'un camp en Zambie ou au Kenya se décide à Paris, à Bruxelles ou à Genève. J'ai tenté en vain de trouver une entrée du côté du HCR. La longueur de la procédure pour obtenir un accord sur un programme de recherche (près de deux ans, me disait-on !), le fait que ce programme devait répondre à des commandes précises formulées par l'administration du HCR (en l'occurrence un intérêt certainement pas innocent pour l'économie informelle au sein des camps de réfugiés), le *timing* prévisible de la recherche qui tiendrait plus de l'étude d'expert rapide que de la recherche fondamentale avec ses inévitables tâtonnements, furent quelques-unes des raisons qui m'ont conduit à chercher d'autres pistes que celle du HCR, bien que celui-ci soit l'interlocuteur central de toute initiative auprès des camps de réfugiés. C'est comme cela que je me suis tourné vers l'ONG Médecins sans frontières (MSF-France), grâce à un collègue situé, comme je le suis moi-même maintenant, à la fois dans le monde de la recherche et dans celui des organisations humanitaires. Depuis l'année 2000, c'est donc avec les équipes de terrain de MSF que j'ai accès aux camps, que j'y circule à peu près librement, que je rentre en contact avec les administrateurs des camps, qu'ils soient du HCR ou d'autres organisations travaillant pour le HCR.

Ayant fait moi-même la démarche vers MSF, je ne me trouvais pas dans la situation de devoir répondre à une commande. Mais quelle était la « demande » de l'organisation en contrepartie de la facilité d'accès qui m'était offerte sur mon terrain ? J'ai d'abord rencontré des personnes sincèrement passionnées par l'idée de l'autocritique. Si celle-ci n'est effectivement pratiquée que par quelques-uns, elle est aussi un élément indispensable tout à la fois de l'image publique et du fonctionnement interne de l'organisation appréhendée comme un tout. Ainsi l'évaluation critique est-elle toujours réclamée après toute opération de terrain – du « *debriefing* » individuel à la « mise à plat » collective. Ainsi les cadres opérationnels et les chercheurs de l'organisation¹

1. Plus précisément, les chercheurs du Centre de recherche sur l'action et les savoirs humanitaires (CRASH) de la fondation MSF.

sont-ils toujours à l'affût d'une meilleure compréhension de thèmes transversaux : les violences postconflits, les situations d'occupation militaire, la question de la protection. Concernant les camps de réfugiés, j'ai compris au moment de commencer mon enquête que MSF avait une appréhension opérationnelle des camps – il n'y a rien de plus pratique qu'un camp pour réaliser un *screening* (« tri ») médical ou une campagne de vaccination. Liés à cette représentation technique ou logistique, les camps représentaient aussi une merveilleuse « mise en scène » de l'intervention humanitaire. Une des expositions itinérantes de MSF¹ consistait d'ailleurs à reproduire un camp en miniature en montrant les itinéraires supposés des réfugiés d'une structure d'aide à une autre, en particulier vers les secours de MSF. Enfin, pour être vraiment complet, il convient de dire que de nombreuses personnes étaient sensibles aux questions que pose cette réalité du point de vue de l'enfermement des « bénéficiaires », des effets « pervers », ou à tout le moins problématiques, de la longue durée de ces mises à l'écart auxquelles elles participaient, même si elles ne les avaient pas créées.

Cependant, le fait qu'il y ait eu un intérêt sincère pour une recherche critique sur les camps, sans que cela passe jamais par une commande d'expertise opérationnelle qui aurait « cadré » à l'avance les réponses possibles, n'enlève rien à la complexité et à la nouveauté que représente un terrain d'enquête inhabituel dans la recherche ethnologique. C'est à partir des terrains eux-mêmes, donc, que j'aborderai maintenant un problème à la fois déontologique et théorique – les deux aspects sont étroitement liés dans la mesure où la place de l'ethnologue sur le terrain détermine en grande partie la construction de son objet de recherche. En anthropologie, la relation d'enquête est habituellement définie comme une relation duale entre l'enquêteur et l'enquêté. De ce point de vue, toute anthropologie est « dialogique »².

1. Ces expositions ont lieu régulièrement pour récolter des fonds et susciter de nouvelles vocations.

2. De nombreux débats épistémologiques en anthropologie ont montré l'importance de la relation personnelle et du dialogue comme fondements des savoirs produits : le dialogisme, la reconnaissance de l'hétéroglossie, la

Dans les camps de réfugiés cependant, on rencontre régulièrement un autre acteur qui semble d'abord parasiter la « bonne » relation dialogique de l'ethnographie. C'est le cas du HCR qui assure l'administration et plus généralement le contrôle des camps, ou bien c'est le cas de l'une ou l'autre des ONG intervenant dans les camps. Plus qu'une seule tierce personne, c'est d'une manière générale la présence diffuse de représentants de la « communauté internationale ». La relation dialogique au fondement de la connaissance de l'ethnologue devient, si l'on peut dire, un dialogue à trois.

À la différence des médiations sociales habituellement rencontrées sur le terrain – qui s'incarnent dans les figures du chef

traduction comme performance... ont formé les thèmes fédérateurs d'une anthropologie réflexive qui a joué un important rôle de rénovation du savoir des ethnologues (voir, entre autres contributions majeures au débat, Clifford Geertz, *Works and Lives. The Anthropologist as Author*, Stanford, Stanford University Press, 1988 ; James Clifford et George Marcus [dir.], *Writing Culture : The Poetics and Politics of Ethnography*, Berkeley, California University Press, 1986 ; Johan Fabian, *Time and the Other. How Anthropology makes its Objects*, New York, Columbia University Press, 1983). On notera, cependant, que toute cette foisonnante réflexion reste ancrée sur des terrains ethnologiques « classiques » et maintient l'image d'une autonomie de la situation ethnographique par rapport à son contexte, lequel reste généralement noyé dans un flou artistique ou renvoyé aux disciplines plus ou moins voisines de la sociologie, de l'économie ou des sciences politiques. On défend ici, au contraire, que si la relation de face à face est bien le cœur de la production de connaissance de l'anthropologue c'est à condition que l'enquête ne renonce jamais à comprendre l'immanence du contexte dans la situation vécue (voir Alban Bensa, « De la micro-histoire vers une anthropologie critique », in Jacques Revel [dir.], *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Seuil, 1996, p. 37-70 ; Jean Bazin, « Interpréter ou décrire. Notes critiques sur la connaissance anthropologique », in J. Revel et N. Wachtel [dir.], *Une école pour les sciences sociales*, Paris, Cerf/EHESS, 1996, p. 401-420 ; Marc Augé, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier-Flammarion, 1994). Cette présence diffuse, irrégulière même, des déterminations du contexte est bien concrète ; elle l'est plus encore lorsque des politiques sanitaires, sociales ou sécuritaires gardent des groupes à part, les catégorisent et les stigmatisent. C'est ce qui rend particulièrement « sensibles » les terrains sous contrôle que sont notamment les camps des réfugiés. On trouvera un ensemble de réflexions et d'études de cas sur les terrains sensibles (camps, squats, centres d'accueil de demandeurs d'asile, etc.) dans l'ouvrage dirigé par Florence Bouillon, Marion Fresia et Virginie Tallio, *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, EHESS, « Dossiers africains »,

de village, du conseil des anciens, du « chef de terre », du chef de quartier ou de groupe ethnique, du leader religieux ou associatif, et qui font partie intégrante du milieu étudié –, dans les camps, le médiateur est, comme l'ethnologue, de provenance extérieure, mais il est pourtant omniprésent. Il est en outre porteur d'une forte charge symbolique et morale en direction du terrain en question. Il y a donc bien une différence par rapport à ce qu'on sait déjà. Ces médiateurs venus du dehors, et omniprésents dedans, se considèrent eux-mêmes comme étrangers au milieu de l'enquête auquel pourtant ils permettent l'accès, quand ils n'annexent pas tout simplement le chercheur, transformé de fait en expert ou en conseiller dont ils se sentent proches, appartenant au même monde social – le monde des « expatriés », des « U.N. »... de la « communauté internationale ».

Cette triangulation de l'enquête peut ne sembler *a priori* qu'un problème pratique – un « problème de terrain », comme on dit communément. Elle ne se présente, bien souvent, que comme un nouveau cadre de contraintes pour l'accès au terrain, au sens où, par exemple, on n'entre réellement dans les camps que dans un véhicule autorisé à le faire, qu'il soit de la police, du HCR, d'une agence de l'ONU ou d'une ONG. Sauf lorsque l'organisation ayant « embarqué » le chercheur dispose elle-même de locaux dans les camps, le « *timing* » de l'enquête doit suivre celui du travail quotidien de l'ONG, et l'ethnologue doit quitter son terrain avant la nuit. Enfin, j'ai eu plusieurs fois quelques difficultés à faire comprendre et accepter à mes médiateurs de l'organisation humanitaire que je ne souhaitais pas parader dans le camp à bord d'un véhicule 4×4 avec chauffeur, muni d'un talkie-walkie branché en permanence et d'un gilet blanc MSF, même si je comprenais bien que cet étrange attirail répondait aux exigences standardisées d'un certain niveau

2005. Plus généralement, les implications méthodologiques et épistémologiques des nouveaux terrains de l'anthropologie sont décrites et commentées dans l'ouvrage collectif dirigé par Olivier Leservoisier et Laurent Vidal, *L'Anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2008.

de sécurité ! Mais il me semble que la contrainte va plus loin, et bien au-delà de la seule organisation avec laquelle on arrive sur place. La triangulation dont je parle signifie qu'on a, *au sein du terrain lui-même*, la présence simultanée de l'observateur, de l'observé... et d'un troisième élément, incarné par un ou plusieurs intervenants extérieurs dont l'action et le regard sont déterminants. Ils ont eux-mêmes conçu et dirigé la fabrication de l'espace (je parle là des camps et de leur logistique), ils le gèrent et contrôlent les personnes présentes, tout en les assistant ; ils décideront un jour de la fermeture du camp – qui sera pour l'ethnologue la *fin du terrain*, en quelque sorte !

L'intervention de ce troisième élément sur le terrain ethnographique introduit des valeurs morales, des principes et des mots qui proviennent du propre monde institutionnel et doctrinal des intervenants – l'humanitaire, le sécuritaire, le social, l'ONU, etc. – et qui *qualifient* le monde qu'ils ont créé : espace, milieu et personnes auprès desquels ils interviennent. Cela entraîne des stratégies d'adaptation, des négociations, traductions ou malentendus de la part des personnes qui vivent sur leur espace d'intervention et entrent en relation avec eux.

Que peut faire l'ethnologue dans ce cadre ? Prendre comme objet de recherche « les réfugiés » (comme ailleurs « les prisonniers », « les SDF », etc.), c'est confondre son objet avec celui de l'intervenant qui crée cet espace et cette catégorie. Il existe un point de vue, une morale et une politique de l'action humanitaire – l'universel de l'humain et son revers dégradé, altéré, dramatique dans la figure de la victime dont la vision émeut, dérange, effraie¹. Reconnaître cette catégorie comme vraie, comme une réalité donnée d'avance qu'il faudrait simplement « mieux connaître », c'est accepter du même coup l'évidence indiscutable de cette situation qui autorise une organisation sociale, matérielle, politique *exceptionnelle* et *extraterritoriale* (celle du camp). Prendre comme *objet* de la recherche la catégorie des réfugiés laisserait ainsi hors champ le gouvernement

1. Voir chapitre 11.

humanitaire qui institue, définit, contrôle et fixe l'espace de vie des catégories qu'il reconnaît et qu'il crée dans le même temps. Pourtant, leurs existences sont indissociables.

En somme, que va faire l'ethnologue ? Épouser *a priori* la morale universaliste de l'humanitaire et se demander si les victimes répondent aux interventions conformément aux attentes ? « Ils se trompent », « Quelle est leur culture ? », « Comment peuvent-ils s'adapter, s'intégrer ? », « Sont-ils prêts à recevoir cette assistance ? » : voilà les remarques et les questions souvent adressées aux anthropologues sur place. Ou bien va-t-il, comme je le défends dans cette recherche, prendre en considération *la situation dans sa totalité*, l'ensemble des discours et des pratiques en présence et observer leur confrontation ? On doit sans cesse déplacer le point de vue pour appréhender l'ensemble de l'espace – car toute intervention humanitaire crée son espace – au sein duquel apparaissent relations, hiérarchies, confrontations, désaccords, mésententes, changements culturels, formes politiques...

Entre l'institution de contrôle et d'assistance humanitaire d'une part, et l'anthropologue d'autre part, il y a une transparence admise implicitement dès que l'anthropologue prend la catégorie produite (« réfugiés », « déplacés », etc.) comme catégorie naturelle, allant de soi ; et cette transparence permet la production du discours « utile » attendu, par exemple, de l'expert du HCR. Alors, sans le vouloir et à l'opposé éventuellement de ses convictions, l'anthropologue est logiquement amené à identifier et nommer les « tricheurs », « resquilleurs », « faux réfugiés », etc., bref à contribuer au travail biopolitique de gestion des populations. Au contraire, s'il appréhende l'ensemble des points de vue en confrontation au sein de l'espace humanitaire, il inclut les producteurs et vérificateurs de catégories dans sa description. Il se détache ainsi de la science biopolitique à laquelle il participerait s'il se concentrerait, dans un élan d'abord humaniste, sur la catégorie des réfugiés. Rendre la totalité de la situation tout en y étant présent, cela nécessite de considérer l'ensemble des points de vue de l'échiquier social et politique que représentent les

espaces humanitaires, de le parcourir dans sa totalité pour en saisir la diversité, voire l'hétérogénéité. C'est cette configuration d'ensemble à un moment donné qui devient l'objet de recherche, et non les réfugiés.

Par conséquent, il m'a semblé que pour rendre compte de cette recherche de terrain il fallait impérativement passer par la forme des études de cas, en cherchant à restituer chaque fois *l'ensemble d'une situation observée*. Je le ferai en mettant l'accent sur la question qui domine chaque situation sur un mode pragmatique, c'est-à-dire en prenant le point de vue des sujets en confrontation dans la situation étudiée.

Nous chercherons d'abord à comprendre la fondation paradoxale des camps : tout nouvel arrivant y découvre le problème d'une temporalité indéfinissable (une urgence sans fin) et une situation d'exception devenue ordinaire, quotidienne (chapitre 4). Nous verrons ensuite comment une expérience culturelle particulière prend forme petit à petit dans les parcours des réfugiés, dans leurs trafics et leurs tactiques entre les zones frontalières, marginales, les villages, les villes et le cœur du dispositif humanitaire où ils entrent à un moment donné : si culture des réfugiés il y a – et je veux bien le croire ! –, sa description nous conduit tout à l'opposé des idées reçues sur la culture passive des victimes « assistées » (chapitre 5). Puis les analyses d'autres terrains nous montreront certains aspects de la resocialisation des réfugiés, faisant des camps les lieux d'une possible identification locale, soit sur de vastes espaces en zone rurale dont l'occupation est différenciée selon les générations de réfugiés et les périodes d'arrivée (chapitre 6), soit dans des formes massives et denses de camps-villes (chapitre 7). L'enquête se poursuit en décrivant certaines mobilisations collectives dans le cadre desquelles des groupes de réfugiés prennent pour cibles et interlocuteurs les différentes « branches » du gouvernement humanitaire (agences des Nations unies, organisations non gouvernementales, services nationaux en charge des réfugiés) (chapitre 8). Enfin, à l'occasion de ces actions ou dans le cadre de l'enquête elle-même – prise et « appropriée » par les réfugiés comme un moment de

GÉRER LES INDÉSIRABLES

présentation de soi oscillant entre justification et protestation –, je m’interrogerai sur les prises de parole et les controverses parmi des personnes généralement réduites à la condition de « victimes », plus ou moins « vulnérables » et sans voix : c’est la formation et la transformation de la victime témoin en un *sujet de parole* qui nous intéressera à ce moment-là (chapitre 9).

4

L'exil, une interminable insomnie. Le camp, une exception ordinaire

Deux problèmes – qu'on retrouve dans toutes les enquêtes sur le sujet – rendent immédiatement paradoxale la réalité des camps. Ce sont eux qui dès l'abord déterminent l'étrangeté de ces lieux. Le premier est relatif à la temporalité des camps. Seuls l'urgence et son caractère exceptionnel justifient ces espaces, alors même qu'ils tendent à se reproduire, à se diffuser et à s'installer dans la durée. Cette permanence du précaire est la première évidence qui s'impose quand on arrive dans un camp. La seconde question concerne le statut de l'espace, toujours renvoyé à l'évidence d'une extraterritorialité : un camp n'appartient pas à l'espace national sur lequel il se trouve pourtant implanté, d'où le rituel du passage des portails, des vérifications d'identité, etc., à son entrée, qui symbolise le passage non pas dans une prison, mais dans un autre régime de gouvernement et de droits. À l'intérieur de cet espace « extraterritorial », la situation d'exception que les réfugiés rencontrent devient l'ordinaire de leur existence. Il me semble important d'aborder d'emblée ces deux questions. Ce sont elles qui s'imposent lorsqu'on pénètre dans un camp de réfugiés...

L'attente et l'absence. Notes sur les camps palestiniens

Généralement, pour qu'un ethnologue trouve un sens à son observation, il faut que celle-ci s'inscrive dans une temporalité qui dépasse le seul événement présent. En toutes circonstances, sa lecture du social est à la fois centrée sur le présent et sur l'événement, qui sont à saisir *sur le vif*, mais tout autant attentive aux processus qui le font et le défont sur une échelle temporelle *a priori* ouverte. La réalité des terrains contemporains, quels qu'ils soient, ne peut définitivement plus se confondre avec l'illusion d'atemporalité sur quoi se fondait autrefois l'usage d'une modalité de description qu'on appelait le « présent ethnographique » – un présent absolu d'une culture supposée éternelle de peuples maintenus à l'écart de l'histoire, et dont l'ethnologue était en quelque sorte le spécialiste attitré. La nécessité de réintroduire dans l'analyse anthropologique la temporalité et, au-delà, l'historicité des faits observés, et donc de s'interroger en permanence sur la configuration et les effets du temps sur le présent que l'ethnologue partage avec les peuples qu'il étudie, a déjà bien été argumentée dans les travaux anthropologiques récents¹.

Et c'est à cet instant précis que la temporalité se révèle être un problème dans la constitution des faits du présent ! Parce que la nouvelle approche de l'anthropologie y est plus attentive, certes, mais aussi parce que la réalité elle-même a changé. Face à des vies et des situations à tous points de vue précaires, la mesure sensible de la réalité prend comme critère principal la possibilité de la durée. De ce point de vue, on peut dire que la vie des réfugiés et la situation des camps sont des modèles d'incertitude. Ce sont des espaces et des populations administrés sur le mode de l'urgence et de l'exception, où le temps s'est comme arrêté pour une durée indéterminée. Un camp est une

1. Voir, en particulier, Johan Fabian, *Time and the Other. How Anthropology makes its object*, op. cit., traduction française : *Le Temps et les Autres. Comment l'anthropologie construit son objet*, éditions Anachasis, Toulouse, 2006 ; et Marc Augé, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, op. cit.

intervention d'urgence qu'on a mise en « stand-by » pour des mois, des années : cinq à dix ans, voire plus pour les camps soudanais, libériens, guinéens ; plus de quinze ans maintenant au Kenya pour les réfugiés somaliens ; plus de trente ans en Algérie pour les camps de réfugiés sahraouis ; trente ans pour les réfugiés angolais en Zambie depuis le début des années 1970 jusqu'en 2002 et au-delà ; plus de cinquante ans pour les réfugiés palestiniens vivant dans différents pays du Proche-Orient, dans des camps-villes à la marge desquels d'autres réfugiés, irakiens ou soudanais, viennent maintenant s'établir... Les guerres durent, et les « habitants » des camps s'installent aussi dans la durée. L'attente devient une éternité, un *présent sans fin*. Le terme commun à tous ces espaces pourrait bien être celui de « zone d'attente ».

Deux schémas de pensée opposés existent à l'égard de la temporalité des camps de réfugiés. Selon le premier, les réfugiés attendent le retour. Tout l'exil tient dans la sensation étrange et lourde d'une *interminable insomnie*¹. Le temps semble configuré par l'attente du retour : retour en arrière vers le lieu perdu dont l'exilé entretient la mémoire, retour en arrière dans le temps que la biographie même rend irréel... *en attendant*, ce qu'il vit là, dans le camp où il se trouve, n'a pas de sens, pas d'existence dicible, sinon de justifier par la souffrance que provoque cette interminable insomnie la demande de retour – la plainte personnelle devient une composante de la revendication collective ; plus encore, celle-ci appelle celle-là. C'est ce qu'incarne la figure du réfugié palestinien rapportée à la mémoire de la *Naqba* (la « catastrophe » de l'exil forcé de 1948), à la primauté de la « terre natale » sur la « terre d'exil » et à l'inacceptable présent conçu comme absence de l'ailleurs et attente du Grand Retour. C'est la figure de « l'Absent réfugié » que décrit Elias Sanbar, historien et essayiste : « L'inquiétude caractérise le réfugié. Inquiétude de voir l'absence s'accomplir et le départ se confirmer. Inquiétude

1. « L'exil est une espèce de longue insomnie », écrit Victor Hugo (*Pierres*, 62, cité par Roland Barthes, *Fragments d'un discours amoureux*, « Exil », Seuil, 1977, p. 123).

de ne plus jamais revoir la terre engloutie. Inquiétude de retrouver la patrie méconnaissable et de manquer les retrouvailles¹. » Attente et absence emplissent l'imaginaire réfugié, alors que, paradoxalement, c'est bien dans le camp et dans le présent que tout cela se passe, et que s'élabore cette perception douloureuse du temps comme attente et absence.

En Cisjordanie, le présent des camps de réfugiés, au sein duquel se construit cette représentation de l'absence et de l'attente, est formé par un double enfermement, par deux frontières – celle qui sépare la Cisjordanie d'Israël, celle qui sépare les camps de réfugiés de la Cisjordanie –, deux murs. La petite ville palestinienne de Kalkilyia est à la frontière entre Israël et la Cisjordanie. Elle est enserrée de toutes parts sur treize kilomètres par la *barrier* qui sépare les deux territoires. C'est un « système » complexe que le seul terme « mur » ne réussit pas à traduire, note Éric Hazan. D'une part, son tracé est un parcours compliqué, apparemment incompréhensible, mais qui enserre les Palestiniens dans ses mailles et les enferme dans des enclaves invivables ; d'autre part, la technologie de la *barrier* fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités israéliennes :

« Le mur qui enserre Kalkilyia est fait de modules de béton avec tourelles et caméras de surveillance, que les photographies et les films ont fait connaître au monde entier. Quand on s'écarte de la ville, c'est un autre dispositif qui continue l'encerclement. Dans l'axe, une piste asphaltée permet la circulation des voitures de patrouille. De part et d'autre (parfois d'un seul côté), une barrière non pas électrifiée – ce qui ne serait pas un obstacle sérieux car il suffirait de la faire sauter en un point pour qu'elle devienne inoffensive – mais électronique : le moindre contact déclenche une alarme, les caméras de surveillance placées tous les cinquante mètres localisent et visualisent l'intrus et les jeeps arrivent dans les minutes qui suivent. Les deux barrières qui bordent la piste sont doublées à l'extérieur d'un fossé large et profond et d'une triple rangée de rouleaux de barbelés. De chaque côté, cet ensemble est bordé d'une

1. Elias Sanbar, *Figures du Palestinien. Identité des origines, identité de devenir*, Paris, Gallimard, 2004, p. 246.

“zone tampon” dégagée au bulldozer, large par endroits de plusieurs centaines de mètres. On peut appeler “mur” ce système car il est tout aussi infranchissable que le béton¹. »

La géographie et la technologie du mur démontrent le rôle essentiel de la frontière pour l'administration israélienne : progressivement, le « mur » de Cisjordanie fait de la *borderline* non pas une limite territoriale entre égaux, mais un espace organisé de stoppage et d'*enfermement dehors* de l'autre en tant qu'indésirable. Malgré la condamnation de la Cour internationale de justice, ce mur isole du monde et des vertes pelouses d'Israël les Territoires palestiniens desséchés qui ne sont aujourd'hui pas plus « vivables » que ne l'étaient hier les bantoustans sud-africains sous l'apartheid. Tel est le présent des Palestiniens de Cisjordanie. Mais à l'intérieur de cet immense camp des indésirables que sont devenus Gaza et la Cisjordanie, d'autres camps redoublent la peine : les camps de réfugiés palestiniens maintenus à l'écart sur le territoire palestinien. En fait, l'espace de la Cisjordanie n'est pas entièrement placé sous l'autorité palestinienne. Espace « zonifié » en statuts distincts, la Cisjordanie se décompose en villes et villages sous contrôle du gouvernement palestinien de Ramallah, en routes et « colonies » agricoles sous contrôle de l'armée israélienne, et en camps de réfugiés sous contrôle de l'UNRWA, l'agence des Nations unies chargée des réfugiés palestiniens. Les *checkpoints* de l'armée israélienne quadrillent les parcours qui passent d'une « zone » à une autre.

On comprend que, dans un tel cadre d'oppression et de menace permanentes, un « intérieur » dense se soit constitué au fil des ans, et se soit largement « ghettoisé », plus encore dans les camps que dans les Territoires palestiniens qui les entourent. Les camps de réfugiés en territoire palestinien sont des ghettos au sein du ghetto, des camps au sein du camp². Sous la contrainte,

1. Eric Hazan, *Notes sur l'occupation. Naplouse, Kalkilyia, Hébron*, Paris, La Fabrique, 2006, p. 53.

2. Une soixantaine de camps ont été créés dans les années 1950 et 1960 au Liban, en Syrie, en Jordanie, et dans les Territoires palestiniens. Ces derniers abritent aujourd'hui 32 camps de réfugiés entre la Cisjordanie (23) et Gaza (9), où vivent un peu plus de 600 000 Palestiniens ; le quart environ de la

beaucoup « bricolent », percent des trous dans le mur et passent d'un côté ou de l'autre... Sylvaine Bulle, sociologue et historienne, observe qu'une quotidienneté de plus en plus urbaine commence à modifier la symbolique de l'identité palestinienne¹. Dans le même temps, celle-ci s'appuie de manière centrale sur l'enfermement institutionnel du camp et sur le statut des réfugiés. C'est cette tension, ce paradoxe qu'exprime la vie des camps aujourd'hui.

Toute enquête dans un camp palestinien commence par l'inévitable visite guidée du camp, un rituel à peu près identique que j'ai expérimenté en Cisjordanie, dans les trois camps de Naplouse, et dans ceux de Jenine et de Tulkarem en 2005. Je reporte ici quelques notes et impressions de cette visite des camps de Naplouse.

La visite guidée des camps palestiniens de Naplouse

Naplouse, camp d'Askar, 6 juillet 2005 – Après les camps de *Beit Ilma* (dit Camp n° 1) avant-hier, après le camp de *New Askar* hier, la visite de *Old Askar Camp* aujourd'hui est sur le même mode. Des visites guidées certes, mais surtout, dans les trois cas, des visites très « politisées » d'un terrain qui semble lui-même déjà surpolitisé. Dans l'image de la Palestine, les réfugiés jouent un rôle central. Leur souffrance est le point de départ : elle est symboliquement rappelée, lors de la visite des camps, par la rencontre des « vieux ». Chacun et chacune donnant sa version

population des Territoires vit en camp de réfugiés (voir Hélène Seren [dir.], *L'Urbanisation des camps de réfugiés dans la bande de Gaza et en Cisjordanie*, rapport de recherche, GEMDEV, Programme de recherche urbaine pour le développement [PRUD], Palestinian Diaspora and Refugee Center [SHAML], Projet 93, s.d. [2004], s.l. [Paris]).

1. Voir ses descriptions et analyses du camp palestinien de Shu'faat, situé à l'intérieur des limites municipales de Jérusalem (Sylvaine Bulle, « Domestiquer son environnement. Une approche pragmatiste d'un territoire confiné : le camp de réfugiés de Shu'faat à Jérusalem », *Asylon(s)*, revue en ligne du réseau Terra, n° 2, 2007, <http://terra.rezo.net/article672.html>).

personnelle, tous les anciens (la première génération des réfugiés palestiniens) racontent leur histoire vraie, vécue, à partir de la « catastrophe » de 1948... les terres perdues, l'invasion des soldats israéliens, la fuite des paysans, la certitude qu'ils allaient revenir sur leurs terres, leur installation sous les tentes dans les camps (Ramallah, Tulkarem, Askar, Balata, etc.), les années passées sous les tentes en croyant encore qu'ils allaient revenir... Quelques années plus tard (1956, 1958), l'UNRWA leur attribue une ou deux pièces en moellons – preuve de ce passé, on peut voir encore dans *Old Askar*, camp ouvert en 1952, quelques-uns des modules construits dans les années suivantes et non modifiés, soit douze à quinze mètres carrés par famille.

La visite du camp *New Askar* (édifié en 1964 comme une extension d'*Old Askar* situé à deux kilomètres) avait été aussi exemplaire à sa manière. N'étant ni reconnu ni aidé par l'UNRWA, à la différence des autres camps de Naplouse, il n'y a pas d'hôpital, pas d'école, pas de service social. Il faut aller à *Old Askar* pour avoir accès aux soins. À *New Askar*, c'est l'organisation onusienne qui est désignée comme responsable du redoublement de la souffrance. La souffrance devient le signifiant large et flou qui se remplit de contenus actuels assez différents d'un camp à l'autre. Ce qu'on « visite » en se rendant dans les camps, c'est une souffrance à deux ancrages : une mémoire entretenue de la terre perdue par le témoignage réitéré des anciens, et le confinement des réfugiés dans les hors-lieux des camps. Les camps, eux, doivent garder intact le symbole de l'attente du retour, et en cela ils forment le cadre idoine pour dire la souffrance, l'immobilité et la non-existence. Cette souffrance semble suivre une ligne continue depuis la guerre et l'exil de 1948 jusqu'à l'instant présent.

Les visites sont organisées par des réfugiés de deuxième ou troisième génération, qui ont autour de la quarantaine et qui jouent aujourd'hui un rôle politique dans le camp (comités de réfugiés, leaders du Fatah, responsables du centre social, etc.). Eux-mêmes font les commentaires de la visite. Ils transforment la souffrance en politique. Après le témoignage des anciens, la visite se poursuit avec les familles de martyrs (*shahid*)¹ et une marche commentée dans les rues où sont montrées, sur les murs des maisons, les traces anciennes ou récentes de balles ou

1. Jeunes gens arrêtés ou tués par l'armée israélienne pour avoir commis ou avoir été soupçonnés de vouloir commettre des attentats.

d'obus de l'armée israélienne lors d'incursions violentes, souvent nocturnes, souvent meurtrières, qui font encore partie du quotidien des camps. Cette séquence continue débouche toujours sur l'idée du « retour » vers les terres perdues (dans les maisons des camps, les familles gardent « la clef » de la maison d'origine, située dans la région de Jaffa, en général, pour les réfugiés de Naplouse)¹. Le retour comme solution à la souffrance est le leit-motiv politique palestinien (le « droit au retour »), mais il est contradictoire avec les modes de vie réels des deuxième et troisième générations dans les camps des villes de Cisjordanie. Ce qu'on voit à Naplouse, c'est que, à la façon des « banlieues » ou « quartiers populaires », certains réfugiés quittent le camp pour s'installer dans un quartier de la ville dès que leurs ressources le leur permettent. Être réfugié du camp de Balata, c'est certes habiter le plus grand camp de réfugiés de Cisjordanie (25 000 habitants), mais c'est aussi vivre dans Naplouse dans une condition subalterne plutôt que littéralement exclue. « Réfugié » est le statut inférieur de la condition urbaine palestinienne². Il y a une

1. La clef est un symbole de la terre natale et de l'attente du retour qu'on retrouve dans les familles des camps palestiniens. Ainsi, Éric Hazan rencontre en mai 2006 un membre du Hamas, membre du comité du camp de Balata à Naplouse :

« Vous êtes né ici ?

— Oui, mais ce n'est pas ma terre natale. Ma terre natale, c'est Jaffa. Avant de mourir, mon père m'a donné la clef de sa maison, là-bas. » (Eric Hazan, *Notes sur l'occupation. Naplouse, Kalkilya, Hébron*, op. cit., p. 20.)

2. La même dualité est mise en évidence par les enquêtes et les commentaires passionnants de Muriel Rozelier sur la ville de Naplouse (Muriel Rozelier, *Naplouse Palestine. Chroniques du ghetto*, Paris, Presses de la Renaissance, 2007). D'une part, un leader déclarant : « Le droit au retour est sacré, il est aliénable. Chacun de nous, en tant que réfugié, a le droit de retour inscrit dans ses gènes » (op. cit., p. 188), ou encore un autre leader s'exclamant : « Détruire le camp, c'est abandonner le droit au retour. Ici, à Naplouse, nous sommes des hôtes provisoires » (op. cit., p. 190). D'autre part, le constat que fait l'auteur d'une division sociale à Naplouse entre « les gens d'en haut – les citadins » et « la plèbe d'en bas – les réfugiés » (op. cit., p. 199). Une ségrégation sociale urbaine bien actuelle qui induit une « ghettoïsation », et qui incite les réfugiés à quitter les camps s'ils veulent s'élever socialement ou à les transformer grâce au développement d'une économie informelle. Commentant sa visite au camp de Balata en juin 2006, Muriel Rozelier écrit encore : « Avant de pénétrer dans un camp, j'imaginais je ne sais quel lieu hanté. Un néant de misère peut-être, de crasse et de désœuvrement. Depuis, j'ai appris à voir, derrière la friche urbaine, un foisonnement de vie bien plus intense. Le camp c'est une vie de village dans un monde d'urbanisme fou »

dualité, un clivage parfois étanche entre cette réalité urbaine des camps et la politique de la souffrance liée à la place symbolique des camps dans l'identité palestinienne. La souffrance et la figure de la victime fondent la politique palestinienne, aujourd'hui décharnée des projets révolutionnaires qui rapprochaient dans les années 1970 les *fedayins* palestiniens des révolutionnaires cubains ou vietnamiens. Il ne reste plus aujourd'hui comme récit politique que des histoires singulières réunies dans une grande histoire commune de la souffrance qui combine l'absence de l'ailleurs perdu et l'attente du retour, avec, entre les deux, une longue parenthèse invivable¹. C'est littéralement la politique de la souffrance et de la victime, et c'est semble-t-il la seule manière aujourd'hui d'exister, avec sa biographie, dans le présent des camps palestiniens de Palestine.

Il y a une connivence objective, incontournable entre cette politique de la souffrance et la « cause des victimes » qui fonde la prise de parole de l'ONG humanitaire souhaitant donner un sens à son action². Or on constate que la logique interprétative est la même entre la « cause palestinienne », telle qu'elle s'énonce aujourd'hui, et la « cause des victimes » de l'humanitaire.

Naplouse, camp de Balata, 23 juillet 2005. C'est cette « évidence » de la connivence entre la cause humanitaire et la cause palestinienne qu'ont voulu m'inculquer un responsable du Fatah et ses cinq miliciens des brigades Al-Aqsa arrivés à l'improviste alors que je posais des questions à un vieux notable du camp de Balata sur l'histoire et l'organisation sociale du camp. Auparavant, le vieil homme m'avait raconté l'histoire de son exil, depuis 1948, son arrivée à Naplouse, camp de Balata, en 1957-1958, sa volonté

(*op. cit.*, p. 191). Je reviens plus loin sur le caractère urbain des camps, autant du point de vue de leur organisation actuelle (voir chapitre 7) que du point de vue de leurs potentialités (voir chapitre 10).

1. Ces évolutions de l'histoire et de la cause palestiennes sont magistralement contées dans le roman d'Elias Khoury, *La Porte du soleil* (Arles, Actes Sud, 2002) et dans le film éponyme qu'en a tiré en 2004 le réalisateur Yousry Nasrallah. Sur le sens de l'engagement politique de la jeunesse palestinienne tel qu'il s'est transformé de la première à la deuxième *Intifada*, passant de la figure dominante du combattant (*fedayin*) à celle du martyr (*shahid*) à la fois héros et victime, voir Pénélope Larzillière, *Être jeune en Palestine*, Paris, Balland, 2004.

2. La construction contradictoire de cette cause humanitaire en Palestine et en Israël est évoquée par Didier Fassin, « La cause des victimes », *Les Temps modernes*, n° 627, 2004, p. 73-91.

très politique de rester à Balata malgré certaines offres de relogement ailleurs (celle, notamment, d'un « représentant du gouvernement britannique ») : « Si on quitte le camp, on perd les droits de 1948 au retour ; les trois principales familles du camp de Balata ont décidé de demeurer dans le camp pour rester réfugiées. » Puis, à propos de ses fils, il a été plus pragmatique : « Ils ne refusent pas d'aller ailleurs, vivre dans d'autres quartiers, mais ils ont besoin de cette adresse : "Palestinian Refugee Camp" »... Le contre-interrogatoire que m'a fait le leader du Fatah après avoir interrompu brusquement l'entretien visait uniquement à vérifier que l'organisation Médecins sans frontières (c'est à ce titre-là que je me suis présenté dans le camp) adaptait sa posture politique (la terre est palestinienne) à sa pratique pour apaiser la souffrance des victimes... J'ai acquiescé sans trop de détours.

Ainsi, l'attente et l'absence peuvent constituer l'essence même, doublement douloureuse, du présent. On peut en faire le constat dans cette autre figure emblématique du réfugié en camp qu'incarnent les Sahraouis¹. La conception du temps devient toute politique – ce en quoi elle est bien *actuelle*, et cette actualité la rend ambivalente : le présent est entièrement vécu, bien que ressenti comme une attente. Les quatre camps de réfugiés installés depuis 1976 dans la région de Tindouf, dans le Sud algérien, abritaient la première année 50 000 réfugiés qui seraient 155 000 en 2002 et plus de 200 000 en 2008. Les recherches actuelles montrent la transparence entre l'espace des camps, celui d'une société en suspens, et le territoire d'un État en exil. L'attente, d'abord, est ce qui donne sens à la suspension du temps au quotidien, propre à chacun, et du temps historique de l'identité réfugiée. L'attente de l'assistance humanitaire confirme l'Attente en général : « La vie quotidienne demeure suspendue aux aléas

1. Les commentaires qui suivent s'appuient sur les recherches en cours de l'anthropologue Alice Corbet et du géographe Julien Dedenis au sein des camps sahraouis.

de l'arrivée de l'aide humanitaire, et souvent le gaz, l'alimentation [...] et l'eau se font attendre. [...] Toute la vie s'organise ainsi, en fonction de l'attente, et cela à tous les niveaux : attente de nourriture, attente de nouvelles de la famille [...], attente d'une modification éventuelle de la situation politique de la RASD¹ et donc de celle des réfugiés, etc.². » Même si l'habitat s'est transformé, si des bâtiments en briques de sable ont été construits dans les années 1990 « en raison de la prise de conscience par les Sahraouis d'une installation durable dans les camps³ », la tente reste le symbole entretenu par chaque famille pour signifier le statut de réfugié, l'inscription momentanée dans le camp et la perspective du retour. L'absence, autant que l'attente, est instituée en principe politique autant qu'en fondement de l'identité. C'est pourquoi l'organisation sociale et politique des camps⁴ est conçue comme un double déplacé de cet éternel ailleurs du réfugié : la terre d'où il a été chassé et dont maintenant il est absent. Elle y renvoie de deux manières. D'une part, elle est présentée comme une reproduction du Sahara occidental, terre perdue et revendiquée – reproduction, par exemple, dans la transposition toponymique, des lieux et des institutions de la terre d'origine dans ceux des camps. Et d'autre part, à l'inverse, elle est une « expérimentation territoriale » qui s'applique, certes, à l'espace des camps présents, mais qui a pour vocation, dans l'idéologie politique du mouvement de libération sahraoui, d'être reproduite au Sahara occidental lorsque celui-ci sera reconquis⁵. Plus qu'un État en exil, l'espace des camps

1. République arabe sahraouie démocratique.

2. Alice Corbet, « Les campements de réfugiés sahraouis en Algérie : de l'idéal au réel », *Bulletin de l'Association des géographes français* (« Territoires d'exil : les camps de réfugiés », coordination Véronique Lassailly-Jacob), 2006, n° 1, p. 15.

3. *Ibid.*, p. 14.

4. L'espace des camps, sur le sol algérien, et les ressources fournies par les organisations internationales sont, de fait, placés sous le contrôle de l'État sahraoui (la RASD).

5. Julien Dedenis, « La territorialité de l'espace des camps des réfugiés sahraouis en Algérie », *Bulletin de l'Association des géographes français*, *op. cit.*, p. 27.

devient le « territoire d'un État sahraoui réfugié¹ ». La logique s'inverse et, à ce moment précis, on observe que le camp lui-même, ici et maintenant, produit et entretient la demande politique d'un État sahraoui. De la même façon, et au-delà de la seule situation politique du Proche-Orient, on peut concevoir que « le camp produit le Palestinien² ».

Comme le montrent ces deux cas limites, palestinien et sahraoui, du point de vue du (non-)devenir des camps et de leur rôle comme lieu d'édification d'un projet politique de retour, l'attitude consistant à penser la temporalité des camps de réfugiés comme absence et attente du retour se nourrit paradoxalement d'une présence et d'une longue socialisation dans l'espace des camps eux-mêmes. Depuis 1948, le milieu des années 1950 ou 1967 pour les plus d'un million et demi d'habitants des camps palestiniens, depuis 1976 pour les camps sahraouis. C'est ce qui fonde un second ensemble de questions à l'égard de la temporalité des camps, questionnement inverse du premier, puisqu'il replace l'attention sur les camps eux-mêmes, mais capable, *in fine*, d'aider à retrouver le sens actuel de ces camps qui semblent ne se définir que par l'absence et l'attente du retour.

Les camps d'Afrique. Un présent qui n'en finit pas

Deuxième figure de la temporalité du camp, donc, après celle de l'attente associée à l'absence de la terre natale, qu'on vient de décrire. De manière très pragmatique, l'exilé vit, survit, fait

1. Julien Dedenis, « La territorialité de l'espace... », art. cité, p. 33.

2. Je fais écho ici à une intervention d'Alain Brossat au débat organisé par le réseau Terra, « Camps/prisons, rétention/détention », Paris, 28 février 2006. Alain Brossat explique que ce risque politique – « le camp de réfugiés, ça fait des Palestiniens » – ainsi que d'autres facteurs associés (la lourdeur statique du camp, par exemple) font que les camps, lorsqu'ils interviennent dans les politiques de contrôle actuelles, ne sont plus une fin en soi (une pure mise à l'écart dont le modèle final serait la disparition des mis à l'écart), mais un « sas » plus ou moins bien improvisé dans des stratégies d'expulsion et rejet, plus généralement de contrôle des flux. Voir aussi, du même auteur, l'article « L'espace-camp et l'exception furtive », art. cité.

des rencontres, organise son existence. Un temps réel s'installe quand le présent s'allonge. Mais il n'est encore rien d'autre qu'un présent qui dure. Dans l'espace réel des camps, quel sens est associé à la possibilité de décrire le lieu lui-même dans la durée ? Le camp est la manifestation d'un présent immédiat parce qu'il exclut le passé et l'avenir. Il les exclut en s'excluant lui-même de toute histoire, car le passé et l'avenir ne sont pensés, à la limite, que dans l'ailleurs de la terre perdue et dans le futur hypothétique du retour, comme on vient de le voir. Il les exclut également parce que, ici et maintenant, seul l'urgentisme préside à son existence propre. C'est une présence, certes, qui se définit comme l'évidence, par opposition à l'imaginaire de l'absence ressentie dans l'exil, mais une présence qui n'a pas pour autant de repère spatio-temporel propre : quel est cet espace sur la durée ? Aucune mémoire collective du « lieu » ne peut légitimement se former dès lors qu'on est censé attendre seulement d'en repartir ; aucune histoire propre n'en est jamais écrite. Aucune « ruine » n'en est gardée et valorisée ; au contraire, les camps d'aujourd'hui sont un terrain exemplaire de ces édifices éphémères qu'on construit de plus en plus en matériaux légers, qu'on défaît aussi vite qu'on les fait, qu'on déplace et remonte ailleurs... L'urgentisme qui les institue comme réalité matérielle précaire n'est rien d'autre que l'expression d'un « présentisme » poussé à l'excès. Le présentisme est aujourd'hui un principe général d'organisation et de représentation sociale et politique qui tend à dominer notre monde ; il dénie notamment la fonction et le sens que les espaces eux-mêmes acquièrent dans la durée et transmettent dans la mémoire de leurs habitants¹.

1. Sur la pensée contemporaine d'un présent sans passé ni futur, et sur la montée controversée du présentisme dans le dernier quart du xx^e siècle, voir François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du xx^e siècle », p. 113-162. Marc Augé a montré que le sens des *lieux anthropologiques* se constitue quand l'espace est le creuset d'une mémoire, d'une identité, et de relations qui se défont dans le développement des non-lieux (M. Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, coll. « Librairie du xx^e siècle », 1992). Quant aux ruines, elles sont la matière concentrée d'un « temps pur », maintenant absent

Ce désert de sens est encore plus ressenti – et l'observateur en est plus touché – lorsque rien ne vient le combler, pas même cette pensée pleine de l'exil – existentielle pour l'exilé, politique pour le leader nationaliste – où l'attente est une absence de l'ailleurs, absence au sein de laquelle le présent prépare le retour. Je n'ai pas trouvé cela dans les camps de Zambie, du Kenya ou de la Mano River. Cet oxymore réconfortant que serait le ressenti d'une absence comme fondement, tout de même, d'une présence-au-monde est absent.

Sur ces terrains-là, le temps lui-même est donc devenu le paramètre le plus critique de la réalité. Cela existe-t-il ? Cela vaut-il produire du sédiment, prendre de la patine, des marques d'historicité ? C'est bien la formation d'une réalité temporelle dans un cadre provisoire par définition, d'une réalité signifiante dans un simple artefact logistique qui se trouve au centre de la problématique anthropologique des camps.

Dans les camps africains où j'ai mené mes enquêtes, j'ai trouvé la pure contrainte d'un présent qui dure, la temporalité imposée du confinement et l'habitude d'un espace que ses habitants transforment au cours de la longue parenthèse de leur vie en camp. C'est à l'intérieur de cette parenthèse que l'ethnologue s'installe et qu'il rencontre les réfugiés, en circulant dans les camps, de case en case, de tentes collectives en tentes individuelles, dans les cliniques de brousse de MSF ou les dépôts du Programme alimentaire mondial. C'est à ces occasions que j'ai trouvé parfois une « faille¹ », des échappatoires, des imprévus dans un présent qui semblait être à lui seul le début et la fin du temps des zones d'attente : des abris qu'on prend le temps d'aménager en cases presque coquettes, des éventaires réinstallés chaque jour sur une place de marché rudimentaire, des familles qui se rapprochent d'un camp à un autre pour finalement se recomposer, des conversations qui deviennent prises de parole

des décombres de notre monde violent contemporain qui n'a plus le temps de produire des ruines (Marc Augé, *Le temps en ruines*, op. cit.).

1. Voir encore, à propos des « failles du présent », François Hartog, *Régimes d'historicité...*, op. cit., p. 127.

critiques contre le confinement, contre « les U.N. » des camps¹, et qui se transforment parfois en listes écrites de revendications, en manifestations de réfugiés... Des récits du passé, l'organisation du présent et des prévisions pour l'avenir proche permettent de consolider la présence des réfugiés dans ces espaces. S'ils durent, s'ils se répandent, alors il convient de les penser au-delà de la fonction apparente et immédiate qu'on leur assigne dans le langage humanitaire de l'urgence.

Ce ne sont donc pas en eux-mêmes la guerre, le déplacement de populations ou l'édition d'un mur ou d'un camp qui sollicitent l'attention du chercheur, comme ils sollicitent les médecins urgentistes qui viennent au secours d'une population en danger, ou le journaliste qui a quelques heures ou quelques jours pour faire un « papier » sur ce sujet d'actualité. Ce sont ces événements-là, oui, mais en tant qu'ils sont constitutifs d'une réalité durable.

Parler des camps aujourd'hui – c'est le but le plus essentiel et, d'une certaine façon, le plus *politique* de cette enquête –, c'est contribuer à les faire sortir de la non-existence, de la non-temporalité, les socialiser *eux-mêmes* en tant que milieux profondément hybrides et vivants ; en parler pour dire que leur durée de fait a des répercussions sociales et culturelles, même si l'habitat, l'économie, la vie matrimoniale ou la vie politique qu'on y observe n'ont guère d'autre possibilité que de se développer provisoirement, discrètement ou clandestinement.

Le camp comme espace d'exception

Le second problème constitutif de la réalité même des camps concerne le statut de l'espace. Une fois passés les contrôles et les portails, les réfugiés trouvent à l'intérieur des camps une situation d'exception qui fait l'ordinaire de leur existence. Comme

1. « Les U.N. » : l'expression désigne les employés des Nations unies et, plus largement, les organisations ou personnes représentant la « communauté internationale ».

ils n'ont en principe pas le droit de circuler ou de travailler dans les pays où se trouvent les sites du HCR qui les accueillent, ceux qui sortent des camps le font par dérogation spéciale et temporaire, ou comme clandestins¹. Ils ne possèdent aucune citoyenneté de fait (ni celle du pays qu'ils ont quitté, ni celle du pays d'accueil) et ne relèvent pas d'autre « droit » que de celui que dictent les individus qui détiennent dans les camps le pouvoir sur leur vie. Cette situation d'exception peut avoir parfois des effets bénéfiques, que les populations locales envient aux réfugiés en camp : des organisations humanitaires développent des programmes de sensibilisation sur la santé des femmes, contre les abus sexuels et les viols dans et autour des camps, contre la violence intrafamiliale ; elles mènent des programmes d'éducation pour la paix, créent des groupes de parole post-traumatique, etc. Surtout, il arrive que les camps exercent une véritable attraction auprès de la population environnante, qui cherche à bénéficier des aides (en particulier sur le plan médical ou alimentaire) qui y sont offertes.

Cependant, dans tel ou tel camp, ou secteur de camp, d'autres individus ou organisations peuvent énoncer d'autres règles qui leur sont propres et exercer ainsi des *dominations d'exception*. La vie quotidienne des camps est souvent marquée par cette forme de socialisation, une violence interne qui redouble la violence guerrière ou sociale à l'origine des déplacements forcés.

On sait que la prostitution et les abus sexuels sur les réfugiées mineures ont fait l'objet de « révélations scandaleuses » et de dénonciations morales, notamment en 2002 lors de la divulgation dans les médias d'un rapport de l'organisation Save the

1. Le statut des personnes se trouvant dans les camps où ont été menées les enquêtes de terrain de cette recherche est, sauf indication contraire, celui de réfugiés *prima facie*. Cela a pour conséquence que l'attribution individuelle de la carte de réfugié du HCR n'est pas automatiquement associée à ce statut, que les réfugiés utilisent la carte du PAM (carte de la ration alimentaire du Programme alimentaire mondial) comme carte d'identité, et que leur statut de réfugié n'est pas reconnu en dehors des camps. On reviendra plus loin sur cette question (voir chapitre 5).

Children Found (SC-UK) concernant l'« exploitation et les violences sexuelles sur les enfants réfugiés au Libéria, en Guinée et Sierra Leone ». Ces pratiques de domination masculine et génératrationnelle profitent non seulement du dénuement matériel, mais aussi de la profonde détérioration de l'entourage social de la grande majorité des réfugiés lors de leur arrivée dans les camps. La perte de parents tués sur les lieux de départ ou au cours du trajet, la dispersion des familles dans la fuite, la faim et les maladies, tout cela atteint et diminue, physiquement et socialement, tous les réfugiés, et en particulier les femmes et les enfants, survivants souvent isolés des massacres. Cette déstructuration à l'arrivée (avant que des unités familiales se recomposent au fil des mois et des années) donne plus d'emprise au pouvoir absolu que possède, dans les camps, quiconque détient un peu d'argent et de nourriture. Dans ce cas-là, il n'y a ni « viol » ni harcèlement, ni pression explicite. Le contexte lui-même dispense le « *big man* » d'un geste coupable¹.

Quelques mois avant la divulgation du rapport de l'agence Save the Children sur Internet, je me trouvais dans un camp qui aurait pu aussi bien faire partie de l'enquête. Sur le site de Maheba en Zambie, le HCR délègue ses pouvoirs à la section nationale d'une grande ONG confessionnelle internationale, LWF (Lutheran World Federation). Celle-ci emploie des agents nationaux, locaux et réfugiés ; ils ont l'habitude de travailler dans le camp en passant éventuellement d'une ONG à l'autre. L'un d'eux est chargé en particulier des centres de transit : c'est un réfugié, arrivé dans le camp il y a plus de vingt ans. Les centres de transit sont les lieux où les nouveaux réfugiés arrivent de la frontière, fatigués, affamés, souvent malades. Ils représentent une extrémité de la chaîne humanitaire, un lieu critique de vérification de son efficacité, mais ils sont également « le terrain » sur

1. « *Big men* » est le nom sous lequel les mineures entendues par les enquêteurs de Save the Children désignaient leurs « exploiteurs sexuels ». Ces analyses ont été développées dans Michel Agier et Françoise Bouchet-Saulnier, « Espaces humanitaires, espaces d'exception », in Fabrice Weissman (dir.), *À l'ombre des guerres justes. L'ordre cannibale et l'action humanitaire*, op. cit., p. 303-318.

lequel cet homme est le seul de l'ONG administratrice du camp à se rendre régulièrement. Dans le centre de transit, circulant entre les tentes, le représentant de l'ONG distribue au compte-gouttes des savonnettes, des ustensiles de cuisine et, quelques très rares fois, des couvertures ; la nourriture distribuée aux nouveaux réfugiés peut se faire attendre deux jours, voire une semaine. L'agent de l'ONG bouscule les uns, insulte les autres, traite une personne de « menteur », une autre de « voleur » parce qu'elle réclame une toile plastifiée qu'il dit lui avoir déjà donnée la veille. L'attribution des terrains sur lesquels ils pourront planter quatre piquets et une bâche estampillée HCR est à la charge du même homme qui distribue, répartit, regroupe ou sépare les réfugiés en les montrant du doigt, en hurlant contre ceux qui se plaignent. Ces derniers sont là, dans les tentes de transit, depuis un mois, mais déjà il semble bien les connaître : il menace un jeune homme qu'il soupçonne d'être délinquant et voleur, embrasse une jeune femme, est enlacé par un autre jeune homme, entre et reste dans les tentes comme il l'entend... L'abus de pouvoir, éventuellement sexuel, s'il a lieu à ce moment-là, s'inscrit dans une profonde misère sociale, doublée d'une exception politique ; une domination masculine et générationnelle qui fait partie intégrante d'une situation de « pouvoir sur la vie » : le HCR délègue à l'ONG, qui délègue à l'unique homme « de terrain », qui applique sa loi... et ainsi met en œuvre une des formes d'un vaste régime d'exception.

Les camps de réfugiés ne sont pas des zones de « non-droit », mais des zones de droits et de pouvoirs d'exception, où tout paraît possible pour qui les contrôle. Dans le même camp, en réaction aux dysfonctionnements de l'administration, plusieurs volontaires d'ONG internationales, dont Médecins sans frontières (MSF) et Jesuit Refugee Service (JRS), ont protesté auprès du HCR. Cinq employés de l'administration du camp ont été officieusement reconnus comme auteurs de détournements de nourriture ou de fonds, et d'abus de pouvoir sexuels, dont le responsable en personne de la distribution de nourriture pour les 25 000 réfugiés du site bénéficiant de l'aide alimentaire. Bien

qu'aucune procédure juridique n'ait été engagée contre eux, ils ont été démis de leurs fonctions et ont dû quitter le camp. Quant à « l'homme de terrain » dont on a parlé plus haut, il a lui-même démissionné et est parti précipitamment, non sans avoir dénoncé par écrit les multiples pratiques de détournement d'argent et de matériel qu'il avait observées au sein de l'ONG administratrice du camp qui l'employait.

Si les camps de réfugiés sont, sur le papier, dans les textes officiels, régis par le droit international, le droit humanitaire et autres droits de l'homme, les atteintes à ces droits y font le quotidien de la vie. Cela ne fait pas de doute pour quiconque y circule et, en vérité, il n'y a là aucun « scoop » ! Je viens de donner l'exemple d'une situation, qu'on peut dire d'*exception ordinaire*, dont j'ai fait le constat dans un des camps où j'ai mené mes enquêtes, en Zambie, en 2002¹. De leur côté, Barbara Harrell-Bond et Guglielmo Verdirame, au terme d'une recherche menée à la fin des années 1990 sur les conditions de protection des réfugiés au Kenya et en Ouganda, ont fait des constats proches des miens, et ils en tirent des conclusions particulièrement sévères à l'égard des ONG et du HCR. Le diagnostic est d'autant plus significatif qu'il émane de chercheurs liés au Refugee Studies Centre (RSC) de l'université d'Oxford, le premier centre créé (par Barbara Harrell-Bond) en 1982 sur le thème spécifique des réfugiés et des migrations forcées. Le RSC travaille en étroite collaboration avec de grandes ONG humanitaires et plusieurs agences onusiennes qui financent ses activités, entre autres : Christian Aid, Save The Children UK, Norwegian Refugee Council, International Rescue Committee, mais aussi la commission ECHO, l'UNICEF, l'UNDP et, enfin, le HCR². Leurs constats et leurs prises de position sont donc stratégiquement importants puisqu'ils éclairent le point de vue des

1. Une analyse détaillée des différentes générations de réfugiés et des relations de pouvoir au sein de cette installation du HCR est présentée dans le chapitre 6.

2. ECHO (Service d'aide humanitaire de la Commission européenne), UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) ; UNDP (Programme des Nations unies pour le développement).

experts et la politique des institutions. Il me semble important de nous arrêter sur les principales conclusions de leur recherche, consignées dans un ouvrage sur les droits dans l'exil et sur l'« humanitaire à deux faces »¹.

Barbara Harrell-Bond et Guglielmo Verdirame montrent le rôle pivot du HCR. Constatant l'« étonnante duplicité » des ONG et du HCR, ils parlent d'un humanitaire « à deux faces ». Une « face publique » correspond à l'image de « cosmopolitains compassionnels guidés par des idéaux et des valeurs, engagés à aider les réfugiés », image que les organisations humanitaires et les agences onusiennes veulent donner. L'image publique est celle qu'on voit dans les pays du monde développé, particulièrement lors des campagnes pour la collecte de fonds. Tout à l'opposé, soulignent-ils, la « face privée » de l'humanitaire est celle que voient les réfugiés, « cynique, parfois cruelle, et presque toujours sans effet² ». L'anthropologue et le juriste insistent sur la « pose » que prennent les ONG comme « représentants de la société civile », et le HCR comme « membre de la famille U.N. » et « représentant de la communauté internationale ». Les réfugiés, eux, qu'ils soient en camp ou dans les capitales, « découvrent que le pouvoir exercé au nom de l'humanitaire n'est pas très différent du pouvoir exercé en d'autres noms³ ».

Au Kenya et en Ouganda, ils ont constaté des « ratés » de l'action humanitaire, et plus encore de « sombres arrangements » entre les agents du HCR et certaines ONG pour organiser les rejets à la frontière et le « filtrage » des demandeurs d'asile selon des procédures que n'importe quelle évaluation légale jugerait inacceptables. Comme dans d'autres pays africains, l'assistance aux réfugiés est strictement conditionnée à leur ségrégation dans les camps, ce qui est contraire au texte de la convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, soulignent-ils, particulièrement attentifs dans cette enquête à la dimension juridique de l'exil. La

1. Guglielmo Verdirame et Barbara Harrell-Bond, *Rights in Exile. Janus-faced Humanitarianism*, op. cit.

2. *Ibid.*, p. 333.

3. *Ibid.*

ségrégation dans les camps empêche, de fait, la réalisation des trois principes qui guident officiellement l'action du HCR pour sortir les réfugiés de la précarité où ils se trouvent : l'intégration sur place, la réinstallation dans un pays tiers, et le rapatriement. Comme on l'a vu plus haut, le rapatriement est en général la solution « préférable » prônée par le HCR, même contre la volonté des réfugiés eux-mêmes, ce qui amène le HCR et les organisations mandatées par lui à organiser des « rapatriements collectifs » qui sont des retours forcés. Cependant, faute de pouvoir réaliser ces retours pour des raisons politiques, économiques ou organisationnelles, le HCR maintient les réfugiés en camp, et cette mise en instance peut s'éterniser. De fait, les réfugiés du HCR ne connaissent en Afrique que la mise à l'écart, dénoncée avec vigueur et colère par Barbara Harrell-Bond et Guglielmo Verdirame. Ni rapatriement, ni intégration, ni réinstallation ; pour eux, l'encampement (*encampment*) est une véritable « quatrième solution » du HCR, non déclarée comme telle, mais systématiquement préférée aux trois autres.

Sans même parler des « camps de la pire espèce » – comme ceux que connurent, par exemple, les Rwandais en Tanzanie et en RDC dans les années 1990 (à l'instar des célèbres camps de Goma en 1994-1996) –, mais en se centrant sur des camps qui ont pu faire figure de « modèles » en termes d'assistance et de protection (comme ceux de l'Ouganda, dans la même période), les auteurs notent que « le catalogue complet des droits de l'homme – autant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels – était violé¹ ». C'est l'enfermement lui-même qui ouvre la voie à tous les abus : « La violation de la liberté de mouvements, qui est la caractéristique première de l'encampement, n'était que le précurseur des violations de tous les autres droits humains². » C'est le propos central de leur recherche : si un pouvoir souverain est transféré depuis les États vers les organisations internationales et humanitaires et si rien ne permet

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, p. 334.

de contrôler les effets de ce pouvoir au niveau local, alors ce pouvoir ne sera jamais menacé. À partir de là, « dans les camps, les violations des droits humains peuvent être perpétrées en toute impunité ». Finalement, le verdict est à la hauteur des constats dressés : il y a une contradiction entre le maintien en camps et le respect des droits de l'homme, car « le camp est un cadre unique pour l'exercice arbitraire du pouvoir¹ ». Tout ce que les auteurs constatent dans le cadre de ce qu'on appelle la « protection » prend alors place dans une plus vaste « ethnographie de l'injustice² ».

Un premier commentaire s'impose à la lecture de *Rights in Exile*. On ne peut que dire l'importance et le courage de cet inventaire argumenté des échecs de l'intervention humanitaire. J'ajouterais que la critique peut être poursuivie et approfondie, en partant d'un point de vue différent. Si l'on entre d'emblée dans le détail de la vie quotidienne des camps, sur la durée, si l'on mène cette « ethnographie de l'injustice » dont parlent Harrell-Bond et Verdirame, alors on observe dans leurs contextes, *en situation*, de multiples pratiques relevant de ces mécanismes de « perversion », de « détournement » ou d'« échec » de l'œuvre humanitaire. Comment les décrire ? Comment les interpréter ?

Certes, un effet moral de tromperie ou de trahison est parfois ressenti par un observateur extérieur ou par les acteurs eux-mêmes, mais ce n'est pas toujours le cas, loin de là, et j'ai pour ma part plus souvent ressenti le paradoxe entre la démesure imaginaire de l'entreprise salvatrice officielle (disons, la grandeur de la « face publique » de l'humanitaire) et la relative inefficacité des opérations de terrain (la « face privée ») au regard de cette grandeur affichée ! Cet écart, parfois considérable, ne se concrétise pas nécessairement par des perversions, détournements ou mauvaises applications dont la responsabilité serait uniquement et toujours individuelle, locale. Il se traduit plus souvent par des

1. *Ibid.*, p. 270.

2. *Ibid.*, p. 332.

doubles langages, des malentendus, des tensions et des conflits. Sur le terrain, dans les camps de réfugiés, les opérations se limitent souvent à des bricolages pour apporter un peu d'aide à quelques-uns, mais aussi, bien sûr, pour « faire du nombre », écouler des stocks, dépenser un budget programmé. Chaque jour, des critères, toujours difficiles, toujours discutables, sont utilisés pour déterminer une sélection de bénéficiaires. De l'injustice s'introduit dans le dispositif de pouvoir que produit instantanément l'intervention humanitaire, d'autant plus lorsque y sont associées, comme c'est majoritairement le cas en Afrique et en Asie, la privation de liberté de circuler et de travailler due au confinement dans les camps, et la longue durée de cette installation à l'écart.

C'est plutôt la myopie de certains opérateurs humanitaires par rapport au contexte immédiat ou global de leur intervention qui m'a le plus souvent choqué. Elle est bien plus fréquente, voire généralisée, que les détournements et les manipulations que l'on condamne parfois sans tenir compte des réalités sociales dans lesquelles ces pratiques s'insèrent. Par exemple, pour évoquer une pratique bien connue du monde humanitaire, on peut se demander dans quelle mesure la revente de la ration alimentaire distribuée gratuitement par le PAM est une stratégie adaptative des réfugiés dans un contexte d'insuffisance nutritionnelle profonde, plutôt qu'une « manipulation » ou un « détournement » de l'œuvre humanitaire. Comment comprendre les constats répétés d'injustice que font les auteurs de *Rights in Exile*, et comment analyser le redoublement de violence que vivent celles et ceux qui connaissent l'obligation de l'encampement, quand ils sortent juste de la phase de la guerre, de l'exode et de la survie ?

Doit-on parler, au bout du compte, d'un échec ou bien d'une exception ordinaire comme fondement d'un gouvernement particulier, le gouvernement humanitaire ? C'est cette seconde réponse que je défends ici. Car, dans le contexte où il se déploie, le dispositif humanitaire lui-même est cette puissance ambiguë. Son intervention semble justifiée par une « autorisation » quasi

GÉRER LES INDÉSIRABLES

divine, universaliste et supranationale, qui se déploie dès lors qu'elle rencontre un terrain favorable dans une soudaine situation d'exception – celle que créent, par exemple, une urgence, une catastrophe, un état de guerre, l'arrivée massive d'une population en détresse, mais aussi l'expulsion de personnes indésirables, la « traque » de clandestins par des forces de police, le confinement ou la rétention de demandeurs d'asile, etc.

Or, cette situation d'exception perd vite sa soudaineté et se transforme en un *espace d'exception* lorsque l'humanitaire installe et consolide pendant des mois, des années ou des décennies ses propres espaces et son propre mode de gouvernement¹.

Que tous ces espaces, malgré leur apparente extraterritorialité, soient effectivement localisables rend possible l'observation du terrain et permet de comprendre par l'enquête ethnographique l'expérience qui y est vécue, de la décrire et de saisir le pouvoir de transformation qui en émane. Au-delà de l'exceptionnalité juridique et politique, la vie réelle se construit dans les camps comme une vie sociale largement résiliente et tout autant transformatrice.

1. Je reprendrai cette analyse des situations d'exception dans la troisième partie de l'ouvrage. Je me suis volontairement tenu, ici, à exposer et à commenter au plus près des faits précis.

5

Expériences de l'errance, des frontières et des camps. Libéria, Sierra Leone, Guinée

Sur un espace large d'environ deux cents mètres, que les agents internationaux appellent la « *grey zone* », entre les postes frontières du Libéria et de la Guinée, se trouvent des tentes dans lesquelles des Libériens attendent que le HCR les enregistre et les transporte vers les camps de réfugiés situés en Guinée forestière. Les personnes présentes sont bien en vie, mais elles ont perdu tout exercice de leur citoyenneté nationale, et elles ne sont pas encore « réfugiées ». Si elles ne souhaitent pas aller dans les camps (qui sont synonymes de sécurité, mais aussi d'enfermement, d'assignation à un espace strictement délimité, une forme de ghetto), elles peuvent se cacher lorsque les camions du HCR arrivent. Petit à petit, les personnes apprennent à développer des stratégies de survie qui incluent une relation durable autant que précaire avec le dispositif humanitaire : les inscriptions multiples, les doubles résidences (en camp et en ville), le travail au noir, l'achat de cartes de ration alimentaire, etc. Nous sommes bien en présence d'une expérience dense, proche de ce qu'on appelle parfois une « culture de réfugiés » et qui, pourtant, est tout à l'opposé de l'image passive et résignée des assistés qu'on met habituellement sous ces termes.

J'ai parcouru pendant cinq mois, en 2003, 2004 puis 2007, les quartiers et les camps habités par les réfugiés et déplacés du conflit de la Mano River, au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée. J'en ai tiré d'abord les premières bases empiriques qui m'ont permis de faire, par comparaisons et rapprochements avec d'autres situations, l'essai d'inventaire des figures possibles de camps qu'on a pu lire plus haut (chapitre 2). Mais surtout, j'en ai tiré la conviction (et, je crois, quelques données pour l'étayer) que ces espaces ont été des lieux de changements culturels profonds. Sans épuiser tout le volume des informations et des impressions recueillies au cours de cette enquête, j'ai pensé qu'il était utile et important de regrouper ici le plus de données possibles sur la culture qui naît dans les lieux de fuite, de violence et de refuge, dans les zones de transit, les frontières et les camps. Au terme de ce parcours, je serai volontiers provocateur, et dirai qu'à la façon des « aires culturelles » de l'ethnologie d'autrefois peut être faite la description d'une aire culturelle nouvelle, qui ne soit ni ethnique ni linguistique, ni strictement géographique, mais qui corresponde à celle qu'ont dessinée la guerre, l'humanitaire et l'errance des réfugiés et des déplacés de la Mano River.

Le conflit de la Mano River

La région du Lofa, au nord-ouest du Libéria, fut le foyer le plus intense de la guerre dite de la Mano River, qui a eu lieu de décembre 1989 à août 2003 à la frontière du Libéria et de la Sierra Leone, avec, au nord, la Guinée forestière. Ce qu'on appelle communément, au Libéria, la « première guerre » s'est déroulée de 1990 à 1996, époque de l'offensive des forces conduites par Taylor jusqu'à sa prise de pouvoir consolidée par une élection en 1997. La « deuxième guerre » (1999-2003) a vu les attaques des forces rebelles du LURD¹ se déployer sur les

1. Groupe rebelle formé au début de l'année 2000, rapidement soutenu par le pouvoir guinéen, par certains conseillers militaires britanniques, par la diaspora américano-libérienne aux États-Unis, et plus généralement par la « communauté internationale » cherchant, entre 2001 et 2003, à renverser à tout prix Charles Taylor (voir notamment Jean-Hervé Jezequel, « Libéria :

forces gouvernementales de Taylor. Le Libéria et la Sierra Leone étaient en 2004 sous le contrôle de milliers de soldats sous mandat de l'ONU¹. Le conflit garde cependant un caractère régional, et certaines déstabilisations en chaîne sont provoquées par le déplacement des groupes armés de rebelles et de miliciens disposés à intervenir « sur contrat » dans les pays voisins – par exemple, dans l'ouest de la Côte-d'Ivoire et en Guinée forestière.

Au moins un demi-million de Sierra-Léonais (sur un total de 4,5 millions d'habitants) ont été déplacés par le conflit, à l'intérieur de leur pays ou dans les pays frontaliers (Libéria et Guinée), de même que près de 900 000 Libériens (soit 400 000 réfugiés en Guinée, Sierra Leone et Côte-d'Ivoire, et 500 000 déplacés internes en tout, dont 260 000 étaient encore officiellement regroupés en camps de déplacés en mai 2004) sur une population totale de 3 millions d'habitants pour l'ensemble du pays. Plus de 10 % de la population en Sierra Leone, et près du tiers au Libéria, ont donc vécu une expérience personnelle de guerre, de fuite et de refuge, dont les effets sociaux et culturels restent à comprendre.

Un ensemble de questions ont traversé ces diverses expériences : quels espaces se sont formés dans la marge entre la guerre et la vie ordinaire ? Quels nouveaux modes de vie s'apprennent dans les espaces de fuite et les refuges ? Quels changements culturels durables engendrent les expériences prises dans les mailles de l'assistance et du contrôle ?

un chaos orchestré », in F. Weissman, *À l'ombre des guerres justes*, op. cit., p. 171-190).

1. Sur la guerre au Libéria, voir l'ouvrage de Stephen Ellis (*The Mask of Anarchy. The Destruction of Liberia and the Religious Dimension of an African Civil War*, London, Hurst, 1999) et la synthèse susmentionnée de Jean-Hervé Jezequel (« Libéria : un chaos orchestré »). Sur le conflit de la Sierra Leone, voir l'article de Fabrice Weissman (« Sierra Leone : la paix à tout prix », in F. Weissman, *À l'ombre des guerres justes*, op. cit., 2003, p. 53-73) et l'ouvrage de Paul Richards (*Fighting for the Rain Forest : War, Youth and Resources in Sierra Leone*, Oxford, Currey, 1996), où l'auteur analyse en détail la mobilisation armée des jeunes, au début des années 1990, au sein du RUF.

L'espace de la guerre, de la fuite, du refuge informel (forestier ou urbain) et des camps humanitaires a formé un cadre inédit d'expériences, même si toutes les circulations n'ont pas été faites en terrain totalement inconnu. En effet, en partie, mais en partie seulement, les réfugiés ont circulé dans un espace linguistique, lignager, cultuel relativement unifié, mis à part les lieux d'exil plus lointains (vers le Ghana, la Côte-d'Ivoire... ou l'Europe). Mais il nous faut encore saisir toutes les leçons de cette expérience, interroger l'unité des modes de vie, l'efficacité des réseaux d'interconnaissance, le cadre changeant des solidarités, la redéfinition des cadres familiaux, ou encore le sens de la rencontre avec le monde des organisations humanitaires internationales. Pour défaire cet écheveau, nous allons procéder par étapes.

Un dimanche à Kissidougou

Kissidougou est une petite ville de la Guinée forestière près de laquelle sont implantés en 2003 trois camps de réfugiés : Boreah, Kountaya, Telikoro, soit un peu plus de 32 000 réfugiés au total, libériens et sierra-léonais. C'est à Kissidougou que sont implantés les bureaux et les résidences des ONG qui interviennent dans les camps.

Un dimanche après-midi, quelques volontaires expatriés des nombreuses ONG installées dans la ville se retrouvent « chez Enfants réfugiés du monde » pour jouer une partie de volleyball. Six contre six : deux ERM, trois Croix-Rouge internationale et une HCR d'un côté ; deux MSF, deux ACF, un HCR et un PU (Première urgence) de l'autre. Les mêmes personnes, avec quelques autres, se retrouvent aussi le samedi soir pour célébrer un départ, une arrivée, ou pour une « fête à thème » : on se retrouve « chez ACF », « chez MSF » ou « chez Première urgence ». Ces rencontres, ces relations vite tissées, forment une communauté expatriée importante dans la petite ville de Kissidougou. Deux restaurants de cuisine internationale et quelques rares magasins alimentaires tirent un bénéfice de leurs consommations de type européen. Le maire de la ville apprécie la présence des

ONG qui apportent, pour la plupart, une aide aux populations locales, en plus de l'aide, majeure, aux réfugiés.

Ce sont des volontaires généralement jeunes, autour de la trentaine, ils sont européens, américains ou australiens, et ils ont des motivations diverses : compassion religieuse, solidarité avec les plus faibles, désir d'une vie de baroudeur, engagement politique altermondialiste. Ils passent la semaine à régler les problèmes concrets liés à la réalisation de leur mission humanitaire (problèmes logistiques, gestion du personnel, organisation de réunions de « sensibilisation »). L'action au sein de camps relativement stabilisés a quelque chose de répétitif, d'un peu routinier, et cela déroute certains des volontaires qui s'attendaient à des expériences plus aventureuses. Celles-ci arrivent parfois, mais dans d'autres cadres, plus rares, comme les tournées dans les centres de réception à la frontière.

Le dimanche, chacun essaie aussi, dans la mesure du possible, de tisser des relations personnelles plus étroites avec des Guinéens collaborant avec les ONG. Certains vont déjeuner chez l'un ou l'autre et faire connaissance avec leur conjoint et leurs enfants. D'aucuns, parfois, sont invités au baptême de l'enfant d'un employé de l'ONG ou passent l'après-midi dans la cour d'un autre, quelques-uns se retrouvent aussi avec les habitants de Kissidougou à la messe de l'église catholique (la ville compte à peu près autant de catholiques que de musulmans).

Tous, cependant, savent bien qu'ils sont là pour peu de temps. Trois mois, six mois, très exceptionnellement un an (le turnover est important, c'est le principe des ONG, soit parce que les volontaires vont reprendre leurs activités dans leur propre pays après cette parenthèse humanitaire, soit parce que les organisations considèrent que les conditions de vie et de travail sont difficiles et que les missions doivent être de courte durée). Aussi attirés soient-ils par la rencontre « avec les gens », ils restent marqués par la fonction humanitaire qui les a amenés là, une fonction d'assistance par essence distante parce que « biopolitique », c'est-à-dire un traitement des autres considérés comme des victimes qui n'implique ni distinction entre les bénéficiaires

de l'aide, ni préférences, ni relations. C'est parce que ces autres sont « victimes » que les humanitaires sont là. Dans ce pays d'Afrique occidentale qui a fait partie de la colonie française, le déploiement humanitaire est une composante de la situation *postcoloniale*¹. La relation Blancs-Noirs qui s'y joue n'est plus celle qui s'était nouée entre une France d'abord impériale et coloniale, puis « coopérante », et une Afrique engagée de diverses manières dans des relations étroites, notamment politiques, avec une partie au moins du pays colonisateur. L'imbrication était forte, moins celle des célèbres affaires « françafricaines » postcoloniales (qui perdurent) que celle d'un engagement politique bilatéral autour des mouvements de la décolonisation et des indépendances africaines².

Soyons clairs. Ce constat n'induit aucune nostalgie d'une époque marquée aussi par des spoliations importantes de ressources naturelles, par des formes extrêmes d'exploitation de la force de travail colonisée, par des violences politiques et des brutalités raciales. Mais il vise à souligner que cette imbrication politique et sociale incluait aussi en son sein, par principe, une « prise en charge », même si les mises en œuvre réelles de celle-ci, notamment après les indépendances – la coopération, le développement –, laissèrent plus de frustrations que de réussites. La suite de l'histoire, les désengagements qui ont suivi la fin de la guerre froide, les « ajustements structurels » des années 1990, a été perçue par nombre d'Africains comme un abandon brutal, comparable, sinon égal, aux spoliations et dominations passées.

1. La relation (continuité, ruptures) entre la « situation coloniale » et l'actualité postcoloniale est évoquée dans un ouvrage collectif consacré à ces évolutions dans la deuxième moitié du XX^e siècle et à leurs interprétations : Marie-Claude Smouts (dir.), *La Situation postcoloniale. Les « postcolonial studies » dans le débat français*, préface de Georges Balandier, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

2. Sur les différents registres (intellectuels, politiques, sociaux) de relations ayant constitué un désir et un besoin réciproques de l'autre chez les Africains et les Français dans la période coloniale et indépendantiste, voir Jean-Pierre Dozon, *Frères et Sujets. La France et l'Afrique en perspective*, Paris, Flammarion, 2003.

Une part au moins du sens de l'engagement humanitaire vient de ce contexte, c'est-à-dire du fait qu'il a été le substitut d'une domination domestique – « domestique » au sens où l'Empire avait été l'unité politique de référence au sein de laquelle s'étaient développés différents types de socialités : violentes, autoritaires, paternalistes... ou solidaires.

L'humanitaire connut donc une étrange heure de gloire africaine dans les années 1980 et surtout 1990. Sa montée en puissance fut contemporaine de cet abandon des anciens empires coloniaux et une de ses conséquences logiques. Conséquence pour les individus qui s'y engagent et veulent apporter dans l'urgence une réponse à ses effets désastreux, quitte à avoir toujours le sentiment d'être une goutte de survie dans un océan de chaos. Conséquence pour le sens global de l'intervention humanitaire en Afrique, foncièrement associée à la présence blanche et à la dépolitisation des relations entre le premier monde (blanc) et l'Afrique. Localement, en Afrique, les humanitaires ont pris le relais des colons et des fonctionnaires de la colonie d'abord, des coopérants et des développeurs ensuite, pour incarner la nouvelle modalité de présence et la nouvelle domination des Blancs. Au-delà des affects et des idéologies des uns et des autres, on peut se demander où sont les ruptures et les continuités...

Revenons à Kissidougou, le dimanche, jour de repos des humanitaires. Même s'ils le regrettent, ils ne parviendront pas à parler la langue locale, parce qu'ils n'auront pas eu le temps de l'apprendre, et surtout parce que ce n'est pas utile à la réalisation de leur mission. Ils ne connaîtront pas « les gens » parce qu'on ne leur demande pas cela non plus. Les dimanches vont s'étirer, ils vont finir par préférer l'entre-soi éphémère des « fêtes » et des parties de volley-ball. Le lundi matin, le cortège des 4 × 4 blancs marqués de leurs logos respectifs les reconduira vers le quotidien des camps.

Dans les camps de Guinée

Parmi les trois camps proches de Kissidougou, celui de Boreah est situé à une trentaine de kilomètres et un peu plus d'une heure de piste de la ville.

Le camp de Boreah (district de Kissidougou, Guinée forestière) abrite 7 500 réfugiés en septembre 2003, et au moins 12 organisations internationales : le PAM fournit et stocke des produits alimentaires ; le HCR est l'organisation coordinatrice de l'ensemble ; International Rescue Committee (IRC, États-Unis) s'occupe d'écoles primaires ; Médecins sans frontières (MSF section belge) a deux postes de santé ; Enfants réfugiés du monde (ERM, France) mène des activités de loisirs, de récréation et de dialogue en direction des enfants ; Action contre la faim (ACF, France) est là avec des projets agricoles ; Première urgence (PU, France) s'occupe de la distribution de nourriture et d'un élevage de poulets ; la Croix-Rouge guinéenne intervient dans le management du camp pour le « volet social » et distribue des bâches plastifiées pour faire le toit des cases ; American Refugee Committee (ARC, États-Unis) propose des prêts d'argent pour soutenir des « projets économiques » et intervient également à propos de la violence sexuelle (programme dit GBV : « Gender based violence ») ; Center for Victims of Torture (CVT, États-Unis) pour les soins de santé mentale ; Action of Churches Together (ACT, États-Unis) propose l'intervention de médecins psychiatres ; l'agence publique allemande de coopération technique (GTZ) intervient pour la construction du camp et l'animation d'un centre de formation professionnelle ; on compte également les ONG Save the Children (SC-UK, Grande-Bretagne) et Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI, Canada), ainsi qu'une ONG guinéenne pour l'assistance alimentaire aux vulnérables (REPC) ; le Relief Activities of Detraumatisation and Improvement of Refugees (RADIR) est une ONG créée par quelques réfugiés qui cherche à développer des activités sportives, théâtrales, les jeux de rôles, etc. ; le Bureau de coordination des réfugiés (BCR, représentant le gouvernement guinéen) a un local et contrôle une « brigade

mobile de sécurité » (BMS, de la police guinéenne), ainsi que quarante-trois « assistants de sécurité » sélectionnés parmi les réfugiés. Enfin, un « comité des réfugiés » a été mis en place sous le contrôle du HCR et du BCR.

Cet excès d'encadrement laisse d'abord perplexe. C'est une présence très visible, mais moins efficace qu'il n'y paraît si l'on considère les rapports hebdomadaires ou mensuels des ONG, le nombre incalculable de réunions de coordination « *inter-agencies* », de réunions « de sensibilisation », les grands panneaux et les drapeaux des agences onusiennes et des ONG qui décorent le paysage des camps, ou encore le manège des 4 × 4 blancs qui circulent dans les enceintes. Mais pour les réfugiés, cette présence forme seulement une partie du contexte de leur vie, celle qui les considère comme des victimes, comme les ayants droit d'une assistance qu'ils ne contrôlent pas et en face de laquelle ils ne pourraient être que spectateurs, quémandeurs, plaintifs – dans le meilleur des cas, roublards, voire « tricheurs », « manipulateurs » ou « profiteurs du système », pour employer quelques-uns des nombreux termes qui les qualifient en tant que réfugiés.

En effet, cette énorme présence internationale devient soudain moins centrale pour comprendre ce monde-là dès qu'on commence à pénétrer dans l'histoire des personnes regroupées en camps et qui nous font connaître les autres contextes de leur existence. Cette histoire permet aussi de résituer et de rendre raison de comportements imprévus dans les camps, comme les listes de revendications du comité des réfugiés du camp de Boreah, le mouvement des femmes qui bloquent la piste principale du même camp, le geste de ce réfugié libérien qui agresse le délégué du HCR dans sa voiture à Conakry, les hurlements d'une réfugiée sierra-léonaise qui se prostitue dans le quartier très pauvre de Monrovia, West Point, pour moins d'un demi-dollar US la passe et qui crie « Arrêtez de faire des enquêtes, donnez-nous à manger ! »...

Les histoires, très résumées dans les pages qui suivent, de deux réfugiés sierra-léonais et de deux réfugiés libériens, rencontrés dans le camp de Boreah en 2003, et les références à quelques

autres parcours, nous permettront de décrire certains aspects des multiples manières personnelles selon lesquelles la guerre, la fuite et les camps ont été vécus. Ces personnes parlent d'un passé proche, marqué par des violences, des angoisses, des déplacements forcés, des regroupements parfois forcés aussi. Elles le font parce que je leur ai posé la question : « Que vous est-il arrivé ? Comment êtes-vous arrivé ici dans ce camp ? » D'autres n'ont rien dit ou se sont exprimés différemment¹.

Histoire d'Abou D., réfugié sierra-léonais en Guinée (camp de Boreah), 53 ans. Abou travaillait dans une fabrique de cigarettes à Freetown, et il était secrétaire à l'organisation d'une section locale du SLPP (Sierra Leone People Party) alors au pouvoir. Le 11 janvier 1999, lorsque les rebelles du RUF ont envahi Freetown et ont renversé le pouvoir en place, Abou était chez lui avec sa femme et ses quatre enfants. On a frappé à sa porte, et il a entendu : « Nous sommes venus voir Mister D., vous êtes de ceux qui sont contre le RUF. » Puis ils ont défoncé la porte. « J'étais au lit avec ma femme, les enfants dans leur chambre, un autre dans la salle commune. Quand ils ont frappé, j'ai grimpé sur le toit par un fenestron. Ils sont entrés, ils ont allongé les enfants et ma femme par terre. Ils ont demandé à ma femme de dire où j'étais. Elle n'a rien dit. Les RUF l'ont tuée pendant que j'étais sur le toit. » Abou continue son récit : un de ses enfants a été pris, les rebelles lui ont dit qu'ils n'allaien pas le tuer mais l'amputer. « Ils l'ont sorti de la maison et l'ont amputé d'une jambe. Puis ils ont mis le feu à la maison et sont partis. » Abou est sorti de la maison en traversant les flammes, il a eu les bras et le visage brûlés. Il a alors perdu de vue ses enfants. Il a fui par la mer, puis, par la route, il a rejoint la petite ville de Kambia, encore en Sierra Leone. Là, il trouve un ami qui le conduit à l'hôpital.

Un peu plus d'un an après la tuerie et l'incendie de sa maison, un ami lui amène trois de ses enfants qu'il a vus dans Freetown.

1. On reverra la question des témoignages et des prises de parole dans le chapitre 9.

À peine se sont-ils retrouvés à Kambia que le RUF attaque la ville. Abou s'échappe avec ses trois enfants vers la Guinée, en passant par Pamalap, la frontière située au sud de la Guinée. En juin 2000 enfin, il est enregistré par le HCR dans un des camps qui entourent la ville de Forecariah. « Dans le camp, on rencontre beaucoup de combattants, dit-il, des combattants du RUF. C'était l'enfer de nouveau (*"it was a hell again"*). »

Ils sont transférés dans un autre camp. « Des hélicoptères Gunship ont lâché des bombes sur le camp. Mes trois enfants ont disparu. J'ai été pris et mis en prison pendant quatorze jours parce que la police guinéenne croyait qu'on était des rebelles. Beaucoup de gens ont été tués. Le HCR est venu et a dit aux Guinéens qu'on n'était pas des rebelles mais des réfugiés ».

En mai 2001, avec les autres personnes de ce camp, il est transféré vers le camp de Sembakounya, en Guinée forestière. C'est là qu'il rencontre un neveu, qui est encore avec lui deux ans et demi plus tard. Le 20 juin 2003, dit-il pour terminer l'énumération de ce chapelet de camps qui a marqué sa vie depuis plus de quatre ans, les réfugiés de Sembakounya qui ne sont pas rentrés en Sierra Leone sont transférés au camp de Boreah, où je l'ai rencontré.

Abou ne veut pas retourner en Sierra Leone. Il a perdu sa femme ; de ses quatre enfants il n'en a plus qu'un, celui à la jambe amputée. Les autres sont manquants – « *missing* », répète-t-il, comme plus tard j'entendrai « *missing* » dans les villages du Lofa au nord-Libéria. Quand il était dans le camp de Sembakounya, en 2001, il a été interviewé par quelqu'un du HCR pour remplir le formulaire de sa demande de « réinstallation dans un pays tiers ». Il n'a pas précisé dans quel pays il souhaitait aller. Il y a des rumeurs : on raconte que des réfugiés ont été réinstallés en Norvège, aux États-Unis, en Australie, au Canada. Lui ne recevra pas de réponse. Auparavant, en 2000, à Forecariah, à la frontière entre la Sierra Leone et la Guinée, il avait déjà été interviewé par une personne du département « Protection » du HCR. L'organisation non gouvernementale Save the Children a aussi interviewé son fils « pour qu'il raconte son amputation »,

dit-il. Ici, dans le camp, c'est son neveu qui lui prépare à manger. Il vit avec lui et son fils infirme. Il dit : « Les Sierra-Léonais ne veulent pas trop parler de ce qui s'est passé, sinon ils pleurent, c'est très mal. » Il regrette le camp de Sembakounya « qui était bien mieux » que celui de Boreah où il est maintenant. « Il y avait des choses à faire. » Son neveu travaillait comme maître d'école, ça rapportait un peu d'argent. Les maisons étaient en briques. Ici, elles sont en terre et sont très humides. « À Sembakounya, je n'allais pas bien, j'avais perdu les enfants, mon esprit était confus, j'ai eu quelques médicaments, des tranquillisants. Ici, non. » Il me semble très abattu en effet, toujours immobile, un peu dépressif je crois.

Histoire d'Ibrahim K., réfugié sierra-léonais en Guinée (camp de Boreah), 32 ans. Ibrahim vit au camp de Boreah depuis un plus d'un an quand je le rencontre. Il est né près de Freetown, la capitale de la Sierra Leone où il vivait avec ses parents, ses frères et sœurs.

En 1998, il quitte Freetown pour Kono, une ville du district du Diamond où il veut demander de l'argent à son oncle pour l'aider à poursuivre ses études (il a alors 27 ans et est en 11^e série, avant-dernière année du secondaire). Un samedi matin, le 26 février 1998 à 6 heures du matin, les « *jointers*¹ » ont attaqué la ville. « On a été bombardés, tout le monde est parti, j'ai suivi les gens qui couraient. Je ne pouvais pas retourner à Freetown car la route était bloquée. » Il cherche à passer en Guinée par Kombahélé et Kamiendo. Il est arrêté par des « *jointers* » qui les gardent, lui et sa famille, pendant quinze jours. À ce moment du récit, voici ce qu'Ibrahim me dit, exactement comme je l'ai noté : « Nos habits étaient abîmés, j'avais pris deux pantalons et trois chemises avec moi. Tout était déchiré. Ils m'ont dit : "On va vous donner des habits : vous voulez des chemises à manches courtes ou à manches longues ?" J'ai dit

1. Force armée formée par la réunion des rebelles du RUF et des soldats de l'armée gouvernementale sierra-léonaise.

“manches longues” pour bien me protéger quand je marcherais dans la forêt. J’ai attendu. Ils appelaient les gens, et après, on ne les voyait plus. Une femme est venue me prévenir : elle était la petite amie d’un chef des soldats. Elle m’a emmené par-derrière pour me montrer ce qu’ils faisaient : ils coupaien les bras, au poignet ou en haut du bras. La femme m’a montré comment partir. J’ai marché trois jours dans le *bush* [la forêt]. » Arrivé dans un autre village de Sierra Leone, il s’arrête pour y travailler et trouver de quoi manger. Après trois semaines, les mêmes « *jointers* » envoient le message qu’ils vont attaquer le village. Ibrahim fuit de nouveau. Cette fois, il arrive à la frontière guinéenne. De là il se rend par étapes successives au camp de Massakoundou en Guinée où il est enregistré comme réfugié. Mais au bout d’un mois, il en repart pour aller travailler dans une zone de diamants. Le HCR veut que tous les réfugiés aillent en camp ; alors Ibrahim retourne à Massakoundou, en camp, d’où il repart très vite. Il est arrêté par des soldats guinéens qui l’envoient, avec d’autres, au camp HCR de Niafrando. Après quelques mois, en juin 2001, les réfugiés sont emmenés dans un autre camp, celui de Sembakounya (près de Dabola). Là, il trouve à travailler comme volontaire pour la sécurité du HCR. Enfin, le 3 juin 2002, il est transféré du camp de Sembakounya à celui de Boreah, où je le rencontre en septembre 2003.

Lorsqu’il était dans le camp de Sembakounya, il a rencontré quelqu’un qui arrivait de Sierra Leone et qui lui a dit que son père et sa mère étaient morts à Freetown. Il sait aussi que sa sœur est avec un ami dans la petite ville de Mamou en Guinée où a été établi un camp du HCR durant plusieurs années. Il ne sait pas ce qu’est devenu son frère aîné.

Il a perdu sa femme dans le camp de Sembakounya en 2001. Elle est morte rapidement, de maladie : « Le matin, elle n’allait pas bien, elle avait faim, elle m’a dit qu’elle avait quelque chose à me confier, et le soir je l’ai trouvée à l’hôpital, elle était morte. Mais je sais ce que c’est » : lorsqu’ils ont été arrêtés à Kamiendo en 1998 par les « *jointers* », sa femme a disparu, il ne l’a plus vue durant une semaine. On lui a dit, les gens ont dit qu’elle avait

été violée par les « *jointers* »... « C'est ça qui l'a fait mourir », assure-t-il. Il a confié sa fille de cinq ans à une famille amie dans le camp de Sembakounya qui va venir ici, à Boreah, dans quelques jours.

Quand je rencontre Ibrahim, cela fait juste quatre mois qu'il travaille comme assistant de sécurité dans le camp. « Les problèmes, dit-il, viennent surtout des vols parce que les gens n'ont pas d'emploi, et les gardes n'ont pas de lampe pour surveiller le camp la nuit : vols de portes, de bâches plastifiées. » Ibrahim se plaint que, dans le camp, il n'y a pas d'emplois au sein des ONG pour les Sierra-Léonais, les emplois sont pour les Libériens, « parce qu'ils disent que les Sierra-Léonais doivent partir, rentrer en Sierra Leone ». Deux ans plus tard, à partir de 2005, ce sera au tour des Libériens d'être fortement incités à rentrer dans leur région de départ ; en 2007, des milliers encore seront ramenés collectivement dans des camions vers le Lofa, au nord-Libéria.

Comme Abou, Ibrahim a demandé une « réinstallation dans un pays tiers »... Il n'a pas obtenu de réponse pour l'instant. Il y a une carte de Freetown au mur de sa chambre, unique pièce de sa case. Il me montre où se trouve le quartier State House où il habitait autrefois ; ce quartier a été détruit. Ibrahim est très organisé, méthodique ; une horloge factice, à sa porte, indique au visiteur potentiel où il se trouve aux différentes heures de la journée. Il s'occupe d'une association sportive dans le camp, en plus de son travail comme assistant de sécurité. Tout au long de son parcours, depuis 1998, il a pris des notes. D'où cette précision des dates, de certains épisodes, mêmes macabres, qui représentent des repères dans une histoire d'abord vécue comme une longue errance et à laquelle ses notes et ses mots cherchent à donner un sens. Il me montre aussi un album avec des photos de sa femme décédée, de sa fille de cinq ans qui est dans un autre camp et dont il attend l'arrivée d'ici quelques jours, des amis rencontrés dans les camps par lesquels il est passé. Le cahier de notes, l'album de photos, « l'horloge » avec son agenda quotidien, la carte de Freetown... autant de repères qui permettent à Ibrahim de construire une résistance personnelle à la profonde

désocialisation que les peurs accumulées, les transferts sans fin, les cruautés subies par ses proches et leur disparition violente, auraient pu logiquement provoquer.

Alors que, dans ce dernier trimestre de l'année 2003, les Sierra-Léonais sont invités à partir (des rapatriements collectifs organisés suivront quelques mois plus tard), les Libériens arrivent depuis un an ou deux, mais Boreah n'est pas le premier camp qu'ils ont connu. En fait, la plupart des réfugiés libériens ont parcouru un véritable réseau de camps entre le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée depuis 1990.

Certains, comme Bobo N'K., un Libérien né en 1974 à Lofa Bridge (près de la frontière libéro-guinéenne), ont entamé ce long périple des camps alors qu'ils étaient enfants ou adolescents. Très nerveux, Bobo se souvient dans le menu détail des étapes de sa vie (ce qu'il a perdu, ce qu'il a évité) et des souffrances endurées pendant quatorze ans...

Histoire de Bobo N'K., réfugié libérien en Guinée (camp de Boreah), 29 ans en 2003. Un jour de septembre 1990, « à 4 heures du matin, les forces du NPFL [Front national patriote du Libéria] de Charles Taylor sont arrivées dans la ville ; elles se sont installées ; les gens ont entendu des coups de feu et ont fui ». Avant cette attaque, sachant prochaine l'arrivée des forces rebelles de Taylor, le père de Bobo avait pris deux de ses frères avec lui et les avait emmenés en Guinée à Macenta. « Il est malinké, explique Bobo, une ethnie ciblée par Taylor. » Sa mère, d'ethnie loma, est restée « car son identité n'était pas ciblée ». Maintenant, elle est à Macenta dans un autre camp, celui de Kuankan.

De nombreuses personnes, dont Bobo, ont fui après l'attaque de Lofa Bridge par les forces rebelles. Elles passent la frontière et se retrouvent vers la ville de Zimmi, au sud-est de la Sierra Leone.

Le 21 mars 1991, se souvient-il précisément, le RUF attaque la zone où ils se trouvent, Kuendou, près de Zimmi. Ils fuient en direction de Kouma et s'éloignent ainsi de la frontière libérienne.

Le 24 mars 1991, le RUF attaque Kouma. Ils fuient encore.

Le 3 avril 1991, le RUF attaque de partout. Bobo et d'autres fuyards se dirigent vers la ville de Bô au centre de la Sierra Leone. Dans la région de Bô se trouvent des camps qui ont servi au long des années 1990 autant pour les déplacés internes (sierra-léonais) que pour les réfugiés du Libéria. Bobo passe d'abord sept mois dans un des camps proches de Bô, le camp de Gondama (alors occupé par des réfugiés et des *IDPs*). Puis tout le monde est transféré à quelques kilomètres de là, à Taiama, un camp qui est, à cette époque, une zone de transit (Taiama deviendra, quelques années plus tard, un camp de réfugiés). Le HCR prend des personnes de cette zone de transit, dont Bobo, et les emmène au camp de Waterloo (camp pour *IDPs* et réfugiés), près de Freetown. Il reste dans ce camp de 1992 à 1995 et en repart à vingt et un ans, le jour où il est attaqué par le RUF. À ce moment-là, les occupants du camp vont dans un autre camp, celui de Jui, à quelques kilomètres de Waterloo seulement. Bobo y reste deux ans.

Le 25 août 1997, se souvient-il encore précisément, le camp de Jui est à son tour attaqué par le RUF. C'est à ce moment-là que Bobo fuit en direction de la Guinée et passe ainsi une deuxième frontière. Il entre par le poste de Pamalap, se rend dans la ville de Forecariah en Guinée, mais de là est envoyé dans le camp de transit de Farmoyera, ce qui le fait revenir en arrière et le rapproche de nouveau de la frontière libérienne. Il quitte seul ce camp de transit pour se rendre en Guinée forestière, à plus de 500 kilomètres de là, dans la région de Macenta, où il sait qu'il retrouvera sa famille. Son père, sa mère, ses frères sont là, il ne manque personne. Son père travaille dans les mines de diamants entre Macenta et Guékédou. Bobo reprend alors sa scolarité et termine ses études secondaires. Il a vingt-six ans...

C'est là qu'il décide, en 2000, de se rendre au camp de réfugiés de Massakoundou, près de la petite ville de Kissidougou, pour chercher du travail. Il trouve un premier emploi comme « animateur » à Handicap International. Puis, le 6 septembre 2000, toute la « languette de Guékédou » (une avancée territoriale de la Guinée dans la Sierra Leone) est attaquée par les

rebelles sierra-léonais du RUF. Jusqu'en décembre de la même année, c'est la guerre : le RUF sierra-léonais et les forces libériennes de Taylor attaquent Kissidougou, en Guinée. « Le dimanche 13 décembre 2000 à 3 heures du matin, poursuit Bobo avec toujours cette précision des dates et des heures, le camp de Massakoundou est attaqué. » C'est dans ce camp qu'il vit. Les 27 000 réfugiés du camp décident de partir le même jour, mais des Guinéens bloquent la route pour les empêcher de passer et d'aller en forêt. Cet épisode représente un des nombreux débordements de la guerre de la Mano River à l'intérieur de la zone forestière de Guinée, mais l'implication inverse (intrusion au Libéria de forces armées formées et entraînées en Guinée – ULIMO¹ puis LURD, en particulier) a également été importante. Trois jours plus tard, le préfet de Kissidougou intervient pour qu'on laisse sortir les Libériens du camp. Cependant, comme « on nous empêchait d'aller à Conakry », dit-il, ils se dirigent vers la forêt près du village de Niafrando. Deux jours après, une équipe de Médecins sans frontières arrive et leur donne des tentes, de l'eau et une assistance médicale. Bobo reste là quelques semaines seulement, puis il part avec un groupe de quatre-vingts personnes vers le camp de Kountaya (un des trois camps de la zone de Kissidougou) afin de travailler à la fabrication de latrines pour le compte de MSF. Sur le chemin du retour, vers Niafrando, en passant par Kissidougou, le groupe est arrêté par des militaires et conduit à la garnison. Là, ils sont entièrement déshabillés et fouillés un à un. Onze d'entre eux sont battus, torturés. Les militaires les accusent de transporter de la drogue, ce que nie Bobo. Ils sont ligotés et gardés en prison pendant vingt-cinq jours. Les parents des prisonniers demandent l'aide de MSF, qui intervient auprès du HCR, lequel obtient leur relaxe... contre de l'argent versé aux militaires guinéens. Le groupe de Libériens est alors ramené au campement de Niafrando où MSF leur donne un peu d'argent (environ dix euros chacun) et une couverture. Bobo est ensuite recruté pour travailler quelques semaines comme « animateur santé » pour MSF. Le

1. ULIMO : United Liberation Movement of Liberia for Democracy.

26 avril 2001, il est relocalisé dans un nouveau camp (le huitième en dix ans) situé près de Dabola, le camp de Sembakounya. Il y reste deux ans, durant lesquels il travaille un moment pour MSF. Puis il est transféré, avec la plupart des réfugiés de Sembakounya, vers le camp de Boreah, le 3 juillet 2003. Un mois plus tard, il trouve de nouveau un emploi auprès de l'équipe MSF du camp : il remplit les registres d'entrée et de sortie de la clinique MSF.

C'est là que je l'ai rencontré. Très nerveux, il a du mal à suivre une longue conversation, une difficulté somatisée par des tics, des regards inquiets, des mains cachant son visage ou le frottant vigoureusement, comme s'il se lavait la figure avant chaque phrase.

Son père était un conseiller militaire de l'ULIMO – les premiers opposants libériens à l'avancée de Taylor au Libéria et du RUF en Sierra Leone. En 1997, il a voulu rentrer au Libéria, mais il a été reconnu et arrêté, peut-être tué. Sa mère est maintenant à Conakry. Bobo craint pour sa propre sécurité. Il a fait une demande de « réinstallation dans un pays tiers » auprès du HCR. Mais l'agent lui a répondu qu'il devait produire une « recommandation » d'une ONG. Cette stratégie du HCR vise à décharger l'organisation d'une responsabilité de « tri » entre des milliers de réfugiés qui, compte tenu de leurs vécus, auraient sans doute unanimement droit à la « protection » internationale telle que la définit la convention de Genève de 1951 sur le droit d'asile et les réfugiés. Introduire un critère supplémentaire, le critère d'ordre « humanitaire », est illégal du point de vue de l'asile conventionnel, c'est-à-dire de la protection que demandent ces exilés et qui relève de la seule compétence du HCR. Demander aux ONG intervenant dans les camps de faire un tri initial et de transmettre au HCR les seuls dossiers considérés comme recevables d'un point de vue humanitaire revient à camoufler un déni de protection pour la grande majorité qui ne seront pas reconnus en tant que « victimes » ou « vulnérables » – ou le seront d'une manière moindre, insuffisante.

Dans le camp de Boreah où il vit, Bobo a auprès de lui deux enfants de sept et neuf ans. Sa femme, tombée malade après

EXPÉRIENCES DE L'ERRANCE

l'accouchement du deuxième dans le camp de Jui, est décédée. Il a aussi avec lui trois frères plus jeunes (ils vont à l'école du camp de Boreah) et une sœur qui est elle-même avec deux de ses enfants. C'est cette famille de neuf personnes que Bobo réussit à entretenir, grâce à un revenu (dit « *incentive* » [prime] et non « salaire ») de MSF-Belgique et à la ration alimentaire du Programme alimentaire mondial.

D'autres Libériens du camp ont un parcours comparable, comme en attestent ces petites notes écrites, laissées sur la table du bureau de MSF au poste de santé :

« Monsieur Whaye B., zone B, maison 27. Ethnie krahn. Libérien de nationalité. Carte de réfugié (PAM) n° ... Bénéficiaires : 5. Entré en Sierra Leone en 1990 dans le camp de Waterloo¹, entré en Guinée en 1997 dans le camp de Forecariah, relocalisé dans le camp de Sembakounya en 2001, plus tard relocalisé dans le camp de Boreah en 2003. »

« Madame Béatrice T., zone B7, maison 29. Ethnie krahn. Libérienne de nationalité. Carte de réfugié (PAM) n° ... Bénéficiaires : 3. Partie du Libéria en 1990. Waterloo Camp en Sierra Leone. Entrée en Guinée en 1997 dans le camp de Forecariah, puis au camp de Sembakounya. Relocalisée ensuite au camp de Boreah. »

« Monsieur Sidiki M. K., zone C2, maison 23. Libérien de nationalité. Mandingo d'ethnie. Carte de réfugié n° ... Bénéficiaire : 6. Entré en Sierra Leone en 1990, Waterloo Camp. En 1995 dans le camp de Jui. Entré en Guinée en 1997 dans le camp de Forecariah, relocalisé dans le camp de Sembakounya en 2001, ensuite relocalisé dans le camp de Boreah en 2003. »

Etc.

Une partie des agriculteurs de la région du Lofa, dans les années 1990, ne voulaient pas trop s'éloigner de chez eux durant la guerre. Leurs parcours furent donc, dans l'ensemble, différents de ceux qu'on vient d'évoquer. C'est le cas de M. Abu M.

1. Les camps de Waterloo et Jui se trouvent près de Freetown.

Histoire de Abu M., réfugié libérien en Guinée (camp de Boreah), 60 ans. Abu vient de la région de Kolahun, dans le comté du Lofa au nord-Libéria. Il explique que, dans les années 1990, il n'a pas quitté le Libéria. Les gens se déplaçaient dans la forêt (le « *bush* ») quand il y avait des combats. Puis un groupe venait leur dire de rentrer chez eux. Et ainsi jusqu'en 1996, année suivie d'une période de paix relative (1996-1999), correspondant à l'accession au pouvoir de Charles Taylor par les armes et avec la confirmation d'un vote.

En 1999, Abu était chez lui avec toute sa famille. C'était après les élections générales de 1997 ; il n'y avait plus de guerre ; c'est ce qu'on leur disait. Ils restaient paisiblement chez eux. Mais des nouvelles de la guerre venaient de Voinjama (une ville située au nord-est de Kolahun, proche de la frontière guinéenne). Les forces gouvernementales passaient par chez eux pour aller combattre à Voinjama. Une faction armée rebelle a pénétré dans les villages. « Ils ont commencé à fusiller, à lancer des bombes, les villes ont été attaquées. Ensuite, une autre faction est venue, ils avaient des armements très puissants et attaquaient les forces du gouvernement. Là, ils ont dit leur nom : LURD. Les rebelles rassemblaient les gens dans les villes. Puis les forces gouvernementales ont attaqué les villes en disant que les gens étaient des soutiens du LURD. » Venant de Voinjama, « les rebelles sont entrés dans Kolahun. Les militaires ont reculé. Et les bombardements sont arrivés avec 1 500 militaires “octopus” du gouvernement. Il y a eu beaucoup de morts... Ta ta ta ta... Puis la population a été déplacée à Kolahun par les rebelles. »

En 2002, finalement, la famille d'Abu s'échappe, passe la frontière de la Guinée et atteint le village frontalier de Tekolo... « Il y avait des Blancs qui venaient à notre rencontre. Les réfugiés décidaient s'ils voulaient aller vers le camp de Kuankan ou non. » Abu décide de partir vers Kuankan, un camp situé à environ 150 kilomètres au sud-est de celui de Boreah. Il s'est fait enregistrer là, il a eu une carte de ration alimentaire. Du Libéria sa famille était partie en ordre dispersé, mais ils ont fini par se retrouver en Guinée.

Dans le camp de Kuankan, ils ont été enregistrés pour une relocalisation à Boreah. Seule une partie de la famille cependant est venue dans ce camp-ci. L'autre n'a pas pu suivre, car le pont entre Kuankan et Kissidougou s'est écroulé au passage d'un camion du PAM il y a trois mois. Tant que c'est la saison des pluies, le pont n'est pas reconstruit, et la relocalisation des réfugiés est interrompue. À ce jour, la situation de la famille d'Abu est la suivante : ses quatre épouses et treize de ses enfants sont dans le camp de Boreah ; lui-même et quatre de ses enfants sont dans le camp de Kuankan. Il est seulement de passage à Boreah quand je le rencontre. Il est venu passer quelques jours, voir la famille, « analyser dans quelles conditions elle est installée ». Si c'est bien, il viendra, sinon... Et puis si la guerre finit au Libéria, il veut rentrer chez lui.

De ces parcours, que peut-on retenir ? D'abord une impression forte laissée par le récit des atrocités vécues, et qui se répètent dans les autres récits recueillis en Guinée et en Sierra Leone pendant la même période. Ce sont littéralement des survivants. Les amputations évitées de justesse, celles qui ont été vues de très près, les massacres, la mort de personnes proches (enfants, père, mère, conjoints), les viols des femmes, les maladies qui s'aggravent dans la fuite. Ce sont des brisures, physiques et morales. Plusieurs personnes en portent des traces corporelles, et aussi psychologiques, bien visibles : dépression, anxiété, etc.

Tous sont aussi de « vieux » réfugiés. Quel que soit leur âge, ils vont et viennent depuis cinq, dix ou près de quinze ans, selon les cas, dans un espace délimité par la guerre. À la déshumanisation de la guerre (la mort qu'ils ont côtoyée et à laquelle ils ont échappé de peu) succède une période trouble de désidentification sociale, incomparable avec la première épreuve, certes, mais qui explique que beaucoup d'exilés préfèrent ne pas devenir des « réfugiés » enregistrés et confinés en camps, malgré les avantages que certains peuvent en tirer pour eux-mêmes et leur famille. La résistance de la vie peut alors se traduire, dans le camp, par la recherche d'une insertion selon des procédés on ne peut plus

« intégratifs », qui sont autant de mises en ordre du quotidien (à l'image de la mise en ordre volontaire de la vie d'Ibrahim), et par des stratégies d'accommodation, voire d'usage du dispositif humanitaire qu'illustrent les décisions de M. Abu. Elle se traduit aussi par les tentatives répétées pour échapper à la solution des camps. Une double résistance – contre la guerre et contre les camps – oriente les parcours de plusieurs exilés entre les villes, les villages, les frontières et les camps.

C'est le cas de la soixantaine de familles transférées de Conakry, la capitale de la Guinée, au camp de Boreah quelques semaines avant que je les rencontre, en septembre 2003. Transfert effectué au nom d'une décision du HCR et du gouvernement guinéen, selon laquelle seuls seraient enregistrés comme réfugiés (et, accessoirement, comme demandeurs de réinstallation dans un pays tiers...) ceux qui auraient rejoint les camps.

Nous avons fait une petite enquête par questionnaire auprès des 64 chefs de famille (30 hommes et 34 femmes) transférés en juillet-août 2003 de Conakry, où ils s'étaient enregistrés auprès du HCR, vers le camp de Boreah. La taille moyenne de ces familles transférées était de 5,4 personnes, avec cependant des écarts importants allant de 1 personne seule (13 cas sur 64) à plus de 10 personnes par groupe familial déplacé (5 cas)¹. On comptait 40 familles libériennes et 24 familles sierra-léonaises. Leur mobilité depuis le lieu de résidence initial au Libéria ou en Sierra Leone (quitté au moment de la guerre) jusqu'à Conakry (dernière étape avant leur transfert collectif au camp de Boreah) avait été la suivante :

1. Si les hommes jeunes arrivés seuls forment la totalité des 13 « ménages » de 1 personne, on notera aussi la présence de 34 femmes veuves et chefs de famille. Elles sont entourées d'enfants et de parents, éventuellement de frères et d'autres membres de la famille du mari défunt. La taille moyenne de leur « ménage » en déplacement est de 6,35 personnes, elle diffère assez peu de celle des 17 ménages dirigés par un homme (hors célibataires vivant seuls) et dont la taille est de 7,11 personnes en moyenne.

- 11 familles sur 64 s'étaient dirigées vers Conakry directement.
- 8 familles s'étaient dirigées vers Conakry après une étape dans une autre ville.
- 13 familles s'étaient dirigées vers Conakry après une étape dans un camp.
- 11 familles se trouvaient à Conakry après des étapes dans deux camps ou plus.
- 21 familles se trouvaient à Conakry après des étapes alternant entre plusieurs camps et villes.

Enfin, si l'on considère la durée du dernier séjour des réfugiés à Conakry (où ils se trouvaient alors sans statut ni protection du HCR) avant le transfert dans le camp de Boreah, on observe qu'une très grande majorité d'entre eux (58 chefs de famille sur 64) y étaient installés depuis plus de deux ans – dont près du tiers y étaient depuis plus de quatre ans, c'est-à-dire avant le début de la deuxième guerre du Libéria (reprise fin 1999-2000), ce qui dénote un essai d'installation urbaine plus ancien (remontant en partie à l'époque de la « première guerre » libérienne ou à la fin de la guerre de Sierra Leone).

En résumé, on voit que ces familles ont vécu depuis plusieurs années dans la capitale guinéenne et dans d'autres villes, souvent en effectuant des séjours dans des camps. Ils ont travaillé à Conakry, généralement dans l'économie dite informelle, et ont donc tenté une insertion locale qui paraissait possible sur le plan socio-logique, sinon politique. À titre de « sas » d'intégration, on peut noter l'existence de « quartiers de réfugiés » dans Conakry (sierra-léonais, autour de l'ambassade de leur pays, ou libériens, près du port pour les pêcheurs et les vendeuses venus du Libéria). En d'autres termes, ils ont essayé d'éviter le statut de réfugié ou de s'en servir en partie, et ont résisté aux camps qu'avaient déjà connus les trois quarts d'entre eux à un moment ou à un autre de leur parcours. Jusqu'au moment où se faire connaître du HCR revenait à accepter l'encampement...

Un espace de mode de vie

Si l'on prend en compte les récits recueillis auprès des réfugiés rencontrés non seulement dans le camp de Boreah, qu'on vient de découvrir, mais aussi dans les autres camps de Guinée et de Sierra Leone, on observe de nombreuses et claires convergences. C'est cet ensemble de constats que je voudrais maintenant présenter. Il concerne en premier lieu la région dont nous parlons, configurée comme un réseau de lieux de déplacement. En effet, l'espace à considérer pour comprendre l'expérience des réfugiés est plus large que les seuls camps. Les gens se sont habitués à vivre dans un espace de guerre, de fuite et de refuge qui a constitué un espace-temps continu : une zone géographique unifiée pendant quatorze années à peu près ininterrompues.

Il y eut de longues périodes de vie dans les petites villes ou les villages occupés par les forces armées, gouvernementales ou rebelles. Cela a signifié l'expérience d'une terreur quotidienne pendant des mois ou des années de guerre. Le « son de la guerre » (*« sound of the war »*) est une expression plusieurs fois entendue ; elle est utilisée par des personnes qui n'ont pas, par ailleurs, de notions très précises de l'identité politique des combattants qui venaient envahir les villages. Elle désigne le sentiment de peur qui domine les récits des réfugiés libériens et sierra-léonais. D'autres expressions du même genre apparaissent dans les récits : « la guerre est entrée à Monrovia » (*« the war entered in Monrovia »*), « la guerre m'a rencontré à Kono » (*« the war met me in Kono »*), etc. La guerre est comme un sujet doté de volonté et de pouvoir propres ; elle vient, elle arrive, elle surgit dans leur vie et elle les conduit brutalement dans le *bush* (la forêt), dans la fuite et dans la découverte répétée des installations humanitaires à la bordure des espaces de la guerre.

Il y eut aussi de longues périodes d'allers-retours entre les villages et le *bush*, les zones frontalières et les camps, entre ces derniers et les villages, etc. Une vie particulière et une organisation sociale de la survie apparaissent dans le contexte de la fuite. De la nourriture est cachée dans des constructions précaires, des

abris dans la forêt (appelés *kitchens* parce que c'est là que les paysans avaient l'habitude, en temps de paix, de dormir et de manger quand ils allaient travailler aux champs) permettent aux villageois de se réfugier à la première alerte. Ensuite, l'habitude est prise de manger des tubercules et des fruits sauvages (les *bush yam*, ignames sauvages, les fruits et les noix de palme), de voler la nourriture dans d'autres villages, etc. Il y a encore les problèmes de santé ou les décès liés indirectement à la guerre : les nombreux récits de maladies non soignées chez des personnes âgées, d'accouchements précoces et de complications *post-partum* lors des séjours dans le *bush* fondent l'hypothèse d'une mortalité périphérique à la guerre elle-même.

Un mode de vie s'est formé dans le contexte des espaces humanitaires eux-mêmes – mode de vie qui, du point de vue de l'anthropologue, intègre pleinement la culture dans son acception large. Cela concerne les changements du cadre familial, comme on a pu l'observer dans la zone 12 du camp de Kuankan, en Guinée forestière. La partie ancienne du camp date de 1995. S'y annexent un centre de transit à l'entrée (environ 800 Libériens en attente lors de nos observations, en octobre 2003) et, un peu à l'écart, la zone 12, ouverte en 2001 par Médecins sans frontières (section France), et toujours à la charge de cette ONG en 2003¹.

Cette zone a abrité dans sa phase de plus forte fréquentation environ 7 500 réfugiés ; il y en avait, fin 2003, environ 2 500 sur les 31 000 présents dans l'ensemble du camp de Kuankan. Sur le plan matériel, elle était intermédiaire entre le centre de transit (composé de grandes tentes plastifiées abritant en principe cinquante personnes, mais pouvant aller jusqu'à accepter une

1. Ce qui n'allait pas sans poser quelques problèmes. En effet, l'installation de cette zone (même sous les aspects du secours ponctuel) a pu être assimilée, à juste titre, à l'édification d'un camp par MSF. Des tensions se manifestèrent au sein de l'ONG à propos du maintien durant plusieurs années de cette zone et de la stabilisation à laquelle elle contribua. Initiative exceptionnelle et contestée au sein de MSF, la mise en place et la gestion de cette partie obligeait, en outre, à traiter avec le HCR et à se placer, bon gré mal gré, sous son autorité (voir la photo du camp de Kuankan en première page du cahier central).

centaine d'occupants, et recevant de la nourriture préparée) et le camp de réfugiés relativement stabilisé (« maisons » familiales également en toile plastifiée, équipements sanitaires minimaux, ration alimentaire à préparer soi-même). La zone 12 accueillait en 2003 des réfugiés libériens arrivés depuis 2001, certains d'entre eux étant relativement stabilisés (plus de deux ans de présence dans la zone), alors que d'autres venaient à peine d'arriver, après enregistrements et contrôles dans le centre de transit à l'entrée du camp.

Une enquête réalisée à l'intérieur des grandes tentes collectives de la zone 12 du camp de Kuankan, en octobre 2003, a permis de disposer de quelques données précieuses sur la situation des groupes de réfugiés arrivés dans les jours et les semaines précédents : 1 454 personnes étaient regroupées dans 25 tentes collectives, soit une moyenne de 58 personnes par tente. Elles se distribuaient en 483 groupes de déplacés, soit une taille moyenne de 3 personnes par « famille ». Les groupes étaient vaguement séparés, à l'intérieur des tentes, par des nattes et des balluchons d'effets personnels.

Les personnes rencontrées dans les grandes tentes présentaient des caractéristiques assez similaires sur le plan des structures familiales : étaient fréquents les cas de dispersions familiales, d'enfants égarés, de jeunes femmes arrivées seules avec des enfants en bas âge, comme étaient fréquents les récits de morts violentes de conjoints, d'enfants ou de parents. De la fuite du village – pour échapper au « son de la guerre » et aux attaques contre la population civile – à l'errance dans le *bush* et à l'installation dans les camps, plusieurs mois se sont écoulés. Progressivement, des recompositions familiales répondent aux pertes et aux décompositions passées : des personnes veuves ou seules – hommes ou femmes – trouvent assez vite de nouveaux conjoints dans les camps ; des regroupements résidentiels d'adolescents ont lieu par fratries, par groupes d'ami(e)s de même génération ou parmi des covillageois qui se sont retrouvés dans les mêmes centres de transit ; les personnes les moins vulnérables protègent

les plus fragilisées, au nom de la solidarité villageoise, du voisinage dans le camp, ou pour fidéliser de nouvelles clientèles locales.

En poursuivant l'enquête plus loin vers l'est de la Guinée forestière, on trouve, à quelques jours, le camp de Lainé. Il offre un exemple comparable de ce qu'on pourrait appeler une écologie générale des camps, prémissse d'un nouveau cadre de vie sociale. Comme dans la partie la plus récente de la zone 12 de Kuankan, de grandes tentes plastifiées (cette fois, vertes et estampillées « HCR ») abritent 50, 80 ou 100 personnes. Ce sont les réfugiés les plus récemment arrivés, ou en train d'arriver (octobre 2003) après être passés par les points d'entrée frontaliers et par les zones de transit. En cet endroit, la forêt est défrichée : des arbres sont abattus pour permettre le montage rapide des tentes. Entre quatre grandes tentes se trouve une cuisine commune : sous un abri de tôle, des foyers de terre sont répartis à même le sol, sur lesquels les femmes préparent le boulgour américain de la ration alimentaire du PAM, ou d'autres aliments qu'elles ont achetés après avoir revendu une part de la ration alimentaire : riz, sauce de feuilles de patates ou de feuilles de manioc. Dans les parties moins récentes du camp de Lainé (celles qui furent ouvertes il y a plus d'un an), les abris collectifs ont cédé la place à des cases individuelles. Celles-ci sont d'abord montées avec les bâches plastifiées – l'inévitable « *plastic sheeting* », composante essentielle du « kit » des camps, vert ou blanc selon le donateur (vert si c'est le HCR, blanc et bleu si c'est MSF ou ACF). Ensuite, elles sont transformées par les réfugiés qui le peuvent, reconstruites en terre (briques ou colombage) et couvertes avec une bâche plastifiée.

Ainsi, des changements importants ont lieu au cours de cet apprentissage de la vie dans un habitat et un cadre écologique qui ne sont ni tout à fait ruraux, ni tout à fait urbains, mais proches en apparence des lotissements, des quartiers populaires, de petites agglomérations, des invasions périphériques, des *townships*. Souvent, les camps peuvent être considérés comme

des *villes nues*¹ : le terme désigne des agglomérations souvent denses et hétérogènes, dotées d'un minimum d'infrastructures matérielles collectives, et où des sociabilités citadines tendent à se former rapidement, en un ou deux ans, différentes de tout ce que les personnes présentes ont pu connaître auparavant dans leur vie.

Une autre information doit encore être mentionnée. Elle concerne l'interconnaissance qui se développe d'un camp à un autre. J'ai retrouvé dans le camp de Lainé le fils d'un réfugié que j'avais rencontré dans le camp de Kuankan, à 300 kilomètres à l'ouest, et qui m'avait donné le nom de son enfant et de la grand-mère de ce dernier. L'enfant s'était égaré avec sa grand-mère lors d'une fuite du Libéria, et le père avait su plusieurs mois plus tard que son fils « devait être » au camp de Lainé. L'information s'est avérée : allant à Lainé quelque temps après Kuankan, j'ai pu localiser l'enfant et sa grand-mère grâce à un employé de la Croix-Rouge travaillant dans le cadre d'un programme de rapprochement familial dans les différents camps et centres de transit de la région. Cependant, l'exemple le montre, si cette intervention a été efficace, c'est parce que l'information existait déjà, même incertaine. Le père avait eu dans son camp de Kuankan l'information selon laquelle son enfant « devait » se trouver à Lainé.

Cette diffusion de l'information, j'ai pu la vérifier en d'autres circonstances de dispersions et de retrouvailles familiales. Des informations circulent en grand nombre, en permanence, à propos de parents décédés, d'enfants disparus, retrouvés, etc. L'espace des camps fonctionne de ce point de vue comme un cadre d'interconnaissance et de communication, ce qui renforce son caractère d'espace cohérent, ou encore de réseau de lieux. Les centres de transit situés à l'entrée des camps offrent d'ailleurs le spectacle étonnant de cette circulation de l'information, lorsque les réfugiés plus anciens viennent voir les nouveaux arrivants à la

1. Voir Michel Agier, « La ville nue. Des marges de l'urbain aux terrains de l'humanitaire », *Annales de la recherche urbaine*, n° 93, 2003, p. 57-66.

descente des camions du HCR pour identifier des connaissances, prendre des nouvelles d'autres lieux ou de personnes manquantes.

Ruptures et recompositions des solidarités

Des transformations ont lieu, progressivement, dans la répartition de l'assistance familiale et de l'assistance humanitaire. Les récits entendus dans la zone 12 de Kuankan (zone accueillant les derniers arrivants), comme ceux des personnes rencontrées aux points d'entrée frontaliers entre la Guinée et le Libéria, révèlent que l'existence des frontières nationales devient un fait plus significatif pour les réfugiés et leurs hôtes qu'il ne l'était avant la guerre. Plus encore, une évolution est décelable entre les deux phases de la guerre libérienne. Au début des années 1990, les personnes qui viennent en Guinée le font avec peu d'assistance humanitaire, peu de recours au HCR. Elles vont dans les villages de leur « famille » au sens très large – lignage, clan ou groupe ethnique –, où elles trouvent de bonnes conditions d'accueil. C'est le cas des Kissi (nombreux au nord-ouest du Libéria, comme en Guinée forestière) et des Loma, de la même région (dits « Toma », en Guinée). Cependant, avec le prolongement de la guerre et l'installation relativement durable des réfugiés en Guinée, avec les manipulations politiques du pouvoir guinéen faisant des réfugiés les responsables de tous les maux du pays (1999-2000), et avec le débordement de la guerre libérienne en Guinée forestière¹, la relation réfugiés/hôtes change petit à petit. Dans la deuxième phase de la guerre (1999-2003), la solidarité ethnique fonctionne moins bien, et le recours au HCR et aux ONG devient plus essentiel, plus « vital » pour les Libériens ayant traversé la frontière. Schématiquement, on peut dire que le couple [frontières nationales + assistance humanitaire internationale] tend à se substituer au couple [frontières ethniques +

1. La formation des groupes rebelles ULIMO et LURD, qui ont combattu et finalement renversé le pouvoir de Charles Taylor au Libéria, s'est faite largement en Guinée et avec la participation active du pouvoir guinéen.

assistance familiale] comme cadre de contraintes et de ressources. Cela modifie aussi le contexte auquel se réfère la personne déplacée pour concevoir son identité, et son avenir¹.

Le périmètre des aires matrimoniales se modifie également avec la guerre et les camps. Ainsi, non loin de la Guinée forestière, en Sierra Leone, l'intégration locale des Libériens dans la région et la ville de Kailahun s'est faite pour une part par le biais des relations familiales ou claniques anciennes, même si, comme on l'a mentionné plus haut, ces relations ont été parfois « saturées ». Mais elles ont aussi perduré tout en étant transformées par le contexte des déplacements. Ainsi, tant à Kailahun que dans les villages plus proches de la frontière, des réfugiés libériens, hommes et femmes, sont intégrés en tant que conjoint(e)s de Sierra-Léonais(es). Cela concerne des personnes appartenant aux groupes ethniques qu'on trouve de part et d'autre de la frontière – kissi et gbandi, en particulier – et qui se sont connues et accueillies lors de leurs déplacements respectifs d'un côté ou de l'autre de la frontière, à des moments de guerre alternés : guerre au Libéria et refuge en Sierra Leone ; guerre en Sierra Leone et refuge au Libéria.

D'autres formes d'intégration existent, en particulier dans la ville-carrefour de Kailahun. De jeunes Libériennes sont logées et financièrement aidées par des hommes contre leurs services sexuels. On en trouve dans le quartier dit « Kula Camp » à l'entrée sud de la ville de Kailahun. Initialement créé comme un camp de réfugiés par les forces rebelles du RUF, mais jamais reconnu comme tel par le HCR, Kula Camp abritait en 2003, plus d'un an après la fin de la guerre en Sierra Leone, tout à la fois des « *returnees* » sierra-léonais, originaires de la région rurale environnante mais n'ayant pas pu récupérer leurs terres après la guerre, et des réfugiés libériens dans une situation très précaire,

1. De même, l'apparition de distinctions statutaires entre autochtones (guinéens) et réfugiés (sierra-léonais) a donné lieu, selon Douglas Henry, à des « stratégies » et « manipulations identitaires », et à une « citoyenneté de frontière » (Douglas Henry, « Réfugiés sierra-léonais et aide humanitaire en Guinée », *Politique africaine*, n° 85, 2002, p. 56-63).

non reconnus, ni pris en charge par le HCR. D'autres jeunes femmes libériennes, enfin, deviennent très vite et très facilement les « épouses » des soldats sierra-léonais vivant dans le camp militaire des SLAF (Forces armées sierra-léonaises), installés à Kailahun après l'accord de paix conclu quelques mois plus tôt. Ce camp-ci est situé à la sortie de la ville, sur la piste du Libéria, et la partie résidentielle a toute l'apparence d'un camp de réfugiés.

Vivons suspects ! Comptes, filtrages et trafics

Aux points d'entrée frontaliers, dans les centres de transit et les camps, on observe une diversité des trajectoires et des raisons ayant motivé les déplacements. On voit aussi que des tactiques sont mises en œuvre par des individus ou des groupes familiaux pour atteindre un camp en attendant une amélioration de la situation au Libéria, pour poursuivre une scolarité maintes fois interrompue, pour chercher des parents disparus depuis plusieurs années, ou pour bénéficier d'une part de ration alimentaire.

Plus encore, certains « trafics » existent, et contribuent à caractériser l'espace et la culture qui lui correspond, faite de suspicion et de débrouille. C'est le cas des pratiques que le HCR nomme « recyclages » et qui consistent à circuler depuis les camps vers les zones frontalières pour se réinscrire comme nouveau réfugié et obtenir ainsi des cartes supplémentaires de ration alimentaire. Cette tactique est éventuellement complétée par celle de la double résidence, consistant à vivre et à travailler, non pas dans les camps eux-mêmes (où l'on est alors considéré comme absent), mais dans les villes ou villages alentour. Les mécomptes qui découlent de ces arrangements ne font que renvoyer confusément à des mésententes sur le statut de réfugié.

Le camp de Lainé, qu'on a déjà rencontré plus haut, aurait ainsi, en 2003, 28 000 habitants selon le HCR (dont le compte se fonde sur les cartes de ration alimentaire), alors que les « animateurs de zone » (ou *home visitors*) de l'organisation médicale MSF en comptent 21 000 au même moment, leur chiffre provenant de comptes mis à jour, maison par maison, à l'occasion

des visites. La différence ne désigne pas tant de « faux réfugiés » que des réfugiés cumulant plusieurs rations alimentaires (une ration équivaut à moins de 1 900 kilocalories par personne et par jour, et il est très rare que cette dose calorique soit effectivement atteinte). Ces derniers superposent au statut officiel de réfugié « assisté » celui, officieux mais plus réel, de réfugié actif. Ce dernier ne peut avoir, faute de droit au travail, qu'un statut de travailleur clandestin. En effet, pour ce qui concerne les circulations comme le travail, les réfugiés sont pris d'emblée dans un réseau d'interdits et de restrictions tels que toute action se heurte à leur non-citoyenneté de fait, et représente en conséquence l'exercice d'un droit à la vie dans l'illégalité.

En septembre 2003, le secrétaire des réfugiés libériens de Buedu, petite ville sierra-léonaise à quelques kilomètres de la frontière avec le Libéria, tient seul le compte des arrivées et des départs des réfugiés : il avait enregistré, en janvier 2002, 35 500 réfugiés libériens dans la chefferie de Buedu (peu de temps après l'installation du camp autoétabli à l'entrée de la petite ville, dont on a déjà parlé p. 66). Depuis cette date et jusqu'en septembre 2003, 10 200 réfugiés ont été transférés par le HCR dans les camps sierra-léonais. Les autres, soit plus de 20 000, se sont répartis entre Buedu et les villages alentour, d'autres villages du district de Kailahun, et la ville même de Kailahun, comme on l'a vu plus haut. Mais le secrétaire des réfugiés n'a plus de visiteurs du HCR pour relever ses calculs.

En effet, selon les dernières données du HCR (celles du poste de Kailahun) en date de septembre 2003, à peine 2 834 réfugiés sont enregistrés dans l'ensemble du district de Kailahun, dont la chefferie de Buedu n'est qu'une petite partie, et aucun réfugié n'apparaît dans le compte de la ville même de Kailahun. Les mécomptes laissent environ 20 000 réfugiés non enregistrés et non assistés ! On voit, dans ce cas, que le HCR se plie, dans un contexte régional spécifique, à une volonté politique très ferme de normalisation du pays par la « communauté internationale », les autorités nationales et leurs relais locaux. Les nouveaux *paramount chiefs* (chefs coutumiers régionaux) ont été mis en place

dans l'immédiat après-guerre, depuis Freetown, la capitale, au cours des années 2002 et 2003, pour rapidement « normaliser » la situation et préparer des élections. Le HCR suit les autorités politiques qui ont donc tendance à minimiser très fortement la présence numérique et le « problème » des réfugiés libériens, alors que le même HCR peut, dans un autre contexte, accepter de gonfler les nombres ou fermer les yeux sur les doubles comptes.

La période de l'immédiat après-guerre, depuis fin 2003, est marquée par de nombreuses confusions et tensions, au sein des espaces humanitaires – entre les organisations onusiennes, certaines ONG et les réfugiés – pour ce qui concerne le compte exact des réfugiés, leur localisation et leurs droits. Ainsi, ne réussissant pas à fixer et compter le nombre de personnes en déplacement, le HCR a tenté de faire en 2004, en Guinée, un recensement des réfugiés en camp (après avoir fait la même tentative dans la capitale, Conakry, au cours du second semestre 2003). Ce comptage fut perçu par les réfugiés comme le préliminaire d'un rapatriement forcé et d'une remise en cause de leur statut. Face aux jets de pierres, aux bagarres, à l'hostilité des réfugiés contre le recensement, le responsable du HCR pour la Guinée forestière déclarait en juillet 2004 : « Nous avons été complètement manipulés par les réfugiés. [...] Ils se révoltent parce qu'ils sont en train de perdre cette possibilité de tricher et de créer des richesses¹. »

La colère du représentant du HCR de Guinée forestière contre les réfugiés « tricheurs », en juillet 2004, se situe dans un contexte de préparation, au terme de la guerre, du rapatriement collectif des Libériens. Ceux qui refuseraient le rapatriement seraient de fait considérés comme des migrants clandestins.

Finalement, la suspicion à l'égard des populations réfugiées est double et elle les marque d'un double stigmate. Celui d'être

1. Document IRIN, « Un ballet de réfugiés anime la frontière avec le Libéria », 29 juillet 2004. Je reviens plus loin sur la signification politique de cet événement (chapitre 8).

un réfugié puis un faux réfugié. Cette dimension morale et culpabilisante a un caractère arbitraire qui apparaît clairement si l'on change d'échelle pour observer, côté à côté, les contextes des pays africains évoqués ici et ceux des pays européens (avec leurs quotas d'expulsions et de rejets de demandes d'asile). Cette culpabilisation *a priori* des indésirables s'applique au cas par cas, aux milieux de drames et de conflits très localisés qui construisent, l'un après l'autre, la justification d'une politique de mise à l'écart des espaces et des personnes – une « politique des populations » qui prend le langage humanitaire comme simulacre.

Retours au Libéria

Au cours de la deuxième guerre du Libéria (1999-2003), on estime à 900 000 (sur un total d'environ 3 millions d'habitants) le nombre des Libériens ayant fui leurs lieux de résidence. Sur ce total, 340 000 personnes se sont réfugiées dans les pays limitrophes (principalement en Guinée, Sierra Leone et Côte-d'Ivoire), et environ 500 000 ont été des *IDPs* – 314 000 d'entre elles ayant été regroupées dans des camps de déplacés situés principalement dans le Bong (au centre du pays) et dans la périphérie de Monrovia.

En 2003, dans les camps de réfugiés de la région de Bô et de Kenema en Sierra Leone, j'avais rencontré de nombreux Libériens qui venaient de Foya (au nord-ouest du Libéria). À la frontière avec la Sierra Leone (à l'ouest) et la Guinée (au nord), la région ou « comté » (*county*) du Lofa et en particulier le district de Foya se sont trouvés au cœur de la guerre. L'accord de paix d'août 2003, après la reddition de Taylor et la victoire du LURD, soutenu par la Guinée et la « communauté internationale », fut une promesse de paix et de stabilité pour beaucoup de Libériens. Ceux-ci semblaient se réjouir ou se rassuraient du soutien visible des États-Unis au processus de pacification et de désarmement, et ils étaient pressés de retourner dans leur pays. Les réfugiés du Lofa et ceux de Monrovia en particulier avaient même manifesté devant le *compound* humanitaire d'un des

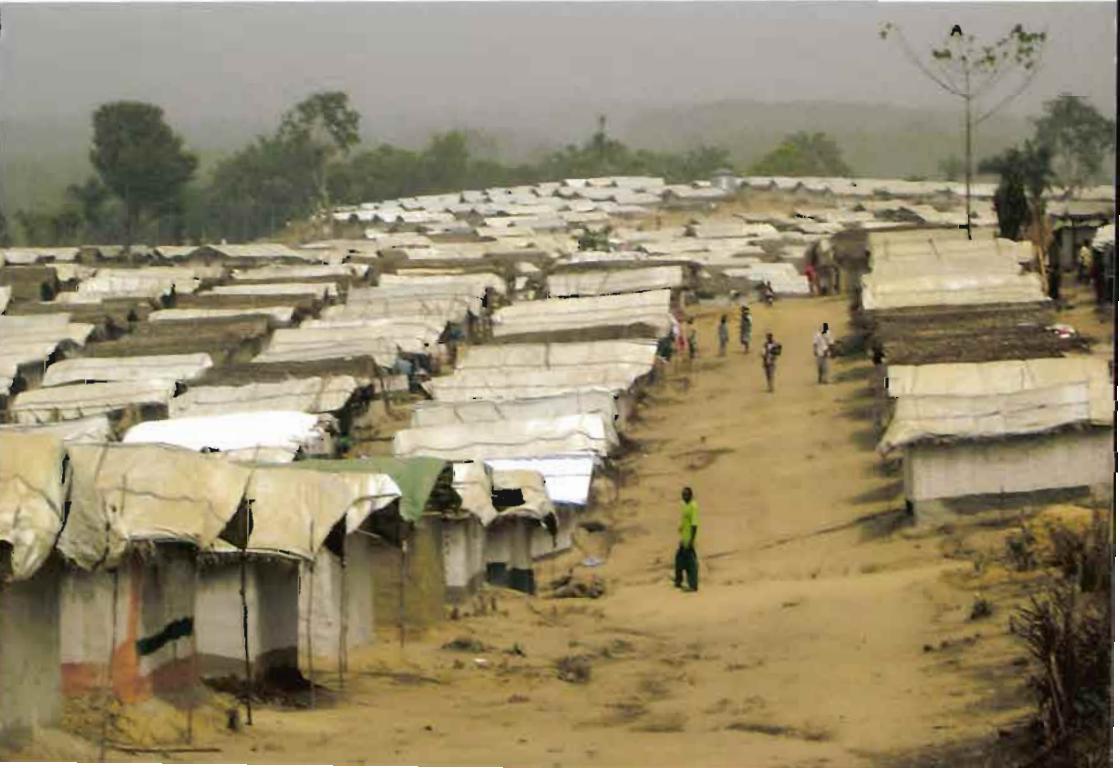


Vue aérienne de la zone 12 du camp de réfugiés de Kuankan (Guinée, 2002).

© MSF.

Un camp de déplacés au Liberia.

© Geneviève Lbeau / MSF Liberia.



Camps de réfugiés du HCR, camps de déplacés et centres de transit dans la région de la Mano River (2003)



50 km



Camp de Tobanda

District de Kenema (Sierra Leone)

Surface : 75 ha

Capacité : environ 7 500 personnes

Population : 6 100 réfugiés (août 2003)

7 500 réfugiés (nov. 2003)

Camp en développement

«WATSAN»

(Eau et installations sanitaires)

Arrivée d'eau

Puits en fonctionnement

Puits en construction (août 2003)

Citerne d'eau et/ou robinets
pour la lessive

Piste principale (Tobanda-Poturu)

voies de circulation dans le camp

Limite des zones («phases»)

Source : Unité technique UNHCR de Sierra Leone, Kenema (août 2003)
et relevé de terrain M. Agier (novembre 2003).

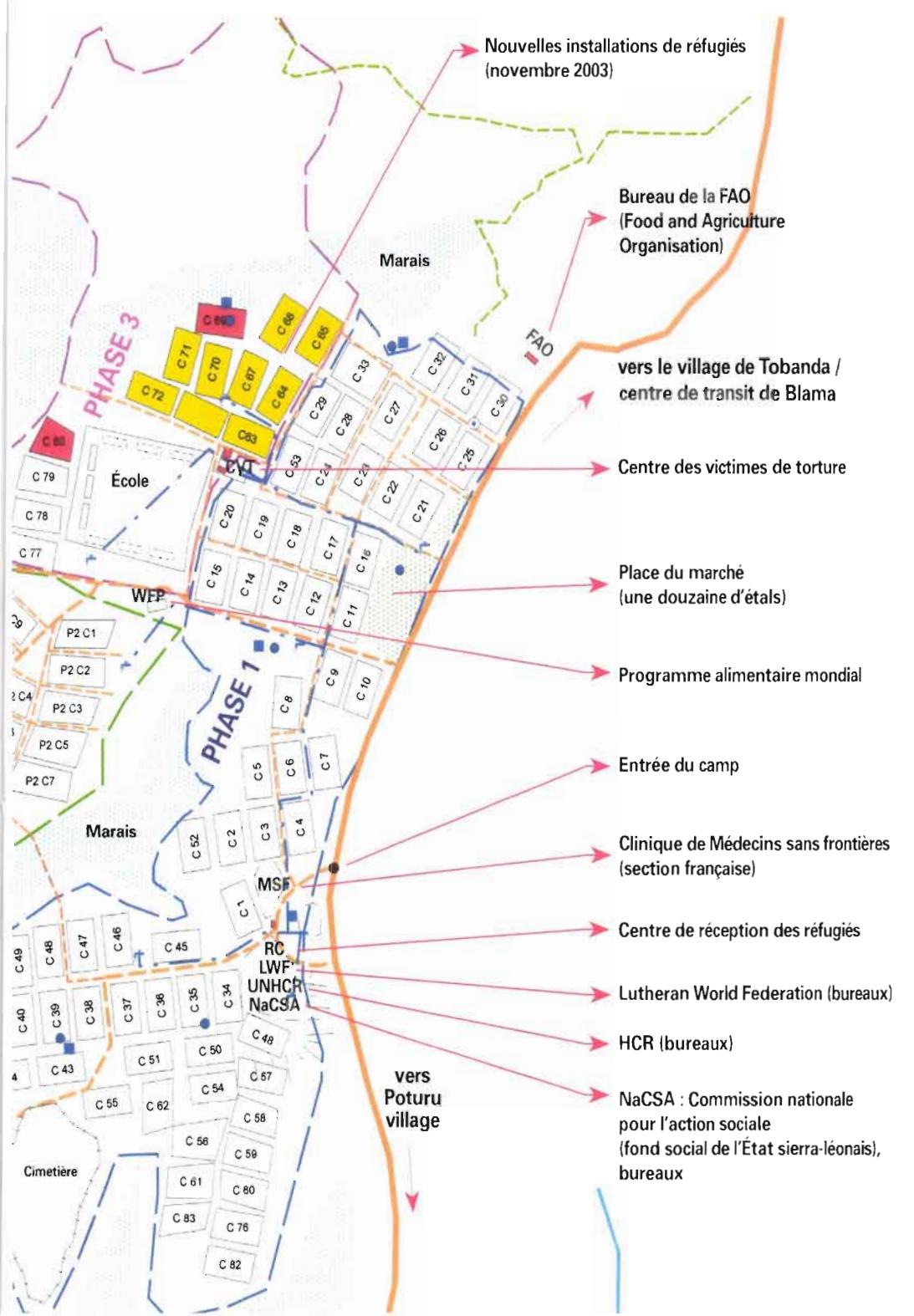


0 100 200 300 400 500 m



Le camp de réfugiés de Tobanda (Sierra Leone) en 2003.

© MSF





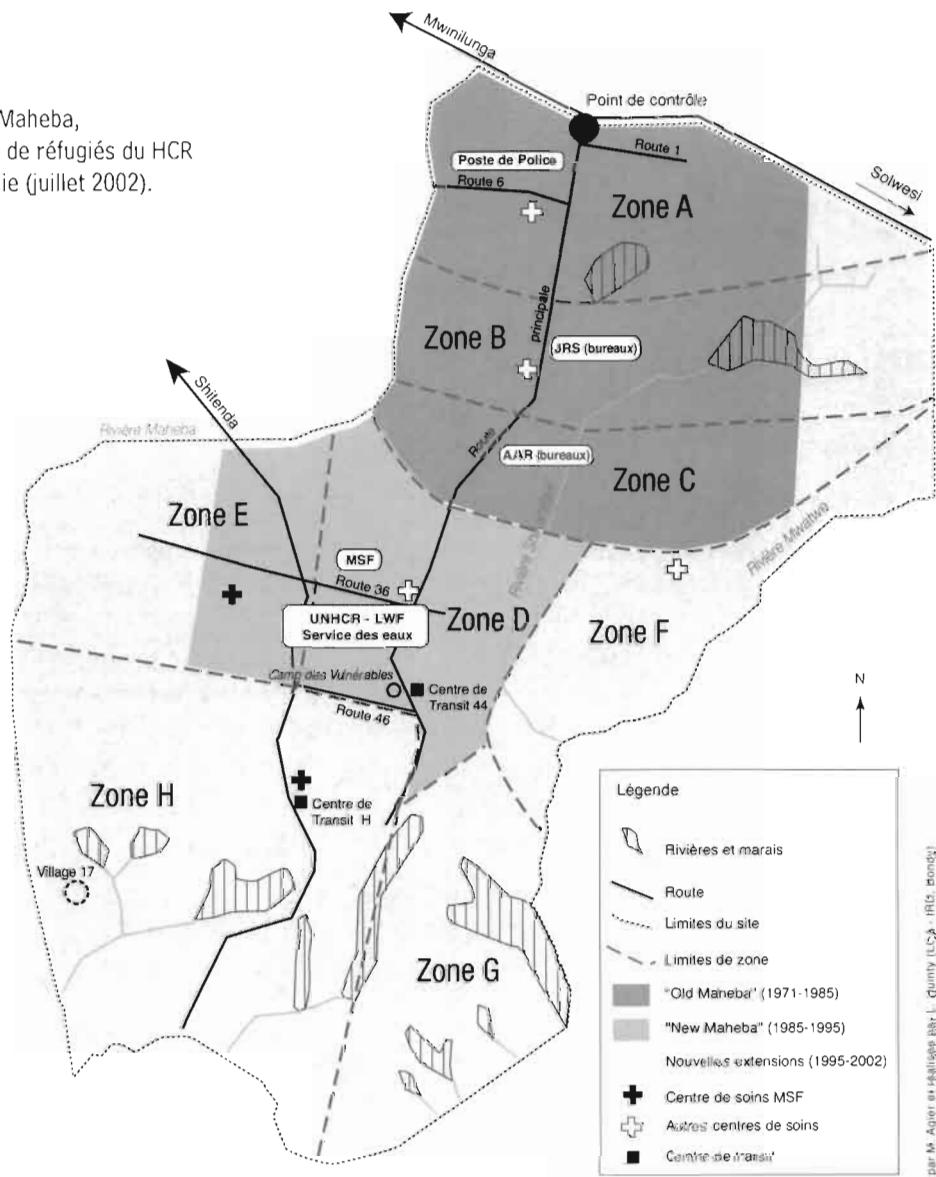




Nouveaux arrivants dans le camp de Maheba (Zambie, 2000).

© Pascal Fremeaux / MSF.

Plan de Maheba,
un camp de réfugiés du HCR
en Zambie (juillet 2002).



Source : JRS (Jesuit Refugee Service) et MSF - Zambie

camps de la région, celui de Tobanda, où se trouvait, pour quelques heures, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Ruud Lubbers, en décembre 2003. Aux cris de « *We wan go* », ils réclamaient leur rapatriement tout en se plaignant des conditions de vie à l'intérieur des camps. Faire plus précisément la part, dans leur révolte, entre la volonté de quitter le camp et celle de retourner « chez eux » n'était pas absolument aisé ; cependant, le haut-Commissaire aux réfugiés répondit en renchérissant avec emphase sur le second aspect, promettant un retour proche. Malheureusement, quatre ans plus tard, il était évident pour tous que les conditions de vie étaient « meilleures » dans les camps que dans le pays retrouvé par les *returnees* à leur arrivée.

Le rapatriement des réfugiés et la réintégration des déplacés internes ont officiellement commencé en septembre 2004. Au début de l'année 2007, le HCR et les autres agences onusiennes estimaient l'exercice à peu près terminé. Tous les camps de déplacés sont officiellement clos (et ne reçoivent plus d'assistance humanitaire), mais, de fait, plusieurs d'entre eux restent partiellement occupés (le nombre d'occupants était estimé à 30 000 au milieu de l'année 2006). Par ailleurs, 150 000 réfugiés se trouveraient encore, à la même époque, dans leur pays d'asile¹.

Un peu plus de trois ans après avoir rencontré les réfugiés libériens dans des camps sierra-léonais, j'ai voulu voir dans quelles conditions se faisait le retour « chez eux » – dans le Lofa (au nord-ouest) et à Monrovia – des réfugiés rentrant de Guinée et de Sierra Leone, et des déplacés internes. Dans le district de Foya, l'enquête s'est concentrée, en janvier-février 2007, sur une douzaine de villages et sur la ville de Foya elle-même.

Il y a bien un climat de « reconstruction » dans les villages du district de Foya. Pas de problème apparent d'accès à la terre entre les villageois. La présence des U.N. et des ONG est importante mais leur intervention est très en retard sur les initiatives

1. Un bilan d'ensemble et une analyse des retours ont été établis par une enquête de l'ONG Action contre la faim (ACF) ; voir Thomas Laporte Weywada, *Liberia – Halfway Through the Return Process*, ACF, juin 2006.

villageoises et très en dessous de leurs attentes¹. Par exemple, la fourniture par l'ONG japonaise Peace Wind Japan (PWJ, agissant sous contrat pour le compte du HCR) des tôles de zinc pour les couvertures des maisons à construire (trois paquets de vingt tôles par maison) s'est faite d'abord à un bon rythme en 2004-2005, et s'est considérablement ralentie par la suite. Ce qui fait dire aux villageois que les premiers arrivés ont été bien servis, contrairement aux suivants. Résultat : une partie seulement des maisons ont reçu la couverture de tôle ondulée de PWJ. Quelques outils agraires et des semences pour redémarrer la culture du riz ont été fournis par GTZ, l'agence allemande de coopération technique. Tout le monde fait de l'agriculture de subsistance (le *farming*) destinée à une autoconsommation (riz, légumes), mais la reprise est lente pour les cultures commercialisables (café, cacao). Autre facteur de « reconstruction » : tous les villages ont une autorité en place, et les demeures des chefs sont en train d'être rebâties.

Faisons un retour en arrière, dans un passé proche, au moment de la guerre telle que l'ont vécue les habitants de la région de Foya. Lors de la « deuxième guerre » de 1999-2003, c'est-à-dire lors de l'offensive du LURD, les destructions des villages semblent avoir été plus importantes à mesure que les soldats s'éloignaient de la ville de Foya. Dans celle-ci et dans les villages immédiatement alentour, des maisons sont restées debout, partiellement abîmées ; dans le même temps, des habitants ont été réquisitionnés par les groupes du LURD pour travailler au portage (café, cacao, zinc, butin des pillages) vers la Guinée, et pour nourrir les combattants. Tout cela a été plus systématique en ville que dans les villages plus éloignés, désertés par les villageois qui fuyaient en masse et, d'après les récits et les ruines encore visibles, entièrement détruits². Selon le chef du

1. Une dizaine d'organisations internationales, onusiennes et humanitaires, sont présentes à Foya.

2. Il serait également possible de recenser les morts par village. Les villageois en ont un compte précis, bien identifié, pour la première guerre (1990-1996) et la deuxième (1999-2003).

district de Foya (*district commissioner*), en 2002-2003, 90 % de la population était absente, au lieu de 30 % durant la première guerre. À Sombolo, un village proche de la ville de Foya, on nous explique que les LURD venaient de Kolahun (la première ville à l'est) et se dirigeaient vers Foya. Les villageois ne pouvaient que fuir vers le nord (Guinée), vers l'ouest (de l'autre côté de la frontière sierra-léonaise : Buedu, les villages et les camps) et vers le sud (Monrovia). Les miliciens du LURD venaient à pied, accompagnés de gens qui portaient les munitions et les armes sur leur tête. Quand ils entendaient le bruit des « *guns* » (des « armes à feu »), les villageois partaient en courant.

Ayant quitté le district de Foya en 2001-2002, les réfugiés et les déplacés internes sont revenus, exceptionnellement en 2003, timidement en 2004, plus massivement en 2005 et 2006¹. Début 2007, les villages que nous avons visités ont retrouvé près des deux tiers de leur population d'avant la guerre².

On peut distinguer trois grandes catégories de retours. Il y a les retours de ceux qui ont le plus résisté à l'éloignement : les villageois qui sont allés juste de l'autre côté de la frontière sierra-léonaise, dans la zone frontière de Buedu et de Kailahun (de 15 à 40 kilomètres du Libéria). Ce sont eux les premiers revenus, dès 2004 (il y a même quelques retours, plus rares, à partir de 2003), mais aussi les plus dynamiques et les plus mobilisés pour la reprise des activités agricoles, les plus « *leaders* », en somme, dans les villages. Mais en général, ils n'ont pas été enregistrés par le HCR comme réfugiés.

Différents des précédents, il y a les retours des plus « vulnérables ». Ce sont des personnes âgées, des femmes et des enfants,

1. Le désarmement du LURD a eu lieu courant 2004.

2. Cette estimation recoupe en partie les informations du *district commissioner* de Foya : pour l'ensemble du district, il y avait, selon lui, 80 000 personnes avant la guerre, contre 60 000 aujourd'hui, soit les trois quarts ; pour la seule ville de Foya, on comptait 22 000 habitants avant la guerre, contre 15 000 à 16 000 aujourd'hui, soit près de 70 %. Notons qu'en 2000 MSF a recensé la population en vue d'une campagne de vaccination, dénombrant à cette occasion 122 800 habitants dans tout le district, ce qui ramènerait à un taux de 50 % à 60 % la récupération actuelle de la population antérieure à la deuxième guerre.

mais aussi tout simplement des familles avec enfants, aux déplacements plus lents et plus difficiles à organiser que ceux des personnes isolées. Ils se sont d'abord laissé emmener dans les camps du HCR, soit directement, soit indirectement – par exemple, en Sierra Leone, après être passés par Buedu, une petite ville à 15 kilomètres de la frontière, où le HCR a évacué un camp auto-installé en 2002 pour en envoyer les occupants vers ceux de Bô-Kenema. Au retour, ils ont suivi ce qu'on peut appeler la filière réfugiés officielle : enregistrés dans les camps de Guinée et de Sierra Leone, rapatriés et enregistrés à l'arrivée dans le centre de transit de Foya, géré par Peace Wind Japan (PWJ) pour le HCR¹ (ce centre a enregistré l'arrivée d'un peu moins de 18 000 réfugiés au cours des années 2005 et 2006, dont 56 % venaient des camps de Bô-Kenema en Sierra Leone, et 44 % des camps de Guinée²).

En troisième lieu, on peut distinguer les exilés les plus dotés, forts, malins ou aventuriers, mais aussi les moins attachés aux villages. Ces derniers sont allés à Monrovia directement ou après un détour par la Sierra Leone (c'est le cas des jeunes, des chefs, des notables), ou sont passés par les camps de déplacés de la région de Monrovia. Certains ne sont pas encore rentrés, ils hésitent. De l'avis général des villageois rencontrés dans la région de Foya, ceux des réfugiés et des déplacés qui tardent le plus à revenir, ou ne reviendront pas, sont ceux de Monrovia. Parmi eux, des jeunes qui ont fait leur école primaire et projettent d'aller au collège. De nombreux autres sont manquants (« *missing* »), et les villageois n'ont pas d'informations très précises à leur sujet.

1. Ils reçoivent dans les centres de PWJ une ration alimentaire de deux mois (renouvelable pour deux autres mois), quelques ustensiles ménagers, des couvertures, des savons, etc.

2. Pour les années 2005-2006, PWJ a enregistré dans le *transit centre* de Foya 17 750 rapatriements dans 59 convois (33 convois de Sierra Leone rassemblant 9 954 personnes, 26 convois venant de Guinée réunissant 7 796 personnes) : il y a, parmi ces convois de *returnees*, 55 % de femmes, 13 % de « vulnérables », 20,5 % d'enfants de moins de cinq ans.

D'une manière générale, le climat au Libéria en 2007 est à la « reconstruction », particulièrement en zone rurale. Les retours dans les zones rurales d'origine sont significatifs : autour de 60 %, même si cela signifie que... 40 % de la population déplacée pendant la guerre reste aujourd'hui manquante. La présence de la « communauté internationale » est importante, très remarquée, mais son efficacité est loin de l'attente des villageois qui s'investissent dans le redémarrage de la vie économique et sociale locale. Quel est exactement le sens de cette présence ? Les multiples agences onusiennes, de très nombreuses ONG internationales, mais aussi la présence régulièrement renouvelée de 15 000 soldats de l'UNMIL (United Nations Mission in Liberia) occupent ostensiblement le territoire national, urbain et rural. Il s'agit davantage de contrôler la situation que d'œuvrer à la reconstruction du tissu social national, comme le laisse entendre la justification officielle de cet engagement international. L'effet le plus marquant de cette présence est d'avoir supprimé du paysage les milices engagées d'un côté ou de l'autre des combattants, et de maintenir ainsi l'image d'une pacification rassurante à court terme. La guerre a laissé un vaste espace disponible pour des investisseurs étrangers, qui se partagent les zones de l'hévéa, des minerais, de l'or, et pour qui la sécurisation du pays, le contrôle de l'ordre public sont la base indispensable et la condition de leur engagement.

Des problèmes importants existent à Monrovia, où règne une grande précarité économique, sociale, urbaine : des quartiers marginalisés se développent à l'image de West Point, les ex-camps et les *squatters* restent en place ou sont évacués sans qu'aucune solution alternative soit proposée¹. Cependant, l'état d'abandon où se trouve une partie de la capitale relève, *in fine*, d'un choix politique : renvoyer une population excédentaire, sur laquelle les autorités nationales et internationales, qui contrôlent le pays, ne souhaitent pas investir. Une conception de « nettoyage » de la ville est sous-jacente à la non-politique sociale

1. On a décrit, plus haut, les conditions de vie dans les anciens camps de déplacés et les *squats* de Monrovia (voir chapitre 2, p. 69 et suivantes).

GÉRER LES INDÉSIRABLES

urbaine des autorités. Mais cela ne suffira pas à faire des réfugiés et des déplacés, très « urbanisés » pendant les quinze ans de guerre, des paysans retournés. D'autre part, l'UNMIL étouffe régulièrement les tentatives de formation de milices urbaines, issues des anciennes milices guerrières et susceptibles de les recomposer à la première occasion – par exemple, pour avoir des « contrats » en Côte-d'Ivoire ou en Guinée. De l'avis général, le départ programmé et régulièrement reporté des forces armées de l'ONU et une diminution de l'engagement américain auraient pour effet de faire sauter très vite le verrou qui maintient le pays dans une paix et une stabilité apparentes, qu'illustre le paradoxe de Monrovia : la grande avenue de la ville vient d'être fleurie, un très grand stade de football vient d'être construit... et pendant ce temps, la ville devient un immense camp de déplacés et de *squatters*.

6

Survivre, revivre, partir, rester. La longue vie des réfugiés angolais en Zambie

La priorité donnée au « retour » des réfugiés comme un droit ou l’obligation de leur renvoi « chez eux » est généralement présentée comme seule « bonne » solution, à court ou à long terme, au problème des réfugiés. Pourtant, on vient de voir l’importance numérique des « manquants » lors du retour organisé des réfugiés et des déplacés libériens dans leurs villages d’origine, entre 2004 et 2007 : plus du tiers des habitants du district de Foya n’étaient pas revenus chez eux trois ans après le début des rapatriements. Où sont les « *missing* » ? Ils sont restés à Monrovia et dans les pays d’exil ; d’autres, bien moins nombreux, ont obtenu une réinstallation dans un pays tiers avec le statut de réfugié (Canada, États-Unis, Europe du Nord) ; d’autres enfin ont abouti dans les zones d’attente et les centres de rétention qui dessinent les nouvelles frontières des nations européennes. Pour ceux qui sont retournés dans leur pays d’origine, d’une manière générale, la guerre, la vie mobile à l’intérieur des villes et des camps ont favorisé l’installation des ex-réfugiés et des ex-déplacés dans les villes grandes ou moyennes ; elles les ont éloignés du monde rural et des activités agricoles.

On retrouve ces questions avec les réfugiés angolais installés sur un site du HCR en Zambie, dans le camp de Maheba. J'y ai mené des enquêtes en janvier-février et juin 2002, c'est-à-dire juste avant et après la signature d'un accord de paix en Angola. J'ai été vite intrigué par l'incertitude et la disparité des réponses des réfugiés de ce pays face au retour promu par le HCR à la suite de l'accord de paix conclu en avril 2002. En fait, mon enquête s'est située dans un contexte dominé, d'un point de vue pratique, par l'injonction faite aux réfugiés de faire face à une fin annoncée (départ des réfugiés, fermeture du camp) et, sur un plan plus théorique mais tout aussi crucial, par la question de l'identification dans les espaces de l'exil. Une certaine conception de l'identité – originelle d'une part, situationnelle d'autre part – est sous-jacente à toutes les stratégies de retour, d'emplacement, de réinstallation. Toutes se sont nourries de l'expérience vécue pendant les années de déplacement forcé et d'intégration dans le dispositif humanitaire. Comme on le verra dans les pages qui suivent, l'enquête a permis de dresser un constat local dont la portée générale est assez aisément vérifiable si l'on garde en tête, par exemple, l'expérience des camps palestiniens ou sahraouis¹, mais aussi les camps somalis au Kenya². Ce constat établit qu'un certain ordre social se développe dans le camp, un ordre intégrateur dont la formation a dépendu tout à la fois de l'état de guerre, de l'action humanitaire et des relations qui se sont nouées entre tous les acteurs en présence (réfugiés de différentes générations, population locale, personnel humanitaire local et expatrié), sur une longue durée et sur un espace confiné mais vivant...

L'accord de paix signé en avril 2002 à Luanda, entre le gouvernement angolais et l'UNITA³, dont le chef historique, Jonas Savimbi, avait été assassiné deux mois plus tôt, a mis fin à plus de vingt-sept ans de guerre intérieure en Angola. Guerre interminable dont les enjeux ont relevé successivement de la lutte anti-coloniale (des années 1960 jusqu'en 1975), puis d'une

1. Voir chapitre 4.

2. Voir chapitre 7.

3. UNITA : Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

opposition indirecte entre les deux blocs de la guerre froide (1975-1988) : l'URSS et Cuba soutenaient le MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, au pouvoir depuis 1975), quand les États-Unis et l'Afrique du Sud étaient derrière l'UNITA. Enfin, depuis la fin des années 1980, les enjeux du conflit sont devenus le contrôle territorial, le développement du trafic international des armes et l'accès privé aux ressources pétrolières et aux diamants.

De plus en plus étrangère aux raisons de la guerre, la population civile en a été la principale victime : 500 000 Angolais ont été tués depuis 1974 ; 12 millions de mines antipersonnel ont été posées dans le pays ; entre 2 et 4 millions de personnes (estimations variant selon les sources) ont été contraintes au déplacement interne, errant pendant des années loin de leurs villages, marchant jusqu'à la forêt et jusqu'aux campements provisoires, quittant ceux-ci pour rejoindre des installations en zones rurales ou dans les périphéries urbaines, avant de se retrouver de nouveau en camps de déplacés au fil des fluctuations de la guerre intérieure. Cette errance a signifié la misère pour les plus démunis d'entre les déplacés et pour des centaines de milliers de personnes privées de leur moyen d'existence et ne recevant aucune aide ; elle a provoqué l'exil de 450 000 ou 500 000 réfugiés¹. Ceux qui ont passé la frontière se sont réfugiés dans les pays voisins – Zambie, Congo, RDC (ex-Zaïre), Namibie –, d'où ils ont été parfois refoulés *manu militari*, et où ils ont pu parfois s'installer, comme ce fut le cas en Zambie, dans les villes et dans les camps du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ouverts il y a vingt ou trente ans. Le tiers de la population angolaise (soit environ 4 millions sur une population totale de 12 millions d'habitants) s'est ainsi retrouvé en situation de déplacement. Les urgences de l'après-guerre, pour le gouvernement angolais, étaient la démilitarisation des 50 000 combattants de l'UNITA, puis le retour des déplacés internes et enfin celui des réfugiés.

1. La situation du pays et les chances de paix en Angola au moment de la signature des accords de paix ont été analysées par Christine Messiant (« Fin

Dans le camp de Maheba, situé au nord-ouest de la Zambie, à 200 kilomètres environ de la frontière angolaise, 88 % des 58 000 réfugiés sont angolais, certains étant sur ce site du HCR depuis son ouverture en 1971. Entre avril et juin 2002, c'est-à-dire dans les trois mois qui ont suivi la signature de l'accord de paix, 3 000 d'entre eux ont quitté le camp, par petits groupes, voire individuellement, quelques éclaireurs allant évaluer la situation en Angola avant que le reste de leur famille ne les rejoigne. De l'avis général, ce rythme de mille départs mensuels de Maheba n'a pas représenté un mouvement massif de reflux vers le pays d'origine ; au cours des mois suivants, l'effet de l'annonce de la paix s'amenuisant, les départs ont été peu significatifs.

La situation créée par la fin de la guerre en 2002 est incertaine. Les organisations humanitaires ne savent pas encore si elles doivent ou non envisager d'abandonner le camp pour suivre les réfugiés ailleurs. Le HCR tente de contrôler la situation en interrogeant les partants et les éventuels transporteurs privés, mais sans vraiment y parvenir, et ses responsables locaux évoquent de manière imprécise un rapatriement collectif qui serait organisé en 2003. Enfin, tous les réfugiés angolais se méfient du rapatriement. D'une part, ils sont échaudés par l'expérience de deux fins de guerre avortées et deux faux retours : les accords de paix signés en 1991 et 1994 ont été rompus dans les mois ou les années qui ont suivi, obligeant les « *retornados* » (les « *retournés* ») à revenir dans les camps des pays limitrophes. D'autre part, face à l'alternative qui se représente, la motivation pour partir ou pour rester dépend de l'ancienneté de l'installation sur le site, de la qualité de cette installation (notamment de l'accès à des terres agricoles), de l'énergie de la famille (selon sa composition plus ou moins vulnérable et selon l'état de santé de ses membres) et des conditions attendues sur les lieux d'origine telles qu'en parle la rumeur. Des vieillards, bien installés sur le lopin de terre que leur a concédé le HCR, ont d'ores et déjà décidé de

de la guerre, enfin, en Angola. Vers quelle paix ? », *Politique africaine*, n° 86, 2002, p. 183-195).

ne pas partir, alors que leurs enfants adultes se préparent au retour, mais après les récoltes... Certains réfugiés de longue date souhaitent rester dans le camp, tandis que d'autres, tout aussi anciens, se plaisent à imaginer des projets économiques associés à un futur retour conditionnel... Les derniers arrivants sont trop fatigués ou trop méfiants pour décider quoi que ce soit, et, bien sûr, les réfugiés non angolais craignent la fermeture du camp. Comprendre l'incertitude et la disparité des réponses des réfugiés face à l'éventualité du retour nécessite un détour par des questions et des descriptions relatives à l'organisation sociale du camp et à l'identification des réfugiés à leurs espaces d'exil.

Survivre et revivre à Maheba

Comment naissent les cadres sociaux d'identification parmi celles et ceux qui ont survécu à la guerre, aux violences et à la fuite ? Littéralement survivants, ils s'installent dans une situation transitoire, en attendant de retrouver une vie sociale, tout en devant soigner leur corps et se mettre à l'écart d'un contexte dangereux. L'humanitaire ne peut pas être uniquement considéré comme une intervention extérieure, plus ou moins charitable ou politique. Cette intervention institue un pouvoir sur la vie (un « biopouvoir » au sens foucaldien) et un espace d'exception qui doit être, en principe, maintenu à distance de la vie sociale ordinaire, comme de la guerre. Instaurant une double marge, cette intervention ouvre dans le même temps un nouvel espace de relations sociales : des relations établies entre des victimes de guerre, d'exode, et des intervenants locaux ou internationaux appartenant à des structures de soin, de santé, de protection et de contrôle. L'anthropologue Christian Geffray a bien montré, à propos de la RENAMO¹, au Mozambique, que la guerre tend à engendrer et fixer des « corps sociaux » au sein desquels

1. Resistência Nacional Moçambicana, guérilla active de 1977 jusqu'au début des années 1990.

naissent et se légitiment des factions armées sans que cela corresponde *a priori* à un projet politique précis¹. De même, on peut observer que les différentes populations mises en contact dans le cadre de l'exil induit par la guerre engendrent des ordres sociaux d'un nouveau type. Font-ils « corps » ou « communauté », passé l'urgence ? Sur le terrain de l'humanitaire, dont l'action ne cherche pas à faire société, ni à fonder des communautés, mais tout au plus à ouvrir des espaces à part propices à l'intervention d'urgence, un ordre social de formation hybride est créé ; il fonde la nouvelle localité (au sens de l'identité locale) des individus placés là, collectivement, dans l'exil. C'est dans ce cadre nouveau, dans cette nouvelle mise en ordre sociale que naissent des relations interethniques, des apprentissages culturels et, éventuellement, des conceptions et des projets politiques propres à cet ordre-là.

À l'instar de tous les sites humanitaires, le camp de Maheba en Zambie peut être appréhendé comme n'importe quelle agglomération humaine relativement hétérogène et massive. C'est un microcosme social localisé : on peut s'intéresser à son histoire de peuplement, aux rapports entre les différentes catégories de population, à leurs localisations respectives sur le site, aux dominations et aux relations de travail, en somme à toute la réalité d'un ordre social appréhendé comme l'ordre d'un village ou d'un bourg d'Afrique ou d'ailleurs. C'est dans cet esprit qu'on le décrira ici.

Pourtant, une autre dimension, moins banale, apparaît très vite. C'est celle des identifications qui se forment dans l'exil. Quand on s'interroge sur la façon dont les réfugiés perçoivent leur espace de vie, on est confronté à plusieurs espaces de référence : celui, concret et précisément délimité, du camp dans lequel ils vivent ; celui des lieux de départ, devenus violents et dorénavant lointains ; ou encore celui, plus diffus, plus « liquide » et extraterritorial², de la route de l'exode. La pluralité

1. Christian Geffray, *La Cause des armes au Mozambique. Anthropologie d'une guerre civile*, Paris, Karthala, 1990.

2. Zygmunt Bauman, *Liquid Modernity*, op. cit.

des contextes d'identification se retrouve dans la diversité des situations observables : celle du camp dans son ensemble, dont les phases de peuplement renvoient à l'histoire des guerres de la région, et celle de chaque personne en particulier, faisant de la condition de réfugié une identité fragmentée, comme le montrent les trois « catégories » de réfugiés que je présenterai ici et qui correspondent à différentes vagues d'arrivée.

Les sites humanitaires sont supposés être des espaces précaires, toujours provisoires. De ce principe découle l'équivalence entre l'arrêt officiel d'une guerre, le départ des réfugiés et la fin du camp. Qu'en est-il de cette fin trop prévisible ? Quelle résistance lui opposent ceux qui ont refait leur vie là ? Que deviennent l'espace lui-même et ses aménagements après le départ des réfugiés, pour autant que tous retournent « chez eux » ? La réponse à ces questions dépend des conceptions de la localité qui s'élaborent dans l'exil des réfugiés, autant que des politiques nationales et internationales à l'égard de ces espaces de transit et d'exception – c'est-à-dire de l'usage qu'elles veulent en faire à long terme –, et des conceptions des uns et des autres sur le retour des réfugiés dans les pays d'où ils viennent.

Trois générations de réfugiés

Maheba n'est pas exactement un « camp » de réfugiés. C'est un vaste territoire cédé, vierge, en 1971 par les chefs locaux au gouvernement zambien, et par ce dernier au HCR. Une friche taillée dans la forêt, sur un plateau arboré situé au nord-ouest de la Zambie, faisant environ 35 kilomètres de long et de 15 à 25 kilomètres de large (pour une superficie totale d'environ 800 kilomètres carrés en 2002), entre la rivière Maheba à l'ouest et la rivière Mwatwe à l'est et au sud. Un portail, au nord, mène à la seule route goudronnée de la région, celle qui vient de Solwezi, à 75 kilomètres de là, et va vers Mwinilunga, à 200 kilomètres environ, près de la frontière angolaise. Le portail est gardé par la police zambienne, mais les limites du périmètre du site ne sont pas matérialisées, elles sont naturelles ou « sociales », c'est-à-dire marquées simplement par la fin de zones habitées ou cultivées.

Le site du HCR, à Maheba, est une installation en milieu rural de 58 000 réfugiés (exactement 58 535, nombre maximum enregistré en janvier 2002, en diminution depuis cette date), principalement angolais (51 641 à la même date, soit 88,2 %), mais aussi congolais (de RDC, ex-Zaïre, 1 649 personnes, soit 2,8 %), rwandais (3 695, 6,3 %) et burundais (1 441, 2,5 %), ces deux dernières nationalités étant composées principalement de Hutu.

Si tous sont réfugiés et vivent donc (à divers degrés) comme une norme une situation d'exception, les résidants de Maheba ont entre eux des différences importantes. Les uns et les autres n'ont pas vécu les mêmes souffrances, ni suivi les mêmes itinéraires de fuite, ils n'ont pas la même dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire, ils ne disposent pas, dans le camp, des mêmes ressources et des mêmes pouvoirs, et ils n'ont pas tous le même rapport à leur pays d'origine.

Une stratification sociale en trois catégories de réfugiés peut rendre compte de cette diversité : elle distingue les *installés*, les *récents* et les *nouveaux arrivants*. Description sociologique qui se confond en grande partie avec la lecture de l'espace et simultanément avec la chronologie du site¹ : du nord au sud, du portail d'entrée et de la « route n° 1 » de la « zone A », ouverte en 1971, jusqu'aux « villages » les plus éloignés de la 8^e zone ouverte dans le camp, la « zone H ». À une trentaine de kilomètres environ du portail d'entrée, le « village n° 17 » est le dernier du camp, ouvert en février-mars 2002 pour accueillir 900 réfugiés arrivés au cours des semaines précédentes. Ainsi, une lecture socio spatiale du camp nous informe tout à la fois sur l'évolution des guerres depuis trente ans dans cette région d'Afrique – Angola, Congo (RDC), Rwanda, Burundi – et sur la formation de la diversité ethnique et nationale de cette localité spécifique. Le contexte de la situation observée est à plusieurs échelles et possède plusieurs temporalités : pour en rendre compte, il faudrait décrire non le cadre strictement national ou régional environnant, mais le *cadre chronologique et topographique* de toutes les guerres qui ont amené des populations diverses, de plusieurs provenances et à des moments différents, à se retrouver ensemble

1. Voir la carte détaillée du camp de Maheba dans le cahier central.

sur un site précisément hybride, dans une situation locale unique. On ne fera qu'ébaucher ici l'effet du contexte sur la situation des réfugiés de Maheba.

La partie la plus ancienne du site, celle des *installés*, part du portail d'entrée du camp et remonte les différentes « routes », depuis la route n° 1 jusqu'à la route n° 46, couvrant environ 500 km² et abritant un peu plus de 20 000 réfugiés. Cet ensemble comprend la partie originelle (dite « Old Maheba »), dont le peuplement s'est étalé au long des années 1970, et « New Maheba », un secteur qui s'est développé au cours des années 1980. L'habitat est très dispersé, avec d'importantes surfaces de terres cultivables : 5 hectares par famille dans les zones des années 1970, puis 2,5 hectares dans celles des années 1980. Les terres sont attenantes aux habitations, et ont été allouées dès l'arrivée des réfugiés afin de permettre leur installation agricole rapide et leur autosubsistance au bout de deux ans. Après les deux premières années de présence dans le camp, la ration alimentaire du PAM est suspendue, le principe valant aussi pour les générations suivantes de réfugiés. Dans la zone A, la partie la plus ancienne du site, les réfugiés angolais sont originaires de divers groupes régionaux ou ethniques qui ont participé aux luttes d'indépendance contre les Portugais dans les années 1960 et au début des années 1970. Parmi ceux-ci, certains étaient d'abord passés par d'autres régions de la Zambie, notamment par le camp de Mayukwayukwa, ouvert en 1966¹. Ils s'étaient réfugiés là dans la deuxième moitié des années 1960, c'est-à-dire avant l'ouverture de Maheba, site dont ils s'enorgueillissent d'avoir été les défricheurs. Ensuite, ce sont principalement des Mbundu qui sont arrivés à partir de 1976, c'est-à-dire dans les années qui ont suivi l'indépendance de l'Angola (11 novembre 1975), très vite marquées par les affrontements entre le MPLA et l'UNITA. Les Mbundu forment le principal ensemble ethnique d'Angola, regroupant le tiers de la population environ, dont la région d'origine se trouve dans le centre du pays, bien que la guerre ait

1. Un peu moins de 20 000 réfugiés y vivaient encore en 2002.

amené ses ressortissants à se déplacer vers d'autres régions, notamment orientales. Les Mbundu, globalement considérés comme des partisans de l'UNITA (dont le leader, Jonas Savimbi, était lui-même un Mbundu), ont largement dominé le peuplement du site de Maheba depuis le milieu des années 1970 et la prise du pouvoir par le MPLA en Angola. Ils peuplèrent, dans un premier temps, les parties restantes d'Old Maheba (les routes n°s 14 à 28, formant les zones B et C). Puis l'extension de New Maheba a été ouverte en 1985. Elle se peupla, jusqu'au début des années 1990, avec l'arrivée de nouveaux réfugiés mbundu, mais aussi lunda et luvale, ces derniers étant tenus pour des partisans du MPLA, originaires de régions situées plus à l'est, comme Moxico, qui ont été occupées plus récemment par l'UNITA ou qui ont fait l'objet d'affrontements réguliers entre les deux forces en guerre.

Les Mbundu du camp se disent eux-mêmes plus « civilisés » que les autres réfugiés arrivés avant ou après eux des régions orientales. Ils disent qu'ils parlent mieux le portugais, qu'ils sont davantage scolarisés qu'eux et qu'ils « veulent les dominer », selon les termes d'un ancien réfugié mbundu. Pour autant, cela ne s'est pas traduit par des affrontements ethniques violents sur le site. Certains réfugiés considèrent d'ailleurs que ces clivages, ou parfois ces « frictions » (*atritos*), ne sont pas exactement ethniques, mais viennent plutôt du fait que les uns sont « des gens de l'UNITA » et les autres « des gens du MPLA »¹. Par exemple, certains des 10 000 réfugiés arrivés lors de la dernière très grande vague de septembre-octobre 2000 furent d'abord placés à l'extrême du camp, en zone H, ouverte en 1999 pour faire face aux afflux de nouveaux arrivants : étant des Mbundu chassés des

1. Ce que confirment les quelques incidents (rapportés par Julia Powles) au début des années 1990 entre partisans de l'UNITA et du MPLA, dans le camp, à l'occasion de la tenue des élections en Angola en septembre 1992, tout comme l'existence, mentionnée par le même auteur, d'un « haut niveau de conscience politique parmi les réfugiés », ce qu'on a pu également constaté, mais davantage chez les réfugiés les plus anciens et les plus âgés (J. Powles, « Tales of fish... A field report : Angolan refugees in Zambia, September 1992 to July 1993 », 18 p. ms., s.l., 1993).

régions centrales et orientales d'Angola par la conquête du MPLA, ils ne s'entendirent pas avec des Lunda et Luvale – arrivés un peu avant eux des régions orientales et frontalières, lorsque l'UNITA avait elle-même pris le contrôle de la région. Ces groupes-ci « ne [les] laissèrent pas s'installer ». Les Mbundu demandèrent donc à LWF, l'ONG gestionnaire du camp pour le compte du HCR, de les « redistribuer » auprès d'autres habitants installés plus haut sur le site, à Old Maheba, depuis les années 1970, et appartenant au même groupe ethnique qu'eux. Ces Mbundu récents, comme les plus anciens installés, étaient assimilés aux partisans de l'UNITA, alors que les Luvale étaient considérés comme proches du MPLA... « Mais ici, notent les réfugiés mbundu qui racontent cet épisode lors d'une réunion collective, nous sommes tous des *refugiados angolanos*. »

D'une manière générale, les résidants des zones anciennes sont bien installés dans le camp, et fiers de ne pas avoir besoin de l'assistance humanitaire. Ils vivent grâce à leur autosuffisance agricole, à la vente d'un surplus agricole (en maïs, manioc et patate douce principalement), à un peu de commerce de détail sur les petites places de marché – une par zone, comprenant selon les cas de dix à trente petits éventaires et quelques boutiques bâties en dur. Enfin, une part non négligeable reçoit quelques revenus grâce à des emplois dans les ONG. Cette partie de la population du camp, ancienne, intégrée et se considérant comme peu assistée, compte, en janvier 2002, un peu plus de 20 000 habitants, soit 35 % de la population totale, et elle occupe 60 % de la surface totale du site. En outre, certains des plus anciens réfugiés se sont « approprié » des terres dans la partie du camp située plus au sud, qui a été rattrapée vingt ans plus tard par l'extension progressive du site due à l'arrivée d'autres réfugiés.

Environ 30 000 de ceux-ci sont arrivés à Maheba entre la deuxième moitié des années 1990 et 2001. Ils ont été répartis encore le long de quelques « routes », puis, l'espace disponible se réduisant, regroupés en « villages »¹. Ils forment la catégorie que

1. On appelle « villages » les nouvelles extensions du camp depuis 1995.

j'ai désignée comme celle des réfugiés *récents*. On trouve parmi eux des Angolais des régions centrales et orientales (mbundu, lunda et luvale), comme dans les vagues précédentes, mais aussi des Congolais de RDC, des Burundais et Rwandais hutu.

Un groupe de 2 500 Rwandais hutu a ainsi « ouvert » une nouvelle zone dans le camp, la zone G, en novembre 1997¹. Ils arrivaient du Rwanda, qu'ils avaient fui en juillet 1994 pour Goma, puis pour le sud-Kivu, au Zaïre (actuelle RDC). Début 1997, ils ont fait la traversée du lac Tanganyika et sont entrés en Zambie, où ils ont été regroupés pendant neuf mois dans un camp de transit au nord du pays. Ensuite, ils ont été évacués vers Maheba en novembre 1997. D'autres Rwandais sont arrivés un peu plus tard. Après leur évacuation forcée des camps de Goma, Bukavu, Uvira, à la frontière entre le Congo (RDC) et le Rwanda, en 1995-1996, ils avaient erré pendant plusieurs mois au Congo (RDC). Puis ils réussirent à entrer en Angola sous protection de l'UNITA, après avoir été repoussés par les forces gouvernementales et le MPLA. Ils vécurent un temps dans la zone de la rébellion : « L'UNITA faisait travailler les plus forts », raconte un de ces réfugiés, et certains Hutu rwandais ont même intégré les forces armées de l'UNITA. En 1997, plusieurs milliers d'entre eux furent accueillis dans les camps de « retournés » angolais ouverts dans la région orientale de Moxico², et placés sous la protection du HCR, avec l'assistance des ONG Lutheran World Federation et Médecins sans frontières. Après un an dans ces camps, la reprise des combats dans la région entre l'UNITA, les forces gouvernementales et le MPLA provoqua leur fuite comme celle des « retournés » angolais. Un groupe de 3 000 à 3 500 Hutu rwandais est ainsi entré en Zambie fin 1998 et a été placé en centre de transit (à Mwinilunga, près de la frontière angolaise) sous contrôle de la police zambienne. De là, le groupe fut transféré à Maheba dans les premiers mois de 1999, où une partie rejoignit les réfugiés hutu qui étaient arrivés fin

1. Cette zone compte actuellement 3 500 résidants.

2. Retours consécutifs au second accord de paix de Lusaka en 1994.

1997 par l'est, pendant qu'une autre gagna une zone déjà occupée par des réfugiés congolais. Des milliers d'Angolais arrivés à la même époque, entre la reprise de la guerre en Angola (en 1998) et 2000-2001, ont également le souvenir d'interminables parcours, passant des mois à marcher de village en village, à se nourrir de feuilles et de fruits trouvés en forêt (*la mata*), à voir leurs familles dispersées ou partiellement décimées par les attaques dont les civils étaient la cible. Après une année d'errance ou plus, ils arrivèrent par petits groupes à la frontière zambienne. Si l'exode difficile est encore proche chez ces réfugiés récemment arrivés, ils sont aussi confrontés à des problèmes d'installation dans le camp d'autant plus préoccupants que, après les deux premières années de présence, ils perdent le droit à la ration alimentaire du PAM.

Les « villages » où se retrouve cette catégorie de réfugiés récents ressemblent parfois à de très petits noyaux urbains : le long de la piste sont rassemblées une fontaine, une école¹, quelques boutiques, une place de marché avec une vingtaine d'échoppes, mais les terres qu'ils peuvent cultiver sont rarement attenantes aux habitations. Ces réfugiés ont, pour la plupart, reçu leur lopin de terre de 2,5 hectares, certains s'appropriant même, sans le déclarer, davantage de surface aux limites du site. C'est le cas des Rwandais et des Burundais, habiles agriculteurs de marais, pêcheurs et commerçants, qui ont dynamisé certaines productions commerciales du camp, en particulier celles du poisson et du riz, cultivé en zones marécageuses, où ils font aussi de la patate douce hors saison. D'autres n'ont pas encore reçu officiellement de terres : certains s'« approprient » celles qu'ils

1. L'ONG Jesuit Refugee Service (JRS) a un programme d'alphabétisation et d'enseignement pré primaire sur l'ensemble du site, réalisé dans vingt-cinq écoles et accueillant un peu plus de deux mille élèves. L'administration zambienne a, pour sa part, quatre établissements d'enseignement primaire et un de premier cycle du secondaire dans la partie ancienne du camp, établissements dont l'accès est payant. Les familles de réfugiés installés ont parfois les moyens de payer ces droits de scolarité, et JRS a également un programme de bourses pour permettre à certains enfants de réfugiés d'accéder au premier cycle du secondaire.

voient en friche, d'autres cultivent sur le terrain que le HCR leur a accordé pour construire leur habitation (un lot de 50 mètres sur 25 mètres), ou se mettent au service des *installés*, « réfugiés anciens » occupant depuis longtemps plusieurs terres.

Une dernière catégorie est formée par la génération des *nouveaux arrivants*. Ils se trouvent dans une situation d'extrême dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire internationale sur les plans alimentaire, médical, psychologique, social. À la descente des camions qui les ont amenés des zones frontalières où ils ont été préalablement enregistrés, ils sont regroupés dans deux centres de transit, en principe pour quelques jours, en fait pour plusieurs semaines. Ils sont ensuite transférés vers des espaces de forêt vides, où ils formeront de nouveaux « villages », chacun d'entre eux regroupant environ un millier de personnes.

Les centres de transit sont des alignements de tentes, plus rarement de bâtiments en briques de terre séchée. Les soins médicaux y sont assurés à l'arrivée dans les postes de santé et dans deux cliniques, tous installés par MSF dans la partie récente du camp, où se trouvent les derniers arrivés, et dont les besoins ont un caractère d'urgence en situation précaire¹. La ration alimentaire du PAM est distribuée une fois par mois². Cependant, durant plusieurs mois consécutifs, dans les années 2001 et 2002, l'aide a consisté en demi-rations, c'est-à-dire que la quantité distribuée pour un mois ne couvrait que quinze jours de nourriture minimale (en maïs, en huile et en sel), ce qui a eu pour effet d'accentuer le dénuement des nouveaux arrivants.

Fatigués, hagards, affamés ou malades, ces derniers parlent peu et restent assis ou allongés la plupart du temps. Leur

1. Par ailleurs, des cliniques gérées par l'administration zambienne opèrent dans les parties anciennes du site.

2. Nous l'avons dit, les réfugiés reçoivent la ration alimentaire deux années durant après leur arrivée, à la suite desquelles ils sont supposés disposer de leurs propres récoltes si une surface de terres agricoles leur a effectivement été attribuée. Il y avait 25 000 bénéficiaires de l'aide alimentaire en mai 2002, soit 43 % de l'ensemble des réfugiés de Maheba.

condition tient au mauvais état de santé comme à la décomposition des familles au moment de l'arrivée, au manque d'adultes, en particulier d'hommes en âge de travailler. Un relevé effectué dans un des deux centres de transit à la fin du mois de janvier 2002 (le *Transit Centre H*) a permis de constater la présence de 499 personnes, dont 99 hommes, 112 femmes et 288 enfants de moins de quinze ans (58 %). Un autre groupe de réfugiés, arrivés début février 2002 dans l'autre centre de transit du camp (*Transit Centre 44*), était composé de 82 personnes réparties en 21 familles, 6 étant dirigées par un homme, 15 par une femme sans conjoint, plus un adolescent seul. Les moins de quinze ans représentaient au total 61 % de ce groupe en transit, et les hommes adultes 16 %¹.

Dans les centres de transit, les réfugiés restent regroupés en grand nombre dans d'immenses tentes ou de vastes bâtiments vides, ou encore dans des tentes plus petites alignées les unes contre les autres : ce sont des lieux d'attente, sans intimité, où ils n'ont rien à faire. Lorsqu'ils quittent ces centres, ils sont placés sur un espace vide à défricher, avec une bâche, une ou deux couvertures et quelques ustensiles de cuisine. L'aménagement de cet espace, la fabrication des cases, la préparation des sols pour y faire un peu de culture : toute cette installation, minimale, leur prend plusieurs mois.

L'accès aux lieux et le pouvoir sur les lieux

Le rapport entre les réfugiés installés, les réfugiés récents et les nouveaux arrivants de Maheba ne relève pas d'une « logique de l'exclusion », telle que Norbert Elias et John Scotson ont pu l'analyser dans une banlieue de Leicester, en Grande-Bretagne, à la fin des années cinquante : au sein d'un groupe ethniquement et sociologiquement très semblable, les anciens habitants (*established*) stigmatisaient et discriminaient les *outsiders*, qui étaient

1. Par ailleurs, un « camp des vulnérables » regroupe à l'écart 130 vieillards, handicapés et enfants sans famille.

« marginaux » par le seul fait d'être arrivés plus récemment¹. Au contraire, le rapport entre les trois « classes » de réfugiés de Maheba montre l'existence d'une logique de l'inclusion dans la domination. Et paradoxalement, le mauvais fonctionnement local du système humanitaire renforce le poids fonctionnel de cette logique d'inclusion et de domination. L'établissement de rapports sociaux presque « normaux », c'est-à-dire aussi inégalitaires et inclusifs qu'ils peuvent l'être dans un cadre villageois ou communautaire, crée les conditions d'une localité, au sens d'une identification aux lieux, différenciée en fonction de leur accessibilité et de la possibilité qu'ont les uns ou les autres d'exercer un pouvoir.

Les installés constituent à Maheba une population stable et globalement privilégiée, instaurant des relations de protection et de domination avec les deux autres vagues de réfugiés. Les pouvoirs qu'ils détiennent sur les autres concernent l'aide immédiate, l'accueil, les travaux agricoles temporaires. Ce pouvoir a des fonctions d'intégration sociale d'autant plus efficaces et vitales que l'administration générale du camp, dont dépendent surtout les nouveaux arrivants, fonctionne mal. L'imbrication entre le pouvoir des installés (ou de certains d'entre eux) et le mauvais fonctionnement de l'aide humanitaire favorise de nombreuses pratiques de « corruption » et de détournement. Certains employés, locaux et réfugiés, travaillant pour l'organisation chargée de la distribution des rations du Programme alimentaire mondial, procèdent, par exemple, à de rapides déchargements de quelques sacs de maïs sur le chemin menant aux points de distribution. Ces sacs, rassemblés devant telle ou telle case, sont ensuite revendus au détail sur les petites places de marché.

Les installés bénéficient de plus d'espace et de plus de ressources ; ils ont aussi des problèmes de statut et, pourrait-on dire, de « seconde génération » : « Quand même, on est des réfugiés », commente un ancien du camp, qui entretient depuis plus de

1. Voir Norbert Elias et John Scotson, *Logiques de l'exclusion. Enquête socio-logique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 1997 (1^{re} éd. anglaise : 1965).

vingt-cinq ans une nostalgie de l'Angola dans les rencontres régulières avec ses amis angolais, certains étant des Mbundu, comme lui, d'autres des employés des ONG, comme lui également. Être réfugié, dans ce cas, signifie être maintenu sur un site du HCR comme seul lieu légal de vie, sauf dérogations temporaires. De même, le droit de travailler n'existe que dans le cadre du camp, pour les réfugiés eux-mêmes et plus encore pour leurs enfants adultes, dont les études hors du camp nécessitent des dérogations et qui n'ont pas le droit de travailler dans le pays d'accueil en tant que réfugiés. En ce sens, les installés restent bien dépendants du système humanitaire, même s'ils ne sont plus quotidiennement assistés sur le plan alimentaire ou sanitaire. Ils y trouvent le cadre d'une certaine tranquillité, d'une vie relativement bien assise, d'un statut social local, non transférable ailleurs. Cela explique le peu d'enthousiasme qu'ils mettent, dans l'ensemble, à envisager leur retour en Angola après l'annonce d'un accord de paix en 2002.

Les réfugiés récents, pour leur part, perçoivent très bien tous les problèmes que leur posent les installés : problème d'inégalité dans l'échange, entre la « solidarité » dont ils bénéficient de la part de leurs concitoyens d'origine (les installés) et l'allégeance faite en retour (impliquant services et travaux agricoles) ; problème lié à l'accès privilégié des anciens aux terres agricoles, accès qui permet à moyen terme non seulement l'autosubsistance, mais aussi la formation de revenus grâce à la vente, dans et hors du camp, de certains produits¹ ; problème de compétition pour accéder aux emplois dans les ONG, dont les revenus, même modestes et temporaires, permettent des investissements locaux

1. Des commerçants zambiens viennent chercher, juste à la sortie du camp, des produits agricoles (maïs, manioc, patates douces, principalement) qu'ils achètent à très bon marché aux réfugiés-agriculteurs (achats officieux, non taxés et hors marché, bien que parfaitement publics) et qu'ils revendent ensuite dans les villes du Copperbelt et à Lusaka, la capitale, aux prix des marchés locaux. Dans ce cadre, la compétence technique des Rwandais et des Burundais pour travailler dans les marais leur permet d'occuper des zones agricoles délaissées par les réfugiés angolais et ainsi de s'insérer sans difficulté dans cette agriculture commerciale.

(dans l'agriculture ou le petit commerce, par exemple). Il y a là une source de plaintes constantes de la part des réfugiés récents, une source de frustrations et de conflit local potentiel, autour d'enjeux ressemblant assez aux habituels enjeux fonciers ou d'accès à l'emploi, mais sans se confondre totalement avec eux, puisque rien – terre, habitation ou emploi – n'est réellement acquis en droit : tout dépend du contexte de guerre, qui justifie le cadre humanitaire comme réalité précaire, sans avenir, au sein de laquelle ces différences sociales se constituent.

La possibilité du départ, chez les réfugiés angolais récents (et qui ont de deux à cinq ans de présence dans le camp), vient dénouer ces antagonismes et ces inquiétudes. C'est dans cette catégorie de réfugiés que l'option du retour se concrétise, généralement associée, dans les explications qu'ils donnent de leur volonté de partir, au « mauvais traitement » qu'ils disent subir dans le camp, et qui rend d'autant plus compréhensible leur volonté de récupérer des terres abandonnées chez eux il y a relativement peu de temps. Cela inquiète les non-Angolais : les Hutu en particulier, qui n'envisagent pas de retourner au Rwanda ou au Burundi, et dont le dynamisme agricole, commercial et associatif a facilité l'intégration rapide sur le site humanitaire.

Dès leur arrivée à Maheba, les nouveaux venus, enfin, constatent que leur minimum vital, à défaut d'être entièrement pris en charge par les organisations onusiennes et humanitaires en place, se négocie avec les réfugiés installés. Que ce soit dans les centres de transit ou lors de l'arrivée sur les lieux où vont être établis les « villages », la distribution de nourriture, de couvertures, de casseroles, de bêches, de morceaux de savon, de bâches en toile plastifiée se fait très progressivement, parfois après plusieurs jours d'attente ; elle donne lieu à des querelles avec les agents de l'ONG qui font la distribution, à des disputes entre réfugiés, à d'interminables files d'attente. Tout tarde à venir, et rien n'est suffisant. Des détournements de l'aide, certains abus de pouvoir de la part de ceux qui la distribuent ont fait l'objet de rumeurs, de plaintes et de constats. Pour trouver à manger, les réfugiés nouveaux arrivants doivent donc très vite demander,

autour d'eux, des prêts de denrées alimentaires, des prêts d'argent, des semences pour démarrer quelques cultures. Ils travaillent à la tâche pour les réfugiés installés, lesquels occupent déjà depuis longtemps une partie des espaces où doivent prendre place les nouveaux arrivants. Ainsi, les terrains prévus pour l'emplacement du dernier « village » créé par l'administration du camp en mars 2002 (le « village n° 17 ») sont en partie occupés à l'arrivée des nouveaux réfugiés par les cultures des anciens, installés depuis près de vingt ans et résidant dans le secteur de New Maheba, à plusieurs kilomètres de là. Ces derniers libèrent une partie des terres pour permettre l'installation des nouveaux arrivants (un peu moins d'un millier de personnes), lesquels ont trouvé sur d'autres terres, encore gardées et cultivées par les installés, un lieu de travail rémunéré à la tâche et proche. Le paiement se fait en général en nature : nourriture, ou plants de patate douce ou de manioc.

Si les nouveaux arrivants n'ont d'autre stratégie que de se plaindre en permanence du « mauvais traitement » que leur réserve l'ONG gestionnaire du site, de la faim et de l'absence d'abri, s'ils constatent que la solidarité des autres réfugiés est comptée, leur volonté de retour en Angola dépend cependant de garanties institutionnelles : organisation du retour (en camion) par le HCR avec accord du gouvernement angolais, pacification des dernières zones en guerre, garantie de trouver des ressources agricoles et alimentaires sur les lieux du retour.

Retours en Angola ?

Ce qui est en question dans la situation des réfugiés de Maheba après l'annonce de la fin de la guerre en Angola, de la possibilité du retour pour les Angolais et de l'éventualité de la fermeture du camp, c'est la conception même de la localité (entendue, nous l'avons dit, comme identification à un lieu donné). D'une façon générale, dans les milieux politiques et humanitaires qui traitent des réfugiés, les lieux d'origine sont

considérés comme la référence identitaire et la place sociale naturelle des populations déplacées sous la contrainte. Cette conception linéaire, non contradictoire, du lieu d'où l'on vient, d'où l'on a été chassé par la violence et où l'on veut revenir, ne peut que déboucher de manière dominante et univoque sur l'expression d'un « droit au retour », défendu comme revendication à la fois politique et vitale indiscutable, mais aussi sur la « priorité au retour », le retour étant présenté comme seule solution à long terme par le HCR. Le renvoi des populations du Sud « chez elles », propre aux actuelles politiques sécuritaires européennes, utilise le même argument identitaire du retour « chez soi ». Pourtant, très souvent, les êtres en exil, au moment même où les organisations internationales, ou bien les États, prévoient celui-ci, ont déjà fait l'expérience d'un nouvel emplacement dans les zones urbaines ou sur les sites humanitaires où ils se sont retrouvés d'abord confinés malgré eux, et dont ils ont dû s'accommoder durant plusieurs années. Cette constatation est plus importante encore dans le cas de la « seconde génération » de réfugiés, c'est-à-dire ceux qui sont nés dans les camps ou qui y sont arrivés enfants.

L'expérience initiale, violente, du *déplacement* amène à repenser les différents aspects de l'*emplacement* des réfugiés. Dans un premier temps, la perte des lieux d'origine met en question l'évidence même de l'identification locale, en tant qu'identité d'origine et structurante : une fois défaite, distante et ainsi plus objectivée, cette relation à l'espace d'« origine » apparaît comme le résultat d'investissements, de stratégies, de « techniques de production de la localité¹ ». Aussi anciennes soient-elles, ces stratégies, symboliques ou économiques, ont formé les « lieux anthropologiques » auxquels les personnes se sont attachées².

1. Arjun Appadurai, *Modernity at Large. Cultural Dimension of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996, p. 182.

2. Marc Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, op. cit. À propos de la relation entre déplacement et emplacement, voir Liisa Malkki, « Refugees and exile : From “Refugee Studies” to the National Order of Things », *Annual Review of Anthropology*, n° 24, 1995, p. 495-523.

Dans un deuxième temps, l'exil est le contexte des actions individuelles et collectives, dans lequel d'autres stratégies d'*emplacement* peuvent être développées. Comme elles n'effacent pas nécessairement la mémoire des lieux perdus, une pluralité cumulative des identifications locales se dessine ainsi. Cet ancrage à plusieurs lieux – et, potentiellement, à un réseau de lieux – confirme le poids du « local » (face au « global » des cosmopolites), tout en détachant ce local de la référence à une racine, à un enracinement, et à une origine unique et définitive. Pour les réfugiés vivant à Maheba, on voit que la guerre et l'exil ont complexifié la conception des lieux, modifié les conditions de leur appropriation et entraîné des recompositions sociales autant que spatiales. La formation d'un nouvel emplacement pour les réfugiés arrivés par vagues successives a dépendu de la formation d'un ordre social sur l'espace de l'intervention humanitaire – autrement dit, des relations qui se sont nouées entre les différentes catégories de réfugiés pour l'accès aux ressources et aux places. C'est à partir de cette dynamique catégorielle, qui s'est construite au fil du temps dans ce camp, et des changements identitaires qui l'ont accompagnée que se conçoivent les réponses à l'offre de retour¹.

Les camps sont des ébauches d'agglomérations, parfois de chapelets de villages, parfois de villes, toujours maintenues dans l'inachèvement, mais dont le dépeuplement, voire la disparition complète, inquiète. La fin des camps est toujours un problème, pratique et politique.

Ainsi, à l'autre bout de la Zambie, près de la frontière avec le Mozambique, un autre site de réfugiés installé en milieu rural, le site d'Ukwimi, ouvert en 1987, a été évacué en 1994 lorsque

1. Ainsi, l'organisation d'un rapatriement collectif par le HCR (annoncé pour le courant de l'année 2003) donne lieu à des interprétations contradictoires. Elle est comprise par certains réfugiés comme une obligation de rentrer, qu'ils redoutent, alors que d'autres croient y voir la garantie officielle de retrouver dans le pays d'origine les conditions qui existaient avant leur fuite.

les quelque 25 000 réfugiés mozambicains qui y étaient abrités furent rapatriés vers leur pays, après une forte incitation à partir, notamment de la part du gouvernement zambien et du HCR. Le gouvernement récupéra alors les terres qui, comme à Maheba, lui avaient été cédées, des années plus tôt, par les chefferies locales. Il les mit à la disposition de colons et de quelques réfugiés qui avaient refusé de rentrer après l'accord de paix au Mozambique. Mais ces derniers se trouvèrent fragilisés, en situation illégale, considérés comme des étrangers devant régulariser leur séjour dans le pays¹.

À Maheba, en 1996, près de deux ans après la signature du deuxième accord de paix en Angola et avant la reprise des hostilités en 1998, un journaliste zambien s'interrogeait sur le devenir du camp après la guerre. « Sujet brûlant » au sein de l'administration zambienne, révélait-il, la possibilité du retour des réfugiés dans leur pays d'origine faisait découvrir au pays d'accueil qu'il y avait là, sur le sol national, quelques milliers d'agriculteurs dont une partie de la récolte était revendue dans le pays, mais aussi des infrastructures importantes (écoles, cliniques, quelques logements de fonction, puits et réserves d'eau, pistes et habitations)². Un phénomène qui serait amplifié en 2002 parce que la population du camp aurait plus que doublé depuis 1996 et que les équipements auraient augmenté, tout comme les produits de l'agriculture commerciale.

Ainsi, au-delà de chaque cas particulier, se dessine un constat général : si la guerre génère ses propres espaces d'exception, certains de ceux-ci lui survivent et se transforment en processus durables de peuplement, voire d'urbanisation précaire, imprévue, hybride.

On peut imaginer une sorte de ville. La ville pourrait s'appeler Maheba, du nom de la rivière qui la longe à l'ouest et qui donna

1. Une étude de ce site dans le cadre d'une analyse de la politique d'asile du gouvernement zambien est présentée par Véronique Lassailly-Jacob, « Quelles réponses à l'afflux des réfugiés ? L'exemple zambien », *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 2, 2002, p. 211-222.

2. Lewis Mwanagombe, « What becomes of Meheba after Angolan refugees go home ? », *Zambia Today*, 23 mars 1996.

LA LONGUE VIE DES RÉFUGIÉS ANGOLAIS EN ZAMBIE

autrefois son nom à un camp. Elle pourrait même devenir, selon les termes qu'employait déjà en 1996 le journaliste Lewis Mwanagombe, « un gros morceau de richesse à s'approprier au milieu de nulle part¹ ». On comprendrait alors que les réfugiés ont été, plus encore que des défricheurs, les inventeurs de nouveaux espaces.

1. *Ibid.*

Les camps-villes. La Somalie au Kenya

« Après tout c'est peut-être un blasphème complet de supposer que tous les exilés désirent ardemment rentrer dans ce qui était leur "chez eux" ; ce pourrait bien être une illusion de croire que, pour un exilé, les dés ont été jetés et que la contrée lointaine restera à tout jamais son point de repère... ce pays que l'on a peint sur les murs de la mémoire à l'instar d'une fresque et qui peut se vanter d'avoir plus de traits distinctifs que n'importe quel autre. Jadis, la Somalie venait de temps à autre se hisser dans mes souvenirs comme un sauteur à la perche, son aridité aux mille mirages se précisait aussitôt pour former une réalité vaporeuse, ses arbres épineux venaient trouer le matelas de mes visions nocturnes. Hélas ! cela n'est plus, et même mes rêves m'ont été arrachés¹... »

Les camps de réfugiés agglomèrent des dizaines de milliers d'habitants pour des périodes en général beaucoup plus longues que celle de l'urgence. À tous les niveaux, l'intervention humanitaire présente une tendance à se figer, à se fixer sur les lieux

1. Nuruddin Farah, « Un pays exilé », *Vacarme*, n° 24, 2003, p. 60 (édition originale : « A Country in Exile », 1995, traduction française : Guillaume Cingal).

de son implantation, même si ce processus est contemporain de pratiques et de discours qui ne font que se référer à « l'urgence ». L'hypothèse que je souhaite mettre à l'épreuve maintenant, dans l'étude des camps de réfugiés somaliens à Dadaab au Kenya, prolonge les conclusions de Maheba à propos de la localité. C'est celle des camps-villes. L'intervention humanitaire transforme le cadre, originellement vide, dans lequel se sont édifiés des camps : progressivement, ceux-ci deviennent les lieux d'une organisation de l'espace, d'une vie sociale et d'un système de pouvoir inexistants ailleurs. Ils imposent une « mise à jour » des fondements locaux de l'identité et, s'il veut suivre au plus près la problématique des réfugiés qu'il cherche à comprendre, l'ethnologue, pragmatique en philosophie, arrive au même constat que le romancier exilé somalien : après tout, c'est peut-être une erreur de toujours supposer que les exilés désirent rentrer dans ce qui était leur « chez eux »...

La question des camps-villes

Les camps sont des dispositifs paradoxaux, des hybrides ; ils forment parfois des camps-villes. D'une part, les individus rassemblés dans ces espaces le sont explicitement au titre d'un statut de victimes. Cette justification de leur présence et de l'existence des camps les transforme, du point de vue humanitaire, en sans-nom, au sens où aucune référence identitaire n'est supposée altérer la prise en charge de la vie physique des victimes (sécurité, santé, alimentation) : celle-ci s'adresse à des personnes relevant de factions, de régions ou d'États qui peuvent être tout autant amis ou ennemis, alliés ou adversaires. La reconnaissance des individus dans le dispositif pratique et idéologique humanitaire induit donc la non-existence sociale et politique des bénéficiaires de l'aide. Cela ne signifie pas que les acteurs humanitaires croient eux-mêmes à cette non-existence, mais celle-ci est une composante essentielle de la fiction à laquelle ils doivent bien se résoudre s'ils veulent donner un sens à leur présence sur les

terrains de leur intervention¹. Ne connaissant en principe que les victimes, les camps sont des espaces producteurs de problématique identitaire au sens où, comme Michael Pollak l'avait observé à propos de l'expérience concentrationnaire, « l'identité ne devient une préoccupation et, indirectement, un objet d'analyse que là où elle ne va plus de soi, lorsque le sens commun n'est plus donné d'avance et que des acteurs en place n'arrivent plus à s'accorder sur la signification de la situation et des rôles qu'ils sont censés y tenir² ». L'action ambiguë et la situation paradoxale sont, dans le cadre humanitaire, les éléments d'une contrainte morale qui peut être plus violente à mesure qu'elle dure, car elle laisse les sujets littéralement sans voix, sans recours à la possibilité d'un conflit ouvert, à moins de sortir du carcan de l'identité victimaire dans laquelle ils sont pris et piégés, cette identité victimaire se révélant être au bout du compte un subtil moyen de contrôle des individus. Situation imprévisible, étrange, à laquelle on n'a pas été préparé, qui provoque un questionnement sur sa propre identité, déjà blessée par les violences, les pertes et les déplacements vécus.

D'autre part, ce dispositif de survie *a minima* ou de préservation de la « vie nue » que représentent le camp et son organisation peut aussi être décrit en des termes identiques à ceux qu'on utilise aujourd'hui pour décrire les villes – hétérogénéité, complexité, rassemblement, concentration. Plus encore, une attention particulière pour tout ce qui naît à partir de presque rien, pour les commencements et pour l'ampleur de ce qu'ils annoncent, ouvre la voie à une approche descriptive et anthropologique qu'on peut désigner comme une ethnographie urbaine des camps. Il ne s'agit pas de « comparer » le camp à la ville comme deux réalités distinctes que rapprocheraient intellectuellement des jeux d'analogies, de métaphores, de superpositions d'images. De fait, on le voit de manière récurrente, dans la durée

1. Je reviendrai plus loin sur la forme et le sens de la fiction humanitaire comme représentation du monde et de la personne (chapitre 11).

2. Michael Pollak, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990 (2^e éd., 2000), p. 10.

les camps créent des opportunités de rencontres, d'échanges et de réélaborations identitaires parmi tous ceux qui y vivent. Dès lors, on peut se demander si et comment le dispositif humanitaire des camps produit de la ville.

Le camp de réfugiés peut-il devenir une ville au sens d'un espace de sociabilité urbaine, voire au sens d'un espace politique, d'une cité ? Et si ce n'était pas le cas, qu'est-ce qui l'en empêcherait ? Peut-il ou non s'émanciper de sa contrainte initiale d'enfermement et de mise à l'écart, comme ont pu le faire, dans d'autres contextes historiques, les *townships* de l'apartheid, les campements africains des villes coloniales ou les différentes versions historiques de ghetto, qui furent d'autres formes mutilées de constitution urbaine¹ ?

J'ai mené une enquête dans les camps de Dadaab, au nord-est du Kenya, au cours des mois de juin et juillet 2000. Mon insertion locale s'est faite dans le cadre de l'ONG Médecins sans frontières (MSF, section de Belgique) qui assurait l'assistance médicale des trois camps. Je dormais dans le *compound* de MSF et me rendais chaque matin dans les camps, situés à une dizaine de kilomètres, dans les véhicules de la même ONG roulant au sein du convoi humanitaire, sous escorte de la police kenyane. Pour des raisons de sécurité, je devais quitter les camps le soir, comme l'ensemble du personnel humanitaire kényan et expatrié. Cela ne m'a pas empêché, au bout de quelques jours, de pouvoir circuler librement dans les différents secteurs des camps, sollicitant moi-même l'accompagnement d'un réfugié employé par

1. À propos de la dynamique des cités africaines dans les villes coloniales, voir Georges Balandier, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, FNSP, 1955 (2^e éd., 1985). Sur les villes de l'apartheid, voir notamment David Smith (dir.), *The Apartheid City and Beyond. Urbanisation and Social Change in South Africa*, London, Routledge, 1992, et Philippe Gervais-Lambony, *Territoires citadins. 4 villes africaines*, Paris, Belin, 2003. Sur les ghettos urbains contemporains et l'émergence d'un « hyperghetto », voir Loïc Wacquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, Paris, La Découverte, 2006. Plusieurs exemples de ségrégations urbaines et de leurs dépassemens sont présentés et discutés dans Michel Agier, *L'Invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 1999.

MSF, autant pour me guider que pour traduire les conversations (du soomaali à l'anglais) lorsque c'était nécessaire.

Les camps de Dadaab. Abris, *highway* et *video shops*

Cette enquête m'a permis de mettre en évidence trois ébauches d'une forme probable de vie urbaine : ébauches d'une symbolique des espaces, d'une différenciation sociale et d'un changement identitaire. Je les évoquerai à grands traits, sans prétendre donner une description achevée. Mon but est surtout ici d'ouvrir quelques pistes pour l'enquête ethnographique, dans un de ces nouveaux espaces de vie dont on n'imaginait certainement pas, il y a quelques décennies, qu'ils pourraient figurer parmi les terrains légitimes de l'anthropologie¹.

Bien qu'ils soient aussi peuplés que tout le reste du district de Garissa dans lequel ils se trouvent, les trois sites du HCR de Dadaab n'apparaissent pas sur la carte du Kenya. Le camp d'Ifo (45 000 habitants et 10 000 abris) a été ouvert en septembre 1991 ; celui de Dagahaley (34 000 habitants et environ 7 000 abris) en mars 1992 ; et celui de Hagadera (45 000 habitants) en juin 1992². Ils sont situés dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres de part et d'autre du village de Dadaab, où se trouve le campement des organisations onusiennes et humanitaires qui les gèrent. La population est à plus de 90 % d'origine somalienne ; on trouve également quelques réfugiés sud-soudanais, éthiopiens, érythréens et ougandais. Des rations alimentaires du PAM sont distribuées tous les quinze jours dans les

1. Les données présentées dans ce chapitre datent de 2000. Une partie d'entre elles a été analysée dans M. Agier, *Aux bords du monde, les réfugiés*, *op. cit.*, puis, plus systématiquement, dans l'article « Between war and city. Toward an urban anthropology of refugee camps », *Ethnography*, vol. 3, n° 3, 2002. Depuis lors, des départs (par exemple, la réinstallation aux États-Unis des 10 000 « Somalis bantous » en 2005) ont été compensés par de nouvelles arrivées massives, à la suite de la reprise des violences en Somalie en 2006-2007.

2. Soit un total de 124 000 habitants en 2000 dans les trois camps de Dadaab. Les dernières évaluations quantitatives du HCR font état d'environ 160 000 occupants en 2007.

dépôts gérés par l'ONG CARE (section canadienne), qui prend aussi en charge une partie de la scolarisation¹ et apporte un soutien à quelques activités sociales et artisanales. Médecins sans frontières (MSF-Belgique) gère plusieurs postes de santé, trois hôpitaux de brousse et des équipes volantes de soin. Enfin, la sécurité des réfugiés et des intervenants humanitaires est à la charge de deux cent cinquante agents de la police kenyane, dont l'action est coordonnée par l'administration du HCR qui fournit leurs tenues et leurs véhicules.

Le HCR a construit des clôtures faites d'épineux et de barbelés pour fermer, sur plusieurs kilomètres, le pourtour des camps et les « blocs » intérieurs, lesquels sont des terrains de 2 à 3 hectares où sont regroupés 100 à 150 abris et 300 à 600 réfugiés en moyenne. Les réfugiés ont été rapprochés par bloc selon leur provenance, leur ethnie et éventuellement leur clan d'origine, et sont généralement désignés en termes ethniques globaux (Soomalis) ou de nationalités (*Ethiopians, Sudanese*). À leur arrivée, tous ont reçu la même toile de plastique bleu et blanc du HCR, un matelas, quelques ustensiles de cuisine. Ils sont allés chercher du bois autour du camp pour fabriquer leur abri. Au fil des ans, l'habitat s'est densifié et un peu solidifié : des maisons en terre alternent avec les huttes soomaalis en branchage, toutes étant recouvertes par les toiles du HCR ; des matériaux servant à transporter l'aide internationale ont été récupérés – en particulier, la tôle des boîtes de conserve et des bidons qui, déroulée, permet de fabriquer des tuiles, des portes, des fenêtres, des tables ou des poulaillers. Les estampilles « USA », « CEE », « Japan », « WFP », « UNHCR » et les drapeaux respectifs des pays ou organismes donateurs parsèment ainsi le paysage habité.

L'environnement immédiat des abris se compose des blocs et des sections (ensembles de dix ou quinze blocs contigus) dont les limites ont été tracées au cordeau pour permettre le passage des véhicules de contrôle (police, santé et infrastructures). Cet

1. L'enseignement coranique est assuré par une ONG libyenne, Al-Haramein.

environnement se différencie assez nettement selon les groupes d'appartenance : habitat parsemé, aux enclos familiaux approximativement délimités par quelques épineux bas, et fréquents débordements du quadrillage des blocs dans le cas des Soomaalis ; au contraire, dans le « quartier » des Éthiopiens du camp d'Ifo (deux blocs contigus), on observe une forte densité d'habitat, des ruelles étroites, de hautes palissades et la présence de nombreuses boutiques – *coffee shops*, *video shops*, salons de coiffure, studios photo – sommairement dressées sous des toiles, des baraques en planches, en carton ou en tôle.

Chez certains – ceux, en particulier, qui forment des minorités internes aux camps (Éthiopiens, Soudanais, « *Soomaalil Bantus Refugees* » [ou « *SBR* »], Ougandais) –, les fermetures des espaces traduisent des comportements de crainte, de rejet, de repli et d'autodéfense. Ainsi, à Dagahaley, se trouve un bloc d'abris comprenant environ 600 Soudanais, originaires pour la plupart des villes du sud-Soudan et dont plus des deux tiers sont des hommes jeunes. Un peu plus de deux ans après son arrivée dans le camp d'Ifo, ce groupe a été replacé dans celui de Dagahaley où il a construit un espace singulier, différent de celui des réfugiés somaliens, mais différent aussi de celui des Soudanais des deux autres camps. L'habitat y est organisé en rangées de petites maisons en terre, bien alignées de part et d'autre d'une rue principale toute droite, d'une cinquantaine de mètres de long, au bout de laquelle une église en terre a été construite, avec un sens certain de la mise en perspective. Une garderie, un alignement de coins toilette-douche, un petit terrain de volley, finissent de former ce qui semble être un village moderne sud-soudanais ou, plus sûrement, le quartier d'une ville miniature. Le tout est entouré d'une haie d'épineux et de barbelés le long de laquelle, chaque nuit, douze hommes se relaient, trois par trois, pour garder le périmètre du bloc. Comme dans d'autres blocs, le portail est fermé toute la nuit à partir de 18 heures. Là, l'ennemi nocturne est le voisin immédiat : « Ce sont des Soomaalis bantus, expliquent les jeunes leaders du quartier soudanais, qui veulent faire payer le sang par de l'argent » (ils veulent dire par là qu'au moindre

problème – par exemple, une bagarre entre enfants de chaque groupe – les voisins viennent immédiatement et agressivement leur réclamer une compensation en argent). Sur le portail d'entrée, en tôle récupérée, ont été gravés les mots *Equatoria Gate*, en rappel du nom du département d'origine des habitants, situé au sud-Soudan, et qu'ils ont fui en 1994-1995.

D'autres espaces sont plus ouverts et peuvent être fréquentés indifféremment par ceux-là mêmes qui ont un habitat apparemment replié sur leur groupe ethnique ou clanique (Soomaalis, Éthiopiens ou Sud-Soudanais). C'est le cas, à Ifo, des « *coffee shops* » tenus par les Éthiopiens ou, dans les trois camps, des « *video shops* » tenus par des jeunes, aussi bien éthiopiens que soudanais ou même soomaialis, ces derniers étant en butte aux reproches moralistes de leurs aînés musulmans. Moyennant dix shillings kenyans (0,15 euro), on peut assister à l'une des deux séances de vidéo quotidiennes dans une baraque faite de planches et de branchages, au cours desquelles sont diffusés des films indiens et, à l'occasion, des matches de football.

Toutes ces activités supposent des usages de l'espace, qui transforment la vision quotidienne qu'en ont les réfugiés. Elles se sont accompagnées d'une forme esquissée de symbolique des lieux, comme l'illustre le fait que certains espaces anonymes ont été nommés par les habitants. Dans le camp de Hagadera, en particulier, l'espace du marché placé à l'entrée du camp est devenu « *the town* » en anglais et « *magalo* » en soomaali : là, des réfugiés et quelques habitants de la région vendent, le long de deux petites rues de sable bordées d'éventaires, des parts de ration alimentaire, des produits de première nécessité, servent du café ou proposent des séances de vidéo. De même, la rue la plus passante du marché est la « *main street* » du camp. Enfin, une vaste étendue de sable (50 mètres de large, 1,5 kilomètre de long) – qui part de cet espace et que les réfugiés parcouruent à pied pour accéder au principal ensemble de blocs d'abris – est appelée, en anglais, « *highway* » (« autoroute »).

Recompositions sociales et ethniques dans les camps

À ces « inventions du quotidien » – comparables à celles qui marquent, selon Michel de Certeau, la résistance des citadins face à l'extension des non-lieux, à l'individualisation et à l'anonymat des espaces urbains¹ – s'ajoute une deuxième ébauche de ville, celle qui relève de la différenciation sociale. Pourtant, le problème de l'inactivité domine la vie des camps. Corollaire du sentiment d'abandon, ce problème touche tout le monde, mais plus directement ceux qui avaient avant l'exode un emploi reconnu, plus ou moins formel, donc en priorité des hommes et des urbains². Les souffrances morales, voire les troubles psychologiques liés à l'inactivité professionnelle occupent une place importante dans le quotidien individuel : en témoigne ces Somaliens qui travaillaient auparavant dans le commerce, les services ou l'administration à Mogadiscio et qui ne savent plus que faire, ces jeunes Soudanais désœuvrés qui passent leur temps, dans leur bloc, à « étirer le temps » (*« pushing time »*), ces anciens fonctionnaires éthiopiens qui se considèrent, après neuf ans d'exil et de camp, comme « physiquement et mentalement en prison, sans maison et sans espoir » (*« homeless, hopeless »*, répètent-ils), et parlent de suicide. De manière répétitive, les réfugiés expriment avant tout des sentiments d'impuissance et d'inutilité.

Il n'y a pas de marché officiel de l'emploi dans les camps, et, à l'extérieur, considérés comme étrangers et sans carte de travail, « ceux qui travaillent hors des camps sont illégaux », souligne un responsable du HCR. Des affaires plus ou moins reconnues ou tolérées existent pourtant et sont visibles en parcourant les camps : revente de parts de la ration alimentaire et achat-revente de légumes ou de produits de première nécessité (venant de Garissa, le chef-lieu de district) sur les étals du marché ; élevage

1. Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien, 1. Manières de faire*, Paris, Gallimard, 1980 (2^e éd., 1990).

2. D'une manière différente, nous le verrons plus loin, une partie de l'aide fournie dans les camps s'adresse à celles et ceux qui étaient, avant l'exode, dans des situations plus fragiles.

de chèvres aux alentours des camps ; petit artisanat (vannerie, couture, menuiserie, tôlerie, cordonnerie, maçonnerie) dans et autour des huttes et des cabanes ; boutiques de services, de café, de thé, salons de coiffure, etc.

Pour que cette économie embryonnaire tourne, il faut des capitaux, des réseaux et des institutions. Les commerçants et les éleveurs soomaalis jouent un rôle important. Pour les membres du clan soomaali des Ogaadeen, qui est le groupe le plus nombreux, le camp se trouve dans une aire écologique et culturelle en continuité avec la leur, située juste de l'autre côté de la frontière somalienne. Ils circulent facilement dans la région et bénéficient parfois d'une aide de leurs hôtes, villageois ou urbains, pour acquérir leur autonomie financière (emploi, prêt d'argent, etc.)¹. Une carte d'identité ou un permis de conduire kenyans, ou bien une carte temporaire de travail régulièrement renouvelée, le tout obtenu avec la complicité achetée de fonctionnaires chargés d'émettre ou de contrôler ces documents à l'extérieur des camps, leur permettent de mener à bien quelques négocios. Ils les conduisent éventuellement à s'installer clandestinement dans le chef-lieu de district, Garissa, ou dans la banlieue de Nairobi, ou encore à faire des allers-retours vers la Somalie. De même, certains réfugiés vivant dans les camps reçoivent régulièrement l'aide de frères ou de fils qui circulent dans le pays et travaillent sans être déclarés – ni comme étrangers, ni comme réfugiés. Les uns et les autres reçoivent également des aides financières envoyées de l'étranger par des parents réfugiés dans les pays tiers (Europe, Canada, États-Unis), mais aussi par des parents vivant en Somalie, ou ailleurs au Kenya. Les opérations financières sont réalisées *via* des banques parallèles et grâce à des relais de confiance dans les lieux d'origine des fonds. Deux banques de ce type existent à Dadaab, près des camps, onze autres à Garissa, le chef-lieu de district, et quatre autres dans le

1. Nathalie Gomes, « Solidarité et réseaux dans l'exil. Les réfugiés somaliens clandestins au Kenya et en Éthiopie », in Luc Cambrez et Véronique Lassailly-Jacob (dir.), *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, Paris, Éditions de l'IRD, 2001, p. 301-319.

quartier soomaali de la capitale kenyane Nairobi¹. Ces fonds permettent aux réfugiés de compléter la ration du PAM, mais aussi de se lancer dans quelques petits commerces sur le marché des camps.

Par ailleurs, des activités commerciales et artisanales sont soutenues par des ONG internationales parce qu'elles permettent de combattre l'inactivité des réfugiés, et surtout parce qu'elles présentent un intérêt pédagogique ou social. En effet, ces aides sont conçues pour revaloriser socialement certaines catégories dites « vulnérables » : jeunes orphelins, handicapés physiques, femmes veuves, divorcées ou violées.

Elles s'adressent également à des groupes minoritaires, dépréciés dans le contexte du camp (castes et clans soomaalis considérés comme inférieurs ou serviles, par exemple). Moyennant des prêts de 5 000 shillings kenyans (environ 75 euros) ou parfois plus, environ 250 groupes de 4 ou 5 personnes développaient, en juin 2000, des projets d'« activités génératrices de revenus ». En fait, leur rentabilité strictement économique est aléatoire et ne semble pas être la principale motivation des organismes de financement. Ainsi, les produits de la vannerie des groupes de femmes sont vendus à un prix dérisoire (50 à 100 shillings le panier selon la taille, soit le prix d'un trajet de bus d'un camp à l'autre) ; pourtant, les paniers d'osier invendus s'entassent dans les cases des femmes artisanes. Seules des initiatives de bienfaisance permettent d'en vendre quelques-uns, en vrac – à l'occasion, par exemple, des visites officielles d'ambassadeurs ou représentants de l'ONU dans les camps. Tout se passe comme s'il s'agissait, du point de vue des financeurs ainsi que des bénéficiaires, de maintenir une apparence d'économie dans laquelle les activités régulières de travail seraient la preuve tangible d'une utilité sociale.

Enfin, les ONG qui interviennent dans les camps emploient et rémunèrent, sur l'ensemble des trois camps, environ 1 500 réfugiés comme « travailleurs communautaires volontaires » (400 pour

1. *Ibid.*

MSF, plus de 600 pour CARE, les autres pour l'UNHCR, le PAM, la GTZ, etc.). Ces derniers reçoivent des salaires officieux¹ qui vont de 2 500 à 4 000 shillings kenyans par mois (soit 38 à 60 euros). Ce revenu leur permet de compléter la ration alimentaire, mais aussi éventuellement de payer des personnes pour construire des habitations plus solides et plus confortables que les tentes du HCR, d'en employer d'autres pour travailler chez eux (à la cuisine, à l'entretien), d'investir dans de petites affaires (ventes de légumes sur des éventaires du marché) ou d'aider au fonctionnement des rares services lucratifs (« studio photo » ou « *video shop* ») tenus par des amis – par exemple, en copiant sur des cassettes vidéo les événements sportifs transmis en direct, *via* satellite, sur les téléviseurs du *compound* des organisations humanitaires, pour les rediffuser dans les « *video shops* » des camps le lendemain.

Ces quelques activités et ressources mettent en évidence une différenciation sociale dans les camps, même si elle n'apparaît qu'en filigrane sur un fond commun principalement marqué par le dénuement et l'inactivité. Quatre niveaux de hiérarchie sociale peuvent être distingués. Au sommet se trouve une petite minorité de notables soomaalis – commerçants, éleveurs et chefs des clans statutairement supérieurs. Leurs revenus sont difficiles à évaluer (autour de 5 000 shillings kenyans, soit 75 euros mensuels, ou plus²), leur nombre également³, mais la position qu'ils tiennent dépend aussi de leur appartenance aux clans supérieurs de la confédération clanique Darood⁴, dont ils tirent une

1. Puisque les réfugiés n'ont pas le droit de travailler selon la législation kenyane.

2. C'est ce niveau de revenus qu'une étude de l'organisation Save the Children sur l'économie de la santé et l'alimentation à Dadaab retenait en 1999 pour le groupe considéré comme le plus riche des camps (Philippa Couts *et alii*, *Kenya Refugee Study Food Economy. Updates of Ifo, Dagahaley and Hagadera Refugee Camps, Dadaab*, Final Report, Save the Children Fund, Nairobi, septembre 1999, 21 p. ms.).

3. La même organisation estimait que cette catégorie dite « riche » représentait entre 5 % et 15 % de la population des camps, mais cette fourchette me paraît très exagérée, et je situerais plutôt leur part à moins de 5 %.

4. Dominante dans le régime de Siad Barre jusqu'en 1991, la confédération clanique Darood a été victime de persécutions et de violences après sa chute,

préséance légitime pour occuper des fonctions de représentation, comme *elders* (aînés), dans les blocs et les sections des camps.

Les « travailleurs communautaires volontaires » représentent une deuxième catégorie sociale localement dominante. C'est une minorité alternative, assez proche de la précédente pour ce qui concerne les revenus, moins importante sur le plan numérique (moins de 2 %) et concurrente en matière d'idéologie. Leur place à proximité des représentants des organisations onusiennes et humanitaires leur donne prestige et pouvoir dans les relations internes du camp. D'ailleurs, certains d'entre eux sont ou ont été les « leaders » de blocs concurrents des anciens (*elders*).

L'ensemble formé par les petits commerçants, les artisans occasionnels et les employés informels forme une troisième catégorie dépendant des deux premiers groupes, mais aussi des aides et de l'accompagnement des ONG. Ainsi, des épouses ou des filles de travailleurs volontaires des ONG sont parmi les revendeuses du marché des camps ; mais on trouve aussi, parmi les artisans soutenus par les organisations humanitaires, des groupes marginalisés dans les rapports ethniques internes aux camps¹.

Un quatrième niveau hiérarchique, enfin, est formé par les bénéficiaires de l'aide minimale (alimentation, santé, eau, bois de chauffe, abri), complétée éventuellement par des aides ponctuelles des catégories précédentes ou de parents vivant hors des camps. Ce groupe démunie, sans ressources propres, est de loin le plus nombreux².

On le voit, dans cet essai de classement social, les tensions relatives aux appartenances ethniques croisent en permanence les

et ses membres ont fui massivement Mogadiscio et la Somalie. Les Darood – et parmi eux, en particulier, les clans Ogaadeen – représentent la majorité des Soomaalis dans les camps de Dadaab.

1. Autour de 30-35 % selon les données de l'enquête de Save the Children déjà citée, qui inclut dans cette catégorie « moyenne » les travailleurs employés des ONG qu'il me semble plus pertinent de considérer à part, pour des raisons tenant davantage à des questions de statut et de poids politique interne à la vie des camps qu'à des questions strictement économiques.

2. Autour de 60 % de la population des camps selon la même source.

positionnements sociaux qui naissent au sein des camps. Cependant, de la même façon que la hiérarchie sociale présente une configuration originale dans ses éléments comme dans sa structure, un échiquier ethnique singulier se met en place à l'intérieur des camps et permet de relativiser ce domaine d'appartenances, alors même qu'il se présente sous les traits de la vérité première des identités collectives et individuelles. Au contraire, les contacts pris dans les camps et les conflits qui y sont vécus remettent brusquement en cause quelques évidences ou certitudes identitaires chez les réfugiés.

Du point de vue des changements identitaires, il peut être tentant d'opposer la ville et le camp. C'est ce qu'a fait, de la manière la plus explicite, Liisa Malkki, qui a enquêté dans la deuxième moitié des années 1980 auprès des réfugiés burundais hutu en Tanzanie, en comparant les occupants des camps (à Mishamo) à ceux qui s'étaient installés en ville (à Kigoma). Selon l'anthropologue, l'attachement des exilés à leur lieu de départ est plus ou moins fort selon les cas, et les effets du détachement dépendent aussi de leur lieu d'installation. Dans ce cadre, Liisa Malkki estime que le camp est devenu un référent à la fois spatial et politico-symbolique : en son sein, une communauté morale et politique spécifique s'est reconstituée parmi les réfugiés burundais hutu, chez qui la mémoire et les mythes des origines sont entretenus. Dans le contexte du camp, note-t-elle, l'identité hutu est renforcée. À l'opposé, les réfugiés qui s'insèrent de manière isolée en ville produisent des formes plus « cosmopolites » d'identité, et leur identité ethnique perd sa référence mythico-historique ; elle est au mieux manipulable dans tel ou tel contexte. À l'ethnonationalisme des premiers s'oppose donc le cosmopolitisme des seconds. Ceux-ci trouvent alors leur place parmi les acteurs et les concepteurs d'un « ordre postnational » cosmopolite¹.

1. Voir Liisa Malkki, *Purity and Exile : Violence, Memory and National Cosmology Among Hutu Refugees in Tanzania*, Chicago, Chicago University Press, 1995, et « Refugees and exile : From "Refugee Studies" to the National Order of Things », art. cité.

Pour sa part, et en s'appuyant sur des recherches menées sur les réfugiés érythréens au Soudan, Gaim Kibreab critique l'idée d'une déterritorialisation des identités¹. Il souligne en particulier que si les réfugiés auto-installés dans les périphéries urbaines semblent plus cosmopolites que ceux des camps, c'est parce qu'ils doivent se cacher derrière des « identités fictives ». Se trouvant sans protection, ils ont la mauvaise appartenance ethnique au mauvais endroit, et ils se font donc passer pour d'autres. Au Soudan, poursuit-il, certains réfugiés érythréens ont, dans le seul but de passer inaperçus, changé leur nom, leur langue, leur mode vestimentaire et même leur adhésion religieuse, des hommes et des femmes chrétiens se faisant passer pour musulmans. Certains hommes, tout en restant chrétiens « dans leur monde privé », firent même le pèlerinage à La Mecque pour devenir de « fictifs *hadjis* ». Mais tout cela, conclut-il, ne les empêche pas d'être actifs parmi les milieux politiques érythréens et, en circulant plus librement, de savoir mieux que d'autres contourner les interdictions légales du Soudan pour organiser la résistance politique des réfugiés dispersés. Il ne s'agit donc pas d'une perte d'identité, mais d'une « stratégie d'invisibilité ».

L'expérience des camps de Dadaab permet d'apporter quelques compléments à cette discussion. Elle permet de reprendre différemment la description et l'interprétation des camps. Pour le dire d'emblée et d'une manière générale, elle montre que le camp *crée de l'identité*, ethnique et non ethnique, plus encore qu'il ne reproduit, maintient ou renforce l'ethnicité. Il est de ce point de vue une expérience tout aussi relationnelle et dynamique de l'identité que celle qui marque le sort des réfugiés non pris en charge, auto-installés dans les périphéries urbaines. Cette proposition peut se décliner et être nuancée de plusieurs façons : le bricolage d'identités nouvelles, le renforcement des particularismes, les comportements antiethniques et les échanges interethniques. Je les énumérerai sommairement.

1. Gaim Kibreab, « Revisiting the Debate on People, Place, Identity and Displacement », *Journal of Refugee Studies*, Oxford University, vol. 12, n° 4, 1999, p. 398.

Une première déclinaison concerne le « bricolage » de nouvelles identités avec d'anciennes. On le voit dans le fait que les nationalités peuvent devenir des ethnies au sens relationnel. S'il y a, par exemple, dans le camp d'Ifo des réfugiés venus d'Ethiopie et appartenant à une dizaine de tribus différentes, et même des Érythréens, tous ne sont plus identifiés localement que comme *Ethiopians*. Alors que les récits de guerre et de fuite sont marqués par des oppositions et des violences « tribales », et que la référence à la nation a été profondément malmenée dans les conflits ethniques, c'est à une nation locale, pour ainsi dire, que fait référence le terme *Ethiopian*, comme celui de *Sudanes*. Ces ethnonyms n'éliminent pas les appartances antérieures, mais deviennent des termes identitaires bien réels, opératoires, pour autant que dure le camp. Ainsi, dans la disposition d'un « échiquier » ethnique propre au camp, chaque appartenance prend sens et position en relation avec les autres « pièces » en place – concurrentes, adversaires ou alliées.

Une deuxième figure de l'identité dans les camps est celle des particularismes renforcés. C'est ce que montre le conflit suivant. Ceux qu'on nomme dans les camps de Dadaab les Soomaalis Bantus sont des hors-caste, c'est-à-dire des minorités d'origine non soomaalie, agriculteurs immigrés considérés comme les serfs ou les esclaves des groupes « supérieurs », parmi lesquels se trouvent les Darood Ogaadeen, nombreux dans la région et dans les camps, et dont certains représentants ont à leur égard des attitudes arrogantes et dominatrices, parfois violentes. Pendant des siècles, les groupes « inférieurs » s'identifièrent en référence aux clans dits nobles auxquels ils étaient liés¹. Or, dans l'échiquier ethnique du camp, ils sont progressivement reconnus comme autonomes et apparemment détachés de l'ensemble soomaali. Leur désignation officielle se fait par les seules initiales *SBR* (« *Soomaalis Bantus Refugees* »), et ils s'adressent à l'administration du camp en tant que *minorité ayant droit* – tout autant que

1. Mohamed Mohamed-Abdi, « Les bouleversements induits de la guerre civile en Somalie : castes marginales et minorités », *Autrepart*, n° 15, 2000, p. 131-147.

les autres groupes, ethniques ou nationaux (Soomalis, Soudanais, Éthiopiens, etc.) – aux prêts pour l'artisanat ou à l'emploi comme volontaires dans les ONG. Le camp leur permet donc de se défaire d'une position intraethnique dévalorisante. Plus encore, ce contexte favorise une recherche d'ancestralité qui les sépare plus radicalement des Soomalis et les rapproche des terres de Tanzanie et du Mozambique, d'où ils disent être partis il y a plusieurs siècles. Les représentants des *SBR* ont demandé à l'administration des camps leur réinstallation collective dans ces deux pays. Ceux-ci n'ont pas donné suite à la demande, mais une réponse est venue des États-Unis. S'étant engagée auprès de l'ONU à accueillir sa part de réfugiés, l'administration américaine a montré de l'intérêt pour ces Africains attachés à leurs terres d'origine et faisant preuve d'une grande unité ethnique, sans doute compatible avec la représentation identitaire interne des États-Unis. Au milieu de l'année 2000, des procédures de *screening*¹ étaient annoncées pour préparer l'accueil de 10 000 *SBR* aux États-Unis. Au bout du compte, leur réinstallation dans ce pays eut lieu en 2004-2005.

Mais la stratégie du renforcement des particularismes ethniques est potentiellement une contestation des dominations ethniques existantes. Cette ambivalence rend possible le dépassement ou la critique de l'ethnicité, que l'on peut déceler au cœur même des relations intraethniques, dans un troisième type de processus identitaire. En effet, parmi les groupes soomalis jugés de statut inférieur et composés d'un ensemble de clans minoritaires dits «à outils» (*Waable*), la dynamique n'est pas tant ethничisante comme dans le cas précédent que socio-économique. Comme membres des castes de métiers, un ensemble d'artisans (forgerons, cordonniers, tailleurs, menuisiers) rencontrent les intérêts des ONG humanitaires soucieuses

1. Ce *screening* (tri, sélection) est un examen individuel officieux que doivent passer les candidats à une réinstallation dans un pays tiers. Il consiste à vérifier l'état de santé du ou de la réfugié(e), mais aussi, parfois, le niveau scolaire, les compétences professionnelles ou linguistiques. Le sexe et l'âge peuvent également interférer dans la sélection des candidats à la réinstallation.

de maintenir un semblant d'occupation dans la vie des camps et, pour ce faire, de soutenir des projets d'« activités génératrices de revenus ». Tout cela ne se fait pas sans violence. Des artisans recevant l'appui des ONG sont rappelés à leur statut d'inférieurs et systématiquement taxés par les *elders* (aînés, chefs) des clans soomaalis de statut supérieur ; d'autres voient leurs ateliers mis à sac, quand ils ne subissent pas eux-mêmes physiquement l'agression des bandes commanditées par les *elders*.

Dans ce cas, le camp ne renforce pas l'ethnicité, mais au contraire l'affronte, la replace dans une alternative qui la relativise. L'échiquier n'est plus strictement ethnique dans ses règles, mais plus largement relationnel. Ainsi, nous avons observé plus haut, en décrivant les niveaux de hiérarchie sociale internes aux camps, que ce qui distingue les deux « classes » supérieures des camps de Dadaab – les *traders* et les travailleurs volontaires des ONG –, c'est le poids différent qu'elles donnent à la légitimité ethnique de leur statut : imposante et décisive chez les notables et les commerçants soomaalis, elle est secondaire, voire critiquée chez les travailleurs des ONG. L'étude des tenants et des aboutissants de la relation entre *leaders*, *elders* et ONG mérite d'être approfondie. Les compétitions en jeu, quels qu'en soient les résultats ponctuels, vont dans le sens d'une ouverture identitaire et, là aussi, d'un certain cosmopolitisme.

Une quatrième figure de l'identité – embryonnaire, certes, mais bien urbaine dans ses principes – doit finalement être mentionnée. Elle tend à défaire le dessin des cases identitaires de notre échiquier et à modifier l'apparence et le rôle des « pièces » elles-mêmes. Il s'agit d'un ensemble de situations de contact marquées parfois par l'agressivité, parfois par des violences physiques graves, mais qui mettent en scène de nouveaux échanges, des apprentissages et des traductions (linguistiques, culturelles) et contredisent les frontières ethniques établies à l'arrivée. Ainsi, impensables avant le camp en tant que rencontres interethniques, des contacts se nouent sur le marché, autour du puits d'eau, au centre de distribution de l'aide alimentaire, au centre de santé. Les *elders* soomaalis veulent faire fermer les *video shops*

et les *coffee shops* des camps, mais ils n'y arrivent pas, et les jeunes de leur groupe ethnique s'y rendent nombreux. De leur côté, les réfugiés éthiopiens – dans leur grande majorité des hommes jeunes, arrivés seuls – trouvent quelques épouses parmi les Somaliennes. Celles-ci sont alors renierées par leurs pairs ; des bandes soomaalias peuvent même venir dans le « quartier » éthiopien pour reprendre par la force les femmes de leur ethnie, en abandonnant au mari les enfants du couple qu'ils jugent illégitimes (puisque non soomaalis en filiation patrilinéaire). Mais les mariages continuent... et là aussi¹, les « aires matrimoniales » s'élargissent considérablement.

Toutes ces situations vécues dans les camps de Dadaab permettent de contester l'opposition sur laquelle semblent s'accorder Gaim Kibreab et Liisa Malkki, dont nous avons présenté plus haut les points de vue. En effet, tous deux opposent à des espaces fermés ethничisants (les lieux d'origine pour l'un, les camps de réfugiés pour l'autre) des espaces ouverts, les villes et leurs faubourgs, où les identités sont « fictives » pour l'un, « cosmopolites » pour l'autre. Le cas de Dadaab montre que le camp est un cadre nouveau et, jusqu'à un certain point, *innovant*, même si les changements sociaux et identitaires sont vécus dans la souffrance et les conflits personnels. Il engendre des expériences de socialisation hybride, non seulement pluriethnique, mais aussi plurielle, faisant se croiser des stratégies claniques avec des stratégies ethniques ou socioprofessionnelles, lesquelles croisent les programmes mondiaux des organisations humanitaires internationales.

Le commencement possible d'une ville

Je reviens, pour conclure, sur la question des camps-villes posée en introduction de ce chapitre. L'intérêt majeur des camps de Dadaab aura été, dans le cadre de cette recherche, d'illustrer

1. On l'a noté plus haut à propos des réfugiés libériens et sierra-léonais de la Mano River (chapitre 5, p. 164).

un dispositif relativement bien « rodé » sur le plan du « *care, cure and control* » (« prendre soin, guérir et contrôler »), selon les termes d'un responsable du HCR rencontré à Dadaab précisément. C'est pourquoi les camps de Dadaab sont célèbres dans le monde humanitaire. Ce qui est sans doute moins connu, mais tout aussi important pour notre enquête, ce sont les complexités de la vie sociale qui s'est construite au fil des ans au sein des trois camps.

Nous l'avons dit, la gestion des espaces sous le régime du gouvernement humanitaire fait des camps un espace de pure attente et sans sujets. À ce principe de pouvoir s'opposent les esquisses de *subjectivation* que laissent entrevoir les initiatives visant à recréer du travail, les circulations, les réunions, les conflits eux-mêmes. Être humain, reconquérir ce minimum d'identité et d'être-au-monde que la guerre et l'exode mettent en danger, consiste donc pour chaque réfugié(e) à redéfinir sa place en tirant profit de cette ambivalence de la vie des camps, entre l'urgence et la durée, entre le sentiment de mort, physique ou sociale, et la reprise de la vie.

L'exemple de Dadaab montre que le processus du camp est bien celui d'une ville à sa fondation : une économie en germe puisque des gens sont disposés à travailler (et, pour beaucoup, à rester où ils sont), plutôt qu'à se conformer à un statut d'assistés ; une division sociale qui s'adapte à la pluralité des contraintes et des ressources (clans soomaalis + ONG du camp + diaspora somalienne dans le monde)¹ ; une occupation de l'espace qui, toute précaire soit-elle, donne sens à un lieu qui était à l'origine désertique et ne l'est déjà plus. Parler de ville, dans ce cadre descriptif, n'est pas métaphorique, et l'impression d'inachèvement provoquée par le mode analogique que j'emploie – en quelque sorte, par défaut (« Tout se passe comme si... ») – reproduit, me

1. Intégrer la vie des réfugiés somaliens du Kenya dans le vaste ensemble que forme la Somalie hors de son espace est ce qui permet à l'écrivain somalien Nuruddin Farah de décrire un « pays en exil » entre Europe, Afrique et Amérique (voir N. Farah, *Hier, demain. Voix et témoignages de la diaspora somalienne*, Paris, Le Serpent à plumes, 2001).

LES CAMPS-VILLES

semble-t-il assez fidèlement, la situation paradoxale vécue dans les camps... Tout se passe comme si... comme si c'était une ville. Tout est potentiel, et pourtant rien ne se développe, à la différence des *townships* de l'apartheid sud-africain ou des campements africains des villes coloniales, autres modèles avec lesquels le camp de réfugiés partage une forme incomplète et inachevée d'urbanité. Le camp, même stabilisé, reste une ville amputée, nue par définition.

Une tension équivalente oppose les organisations internationales présentes dans les camps. Car, bien sûr, rien n'est simple ni homogène : les unes veulent favoriser le dialogue, l'intégration, les rencontres interethniques, les apprentissages culturels, et vont jusqu'à mettre en cause les propres justifications de leur présence dans ce cadre largement socialisé et offrant peu de prise au langage urgentiste¹. D'autres, dans le même cadre, cherchent à éviter le plus possible les contacts entre groupes claniques, ethniques ou nationaux distincts, contacts perçus comme des conflits potentiels, et à garder le contrôle sur le dispositif d'ensemble. Les conflits, lorsqu'ils arrivent, sont stoppés par des retours forcés ou par des déplacements vers d'autres camps. Les activités rémunérées restent informelles, même si certaines sont tolérées, de même que les circulations hors des camps, toujours dérogatoires... La ville est bien au cœur du camp, mais elle n'y est jamais que sous la forme d'ébauches perpétuellement avortées.

1. Peu de temps après cette enquête, MSF-Belgique (qui avait pris le relais de MSF-France à Dadaab au milieu des années 1990) s'est interrogé sur la pertinence de la poursuite de ses activités dans ces camps-ci, l'urgence y étant largement dépassée... L'organisation médicale belge a finalement transféré ses trois cliniques des camps de Dadaab vers une ONG kenyane.

8

Au nom des réfugiés. Représentations et actions politiques dans les camps

À Maheba – cette vaste installation du HCR en Zambie, qu'on a décrite plus haut¹ –, l'un des deux centres de transit fait face à un espace nommé « camp des vulnérables », de l'autre côté de la piste principale du site, à une vingtaine de kilomètres du portail d'entrée. Le premier regroupe vingt tentes et deux grands hangars où s'installent les réfugiés (pour la plupart angolais) à leur arrivée, en attendant les soins d'urgence et des vivres. Le second se compose d'une cinquantaine de minuscules huttes en paille, réparties sur un espace clos, où restent allongées ou assises (elles n'auraient d'ailleurs pas la place de se tenir debout), sans jamais en sortir, cent trente personnes considérées comme « vulnérables » : vieillards, infirmes et enfants sans famille. Ce n'est ni leur âge ni leur condition physique qui les rend absolument et pareillement vulnérables, et qui explique ce confinement. Beaucoup d'autres personnes partagent ces caractéristiques parmi les près de soixante mille réfugiés présents sur ce site du HCR, et les vulnérables sont plus nombreux encore si l'on considère tous les rescapés de la guerre d'Angola. Ce qui les rend vulnérables, c'est la perte de leurs propres recours sociaux, l'absence des médiations,

1. Voir chapitre 6.

familiales ou locales, qui pourraient prendre en charge leur souffrance. Leur détresse peut être momentanée ou durable, elle n'existe que parce que le handicap, physique ou moral, est inclus dans une désocialisation d'ensemble : n'avoir plus de liens, plus rien à faire, plus d'interlocuteurs, plus de voix. La vulnérabilité du langage humanitaire, c'est la *vie nue* du langage philosophique, de Walter Benjamin à Giorgio Agamben, la pure existence biologique (*zoë*) sans existence sociale (*bios*), la vie placée dans le *ban*, c'est-à-dire un espace d'exception mis à distance du monde commun, mais encore sous contrôle.

Si indiscutable que puisse être l'évidence d'un corps souffrant, cette vulnérabilité est régulièrement relativisée, « rejouée » sur d'autres terrains de la scène humanitaire. La vulnérabilité devient une « ressource » sur laquelle s'appuient l'identification volontaire et le sens d'une certaine légitimité parmi les populations prises en charge dans les espaces humanitaires, en particulier les réfugiés, dont l'action peut se retourner contre les organisations humanitaires et onusiennes elles-mêmes. Cela représente-t-il une perversion, au sens moral, de l'action humanitaire ? N'est-ce pas plutôt une transformation lente, et plus ou moins cachée, du sens de l'intervention humanitaire ? N'est-on pas en présence d'une réappropriation et d'une resignification du langage humanitaire par ses bénéficiaires, lorsque des individus manifestent leur refus de rester enfermés dans le statut de victime absolue – l'identité comme négation de toute reconnaissance politique – et font de ces mots d'identité assignée (victime, vulnérable, réfugié) ceux de leur prise d'initiative ? Leur action peut-elle transformer les camps de réfugiés en *espaces publics* ? Peut-elle enfin modifier le sens même de la vulnérabilité en imposant dans la négociation un élargissement de ses critères ? J'essaierai, dans les pages qui suivent, de préciser ces questions, et d'ouvrir des lignes de réflexion et d'enquête pour proposer des débuts de réponses. Je m'appuierai pour cela sur des enquêtes menées dans les camps déjà présentés, en particulier ceux de Guinée et de Sierra Leone.

La citoyenneté niée des réfugiés

Le nom de réfugié désigne le comble de la citoyenneté niée. Niée, d'une part, dans le double traitement policier et humanitaire des populations indésirables, transformées en hordes de sans-lieu, effrayantes ou pitoyables selon les cas : à différentes échelles, les camps « événements » – plus médiatisés que les autres – de Goma, de Sangatte, de l'île de Nauru ou de Guantánamo ont symbolisé, ces dernières années, l'existence au plan mondial d'un ensemble d'espaces et de régimes *d'exception*. La chasse aux indésirables du système mondial semble bien ouverte, et l'après-11-Septembre a décomplexé les adeptes de leur mise à l'écart. Dans cet ordre-là, l'intervention des ONG humanitaires elles-mêmes comme celle du HCR ne sont pas exemptes de pensées soupçonneuses à l'égard de leurs « ayants droit » – des soupçons associés à ce qu'est aujourd'hui leur place assignée dans le système mondial.

Citoyenneté niée des réfugiés, d'autre part, *via* leur exclusion politique. Celle-ci se manifeste régulièrement autour des questions d'intégration sociale et de droits politiques aux niveaux local et national : l'accès aux « droits de l'homme » se fonde sur l'anonymat des victimes : la souffrance seule justifie en dernière analyse leur maintien en vie par l'action d'un tiers humanitaire. Sauf rares exceptions, les réfugiés voient refusée toute intégration politique ou juridique localisée : la seule alternative qui s'offre à eux se résume soit à la soumission passive à l'assistance humanitaire, soit à la recherche de solutions et de filières clandestines. Le réfugié passif est la norme ; le réfugié actif est une hypothèse scandaleuse : au maximum peut-il chercher un droit à la vie dans l'illégalité.

Ce qui est vrai au plan de l'intégration sociale l'est aussi au plan de l'existence politique. Dans le régime humanitaire, droits humains et droits civiques sont dissociés, voire deviennent incompatibles. Les droits civiques sont en principe liés à l'appartenance à l'État-nation, mais les États d'origine des réfugiés sont généralement en crise – et c'est précisément leur conjoncture

(société en déliquescence, guerre ou violence interne) qui fait fuir les populations civiles et les place dans les mailles de l'intervention humanitaire. Par cette fuite et ce changement de contexte la relation entre la citoyenneté et l'humanité est bouleversée. L'expérience des réfugiés sous-tend littéralement cette question : à quels droits humains universels a-t-on effectivement accès si l'on a perdu l'usage de sa citoyenneté nationale ?

Le traitement policier et humanitaire des réfugiés met donc en œuvre deux modes d'exclusion de la citoyenneté : exclusion des sans-lieu à l'échelle mondiale, exclusion des sans-droits – sans droits de citoyen – à l'échelle locale et nationale. Mais il suffit de déplacer la représentation que nous nous faisons des populations réfugiées et vulnérables, depuis la « scène humanitaire » où elles se trouvent cantonnées jusqu'à la « scène démocratique », pour y voir que certains comportements cessent d'être scandaleux ou déplacés. On comprend alors que puissent émerger des formes de politique dans ces espaces extrêmement improbables que sont les camps¹.

Nous considérerons ici deux catégories d'initiatives des réfugiés en camp : l'action revendicative ayant les ONG et les agences de l'ONU comme cibles ; les stratégies et les conflits autour de la conquête des fonctions de représentation, à partir desquelles émerge une « prise de parole » des réfugiés. Dans les deux cas, la négociation du statut de « vulnérabilité » est au centre de la repolitisation du contexte.

Les camps, la vulnérabilité, la politique

Dans la vie des camps, des tris sont faits en permanence par le HCR et les ONG d'assistance humanitaire pour répartir l'aide, et ils sont vécus par les réfugiés alternativement comme des avantages à conquérir ou des exclusions à éviter. Il est intéressant de

1. À propos des scènes humanitaires et des scènes démocratiques, voir Jacques Rancière, *La Mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995, p. 172.

remarquer que les catégories de vulnérabilité officiellement reconnues par le HCR (une quinzaine en tout)¹ sont définies selon un large éventail distinguant les causalités physiques des causalités sociales. La vulnérabilité comptabilisée et reconnue par les organisations qui gèrent les camps concerne surtout les conditions sociales liées à l'état de guerre et à l'exode. C'est ce qu'on observe, par exemple, lorsqu'on considère les chiffres des vulnérables du camp de Boreah, l'un des trois camps proches de Kissidougou, en Guinée forestière². Les catégories de population vulnérable sont communes à l'ensemble des installations du HCR dans le monde, mais elles sont plus ou moins représentées dans chaque camp. Dans le seul camp de Boreah (7 500 réfugiés), 1 140 personnes sont considérées comme « vulnérables » ; soit 15 % de la totalité³. Elles se répartissent ainsi, par ordre croissant, parmi les sept catégories de vulnérabilité retenues dans ce camp :

- Malades mentaux : 12.
- Mineurs non accompagnés : 51.
- Enfants séparés : 83.
- Handicapés physiques : 92.
- Personnes âgées seules : 104.
- Femmes seules : 115.
- Parents seuls : 683.
- Total : 1 140.

(Données HCR, camp de Boreah, Guinée forestière, octobre 2003.)

1. Les quinze types de vulnérabilité utilisés par le HCR sont les suivants : « Parent seul », « Femme seule », « Enfant non accompagné », « Enfant séparé », « Enfant chef de famille », « Enfant perdu », « Personne âgée en charge de mineurs », « Personne âgée seule », « Malade mental », « Handicapé physique », « Amputé », « Malade chronique », « Sourd et/ou muet », « Aveugle », « Survivant de violence ».

2. On a présenté ce camp plus haut (chapitre 5).

3. Dans un autre camp, celui de Tobanda en Sierra Leone (dont on parle plus loin), ouvert en avril 2003, le HCR comptait, en septembre de la même année, 20 % de « vulnérables ».

Les handicaps physiques représentent 8 % de l'ensemble. Si l'on exclut la catégorie des « malades mentaux », en général très hétérogène (1 %) – et qui ne prend pas en compte les traumatismes psychologiques liés à l'expérience de la guerre et à la fuite devant les violences –, on voit que la vulnérabilité caractérisée selon un trait social regroupe 1 036 personnes, soit 91 % des vulnérables. Il s'agit d'une condition qui évolue dans le temps : souvent conséquence de l'état de guerre, elle peut disparaître avec l'organisation sociale de la vie dans le camp. Ainsi, une femme veuve y trouve un nouveau conjoint également arrivé seul ; un enfant seul trouve une famille d'accueil, etc. Mais une condition dite vulnérable dans le camp peut aussi ne pas être un effet direct de la guerre (handicap physique, parent seul, etc.), celle-ci ayant seulement rendu plus difficile la prise en charge sociale de celle-là. La vulnérabilité est aussi un statut négociable, comme on va le voir à partir de l'exemple d'un mouvement de femmes réfugiées.

Dans le même camp de réfugiés libériens et sierra-léonais de Boreah, en Guinée forestière, des femmes réfugiées de Sierra Leone ont manifesté un jour de la fin du mois d'août 2003. Une cinquantaine d'entre elles se sont regroupées sur la voie principale du camp et, en fin d'après-midi, ont retenu de force des véhicules d'ONG qui se dirigeaient vers la sortie. C'était la saison des pluies : à cette époque, les orages violents et les pluies abondantes durent souvent toute la nuit. Dans le camp, les murs des habitations sont en terre, les charpentes à colombages, et les toits en chaume. En cette saison, les intérieurs sont rapidement mouillés : sol, nattes, matelas, vêtements. Un mois plus tôt, au plus fort des pluies, le toit puis les murs de terre d'une maison s'étaient effondrés alors qu'un enfant dormait à l'intérieur. D'autres abris subiraient le même sort les jours suivants. Au même moment, le HCR distribuait des bâches plastifiées à des réfugiés nouvellement arrivés, venus du Libéria pour la plupart, en laissant les plus anciens, présents dans le camp depuis près de trois ans, sans protection. Un groupe de femmes – exilées de leur pays depuis cinq ou dix ans et vivant seules avec leurs enfants

après la disparition ou le décès de leur conjoint – s'est alors constitué pour demander des bâches au HCR. Elles ont fait valoir explicitement leur « vulnérabilité » : comme on l'a vu, les catégories « Femme seule » et « Parent seul » forment les catégories les plus nombreuses parmi celles que le HCR considère comme « vulnérables ». Elles ouvrent une brèche par où l'action revendicative des réfugiés peut se glisser au nom d'une « vulnérabilité » ambiguë du point de vue du HCR et des organisations humanitaires : générique pour la légitimation externe de l'action humanitaire, excluante pour la gestion interne. En effet, par opposition à la population environnante, que cet environnement soit local ou mondial, la vulnérabilité est ce qui caractérise la population cible de l'humanitaire et ce qui légitime l'existence de ce dernier. Cette population est bien plus nombreuse que les seules personnes souffrant d'une fragilité physique. Tous les réfugiés regroupés en camp sont, de ce point de vue – c'est-à-dire du point de vue externe – des « vulnérables ». En interne, comme on l'a vu, les réfugiés doivent faire face à une diversité de critères et de classes de vulnérabilité pour justifier des demandes de droits – parmi lesquels, en l'occurrence, un droit d'abri.

Devant le refus du HCR de satisfaire leur demande, les femmes veuves et séparées manifestent sous la pluie, leurs enfants avec elles, et arrêtent les véhicules des ONG passant à ce moment-là sur la voie principale du camp. Leur nombre augmente, une certaine nervosité monte. Elles scandent : « Nous voulons des bâches ! » Les occupants d'une voiture sont tirés hors de leur véhicule « pour qu'ils voient ce que c'est que de rester sous la pluie », racontera plus tard la meneuse du mouvement. Les réfugiées leur demandent de s'engager par écrit à leur procurer des bâches. Face à la protestation des agents humanitaires expliquant que cette question-là n'est pas de leur ressort et qu'ils veulent pouvoir poursuivre leur propre travail d'assistance, les femmes ont une réponse radicale : « Nous vous prenons tous pour des travailleurs d'ONG [sous-entendu semblables] comme vous nous prenez tous pour des réfugiés. » Elles opposent ainsi

à la compassion dispensée au cas par cas, et qui les frustre du droit de revendiquer, l'idée d'un face à face entre deux mondes distincts : d'une part, celui des « U.N. » (représentants, en général blancs, des organisations des Nations unies et des ONG) ; d'autre part, celui de leurs « bénéficiaires », les réfugiés.

Puis les femmes bloquent un véhicule de la Croix-Rouge et retiennent ses occupants sur place jusqu'à obtenir, après plusieurs heures de discussion, une réponse du préfet du département et du représentant local de l'administration guinéenne chargée des réfugiés (le BCR, Bureau de coordination des réfugiés) qui s'engagent à recevoir une délégation des manifestantes. Celles-ci obtiennent leurs bâches dans les jours qui suivent la rencontre de quatre d'entre elles avec le préfet.

La leader du mouvement est réfugiée depuis cinq ans et demi et vit dans le camp de Boreah depuis son ouverture, début 2001. Commerçante en vêtements en Sierra Leone, elle a fui la guerre en 1998 avec ses sept enfants : son mari avait été emmené par les forces rebelles, lesquelles avaient également tué son fils aîné, âgé d'une douzaine d'années. Cinq ans plus tard, elle est commerçante sur le petit marché de ce camp guinéen où elle vend chaque jour des plats préparés de riz en sauce. Ses filles aînées (deux jumelles de seize ans) l'aident. Elle a été aussi aidée, pour s'installer dans le camp et sur le marché, par un homme qui est le père de son huitième enfant. Participant à diverses activités de formation professionnelle dans le cadre d'ONG du camp, elle représente les femmes « vulnérables » tout en étant elle-même relativement sortie de la vulnérabilité extrême. Elle a réussi à réorganiser son existence dans le camp de Boreah, qui est le troisième camp du HCR où elle habite depuis 1998. Elle se sent stable et ne veut pas être rapatriée en Sierra Leone. Quelques jours avant la manifestation du 23 août, elle-même avait bien reçu la bâche plastifiée pour son toit, mais elle ne l'avait pas installée, dit-elle, par solidarité avec les autres femmes et soupçonnant le HCR de lui avoir donné personnellement satisfaction pour l'amadouer et ainsi désamorcer le mouvement dont elle était la principale animatrice.

Tactiques et stratégies alimentaires des réfugiés

Le boycott de la ration alimentaire ou son détournement par les réfugiés représentent deux types d'actions de survie contre la quantité insuffisante, la composition inadéquate ou, tout simplement, la mauvaise qualité des rations distribuées dans les camps. Le boycott de la distribution est une action collective. L'autre action, la plus répandue, est en apparence individuelle, mais elle a des effets importants du point de vue de la resocialisation des réfugiés : elle consiste à revendre une partie de la ration reçue, pour pouvoir acheter sur les petits marchés des camps ou en dehors les aliments vitaminés manquants (légumes, fruits, poisson, viande).

Des protestations de ce type ont vu le jour dans les camps de réfugiés de Dadaab, au nord-est du Kenya¹. En juin 2000, un boycott eut lieu pour protester contre la mauvaise qualité de certains produits de la ration alimentaire, au cours duquel un groupe de réfugiés en informa la BBC World² pour que son action soit connue dans toute l'Afrique de l'Est. Notons aussi que, quelques mois plus tôt, une grève de plusieurs jours avait été organisée par des réfugiés employés comme travailleurs volontaires auprès des ONG pour obtenir de leurs employeurs la revalorisation de leur rémunération mensuelle – rémunération officieuse dans la mesure où, dans le droit kenyan, les réfugiés n'ont pas le droit de travailler, ni de recevoir un salaire.

En Guinée, en 2004, alors que les opérations de rapatriement des Libériens vivant dans les camps sont en préparation, des jets de pierres accueillent les recenseurs du HCR. J'ai évoqué plus haut³ cet événement à propos des conflits sur le compte et le filtrage des réfugiés. Je voudrais y revenir. Ce jour-là, une voix dissonante s'est exprimée sur la scène humanitaire ; plus encore,

1. Voir chapitre 7.

2. Radio internationale de la chaîne britannique qui diffuse dans la région deux journaux par jour en langue somalie.

3. Voir chapitre 6.

un affrontement violent entre les réfugiés et les agents d'organisations internationales a eu lieu, les uns et les autres « négociant » leurs positions respectives dans un espace qui leur était certes commun mais fortement contradictoire.

Arrêtons-nous d'abord sur les constats et les commentaires du document IRIN¹ de juillet 2004. De larges extraits de celui-ci analysent les différents éléments des stratégies et des enjeux en présence sur cette scène humanitaire.

« Un ballet de réfugiés anime la frontière avec le Libéria »

« Nzérékoré, le 29 juillet [2004] (IRIN) – Des dizaines de milliers de Libériens, enregistrés comme réfugiés en Guinée voisine, abusent de leur statut en allant vendre leur ration alimentaire de l'autre côté de la frontière, d'où ils préparent leur retour jusqu'à la prochaine distribution de nourriture et leur rapatriement définitif vers le Libéria. Pourtant, une personne qui retourne librement et en toute sécurité dans son pays d'origine ne peut guère prétendre à un statut de réfugié et ne nécessite plus d'être protégée par les Nations unies.

« Des travailleurs humanitaires admettent cependant que le flux de nourriture qui traverse quotidiennement la frontière doit alimenter les milliers de personnes dans le besoin qui vivent dans les régions éloignées du Libéria, un pays ravagé par la guerre, dont la frontière avec la Guinée est toujours sous le contrôle des forces rebelles. Les réfugiés ont donc violemment réagi lorsque les agences des Nations unies ont lancé l'opération de recensement dans les quatre camps installés au cœur de la région forestière de Guinée, dans le sud-est du pays. Des responsables et des véhicules de l'agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont été reçus à coups de pierres dans les camps de Kouankan² et de Kola, une agressivité destinée à retarder la

1. IRIN (Integrated Regional Information Networks) est le service d'information du bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA).

2. Ou Kuankan. Voir ci-dessus chapitre 5.

A U N O M D E S R É F U G I É S

première opération de vérification depuis deux ans. Selon le précédent recensement, 90 750 réfugiés vivent dans les camps de Guinée forestière. Mais selon des travailleurs humanitaires, un quart aurait déjà quitté le pays pour commencer à s'installer au Libéria. "Nous avons été complètement manipulés par les réfugiés", a dit Cesar Pastor-Ortega, le chef de la sous-délégation du HCR à Nzérékoré, la préfecture de la région forestière. "Selon nos propres estimations, 80 000 personnes sont rentrées au Libéria, dont 35 000 dans la région de Voinjama, dans le comté de Lofa", a-t-il dit. [...]

« Pastor-Ortega a indiqué à IRIN qu'il avait été personnellement attaqué par des réfugiés de Kouankan, le camp le plus proche de la frontière avec le Libéria, à moins de 100 kilomètres de là [...]. "Ce jour-là (à Kouankan), j'ai eu peur. C'était la première fois... Il n'y avait pas de problème de sécurité avant." "La nourriture est très importante pour les réfugiés. Dès qu'ils sauront qu'ils n'auront plus à manger, les choses peuvent très mal tourner", a dit un responsable de la sécurité du HCR, tandis qu'il attendait à la porte du camp de Kouankan que le comité de réfugiés donne son feu vert pour le recensement. Un autre travailleur humanitaire dépeint une situation identique. "Il y a beaucoup de réfugiés qui vont et viennent et qui seraient prêts à se battre pour garder la ration alimentaire et la maison qu'ils ont en Guinée", a-t-il dit. Il a précisé que les cartes de réfugiés, qui donnent le droit à de la nourriture et, plus tard, au rapatriement sont à vendre au plus offrant. [...]

« De retour dans la capitale régionale, à Nzérékoré, Pastor-Ortega s'est plaint du fait que beaucoup de Libériens ne viennent en Guinée que dans le seul but de se faire enregistrer par les agences spécialisées des Nations unies afin de bénéficier des avantages que confère le statut de réfugié. "Ils sont beaucoup en ce moment, tout le monde arrive dans les camps pour avoir une carte", a expliqué un responsable du Programme alimentaire mondial (PAM) basé à Nzérékoré. Beaucoup de travailleurs des Nations unies soulignent l'ampleur de la fraude et la difficulté à contenir la dissémination de l'aide alimentaire en dehors des camps. "Toute la nourriture part sur les marchés, en Guinée et bien sûr au Libéria", a poursuivi cet employé du PAM. "Ils détournent les rations, mais nous avons des problèmes de budget et on ne peut pas continuer comme ça, il y a trop de faussaires", a-t-il ajouté. [...]

« Recenser les réfugiés est une opération nerveusement difficile. Au camp de Lainé¹, un des camps les plus récents de la région, les employés du HCR chargés de la protection des réfugiés essayent de déterminer qui a besoin d'assistance et qui tente de frauder. "Sortez !" hurle un travailleur du HCR en s'adressant, manifestement hors de lui, à un vieil homme, à sa femme et à ses sept enfants. "Vous mentez !" tempête ce responsable. "Vous pensez que vous êtes drôle ? C'est impossible ! C'est la deuxième fois que je vous vois et vous n'avez pas la même femme ! Et ses enfants ne sont pas les vôtres ! Vous êtes en train de mentir !" À moins d'un kilomètre de là, des réfugiés libériens vendent leur ration de boulgour américain sur le marché local². »

Il y a dans cette scène de conflit, jusque dans ses formes violentes verbales ou physiques, l'objet d'une mésentente – des sujets agissent *contre* ce que leur dicte leur identité assignée de *réfugiés-victimes-vulnérables*. Cette mésentente passe par le détournement d'un « malentendu » (du point de vue de l'acteur humanitaire) ou, plus vraisemblablement, par le détournement d'un *conflit d'interprétation du langage humanitaire* ; c'est grâce à ce conflit que le refus s'exprime. Quelques commentaires permettront de préciser l'enjeu et la portée de ce type d'actions et de tensions, somme toute assez fréquent dans le contexte des camps de réfugiés.

Accueillis au nom des droits humains par des ONG nationales ou internationales, et des organisations onusiennes, c'est en tant que pures victimes que les réfugiés sont pris en charge, comme s'ils ne devaient leur survie qu'au fait de ne plus être *présents au monde*, c'est-à-dire d'être *désocialisés* et en état de pure vie biologique – vie que des représentants de la communauté internationale décident de prolonger plutôt que de laisser s'éteindre. Ainsi définie, la condition des réfugiés rompt la relation entre l'homme et le citoyen. C'est aussi ce que note en substance le

1. Voir ci-dessus chapitre 5, p. 161.

2. Document IRIN, « Un ballet de réfugiés anime la frontière avec le Libéria », 29 juillet 2004.

philosophe Giorgio Agamben, selon qui le réfugié incarne « la phase extrême de la séparation entre les droits de l'homme et les droits du citoyen¹ ». En fait, cette hypothèse n'est opératoire que si elle stimule *a contrario* la recherche empirique de situations où de la politique émerge dans ses espaces les plus improbables, en particulier les camps des réfugiés. Elle ne peut pas être considérée comme la réalité des espaces humanitaires. Car on fait partout le constat que si l'espace vécu des réfugiés est *a priori* un *hors-lieux* et un *vide*, au plan sociologique et politique il se remplit de relations². Ces relations sont créées par l'intervention humanitaire et par la formation des espaces-temps des réfugiés – intervention et espaces-temps détournés de leurs fonctions initiales, comme l'illustrent les tensions décrites dans le document IRIN reproduit ci-dessus.

Agir, prendre la parole sur les lieux de leur exil, c'est, pour les réfugiés, refuser le principe de la « vulnérabilité » comme traitement de la pure victime sans nom, tout en s'inscrivant dans l'espace qu'elle fonde très directement, celui des camps. Là naît la seule révolte logiquement possible, celle qui incarne une politique de la vie qui résiste. Les actions de boycott, tout comme les détournements de la ration alimentaire, occupent, de ce point de vue, une même scène politique, les premières plus collectives (demandant du temps, de la stabilité et de l'organisation), les seconds plus individuels, plus rapides et plus spontanés. Les détournements relèvent davantage de la tactique, les boycotts plutôt de la stratégie. Mais, dans tous les cas, si nous voulons rendre raison de toute la complexité de la situation des réfugiés, et en particulier rendre raison de leur existence politique, nous ne pouvons pas associer exclusivement la question des droits politiques à celle d'une inscription citoyenne nationale. D'autres espaces émergent, en ces temps de mondialisation et d'interventions localisées de

1. Giorgio Agamben, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., p. 144.

2. C'est le cas des camps de réfugiés. On a vu plus haut, dans l'inventaire des différentes formes de camps, que les espaces qu'on a appelés centres de tri (centres de rétention, zones de transit) sont plus souvent le lieu d'une violence cachée. Voir chapitre 2.

la « communauté internationale », et deviennent les lieux d'une expression politique d'un nouveau type, parce que s'inventant et agissant dans et sur les limites.

De victime à sujet

Les camps de réfugiés se constituent comme des milieux sociaux et politiques parallèlement à leur construction matérielle. Cet engendrement ne se perçoit souvent qu'*a posteriori*, lorsque ces camps sont devenus, avec le temps, des sortes de projets de ville laissés à l'abandon, plus généralement des espaces d'identification pour celles et ceux qui vivent là depuis plusieurs années ou décennies, ou qui y sont nés, s'y sont mariés, y ont enterré leurs morts. Cette transformation se perçoit aussi dans un commencement de vie politique, lorsque des meneurs émergent et deviennent, officiellement ou non, les porte-parole des réfugiés, même s'ils ne souhaitent pas se reconnaître *a priori* dans cette identité collective imposée. Ce sont eux qui, au bout du compte, défendent le point de vue des « vulnérables » quelle que soit leur propre condition matérielle – et même si leur condition, relativement meilleure que celle de la plupart des réfugiés, leur permet précisément d'exercer ce leadership. C'est à ce moment-là, dans la prise de parole « au nom des réfugiés » – tous « vulnérables » –, que la politique s'introduit dans le camp, et avec elle un peu de citoyenneté. C'est ce qu'illustrent les stratégies de quelques réfugiés rencontrés dans le camp de Tobanda, en Sierra Leone.

Ce camp compte, en novembre 2003, 7 500 réfugiés libériens. Ouvert six mois auparavant, il est le plus récent des huit camps ouverts depuis 2001 dans la région de Bô, dans le sud-est du pays, qui abritent au total 55 000 réfugiés libériens¹.

1. En ajoutant les réfugiés recensés dans les centres de transit (*way stations*) et quelques réfugiés urbains, on arrive à ce moment-là à un total d'environ 70 000 réfugiés enregistrés par le HCR. Il y a, en réalité, beaucoup plus de réfugiés libériens en Sierra Leone, sans doute le triple si l'on compte ceux qui habitent la capitale Freetown, les villes moyennes et les villages frontaliers, sans être reconnus par le HCR.

Il y a dans ce camp des conflits pour décider de la représentation officielle des réfugiés auprès de l'administration du camp¹. L'élection du *chairman*, le représentant et porte-parole des réfugiés, a été plusieurs fois contestée depuis les six mois d'existence du camp. Élection indirecte une première fois, les électeurs étant un peu plus d'une centaine de personnes : les chefs de tente des premiers 1 500 arrivants. Élection directe la seconde fois, lorsque le camp a atteint une population d'environ 5 000 personnes, avec dépôt par tous les adultes d'un bulletin dans l'urne, et au cours de laquelle, dit-on, certaines fraudes auraient eu lieu. Cette élection a été annulée par les administrateurs du camp, non à cause des fraudes, mais parce que le *chairman* élu menaçait la tranquillité du camp : selon certains, il était soupçonné de vouloir lancer des « *riots* » (émeutes), selon d'autres d'attiser des « querelles tribales ». L'administration l'a démis et a nommé à sa place un « *acting chairman* » en reportant *sine die* toute nouvelle élection. Âgé d'une trentaine d'années, ce dernier a peu de formation scolaire (à la différence des habituels jeunes leaders), pas d'expérience de représentation, une attitude souvent agressive et partiale à l'égard des autres réfugiés. Supporteur virulent de Charles Taylor, il n'a aucun soutien actif parmi les réfugiés, mais il a semblé aux administrateurs du camp (pour lesquels il travaillait déjà occasionnellement) suffisamment collaborateur pour les assister dans leur contrôle. En fait, sous la pression de leaders des réfugiés, l'*« acting chairman »* s'est trouvé progressivement substitué par d'autres représentants dans

1. L'administration du camp est à la charge de la branche sierra-léonaise d'une ONG confessionnelle internationale, Lutheran World Federation (LWF), à laquelle le HCR délègue la gestion du camp, en collaboration avec le NACSA (organisme sierra-léonais d'assistance sociale). Comme c'est souvent le cas, l'organisation qui gère le camp compte parmi ses cadres, en plus des nationaux, quelques Libériens, réfugiés de longue date mais passés au statut de migrants autorisés à travailler. Leur situation est très différente de celle des réfugiés du camp qui travaillent occasionnellement pour les ONG y opérant, et reçoivent, nous l'avons vu, non pas un salaire – qu'ils n'auraient pas le droit de toucher en tant que réfugiés – mais une maigre compensation appelée « *incentive* » (« prime »).

ses fonctions de porte-voix des réfugiés. Ce qui n'a pas incité les administrateurs à organiser de nouvelles élections.

Une vingtaine de réfugiés au moins exercent diverses influences qu'ils tentent de « fixer » dans le système social et politique du camp en cours de formation. Ces influences se fondent d'une manière générale sur des fonctions masculines de relatif prestige ou sur un pouvoir déjà acquis¹ : pasteurs et prêcheurs d'églises chrétiennes (pentecôtistes, en particulier, dont le nombre croît rapidement dans le camp) ; employés des ONG intervenant dans le camp ; leaders de « communautés » du camp². Il y a un principe cumulatif des pouvoirs – économiques, religieux, politiques –, et finalement, ceux qui sont en position de parler *au nom des réfugiés* sont les moins « vulnérables » d'entre eux. Cela ne veut pas dire pour autant que ce qu'ils disent n'est pas « vrai ». C'est le principe même de la représentation, de la prise de parole « au nom de ... » dans une scène spécifique de prises de parole qui est à l'œuvre ici, et qui permet la formation d'un sujet politique. Dans cette mise en tension de l'espace interne du camp, la scène humanitaire devient une scène politique imprévue. En effet, la *représentation* s'y déroule selon une modalité active de « subjectivation ». Modalité bien distincte de celle de la représentation entendue comme *représentativité* catégorielle des réfugiés : dans cette modalité-ci, les droits humains des bénéficiaires de l'aide sont déduits automatiquement, par les organismes gestionnaires de l'assistance humanitaire, à partir des identités assignées, qu'elles soient générales

1. Les cas de leaderships féminins, comme celui qu'on a vu plus haut (camp de Boreah en Guinée forestière), sont rares mais ils existent.

2. Dans ce camp, le HCR a nommé « communauté » chaque secteur regroupant vingt cases construites autour d'une tente collective où sont réunis, par ordre d'arrivée, les nouveaux réfugiés. Lorsque toutes les habitations sont construites, la tente collective est retirée. On compte ainsi une centaine de « communautés » d'habititations dans le camp de Tobanda. Les « leaders de communauté » sont en général les réfugiés qui ont assumé la fonction de chef de tente à l'arrivée. La rhétorique « communautariste », en vogue dans les milieux internationaux de l'ONU et des ONG, arrive ainsi « par le haut », et elle est reprise par les réfugiés dans un langage politique d'un nouveau type.

(« réfugiés ») ou particulières (telles ou telles « catégories vulnérables »). Ce droit humain disparaît dès lors que, localement, chaque gouvernement humanitaire s'interrompt sur décision des organisations d'assistance et onusiennes. Les réfugiés sont alors victimes deux fois : victimes de la guerre et du déplacement forcé qui les ont amenés là ; victimes ensuite de leur impuissance politique face au pouvoir des organisations humanitaires sur leur vie.

Là encore, donc, la distinction entre les figures du réfugié actif (imprévu) et du réfugié passif (prévu même s'il est occasionnellement critiqué) est déterminante. Elle renvoie à la transformation de la victime en sujet. Un seul exemple suffira pour expliciter cette interrogation, sinon bien sûr pour y répondre pleinement. Je le transcris en rendant compte de quelques notes de terrain. Celles-ci donnent à voir les impressions personnelles que laisse un de ces meneurs autour de lui – en particulier sur son interlocuteur européen –, tout en présentant une ébauche de questions pour une ethnographie politique du camp.

« Tous les réfugiés sont vulnérables »

Camp de Tobanda, Bô, Sierra Leone, 18 novembre 2003 – Tom M. a quarante-cinq ans. Il est né dans le Lofa [région la plus touchée par la guerre], puis il a migré à Monrovia où il a d'abord travaillé dans le port. Ensuite, il a fait du négoce de diamants : il achetait le diamant dans le Diamond Camp Esewé et le revendait à Monrovia. « La guerre n'empêchait pas de travailler, dit-il. Toujours, même avec les rebelles, les gens ont continué de travailler. » Il a pu faire son commerce de diamants en payant les soldats et les rebelles qui le taxaiient sur la route.

Il est sorti de Monrovia en janvier 2003 pour aller chercher sa mère qui se trouvait dans une autre région. Au retour, il n'a pas pu rentrer dans Monrovia, dit-il, à cause de la guerre. Il est allé vers la frontière sierra-léonaise, au *crossing point* de K. Il a été menacé par les soldats de Taylor au passage de la frontière : ils

l'ont battu (il me montre des marques de cicatrices sur son corps, poitrine et épaule, mais je les discerne mal) jusqu'à ce qu'il donne tout l'argent qu'il avait sur lui. Mais ils ne lui ont pas pris les diamants qu'il avait cachés à l'intérieur de sa ceinture : il s'en enorgueillit devant la quinzaine de personnes qui nous entourent pendant cette conversation. Il enlève la ceinture qu'il porte au pantalon et montre, dans le revers, la fermeture de la petite pochette qui lui a servi de cachette.

Après avoir passé la frontière, il est allé jusqu'à la *way station* de Zimmi, puis jusqu'à celle de Dauda, parcours classique des derniers réfugiés venus de Monrovia. Il est arrivé ici, au camp de Tobanda, en avril 2003. Il est le *community leader* d'un secteur regroupant plus de vingt habitations de réfugiés. « Ici, dit-il, à Tobanda Camp, tout le monde est pauvre. Il n'y a pas de possibilité de faire du commerce. » Il a vendu des diamants chez un négociant libanais de la ville de Bô [principale ville de la région], c'est comme cela qu'il a pu avoir de l'argent. Il est en effet un peu mieux installé que la moyenne des réfugiés : sa case en pisé a deux portes en bois avec serrure ; devant l'entrée, il y a une véranda, avec plusieurs chaises, un hamac et une petite machine à moudre le boulgour américain de la ration alimentaire, qui lui appartient et que les gens du voisinage utilisent régulièrement et gratuitement.

Tom M. rend l'entretien difficile parce que, prenant ses amis et voisins à témoin, il proteste – plus qu'il ne se plaint – à propos des conditions de vie dans le camp : la nourriture n'est pas suffisante ; très peu de gens reçoivent les couvertures promises (« soixante couvertures ont été détournées, dit-il, et revendues à l'extérieur du camp par un agent de police [sierra-léonais] du camp, qui a été arrêté par un volontaire [réfugié] du service de sécurité ») ; il n'y pas assez de toilettes ; des problèmes en permanence avec les bâches plastifiées ; etc. Il dit : « Les Blancs et les Sierra-Léonais sont ensemble contre nous. Nous voulons partir. » Voulant l'interroger davantage sur son histoire de vie, je lui dis que j'entends bien ses réclamations, mais que je n'ai pas le pouvoir d'y répondre, ces questions relèvent du HCR, des « U.N. ». Il me répond alors, devant amis et voisins qui sont déjà plus nombreux qu'il y a une heure et acquiescent avec enthousiasme : « Tu es blanc, tu connais les organisations, les U.N., donc tu dois répondre. »

J'ai tout à coup le sentiment que je vais passer un mauvais quart d'heure ! Je ne suis pas certain d'être bien à ma place. Mais

A U N O M D E S RÉFUGIÉS

la leçon est intéressante. D'un côté, je comprends et j'approuve toutes les protestations, demandes et revendications qui sont dites, d'autant qu'elles ne sont pas formulées comme des plaintes mais comme des droits – même si, ici et là, l'homme fait mention des « vulnérables » pour justifier la demande de couvertures et protester contre les détournements de l'aide (les « vieux et vulnérables, dit-il, n'avaient vraiment pas besoin de cela »). Mais à un autre moment, il dit aussi « Tous les réfugiés sont vulnérables », confirmant par là sa position de personne publique, et donnant publiquement le ton d'une contestation idéologique des principes des organisations humanitaires, ôtant toute évidence à leur compassion à l'égard des victimes.

D'un autre côté, je constate que ce sont les moins mal lotis qui sont les plus durs dans le contact, et les plus revendicatifs : le ton du « *businessman* » Tom M., comme celui de quelques autres chefs de « communautés » (ou quartiers du camp) et leaders religieux, est agressif en général lorsqu'il est question de l'administration du camp et des Blancs. Bien informées sont leurs demandes, et ils occupent des positions de porte-parole. On peut penser qu'ils ont plus perdu que les autres dans le déplacement et l'exil forcé ; mais surtout, ils n'ont pas perdu la conscience de leur valeur sociale sur le marché du travail ou sur celui de la consommation. Rien à voir avec les « querelles tribales » que leur reprochent les administrateurs du camp pour les délégitimer.

À ce moment-là, devant la maison de Tom M., *businessman* et leader réfugié agressif et peu sympathique, de plus en plus entouré et approuvé par les voisins de son secteur, je crois bien avoir fait l'expérience d'une « scène démocratique » sur un terrain humanitaire ! Une scène précisément politique, déplacée apparemment, mais pourtant bien réelle, le conflit le plus immédiat à mes yeux venant du fait que je percevais un malentendu à l'égard de mon propre rôle alors que mes interlocuteurs, eux, ne semblaient pas du tout partager ce point de vue...

9

Qui veut prendre la parole dans le camp ? Enquêtes sur le témoignage des réfugiés

Tout au long de cette enquête, j'ai recomposé l'histoire des réfugiés rencontrés dans leur camp en m'entretenant longuement avec eux, en apprenant à résituer des histoires individuelles et locales dans des cadres nationaux ou régionaux plus ou moins connus de celles et ceux qui s'intéressent à ces régions en guerre.

Ces échanges se sont situés à l'écart des événements violents dont ils témoignaient : de fait, ma réflexion s'inscrit dans le cadre d'une enquête à la fois *dans* et *sur* les espaces humanitaires. Les violences que mes interlocuteurs et interlocutrices ont vécues ne me sont connues que par les récits que j'ai sollicités (« racontez-moi ce qui vous est arrivé, comment êtes-vous arrivé jusqu'ici ? »). Je me suis ainsi trouvé face à des personnes qui ont survécu à des épisodes de guerres et de violences, qui ont fui à l'annonce de l'arrivée de groupes armés gouvernementaux, rebelles ou privés. Ils ont connu des moments de peur, d'errance, des conditions de vie extrêmes avec leurs lots de maladies et de blessures, et côtoyé la mort de proches. Ce sont des violences passées, qui peuvent être anciennes (plusieurs années ou plusieurs décennies – nous l'avons vu avec les réfugiés angolais ou palestiniens) ou très récentes et encore vives (quelques mois,

voire quelques semaines, comme ce fut le cas avec les réfugiés libériens).

Si ces expériences de la violence sont dans l'ensemble assez similaires, j'ai constaté à l'inverse une grande diversité des *formes* des récits : propos chaotiques, reconstructions collectives de la mémoire d'un événement particulier, longs monologues cohérents et plusieurs fois répétés, « livre » de témoignage écrit par un groupe de réfugiés lettrés ayant interviewé d'autres réfugiés, dénégations ou silences, etc. Je présenterai ici plusieurs exemples de recueil de témoignages dans les camps, confrontant à grands traits forme et contexte. D'une parole presque impossible jusqu'à une forme travaillée et collective de « prise d'écriture¹ », c'est l'évolution de la forme du témoignage que je cherche à comprendre.

En effet, il ne s'agit pas de s'interroger sur la « vérité » elle-même des faits relatés, mais plutôt sur un déplacement progressif de sens, depuis le témoignage défini dans le cadre des *screenings* humanitaires et policiers, jusqu'à la prise de parole, par laquelle un *sujet de parole* devient auteur et s'émancipe d'une identité assignée de victime collée à la mémoire de la souffrance². Si la parole conçue comme témoignage est encore informée par l'exigence de la construction de récits « crédibles », normés et contrôlés, la prise de parole est le moyen de faire exister des sujets, c'est-à-dire des auteurs détachés d'une identité essentiellement associée à la souffrance. Notre attention peut alors se fixer sur le témoignage lui-même (le témoignage comme événement,

-
1. Voir Alain Brossat, *Pour en finir avec la prison*, Paris, La Fabrique, 2001.
 2. Toute l'ambiguïté du sens de la souffrance socialisée dans les « cercles de parole » (que certaines ONG mettent en place dans les camps de réfugiés) comme dans les « lieux d'écoute » (créés au sein des « quartiers difficiles » des périphéries urbaines) se retrouve dans le doute profond qu'on ressent face à ces expériences : contribuent-elles effectivement à produire des auteurs émancipés de la souffrance, ou au contraire à imaginer et à figer des catégories sociales associées à une identité victimaire ? Le compte rendu de l'enquête collective dirigée par Didier Fassin sur les lieux d'écoute dans les marges sociales et urbaines en France (Didier Fassin *et alii*, *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte, 2004) donne une idée de la richesse des données et des débats sur ce thème.

si l'on veut), en tant que construction d'une prise de parole qui a son propre contexte et ses enjeux, ses propres formes et ses auteurs¹. On le fera en revenant vers les camps de Guinée, de Sierra Leone et de Zambie.

Ressentir la peur, dire le pardon, préparer le retour

« J'ai traversé la frontière sierra-léonaise, à Buedu, le 12 janvier », dit Monsieur L., réfugié libérien vivant dans le camp de Jembé en Sierra Leone depuis deux ans et demi. Comme la plupart de ses compatriotes, il donne le jour et le mois de son passage, mais nous consacrons un long moment à retrouver, à ma demande, l'année de cet événement et, plus difficilement encore, le nom des forces rebelles ou gouvernementales qui l'ont fait fuir. Il peut retrouver le nom des villages et des hameaux qu'il a traversés, mais pas la durée de sa fuite dans le *bush* – avant qu'en ensemble nous parvenions à une évaluation : cinq mois dans la forêt, peut-être six. Il ne retrouve pas non plus le nom de l'ONG internationale qui les a accueillis de l'autre côté de la frontière, lui et sa famille.

Les souvenirs et les oubliés de Monsieur L. n'en font pas un cas isolé parmi les réfugiés originaires de la région du Lofa, au Libéria. Les dates dont se souviennent ces réfugiés libériens sont des dates anniversaires personnelles. Ils se souviennent quand ils ont quitté leur village la première fois – lors de la « première guerre », disent certains, assez vaguement –, entre 1990 et 1996, lors de l'offensive des forces conduites par Charles Taylor. Ils se souviennent de la « deuxième guerre » (1999-2003), c'est-à-dire des attaques rebelles contre les forces de Taylor, devenues gouvernementales après les élections de 1997 et un bref retour à la paix. Ils peuvent dire le jour où ils ont traversé la frontière,

1. D'où le titre de ce chapitre « Qui veut prendre la parole dans le camp ? », en référence à l'ouvrage collectif dirigé par Marcel Détienne (*Qui veut prendre la parole ?*, Paris, Seuil, coll. « Le genre humain », n° 40-41, 2003) qui s'intéresse aux espaces concrets et aux situations où ont lieu des prises de parole et où s'élabore la politique.

celui où ils sont arrivés à la *way station*, puis dans tel ou tel camp de Sierra Leone. Ce sont des événements inscrits dans leur histoire personnelle. Plus difficilement dans une histoire collective, nationale, dans laquelle s'insèrent pourtant ces événements. Presque tous les réfugiés libériens que j'ai rencontrés éprouvent la même difficulté à se « caler » sur un commentaire géopolitique. Le discours officiel de la guerre, avec ses dates complètes, avec les avancées ou les défaites de ses protagonistes politiquement bien identifiés par leurs acronymes respectifs, avec l'occupation ou la « pacification » des régions, avec les bons et les méchants, ne recoupe que très approximativement les expériences personnelles dont parlent les femmes et les hommes rencontrés dans les camps de Sierra Leone et de Guinée quelques mois après la signature d'un accord de paix au Libéria (août 2003). Cela peut renforcer l'idée qu'il leur est difficile de donner un sens à l'événement. Mais en est-il bien ainsi ? N'y a-t-il pas un sens social qui échappe au discours politique ou, à tout le moins, qui se forme hors de lui ?

Dans le camp de Kuankan, en Guinée forestière¹, en octobre 2003, Hassan (mon guide, « *home visitor* » de MSF) et des gens du camp, sachant que je cherche à rencontrer des personnes ayant été en contact avec les belligérants, me conduisent vers une jeune fille de quinze ans venue du Libéria. Elle a été recueillie pendant sa fuite par un réfugié parti du même village qu'elle, et qui est depuis quelques mois le leader de cette nouvelle zone du camp, la zone 12.

Elle vit dans une pièce sombre, minuscule. Pendant notre rencontre, elle garde très souvent le silence, ne parle que par bribes, à voix basse. Des gens autour d'elle veulent l'aider à s'exprimer. On reconstitue son histoire avec l'aide des personnes qui sont là : l'attaque du LURD dans son village ; tout le monde fuit ; son père est tué ; puis elle est capturée par un groupe armé des forces de Taylor ; une nouvelle attaque du LURD lui permet d'échapper à ses ravisseurs ; c'est dans cette fuite que sa mère

1. Voir ci-dessus, chapitre 5, p. 159 et suivantes.

disparaît ; notre interlocutrice est ensuite reprise par un groupe des forces de Taylor ; elle est obligée de transporter des armes, puis de « prendre les armes » pour combattre, sous la menace ; mais elle refuse, dit-elle, de combattre ; les soldats la prennent, la maltraitent, la torturent (les gens qui nous entourent lui demandent de me montrer les traces sur le corps, ce qu'elle fait) ; elle demande pardon aux soldats ; puis elle est violée par quatre hommes ; elle reste là plusieurs jours encore, jusqu'à une attaque des forces du LURD au cours de laquelle tout le monde s'échappe, et c'est là que mon accompagnateur, le leader de la zone 12, la recueille et l'emmène avec lui et sa famille vers la Guinée et le camp de Kuankan.

Cette jeune fille sera perçue comme un cas de « trauma » par une approche psychologique (et c'est comme « traumatisée » qu'elle m'est présentée par les réfugiés du camp qui sont régulièrement en contact avec les ONG : le leader de la zone, les travailleurs humanitaires occasionnels). Mais on peut également appréhender son histoire en élargissant le point de vue à toute la situation de l'enquête : trois autres réfugiés l'entourent et l'aident à composer son récit. Par bribes, une courte histoire paraît possible, relayée par les commentaires des autres personnes présentes sur la violence des tout derniers épisodes de la guerre du Libéria (2002-2003). À son contact, on a spontanément envie de l'aider : tentant de mesurer les souffrances qu'elle a vécues et manquant de qualificatifs pour décrire l'horreur et l'incommensurable, on imagine aussi tous les droits auxquels elle pourrait prétendre si cela devenait un témoignage. De cette compassion me vient, comme à ses compatriotes, l'envie de l'aider à mieux dire ce qui lui est arrivé... C'est précisément ce que font des ONG qui se sont spécialisées dans la formulation, voire la rédaction de témoignages de demandeurs d'asile en Europe.

Les tentatives d'interprétation que font les réfugiés libériens d'une guerre qu'ils ont vécue dans une proximité toute *personnelle* peuvent ne pas s'accorder avec les demandes de justice et de réparation énoncées dans la sphère des médias et des organisations politiques de la « communauté internationale ». Pour le

dire en résumé, il ressort de ces enquêtes que les réfugiés libériens ont encore peur de leur guerre, qu'ils cherchent à l'oublier, veulent pardonner à tous les guerriers délirants, et surtout remettre de l'ordre dans leur pays.

Les notes de terrain que je transcris ci-dessous n'ont d'autre prétention que de faire partager ma découverte : la volonté d'effacement des souffrances que les réfugiés mettent en œuvre – et la compréhension qui prend progressivement forme à leur contact, permettant aussi d'éclairer et de relativiser, sans la supprimer, l'impression forte de traumatisme laissée par la jeune femme de Kuankan.

**Brèves notes d'un journal d'enquête dans le camp de Tobanda
(Sierra Leone)**

Camp de Tobanda, Bô, Sierra Leone, 6 novembre 2003 – Dans cette guerre, sans figure claire d'ami et d'ennemi, les gens qui parlent d'atrocités identifient leurs auteurs comme des gens ivres, drogués, perdus – très souvent, ils en parlent comme des enfants dangereux et incontrôlables. Ces gens – victimes dès lors qu'ils ont été déplacés et blessés, ou qu'ils ont vu de près la mort de certains proches – ont le pardon à la bouche lorsqu'ils utilisent ces qualificatifs. Ils ne sont pas dans le registre « Vérité, justice et réconciliation », comme ce fut le cas dans l'après-apartheid sud-africain ou l'après-génocide rwandais. Il se peut aussi que, étant vue comme une guerre « sans cause » et sans responsabilité (même pas celle des bourreaux, mais bien sûr, il reste à juger ceux qui leur ont « tenu la main »), cette guerre soit juste interrompue, et non définitivement terminée. J'ai l'impression que les gens du camp ne sont pas sortis de l'état mental de la guerre ; ils la ressentent intérieurement comme un fait de dégradation sociale, non extérieurement comme un fait politique. La manière dont le *chairman* officiel et son assistant ont tenu à mon égard la copie conforme du discours de Taylor contre la « communauté internationale » le montrerait : on n'a pas laissé sa chance à Taylor, la communauté internationale a abandonné le Libéria, et Taylor a dû prendre sur son argent personnel pour aider le pays, payer les professeurs, etc. [...]

QUI VEUT PRENDRE LA PAROLE DANS LE CAMP ?

8 novembre 2003 – Monsieur R. est le responsable du « comité des petites causes » (*small grievances committee*) dans le camp. Avant la guerre, il a travaillé comme clerc de justice au Libéria. Son attitude est sans doute celle d'un juge, mais elle n'est peut-être que la formulation la plus élaborée d'une attitude qu'on doit pouvoir vérifier chez les réfugiés libériens en général : une attitude où alternent la crainte et le pardon, une attitude plus subjective qu'objective, formée dans la proximité de la guerre ; la crainte se voit lorsque nous parlons de la possible présence d'*« ex-fighters* » dans le camp (il y en a certainement, sans doute... il en avait repéré un et a cherché à enquêter sur lui avant qu'il ne disparaisse) ; le pardon, car il n'y a pas d'ennemi précisément identifié, ethnique ou politique, à qui l'on demanderait « justice » avant une « réconciliation ». Les auteurs de la guerre – les *fighters*, qu'ils soient « rebelles » ou « loyalistes », ou les miliciens qui les assistent – sont des personnes souvent incontrôlables et dangereuses, donc on les craint car elles peuvent réapparaître, mais, pour les mêmes raisons, on ne peut que leur pardonner. Au nom de quoi, de quel parti pris leur demanderait-on justice ? La dégradation économique et politique de tout un pays est la cause de la perte de contrôle : celle-ci n'appelle aucune autre « cause » dont chacun aurait à rendre compte.

L'absence apparente d'hostilité ethnique ou d'hostilité politique dans le camp, je la « teste » en rapportant à quelques personnes que le jeune *acting chairman* est ardemment pro-Taylor, ce à quoi Joseph [un réfugié originaire du Lofa, et qui me guide dans le camp tout au long de cette enquête] me répond en m'expliquant aimablement que le *chairman* vient d'une région qui a été épargnée et même défendue par les forces de Charles Taylor, et qu'il a été très actif dans des associations mises en place sous son gouvernement. C'est, selon lui, ce qui explique ses propos partisans, à la différence de ceux qui en ont souffert. Cette absence d'hostilité est la marque d'un pardon. [...]

12 novembre 2003 – Le « révérend Moses » est le fondateur et le chef d'une église pentecôtiste créée dans le camp de Tobanda et pour les réfugiés, mais qui avait déjà un temple à Monrovia où il habitait avec son épouse.

La femme du révérend Moses est rentrée de Monrovia il y a quelques jours. Elle est très enthousiaste : « *Monrovia is back* », me dit-elle. Beaucoup de gens s'en vont du camp, disent Moses et son épouse, comme l'a fait le voisin d'en face dont la case est maintenant fermée : il est parti à Robertsport (région de Cape

Mount). Tous deux pensent que les forces ex-gouvernementales (pro-Taylor) seront désarmées, puis que toute l'armée sera réorganisée ; que chaque groupe d'ex-rebelles sera intégré dans l'armée avec sa propre région à contrôler. Ils disent que la police libérienne travaille avec les forces militaires de l'ONU. « Les marines sont là. » « Avec ce président-ci [président intérimaire mis en place par l'ONU et l'administration américaine après la chute de Taylor], ça va être différent. »

De retour de Monrovia, l'épouse de Moses raconte que leur maison et leur église ont été pillées par des voisins. Elle en a vu qui portaient des habits à elle et à son mari. Le couple en rit. « Ils croyaient qu'on était morts, perdu dans le *bush*. C'est normal. Je leur ai dit "Feel free". » La maison elle-même n'a pas été détruite. Ils ne mettent pas en cause les groupes armés. Dans leur parole, il y a le début d'un enthousiasme du retour.

20 novembre 2003 – « We wan go » (« nous voulons partir », en pidgin libérien) est devenu le mot d'ordre qui circule dans le camp, depuis la manifestation de deux cents réfugiés environ devant le *compound* de l'administration du camp, lors du passage éclair du haut-commissaire aux réfugiés, Ruud Lubbers, il y a juste une semaine. Je l'ai aussi entendu à Jembé, un autre camp [...]. « *We wan go* ». Ils veulent rentrer en janvier, février prochains, comme cette personne dont le frère est venu au camp de Tobanda après être allé à Foya (dans la région du Lofa, au Libéria) pour voir comment vont les choses et qui, en attendant, vit à Buedu, un gros village de Sierra Leone situé à quinze kilomètres de la frontière libérienne.

Que garderont les réfugiés de leur passage à Tobanda ? Quels souvenirs ? Quelles pensées ? L'ensemble de la population s'est trouvé plus ou moins impliqué dans la guerre. Ils pensent plutôt en termes de pardon et de reconstruction sociale. Ces deux termes renvoient aux diverses sortes d'implication individuelle qu'ont eues les réfugiés dans la guerre. D'après les entretiens que j'ai eus, trois registres seraient à considérer : 1) le loyalisme des *hunters*, les chasseurs, qui ont répondu à la demande des forces gouvernementales en leur offrant leurs compétences ; 2) la légitimité de leur défense de la forêt face à tout envahisseur¹ ; 3) l'embrigadement, l'endoctrinement, l'aveuglement qui ont opéré sur

1. Voir le cas comparable de « légitimité » de l'entrée en guerre des *kamajors*, ces chasseurs traditionnels de Sierra Leone : Paul Richards, *Fighting for the Rain Forest. War, Youth and Resources in Sierra Leone*, Oxford, International African Institute/James Currey, 1996.

des adolescents ou préadolescents à la recherche de groupes, de sociétés, au moment de leur passage à la vie adulte. Ces différents registres correspondent à des différences entre « chasseurs » (*hunters*) et soldats (*fighters*), entre d'une part le fusil de chasse à un coup (c'est ainsi qu'on identifie les chasseurs traditionnels ayant défendu le territoire et répondu à la demande loyaliste) et d'autre part la kalachnikov (les gens disent « AK 47 », « AK 48 ») ; différenciation qui n'est pas une condamnation mais une distinction sociale et générationnelle. À partir de ces significations (réversibles selon les situations de guerre, ce qui ne les invalide pas forcément dans l'après-guerre), on ne voit pas ce que voudraient dire les demandes de « justice » et de réparation, puisque les correspondances identitaires de ces attitudes (qu'on trouve dans le génocide et dans l'apartheid) sont ici absentes ou largement superficielles. Tout cela n'a pris que tardivement et très partiellement l'air d'une « guerre tribale¹ ». Mais les gens, selon les périodes et les régions de leur départ en exil, ont encore peur d'une possible reprise de la guerre. Cette peur fait référence, non pas à la guerre en général, mais aux horreurs qui l'ont accompagnée (et qu'ils ont vues).

La manière dont les réfugiés libériens racontent leur vécu de la guerre a un rapport avec la question : Comment vivre ensemble après la guerre ? Les récits relevés dans ce camp comme dans d'autres, en Guinée et en Sierra Leone, signalent tous une forte relation entre les victimes et leurs bourreaux, les populations civiles et les combattants – soldats, miliciens ou rebelles. Beaucoup de réfugiés, en particulier de nombreux jeunes hommes et femmes, ont été enrôlés de force. Les uns pour travailler pour les forces armées – comme « esclaves », disent certains. Les autres pour servir d'« épouses » après avoir été capturées dans le *bush* et, fréquemment, violées. D'autres, enfin, pour combattre auprès des différents groupes – soit de manière forcée pour certains jeunes hommes capturés, enrôlés et ayant fui dès

1. Voir Jean-Hervé Jezequel, « Libéria : un chaos orchestré », *op. cit.*

qu'ils ont pu, soit de manière plus volontaire à l'instar des « *hunters* » de la région du Lofa, au nord du Libéria. La relation des civils à la guerre – dont ils furent aussi les victimes – n'est pas, en général, pensée comme une relation politique. C'est plutôt une relation sociale sous contrainte, la guerre étant devenue une affaire personnelle, impliquant violemment la « population civile ».

Entre la guerre et le retour, il y a les camps, c'est-à-dire un espace où ont lieu des échanges sur ce qui s'est passé dans la guerre – mais la volonté d'oubli est cependant plus spontanée que la formation et l'entretien d'une mémoire collective qui suppose un travail individualisé et douloureux de rappel des souffrances.

Dans un autre camp de la région de Bô, celui de Jimmi Bagbo, le *chairman*, élu par les réfugiés, a entrepris de consulter ses concitoyens venus de Foya et de discuter avec eux (Foya est l'un des principaux lieux de provenance des réfugiés présents à ce moment-là [en 2003] dans les camps de Sierra Leone). Il organise des rencontres aussi bien dans son camp que dans les autres alentour. Il propose des projets de « reconstruction sociale ». Chez lui, ces projets sont associés à des tentatives d'explications *a posteriori* visant à justifier le pardon actuel à l'égard des auteurs de crimes de guerre. Par exemple, pour ce qui concerne les pillages perpétrés par les soldats, il explique : « Les pillages, c'était parce que les soldats n'étaient pas payés, ou parce que la paye disparaissait entre Monrovia et le Lofa dans les poches des officiers, ou parce qu'ils buvaient très vite ce qu'ils gagnaient, et après ils se payaient auprès des habitants. Ils leur volaient leur nourriture, leurs chèvres, leurs animaux. Ce qui est important maintenant, c'est de bien les intégrer. »

Le pardon ne vient pas seul. En amont, il est associé à une volonté d'oubli, parce que les auteurs et les victimes des violences sont proches, en termes relationnels ou du point de vue de leur position sociale ou régionale. En aval, il est pondéré par une volonté de contrôle, voire d'« encadrement » strict, et de reconstruction sociale. Ce sont les réponses que j'entends de manière

réitérée, comme si mes interlocuteurs voulaient surmonter les peurs individuelles et le souvenir des paniques collectives provoquées par plusieurs années d'une guerre « de proximité ».

Se taire ou parler

On voit avec ce dernier exemple que le silence sur les atrocités vues ou subies tient d'une attitude délibérée, qu'on peut considérer comme la manifestation d'une volonté d'oubli. Une *stratégie*, associée au pardon donné à des combattants le plus souvent jeunes (dont la figure des « enfants soldats » reste emblématique de la faute innocente), parfois socialement proches (même village, région ou famille) et souvent considérés comme ayant été mis hors d'eux-mêmes par l'alcool, les drogues, etc. Cette attitude est associée également à une volonté de retour et de reconstruction rapide de leur vie ordinaire dans les zones urbaines ou rurales qui ont été dévastées par la guerre. Pour les réfugiés libériens, le silence n'est pas (ou pas seulement) individuel et traumatique, il est aussi « politique », au sens où se taire doit leur permettre de « survivre à la mémoire¹ », de revivre après une guerre dont tout récit particulier, lorsqu'il se révèle effectivement, est marqué par la confusion et l'ambiguïté. Les figures doubles sont très présentes dans les expériences de cette guerre libérienne et débouchent sur des apories dont le silence est une issue qui me semble très raisonnable, pour autant que j'ose juger de la raison de mes hôtes : la victime est coupable non pas tant d'avoir survécu, mais, dans un sens très direct, d'avoir tout fait pour survivre. L'expérience des jeunes filles violées devenues épouses de leurs agresseurs soldats ou miliciens, celle des villageois prisonniers devenus combattants sont les histoires de personnes qui ne savent pas trop si et comment, après guerre et aux yeux de la Loi (celle de l'État recouvrant sa souveraineté ou celle de la « communauté internationale »), elles pourront être considérées comme victimes ou coupables. Qui ira dire tout cela

1. Marc Augé, *Les Formes de l'oubli*, Paris, Payot, 1998, p. 119.

sans crainte devant un « tribunal spécial » ou une « commission de Justice et Vérité » ?

Pour les Libériens, donc, il se peut que, ni tout à fait oubli, ni tout à fait mémoire, le passé tienne lieu de « secret de famille ». Et le témoignage ne sied pas à cette politique du silence. Pour reprendre une association que nous propose Paul Ricœur¹, l'amnistie a, pour l'heure au moins, besoin de l'amnésie.

Pourquoi parler alors, puisqu'il y a de bonnes raisons de se taire ? Un autre cas, issu de la même guerre, apporte d'autres nuances à cette réflexion. Marayama est une femme d'une quarantaine d'années, également libérienne, rencontrée fin 2003 dans le camp de Jembé en Sierra Leone. Elle a vécu personnellement plusieurs épisodes de guerre et diverses formes de violences. Histoires de fuites successives, de confrontations avec les groupes armés, disparition de deux de ses enfants enlevés par une bande armée, menaces sur sa vie et blessures sur son corps (sans qu'il soit mentionné de viol) et sur celui de son mari, peurs, difficile traversée de la frontière. Elle dit son histoire d'une manière remarquablement fluide, informative et émouvante à la fois. Les faits s'enchaînent chronologiquement, les détails sont fournis sans que j'aie besoin de les solliciter. Personne ne l'interrompt. Elle parle anglais de manière assez compréhensible pour un Européen, à la différence du pidgin libérien qu'on entend plus souvent dans les camps.

Quelques éléments significatifs de la trajectoire de Marayama nous aident à comprendre son attitude. Elle a eu une expérience de contacts et même de travail avec des ONG européennes à plusieurs reprises au cours de la guerre du Libéria, en Côte-d'Ivoire et en Guinée où elle a vécu pendant plusieurs années, en général dans des camps de réfugiés. Son mari, également présent dans le camp de Jembé avec elle et une partie de leurs enfants, est depuis de nombreuses années pasteur pentecôtiste. Marayama participe aux réunions de l'Église qu'il a fondée dans le camp, nommée « *Abundant Life in Christ* », et, comme d'autres, elle y parle en public, lorsqu'elle le souhaite, de son

1. Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000.

expérience de la guerre, lors de séances qui sont dites, précisément, de témoignage (*testimony*¹). Elle fait elle-même la comparaison entre ces séances et les réunions d'une ONG spécialisée dans l'organisation de rencontres et dans le dialogue entre victimes de tortures, réunions auxquelles elle a participé à deux ou trois reprises dans ce camp, et qu'elle trouve moins intéressantes que celles de son Église.

En résumé, qu'est-ce qui différencie ce dernier cas des précédents ? On peut dire que le témoignage de Marayama, son élaboration et sa capacité de conviction viennent tout à la fois de ses compétences intellectuelles, notamment linguistiques, d'un cadre communautaire familial et religieux qui s'est maintenu dans le déplacement, et de son expérience du contact avec des responsables d'ONG européennes, qui furent aussi bien les interlocuteurs que les formateurs de son témoignage. Après quatorze ans de guerre du Libéria, c'est une habituée des camps et de l'humanitaire.

Le camp comme espace du témoignage généralisé

Dans le camp de Boreah, en Guinée forestière, l'enquête sur les trajectoires et les conditions de vie des réfugiés s'est progressivement transformée, pour les réfugiés sierra-léonais et libériens du camp, en un espace de parole, de plaintes, de revendications, et, en partie, de demandes de « *resettlement* »². Dans ce cadre, la

1. Dans le service religieux observé un dimanche matin à l'intérieur d'une des cinq églises pentecôtistes de ce camp, j'ai relevé les séquences suivantes : séance de témoignages (*testimony*) au cours de laquelle cinq personnes racontent, à tour de rôle, un bout de leur histoire personnelle et terminent par un remerciement à Dieu ; séance de présentation des nouveaux arrivants dans le camp (et dans l'église) à laquelle répond le « *welcome* » de l'assistance ; enfin la *performance* du prêche par le pasteur de l'église (30 novembre 2003). Selon les cas, le prêche du pasteur peut être l'occasion de commentaires critiques sur les conditions de vie des réfugiés dans le camp, la situation du pays d'origine, l'action des « U.N. », etc.

2. La demande est présentée au HCR lorsque la personne peut prouver qu'elle est en danger dans son pays d'origine et dans le pays hôte.

forme de l'enquête directe est détournée et resignifiée par certains interlocuteurs : un événement est provoqué par la seule sollicitation d'une parole des réfugiés.

Dès lors, la notion d'événement-témoignage est à prendre au sens littéral. L'incertitude du statut de l'ethnologue est patente, au sens où mon enquête est, dans le contexte du camp, une provocation à la parole : l'entreprise visant à faire advenir des récits fait exister la parole des réfugiés du camp, à ce moment précis, comme témoignage généralisé et non plus seulement comme un ensemble de récits singuliers. Au cours des derniers jours de l'enquête, je reçois de nombreuses lettres-témoignages des réfugiés que je n'ai pas eu le temps de voir. Entre-temps, mon guide-interprète et moi-même avions dû établir notre lieu de rendez-vous dans un petit local de MSF, à l'intérieur de la clinique du camp, au lieu d'aller nous-mêmes dans la case ou dans la tente qui abrite les réfugiés, comme nous le faisions au début de l'enquête. Notre local se transforme alors en une sorte de bureau des plaintes. La trentaine de lettres de réfugiés qui me sont adressées (écrites par les réfugiés eux-mêmes ou par des lettrés faisant, pour l'occasion, fonction d'écrivains publics) exposent des récits certes stéréotypés mais tous parfaitement crédibles : les dates, les noms de lieux, les événements mentionnés sont cohérents avec les épisodes par ailleurs connus de la guerre ; les éléments personnels sont précis. Enfin, les auteurs de ces témoignages écrits sont tous bien informés de ce qu'il faut dire pour entrer dans le cadre du droit au *resettlement* : l'impossibilité de retourner dans son lieu d'origine et celle de rester dans le pays d'accueil justifient l'installation dans un pays tiers pour des raisons de « protection ».

En regard de cet événement, proche d'une *manifestation* collective et publique, l'attitude de deux représentants du HCR chargés du *resettlement* et en mission dans la région au même moment est significative d'un débordement équivalant à celui que j'ai pu moi-même vérifier et, au-delà, de l'importance du témoignage pour décider du sort des réfugiés. Les responsables locaux du HCR affirment qu'ils sont « trompés » et « manipulés » par les réfugiés, ce qui entraîne une suspicion globale à

l'égard de tout témoignage. À ce moment-là (fin 2003) les deux représentants du siège du HCR annoncent une disponibilité de 4 000 places de *resettlement* dans un pays occidental pour les réfugiés présents en Guinée, tout en assortissant l'annonce d'une condition : le HCR mandate les ONG intervenant sur place pour servir de médiation entre les réfugiés et le HCR, et pour déterminer elles-mêmes les cas d'extrême et « véritable » urgence justifiant le *resettlement*. Le HCR décide ainsi de ne plus entendre les réfugiés présenter leur propre témoignage, et de n'accepter de prendre en considération que les dossiers transmis par les ONG. Certaines ONG présentes en Guinée forestière à ce moment-là, dont MSF, refusent de jouer ce rôle d'intermédiaire, dans la mesure où cela conduit à modifier la procédure du *resettlement* : celui-ci est en principe de la seule responsabilité du HCR et guidé par le seul critère de la « protection ».

De victime à auteur

Un dernier exemple nous est offert dans le camp de Maheba, au nord-ouest de la Zambie¹. Cinq milles réfugiés rwandais et burundais, hutu pour la plupart, y sont arrivés entre 1997 et 1998. En novembre 1998, quelques-uns d'entre eux ont formé une « Association d'entraide pour l'autodéveloppement ». Réputés bons agriculteurs, en particulier dans les zones de marécage délaissées par les réfugiés angolais, à la marge du camp, ils s'organisent, s'entraident et rendent possible – dans la « zone » qui leur est attribuée, un refuge dont ils ne disent pas vouloir partir – une existence relativement acceptable et paisible.

En 2000, quatre instituteurs, dont deux sont les principaux responsables de l'association d'entraide pour l'autodéveloppement, publient un texte en français faisant une sorte de synthèse

1. Le camp de Maheba comptait, en 2002, 58 000 réfugiés, angolais pour la plupart, mais aussi 3 695 Rwandais (6,3 %) et 1 441 Burundais (2,5 %), ces deux dernières nationalités étant composées principalement de Hutu (voir chapitre 6).

de leurs récits et de ceux recueillis auprès d'autres réfugiés hutu du camp : cela devient un « livre » qui circule dans le camp, intitulé *L'Itinéraire le plus long et le plus pénible (Les réfugiés hutu à la recherche de l'asile)*¹. L'ouvrage, multigraphié, est dédié « À tous les réfugiés du monde ». Le récit s'attache à construire l'identité de victime des réfugiés hutu en détaillant les nombreuses souffrances – fatigue, faim, mauvais traitements, peur, fuites – vécues durant trois ou quatre années d'errance selon les cas (entre avril 1994 et novembre 1998) sur les routes et dans les camps du Rwanda, du Zaïre (actuelle RDC), d'Angola et de Zambie, jusqu'à l'établissement dans le camp de Maheba. Cet « itinéraire » occupe une soixantaine de pages (p. 15-76), après dix autres consacrées de manière très elliptique aux « Origines et causes de l'exil » (p. 4-14). Tout le récit vise à démontrer qu'« un exode du XX^e siècle [celui du peuple hutu] semblable à celui du peuple de Moïse a eu lieu² ».

On retiendra, pour notre propos, la volonté de donner une forme écrite au témoignage et l'engagement personnel de quatre « auteurs » s'identifiant comme tels, et qui s'expliquent ainsi dans un avant-propos : « Les auteurs, ayant eux-mêmes vécu ces moments tragiques et vu l'hécatombe de ces espèces humaines dont l'histoire [est] racontée, ont senti la nécessité de les mettre par écrit pour en faire une référence historique au profit de la future génération de ce peuple victime de la guerre³. » Ces auteurs sont aussi des animateurs de l'association et des intellectuels locaux. Au moment où ils enquêtent pour recueillir ou compléter leurs propres informations et écrire ainsi le témoignage d'un collectif, ils font partie des leaders qui parlent « au nom » des réfugiés de cette zone du camp⁴. Dans leur texte, ils

1. Voir A. Hagenimana, J. Nkengurukiyimana, J. Mulindabigwi et M. Goretti Gahimbare, *L'Itinéraire le plus long et le plus pénible (Les réfugiés hutu à la recherche de l'asile)*, s.d. (2000), s.l. (Maheba), 77 p. mult.

2. *Ibid.*, p. 3.

3. *Ibid.*, p. 2.

4. L'association regroupe 420 membres, fin 1999, au moment où ils rédigent leur ouvrage.

s'attachent à construire une identité de l'*exodus* contre la « politique de diabolisation du réfugié hutu¹ » – un itinéraire de « cinq mille kilomètres à pied » parcouru au milieu des malheurs et des souffrances, une intégration dynamique dans le camp : ce sont les deux composantes de la figure de « réfugié » qui émane de cette production littéraire. Au prix de certaines ellipses, d'effacements, d'oublis ou, au contraire, de certaines emphases et de commentaires pathétiques, le nom de réfugié devient le nom commun d'identification : il doit rendre les exilés hutu de Maheba identifiables à « un peuple victime de la guerre » et à « tous les réfugiés du monde » auxquels l'ouvrage est dédié.

Le contexte, les enjeux et la mise en forme du témoignage créent un événement – un acte de parole, d'écriture, voire de théâtre² – distinct de celui ou de ceux auxquels il fait référence. Plus encore, la relation entre les témoignages énoncés dans le camp et les événements vécus dans la guerre et l'exode peut s'inverser. Car ces événements passés se mettent à exister dans la durée – et dans la mémoire – dès lors qu'ils prennent une forme narrative, grâce aux mots, plus généralement grâce aux ressources – langagières, intellectuelles, corporelles – de l'auteur du témoignage, et dès lors qu'un espace commun de parole existe et permet l'exposition de ce dernier en tant que tel.

Déplacement de contexte et détachement progressif du « soi » souffrant font exister l'*espace* et l'*auteur* du témoignage comme réalités spécifiques formant la base de ce travail comme acte autonome. Déplacement et détachement par rapport aux événements biographiques font que le témoignage n'est pas réductible à une simple parole référentielle (qui informerait sur un événement passé et vécu par le narrateur). Cette autonomie se manifeste avant même toute pensée esthétique : le *choix* de prendre la parole ou de

1. *Ibid.*, p. 1.

2. J'ai commenté ailleurs plusieurs pièces de théâtre produites et présentées en Europe, ayant la guerre ou l'exil pour sujet ; je me permets d'y renvoyer (« La vérité vraie. Mises en scène de témoignages de guerre et d'exil », *Vacarme*, n° 25, 2003, p. 79-82).

garder le silence chez les réfugiés libériens est en effet un dilemme qui ne se réduit pas à la référence à un désordre psychologique passé, mais renvoie, du point de vue de l'anthropologue, à la perspective normative du retour, au pardon et à une volonté de reconstruction sociale. Cette autonomie débouche, dans le dernier cas que nous avons présenté, sur une forme de « témoignage artistique », où la construction esthétique est évidente et produit son propre *événement culturel*, un « livre » en l'occurrence, qui circule dans le camp en tant qu'objet. De ce point de vue, la dimension esthétique du travail sur les récits apparaît déjà, par exemple, dans les groupes de parole ou les spectacles de dramatisation qu'on trouve dans certains camps de réfugiés (celui de Boreah en Guinée ou celui de Jembé en Sierra Leone, par exemple), avec une finalité pédagogique ou psychothérapeutique.

De ce qui précède, nous pouvons déduire qu'un double régime de pensée, éthique et esthétique, caractérise en permanence le travail du témoignage. En son principe, la volonté de parler naît comme une nécessité d'ordre éthique : il faut dire – ou apprendre à dire – son malheur dans une communauté de communication bien spécifiée, capable de reconnaître et de partager immédiatement cette expérience. Il faut aussi se faire entendre et reconnaître par l'agent qui écoutera, lira et jugera de la recevabilité du témoignage. Mais dans cette communication nécessaire, voire urgente, un travail se réalise. Sélectionner les faits les plus percutants, modifier les récits, anticiper les attentes d'un public. Un tel travail de façonnage constitue une mise en forme des événements et suppose un choix des meilleures « manières de dire » les faits passés.

Dès lors, le témoignage ne peut plus être défini comme un acte strictement référentiel ou utilitaire¹. Il ne renvoie pas strictement à un passé vécu ailleurs, mais au présent et à tout ce qui

1. Ces deux définitions du récit, l'une référentielle, l'autre utilitaire, sont remises en cause lorsque la suspicion sur la véracité des témoignages nourrit en Afrique les tensions autour des procédures du *resettlement* (voir chapitre 5) ou justifie, en Europe, l'augmentation des rejets de demandes d'asile (voir chapitre 1). Se reporter également à l'étude de Cécile Rousseau et Patricia

QUI VEUT PRENDRE LA PAROLE DANS LE CAMP ?

s'y reconstruit. Il est déjà un événement en plus et en lui-même. Son existence dépend de ses propres conditions : un espace de prise de parole, un auteur et ses compétences, un travail de création. Autrement dit, la mise en forme du témoignage réclame sa propre « scène ». C'est cette scène que l'espace du camp offre dès lors qu'il déploie sa propre vie sociale sur un temps plus long que l'urgence et avec une relative liberté de mouvement au sein du confinement. Le témoignage y devient une *performance* où son (ou ses) auteur(s) ne s'adresse(nt) plus à un public spécifique, mais à un auditoire élargi. Avant de viser des auditoires plus larges encore et anonymes (ceux que permettent d'atteindre l'écriture d'un livre ou la réalisation d'une pièce de théâtre), le premier auditoire élargi de la *performance* du réfugié qui dit son malheur et a quelque chance de s'en détacher est « l'agglomération dense et hétérogène » qui l'entoure. À ce moment-là, le camp devient, pour un instant, un espace à la fois partagé et public, lieu de rassemblement et de prise de parole.

Foxen sur les mensonges des demandeurs d'asile au Canada (« Le mythe du réfugié menteur : un mensonge indispensable ? », *Évolution psychiatrique*, n° 71, 2006, p. 505-520).

III

APRÈS LES CAMPS...

Trois thèmes se sont progressivement imposés dans l'enquête menée auprès des réfugiés et des déplacés : celui des camps comme espaces de socialisation dans l'extraterritorialité, à la fois hors-lieux et expérience urbaine inédite (si c'est une ville...) ; celui des représentations du monde et de la personne, qui justifient et légitiment l'action humanitaire et l'encampement (si c'est un monde...) ; celui de l'exceptionnalité d'un pouvoir, de son organisation et de sa matérialité (si c'est un gouvernement...). Dès lors, trois thèses se sont formées au plus près du terrain, qu'il convient à présent de développer au-delà de l'échelle d'analyse de l'ethnologue, en allant du local au mondial, du particulier au général. Techniquement parlant, il serait plus logique d'examiner ces trois thèses côté à côté. Ce sont trois théories des camps aujourd'hui¹. Toutes trois leur donnent un sens, les contextualisent et les dépassent, en prévoient même le prolongement, prospectif ou utopique. À partir des camps, au-delà des camps, après les camps, cherchons à voir ce qui arrive...

La première théorie possible des camps prolonge leur ethnographie urbaine telle qu'elle s'est progressivement constituée au

1. Au sens des « théories de la pratique », c'est-à-dire de la description et de la compréhension des logiques qui fondent les pratiques et les discours observés au cours des enquêtes.

GÉRER LES INDÉSIRABLES

fil de la recherche : des réseaux de camps de la Mano River aux « camps-villes » de Dadaab, en passant par le vaste espace d'identifications qu'a été le site du HCR à Maheba, en Zambie. De là, nous retrouvons la question des camps palestiniens qui s'est posée d'emblée comme modèle – paradoxal – de la réflexion sur les camps. Les camps sont des villes en devenir, mais...

Le deuxième développement théorique à partir des camps cherche à embrasser en totalité et à rendre cohérent l'ensemble des valeurs et des représentations du monde et de la personne qui « travaille » en permanence les milieux de l'humanitaire ou se réclamant de l'humanitaire, qui fournit les mots et les images convaincants pour agir, et guide finalement les choix des interventions et la sélection des « ayants droit », jusqu'à accepter la possibilité de l'encampement. Le monde selon l'humanitaire est celui de la victime comme forme altérée de l'humain, c'est un « tout » qui ne laisse place en son sein à aucune pensée alternative.

La troisième thèse concerne l'émergence du gouvernement humanitaire. Je ne parle pas de « gouvernance » ni de « gouvernementalité », comme on l'entend souvent à propos du monde humanitaire et de ses valeurs. Le terme *gouvernement* est né de l'observation de la vie quotidienne des camps. Je le reprends ici dans un sens concret et précis de l'organisation du pouvoir dans et à travers le dispositif humanitaire multilocalisé. De proche en proche, l'échelle de compréhension du dispositif devient mondiale. Cela nous amène à parcourir et à analyser les réseaux d'organisations humanitaires qui, à travers le monde, inventent les prémisses d'un gouvernement humanitaire, et nous conduit, au bout du compte, à réinterroger la possibilité de l'action humanitaire comme mouvement de solidarité internationale.

10

Si c'est une ville...

Vaut-il mieux un camp plutôt que rien ? Je reviens sur cette question, autant pratique qu'existentielle, que j'avais posée au début de mon enquête. L'avantage opérationnel des camps est depuis quelque temps clairement remis en cause, que ce soit sur le plan médical, nutritionnel, ou du point de vue des coûts financiers. Ainsi Wim Van Damme conteste-t-il le caractère opérationnel des camps sur le plan médical, entre autres parce que l'encampement est propice aux épidémies¹. Deux médecins de MSF, Erwann Queinnec et Jean Rigal, ont pour leur part mis en cause la composition de la ration alimentaire du PAM qui produit elle-même ses propres dégénérescences, voire des « catastrophes nutritionnelles inattendues », notamment certaines avitaminoses (scorbut, pellagre ou béribéri)². Les effets sont d'autant plus graves que les réfugiés se trouvent pour une longue durée dans un cadre fermé, et que la revente et la conversion de la ration en fruits, légumes et produits laitiers vitaminés s'avère indispensable sur le plan nutritionnel. Enfin, Guglielmo Verdirame et Barbara Harrell-Bond,

1. Wim Van Damme, « Do refugees belong in camps ? Experiences from Goma and Guinea », *Lancet*, n° 346, 1995, p. 360-362.

2. Erwann Queinnec et Jean Rigal, « Aide alimentaire et carences vitaminiques dans les camps de réfugiés », in François Jean (dir.), *Populations en danger 1995. Rapport annuel sur les crises majeures et l'action humanitaire*, Paris, MSF/La Découverte, 1995, p. 116.

dans leur ouvrage *Rights in Exile*, ont mis en question l'avantage économique du regroupement des réfugiés en camp par rapport à l'intégration individuelle : les camps coûtent plus cher, disent-ils, avec, en outre, un moindre retour sur investissement, que la somme des investissements pour l'intégration et le développement¹. La problématique des camps telle qu'on l'a abordée ici de manière centrale, c'est-à-dire du point de vue de l'organisation sociospatiale d'un contrôle et d'une mise à l'écart des indésirables, s'en trouve d'autant renforcée.

Les camps sont des lieux toujours précaires, mais aussi des espaces où une condition de vie relativement stable se forme. Certains camps se trouvent à la périphérie des capitales, et leur vie sociale et économique s'intègre au marché urbain, comme les camps de déplacés internes à Khartoum, Monrovia ou Freetown. D'autres sont eux-mêmes au fondement d'une nouvelle urbanité. Pour que celle-ci se réalise, il faut que les habitants prennent possession des lieux, ou plus exactement qu'ils prennent possession de ces espaces originellement *hors-lieux* pour en faire des lieux de vie, de relations et d'identifications. C'est ce cheminement que nous avons suivi pour comprendre la dynamique anthropologique des camps : depuis les marges vides du présent et de l'espace, saisies à l'instant de la constitution du camp, jusqu'à la centralité des marges lorsque celles-ci se sont installées dans la vie des personnes et dans le paysage urbain, comme dans le cas des camps palestiniens.

Hors-lieux. Le camp comme hétérotopie

Camps de réfugiés ou de déplacés internes, zones de transit et centres de rétention, campements plus ou moins informels de « clandestins », etc. Il m'a semblé utile, dans le cadre de cette réflexion générale, de commencer par donner un sens générique à tous ces espaces produits par des procédures d'exclusion

1. G. Verdirame et B. Harrell-Bond, *Rights in Exile...*, op. cit., p. 271.

multiformes et mondiales, « hors de tous les lieux », où se retrouvent « provisoirement » (un provisoire qui dure...) différentes catégories d'indésirables, de sans-État, de parias, etc. Vécus comme synonymes de frontières, de déserts, parfois de prisons, ce sont des espaces autres, « hétérotopiques » selon les termes de Michel Foucault : « des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables¹ ».

Les hors-lieux se constituent d'abord comme des *dehors*, placés sur les bords ou les limites de l'ordre normal des choses – un ordre « normal » qui reste jusqu'à aujourd'hui, en fin de compte, un ordre national². Ils sont caractérisés *a priori* par le confinement et par une certaine « extraterritorialité ». Celle-ci se construit pour les réfugiés et les déplacés dans l'expérience d'une double exclusion de la localité : une exclusion de leur lieu d'origine, perdu à la suite d'un déplacement violent ; et une exclusion de l'espace des « populations locales » près desquelles se trouvent implantés les camps et les autres zones de transit. Cette extraterritorialité mais aussi son dépassement et la mise en évidence de son caractère littéralement fictionnel sont au principe des tensions de voisinage entre populations locales et réfugiés. Ces tensions sont un leitmotiv des problèmes de gestion des camps. De fait, les positions des uns et des autres se négocient, des relations s'établissent entre réfugiés/déplacés et locaux : ce sont, par exemple, des relations de travail autour des camps, ou des conflits à propos d'un accès à l'usage temporaire de la terre des villageois³. Dans ces relations, les réfugiés occupent une position subalterne imposée par le double handicap de n'être pas « chez eux » et d'être presque totalement démunis. Mais des locaux se font parfois passer pour des réfugiés afin d'accéder aux

1. Michel Foucault, « Des espaces autres », in *Dits et Écrits*, tome IV, Paris, Gallimard, 1984, p. 752-762.

2. Voir Liisa Malkki, « Refugees and exile : From “Refugee Studies” to the National Order of Things », *Annual Review of Anthropology*, art. cité.

3. C'est le cas, en particulier, dans les camps de Guinée et de Sierra Leone qu'on a décrits plus haut.

infrastructures d'assistance humanitaire des camps¹. Et des mariages entre réfugiés et locaux ont également lieu, de nouvelles familles apparaissent, et les aires matrimoniales des uns et des autres voient leurs limites se déplacer, comme on l'a vu dans l'espace du conflit de la Mano River. Du désordre s'introduit à l'intérieur du camp par le côté vivant des relations sociales, sensibles ou politiques, qui le décloisonnent sans faire disparaître sa limite, et ainsi posent sans cesse le problème de son ouverture et de sa fermeture, de son isolement et de sa perméabilité.

Je reviens sur l'idée d'extraterritorialité. Pour qu'une gestion des camps soit possible selon un principe d'assistance et de contrôle à l'écart de l'ordre « normal » et national des choses – c'est-à-dire, selon un principe qui sépare les droits de l'homme de ceux du citoyen et justifie ainsi l'idée d'une certaine « exception » –, il faut qu'une *fiction extraterritoriale* ait été créée, qui est aussi une fiction *extranationale*. Au tout début des années 1980, Michel Foucault avait déclaré que les réfugiés sont les premiers « enfermés dehors² », termes qu'on a repris plus haut pour qualifier les camps de réfugiés. Mais ce dehors est vide, c'est un pur mirage sans pensée propre ni identité : son espace réel est occupé par le « dedans » d'un autre État. Autrement dit, les enfermés dehors sont des êtres « mis à l'écart dedans », au sein de chaque espace étatique qui représente le dehors de celui qui exclut. L'extraterritorialité des *outcasts* en tant que « restes » ou « déchets humains »³ au niveau mondial se définit ainsi dans cette tension répétée entre un dedans inaccessible du point de vue des catégories citoyennes nationales (selon la fiction juridique de l'extraterritorialité) et un dehors qui est vécu dans l'incertitude complète, comme une forme de vie maintenue « sous perfusion » et tout autant sous contrainte. C'est dans cette tension ou double contrainte que le camp se constitue en artefact,

1. C'était particulièrement le cas des cliniques des trois camps de Dadaab au Kenya (voir chapitre 6).

2. Dans une intervention militante, à l'occasion de la mobilisation d'intellectuels européens autour des *boat people*.

3. Voir Zygmunt Bauman, *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Payot, 2006.

en lieu de confinement qui semble se placer au milieu du vide, mais qui est toujours à la limite et à la frontière. L'espace du camp ou de la zone de transit comme « monde vide » placé hors de tous les lieux, et par conséquent espace réifié de la frontière, s'édifie dans ce cadre comme un espace liminaire, un entre-deux sous contrôle. Et ce sont bien les États eux-mêmes qui définissent ces espaces hors-lieux en creux, et en font des espaces de vie physique et matérielle maintenue *a minima*, des vides politiques et, à l'origine au moins, des vides sociaux et sans temporalité. Comme on l'a vu plus haut à propos de la création continue d'espaces limites dans les zones de frontières, on peut dire en premier lieu et globalement que le camp se définit comme une résidence temporaire extraterritoriale¹.

Les emplacements hétérotropiques cumulent les caractéristiques des hétérotopies « de crise » et « de déviation »². Comme les cliniques psychiatriques, les prisons ou les maisons de retraite, ils sont faits pour des personnes traversant une situation passagère, supposée être celle aussi de l'exil, et ils pourraient n'être qu'un lieu/moment de « crise³ ». Mais en les fixant et en les regroupant en collectifs, ces espaces autres font de leurs occupants de durables déviants, des anormaux tenus à l'écart. C'est vrai, les camps d'aujourd'hui ne sont généralement pas des prisons, mais ils sont souvent vécus comme tels, même lorsque la

1. Les hors-lieux tels qu'on les décrit ici peuvent être rapprochés de deux autres figures de la localité extraterritoriale et de la relégation. Loïc Wacquant évoque de son côté la « fermeture excluante » qui caractérise l'ère de l'« hyperghetto », territoire de relégation où sont confinés les parias urbains et qui dépasse la figure du ghetto traditionnel (L. Wacquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, Paris, La Découverte, 2006, p. 239). Quant à Engin Isin et Kim Rygiel, ils inventoriaient un ensemble d'espaces de frontières, de zones et de camps comme autant d'*« abject spaces* » (d'*« espaces misérables* ») : ceux-ci ont en commun de loger dans l'extraterritorialité des occupants qui ne sont rien, individus indéfinis littéralement dignes du plus grand mépris... « *neither subjects nor objects, but abjects* » (E. F. Isin et K. Rygiel, « Of Other Global Cities : Frontiers, Zones, Camps », in Barbara Drieskens, Franck Mermier et Heiko Wimmen, *Cities of the South. Citizenship and Exclusion in the 21st Century*, Beirut, Saqi Books, 2007, p. 169-176).

2. Michel Foucault, « Des espaces autres », *op. cit.*

3. *Ibid.*, p. 756.

vie à l'intérieur n'est pas strictement carcérale. C'est avec ces mots de « prison » que des réfugiés en camp depuis plus de dix ans à Dadaab au Kenya m'ont parlé de leur situation – alors que, d'un autre point de vue, celle-ci est aussi le cadre d'une nouvelle urbanité. Cependant, entre un réfugié somalien en camp au Kenya, se « sentant » en prison et déprimant, et un autre Somalien en centre de rétention au CRA de Vincennes, manifestement « incarcéré » ou « retenu » et maltraité lors des descentes nocturnes de la police nationale¹, il n'y a qu'un seul coup de dés du destin, pas de différence morale ou identitaire substantielle. L'obsession administrative de leur catégorisation collective (« réfugiés », « déplacés internes », « clandestins », « retenus », « tolérés », etc., comme on l'a vu plus haut) va de pair avec cette consolidation des espaces *ad hoc*, faits pour des « populations » ainsi déssubjectivées et catégorisées à part. Mise à l'écart et catégorisation des *outcasts* se renforcent mutuellement. L'usage de catégories identitaires « à part », pour penser et gérer les individus expulsés et/ou parqués, se réfère à des conceptions analogues des corps et des espaces. La conception des espaces confinés, des *hors-lieux*, et celle des individus en tant que *corps désocialisés* – autre nom de la victime absolue – forment donc une représentation spécifique de la personne ainsi définie dans « son » espace de vie. Cette représentation est centrée sur le modèle humanitaire de la victime et sur le modèle sanitaire (prophylactique) ou sécuritaire (policier) de l'espace conçu comme moyen de mise à l'écart d'une population indésirable spécifique. La représentation gestionnaire des grands nombres et des grands espaces, qui correspond aux politiques qu'après Foucault on a qualifiées de « biopolitiques », rapproche la figure humanitaire de la victime de celle du clandestin. Le *clandestin* présente en effet des caractéristiques semblables à celles de la *victime*, corps incarné de la vulnérabilité : la perte de droits politiques, la circulation dans des espaces de frontière ou extraterritoriaux, une

1. Comme l'ont montré les événements du premier semestre 2008 dans les CRA de la région parisienne.

marginalité sociale de fait. En outre, le passage du statut de victime (fondement de l'action humanitaire) à celui de clandestin (fondement de l'intervention policière) est fréquent et aléatoire pour les exilés et les déplacés : il tient à des choix politiques et moraux des gouvernements, qui induisent des interprétations officielles variables, nationales ou onusiennes, nonobstant des conditions sociales ou de mobilité qui peuvent être équivalentes dans la vie d'exil des uns et des autres. L'espace extraterritorial du camp se fond ainsi avec le corps qui l'habite, humain à la limite, et hors normes.

Le Camp, les camps, hier et aujourd'hui

La conviction qu'il existe une forme camp contemporaine en tant qu'organisation sociale et politique durable ne peut qu'être confirmée par l'important développement des camps de réfugiés dans les années 1980-1990, notamment en Asie et en Afrique, mais aussi des camps de rétention d'étrangers et de demandeurs d'asile aux frontières de l'Europe dans les années 2000. Le retour actuel de la « solution des camps », qu'on trouve dans les propos et les politiques de certains gouvernements européens pour les demandeurs d'asile, prolonge une stratégie ancienne de mise à distance des indésirables et préfigure les suites possibles de l'usage de la forme camp. Il convient donc de restituer la continuité de cette forme d'organisation sociospatiale, tout en décelant les nouveaux usages, les modifications organisationnelles, en un mot l'unité et la diversité actuelles.

À quelle profondeur historique et à quel fonds empirique peut se référer aujourd'hui une recherche sur les camps ? Le modèle qui s'impose dans ce que je connais des camps actuels n'est pas celui du camp de la mort, le camp nazi, dont l'existence a relevé d'une logique exterminatrice et génocidaire, mais qu'on ne peut pas, à strictement parler, adosser à la forme du camp comme espace de pouvoir, voire d'exception.

Plusieurs faits rencontrés au cours de cette recherche et qui caractérisent les hors-lieux des camps et des zones de transit

peuvent fournir des arguments empiriques au concept de « vie nue » qu'a utilisé Agamben pour démontrer que le camp est le « modèle de la biopolitique¹ ». Ce qui pose problème dans cette affirmation d'Agamben n'est pas tant le concept de « vie nue » qui synthétise les multiples formes du pouvoir absolu sur la vie (et inversement du pouvoir de mort) que peuvent avoir à un moment donné, en un lieu donné, les institutions et les organisations qui décident de soigner *et* de ne pas soigner des personnes à l'abandon, de les faire vivre ou de les laisser mourir. Ce qui pose problème dans les analyses d'Agamben, c'est la supposée transformation de ce pouvoir (plus précisément ce « biopouvoir ») en un modèle de la politique, et c'est l'idée selon laquelle l'incarnation exacte de ce modèle serait la forme camp. Par cette figuration abstraite et déductive, le camp est ramené en dernière analyse à un pur espace de mort, une mort sociale avant d'être une mort physique, comme l'ont été les camps d'extermination auxquels Agamben réduit finalement la figure et le sens du camp en général, ce que contredisent toutes les enquêtes de terrain dans les camps existants².

Les camps ont existé bien avant et bien après la période de l'extermination nazie³. Interdire, au nom de l'exceptionnalité et de « l'indicible » de la Shoah, qu'une réflexion se développe sur la *banalité du camp* et sa multifonctionnalité, aussi bien dans les domaines de l'histoire que de l'anthropologie des mondes contemporains, c'est fermer la recherche en sciences sociales à tout un champ de questions et d'enquêtes sur les formes du pouvoir et de l'exception politique, mais aussi sur les contextes

1. Giorgio Agamben, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, *op. cit.*
 2. Pour une analyse critique plus détaillée des thèses d'Agamben sur la notion de vie nue et sur le sens du camp, voir l'article de Maria Muhle, « Le camp et la notion de vie », in O. Le Cour Grandmaison, G. Lhuilier et J. Valluy (dir.), *Le Retour des camps ?...*, *op. cit.*, p. 68-76. Pour la critique d'une définition « thanatopolitique » des camps actuels, voir Alain Brossat, « L'espace-camp et l'exception furtive », art. cité.

3. Voir notamment Marc Bernardot, « Les mutations de la figure du camp », in O. Le Cour Grandmaison, G. Lhuilier et J. Valluy (dir.), *op. cit.*, p. 42-55.

limites de l'action politique et sur les potentialités de transformations sociales et culturelles contenues dans des espaces à l'écart que j'ai appelés ici génériquement *hors-lieux*. En outre, si l'on s'autorise cette recherche-là, certains écrits sur les camps de « regroupement », de « concentration » et de « travail » des années 1930 et 1940 en Europe peuvent venir à l'appui d'une anthropologie critique de la forme « camp » en général. Je pense, par exemple, aux travaux sur les camps français, comme les 200 camps de « rassemblement » et d'« internement » sous administration française entre 1938 et 1946¹, mais aussi aux écrits de Primo Levi et à ses descriptions du camp où il a travaillé et survécu pendant une année.

En présentant et commentant le *Rapport sur Auschwitz* de Primo Levi², Philippe Mesnard observe que les auteurs ont utilisé le mot « Camp » avec une majuscule, voyant là une volonté de construire « comme un Camp générique » à partir de leur connaissance directe du camp d'Auschwitz-Monowitz.

Prendre en compte la majuscule du Camp a donc valeur de paradigme, d'interrogation anthropologique, qui n'implique aucune assimilation des camps de réfugiés actuels aux camps nazis de concentration. Les fins et les moyens divergent profondément, bien sûr, des uns aux autres. En revanche, l'écart est moins absolu du point de vue des formes, et la recherche des figures du passé permet de mettre l'accent sur une continuité. De fait, pour les sans-État, les dés étaient jetés dès le premier quart du XX^e siècle. « La Deuxième Guerre mondiale et les camps de déportation n'étaient pas nécessaires pour montrer que le seul substitut concret à un pays natal inexistant était le camp d'internement. De fait, ce fut dès les années 1930 le seul "pays" que le

1. Voir Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.

2. Voir Primo Levi, *Rapport sur Auschwitz*, présentation et appareil critique de Philippe Mesnard, Paris, Kimé, 2005. Le « Rapport sur l'organisation hygiénico-sanitaire du camp de concentration de Monowitz pour Juifs (Auschwitz, haute Silésie) » a été écrit en 1945 et 1946 par Primo Levi, en collaboration avec Leonardo Debenedetti.

monde eut à offrir aux sans-État¹ », notait Hannah Arendt. La continuité de la forme camp est bien illustrée par la permanence de certains lieux, de leurs organisations sociales et spatiales, utilisant parfois les mêmes infrastructures d'une période à l'autre, par exemple en France des années 1930 à nos jours : une histoire longue des camps existe, incluant sans rupture les camps de concentration des Tsiganes de la Première Guerre mondiale, les camps d'hébergement des réfugiés espagnols (à la fin des années 1930), les camps d'internement des juifs français avant leur déportation dans l'Allemagne nazie, les centres de séjours surveillés des collaborateurs de la période d'« épuration » postguerre, les centres d'assignation à résidence de militants de l'indépendance algérienne, les centres d'accueil des familles de harkis, et les centres d'accueil ou les zones d'attente de demandeurs d'asile depuis les années 1990². Analysant la continuité de la forme et des principales fonctions des camps en France depuis les années 1930, Olivier Clochard, Yvan Gastaut et Ralph Schor montrent l'étroite relation qui existait entre une politique restrictive de l'immigration, un climat xénophobe et le développement des camps... dans la France des années 1930³.

De même, le parallèle, que j'ai mentionné plus haut, entre les camps de réfugiés et les prisons peut être choquant du point de vue des fins. Il est pourtant empiriquement fondé : dans le désert australien, à Woomera en particulier, les camps de *détention* des réfugiés afghans en attente de réponse à leur demande d'asile ont été reconnus comme des espaces militaro-humanitaires disposant de tout l'appareil d'enfermement mortifère⁴. Après la fermeture

1. Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme. II – L'impérialisme*, op. cit., p. 262.

2. Les camps d'Argelès, Rivesaltes ou Saint-Mitre ont incarné cette histoire des camps bien avant Sangatte ou les Zapi de Roissy. Voir Marc Bernardot, « Le pays aux mille et un camps » (op. cit.) et *Camps d'étrangers*, op. cit.

3. Olivier Clochard, Yvan Gastaut et Ralph Schor, « Les camps d'étrangers depuis 1938, continuité et adaptations. Du “modèle” français à la construction de l'espace Schengen », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n° 2, 2004.

4. Voir Philippe Rivière, « L'asile aux antipodes », art. cité.

du camp de Woomera, à la suite de la divulgation des atrocités qui s'y déroulaient, le gouvernement australien chercha d'autres solutions de mise à l'écart, la dernière en date étant la construction d'un centre de détention pour réfugiés sur l'île Christmas en décembre 2005. Il convient aussi de garder à l'esprit et de donner un sens aux propos répétés des réfugiés qui, évoquant les installations humanitaires au moment même où ils s'y trouvent, parlent de prison, sans qu'il soit nécessaire pour cela que leur camp soit entouré de murs ou de barbelés. Le confinement et, en général, l'isolement dans des espaces peu ou difficilement accessibles « suffisent » à produire l'effet d'enfermement¹.

Toutefois, la représentation unifiée du camp générique, aussi fondée soit-elle en tant qu'institution du biopouvoir, se heurte, hier comme aujourd'hui, non seulement à la multiplicité des formes réelles, mais aussi et surtout à la rapide apparition de désordres dans les espaces des camps. Ces désordres sont de deux types. D'une part, ils sont le fruit de la très grande marge de manœuvre que l'extraterritorialité des camps donne aux « employés du gouvernement » des espaces d'exception. Comme on l'a vu plus haut², on se trouve de fait, à l'intérieur de certains camps actuels, non pas dans un cadre moral et social ordonné et régi selon les principes humanistes transmis par les messages onusiens et humanitaires, mais dans une situation d'enfermement réel « où la pègre gouverne³ », ce qui les rapproche des camps d'autrefois. Abus de pouvoir, sexuels et autres, détournements organisés de la ration alimentaire, mise en place de réseaux de travail clandestins sont le lot habituel du quotidien des camps de réfugiés et de déplacés internes en Afrique, et ils mobilisent les employés du gouvernement des camps, eux-mêmes détenteurs de parcelles de pouvoir sur la vie des réfugiés.

1. Comme on l'a mentionné plus haut, Guglielmo Verdirame et Barbara Harrell-Bond (*op. cit.*, p. 334) insistent pour dire que c'est l'encampement en tant que privation de liberté de mouvement et de travail qui rend possibles toutes les autres atteintes aux droits de l'homme.

2. Voir chapitre 4, p. 126 et suivantes.

3. Ph. Mesnard, « Un texte sans importance », in P. Levi, *Rapport sur Auschwitz*, *op. cit.*, p. 40.

D'autre part, et sans y voir nécessairement une contestation de ce qui précède, un autre type de désordre peut naître de l'émergence de diverses résistances à l'enfermement, qu'il s'agisse de la survie quotidienne (petits arrangements avec les contraintes, trafics de cartes de réfugiés, corruption des policiers, etc.) ou de l'action politique. Ces deux sortes de désordre sont présentes dans les écrits sur les camps de l'Europe des années 1930 et 1940, comme elles le sont dans les descriptions actuelles des camps de réfugiés.

Même lorsqu'ils sont installés au milieu de contrées désertiques, que ce soit dans la savane ou dans la brousse (par exemple, entre le Kenya et la Somalie, ou dans des zones forestières comme en Guinée), petit à petit les camps se transforment. Espaces de transit et d'attente, certains s'organisent comme des « villes », sans être pour autant dotés d'un projet urbain dans la mesure où tout est conçu pour ne pas durer. Une organisation de l'espace et une certaine vie sociale se développent en dépit d'une situation générale de grande précarité juridique, oscillant, selon les espaces, entre le vide de droit et la pure virtualité du droit international, entre un droit humanitaire très général (et lointain) et un pouvoir sur la vie qu'exercent ceux qui, localement, au plus près des bénéficiaires de l'aide humanitaire, contrôlent les ressources.

Dans le même contexte, certaines relations s'établissent avec des jeunes gens et des jeunes filles qui sont venus de leurs beaux pays d'Europe, des États-Unis ou d'Australie pour passer quelques mois au « cœur des ténèbres » et participer au grand mouvement de l'aide humanitaire internationale, que ce soit dans des camps de réfugiés du HCR ou au sein d'associations venant en aide aux « clandestins » de passage dans les campements de forêts. Télescopage des cultures dans un temps suspendu pour tous (les expatriés en mission de six ou douze mois, les réfugiés en attente sans limites connues) et dans un espace d'abord artificiel, mais qui ne le reste pas. Sans s'en rendre vraiment compte, les uns et les autres entrent ensemble dans le monde humanitaire dont la longue histoire a rejoint celle, tout

aussi longue, des camps et des mises à l'écart. Ils y entrent et ils le transforment en un monde social contemporain où les rapports entre l'espace, la culture et la politique prennent une forme nouvelle.

Camps, ghettos et villes

Ce que l'observation des camps permet de décrire est une tension. Bien sûr, un dispositif de pouvoir, de catégorisation, de fichage, de contrôle et d'enfermement se réalise dans un cadre local de gouvernement. Le camp est alors tout à la fois la métaphore et la réalisation concrète du traitement à part des « restes » sans voix et sans place dans le monde. Cependant, en même temps qu'ils se consolident un peu sur le plan matériel, les camps se transforment en quelques mois, en deux années tout au plus, en des milieux sociaux relativement stables, en des mondes de relations traversées d'injustices, de violences et de frustrations, autant que de rencontres, de débrouilles et de certaines formes de prise de parole.

On constate alors que le dispositif de survie *a minima* ou de préservation de la « vie nue » que représentent le camp et son organisation peut être décrit comme un « établissement relativement important, dense et permanent d'individus socialement hétérogènes », selon la définition sociologique, certes très minimaliste, que Louis Wirth donna de la ville dans les années 1930¹. Cette hétérogénéité a produit l'« extraordinaire complication » de la ville, expliquait Bernard Lepetit à propos de l'histoire des villes européennes : « L'être même de la ville », soulignait l'historien, est un ensemble hétérogène de ressources identitaires, dont la confrontation définit « l'espace d'action des citadins » et détermine les « capacités transformatrices de l'urbain »². Lieu

1. Louis Wirth (1897-1952), « Le phénomène urbain comme mode de vie », in *L'École de Chicago* (sous la dir. d'Yves Grafmeyer et Isaac Joseph), Paris, Champ urbain, 1979, p. 258 (éd. originale : 1938).

2. Bernard Lepetit, « La ville : cadre, objet, sujet. Vingt ans de recherches françaises en histoire urbaine », *Enquête*, n° 4 (La ville des sciences sociales), 1996, p. 32.

unique et complexe de par la combinaison singulière et hétérogène de son peuplement et de ses espaces, la ville produit aussi des effets de « rassemblement » si l'on suit les enquêtes du sociologue Isaac Joseph sur les places et les espaces publics¹. La ville est encore conçue par le philosophe Marcel Hénaff comme « dispositif technique » et « machine sociale » : « La ville, c'est donc empiriquement la concentration continue d'un grand nombre d'individus dans un espace bâti sur une étendue restreinte² ». Encore une forme élémentaire, donc, qui peut aussi bien caractériser les nombreux camps stabilisés. « Cela constitue déjà un phénomène technique et social totalement nouveau » par rapport au mode d'existence rural, poursuit Hénaff : sur le plan technique, la ville est construite grâce à des moyens propres (matériaux, savoirs, main-d'œuvre) ; sur le plan social, elle suppose l'organisation systématique d'une « division et [d'une] complémentarité des tâches³ » entre tous ceux qui sont concentrés là, alors que les liens personnels (dans la parenté notamment) tendent à céder la place aux grandes catégories fonctionnelles pour déterminer les bases de l'organisation sociale. On a vu plus haut que des hiérarchies se formaient progressivement entre générations de peuplement (sur le site de Maheba)⁴ ou entre classes socio-économiques et de prestige (à Dadaab)⁵. Quelles formes peuvent avoir ces villes, ni médiévales ni industrielles, mais toujours désirées et en train de naître⁶ ?

Les différentes analyses que nous venons de mentionner très rapidement décrivent la ville en termes d'hétérogénéité, de complexité, de rassemblement, de concentration et de dispositif. Elles nourrissent une approche constructiviste – ni essentialiste

1. Isaac Joseph, « Le droit à la ville, la ville à l'œuvre. Deux paradigmes de la recherche », *Annales de la recherche urbaine*, n° 64, 1994, p. 5-10.

2. Marcel Hénaff, *La Ville qui vient*, Paris, L'Herne, 2008, p. 83.

3. *Ibid.*

4. Voir chapitre 6.

5. Voir chapitre 7.

6. Olivier Mongin, *La Condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2005 ; et *Vers la troisième ville ?*, Paris, Hachette, 1995.

ni normative – de la ville, particulièrement utile pour appréhender ces espaces extraterritoriaux et hors normes que sont les camps. Cette approche cherche à décrire la ville (chaque ville, à la fois singulière et « résumé du monde¹ ») dans son processus, son mouvement et sa transformation interne, et non sous la forme durcie et externe d'une double *nature morte* – morte au sens où la ville ne serait qu'un paysage sans ses mouvements, et au sens où ce qui fait sa matérialité que je vois ici et maintenant est, pour reprendre une notion marxienne célèbre, du « travail mort », c'est-à-dire des constructions passées et finies, aujourd'hui données comme évidences, déjà là, et d'où le mouvement créateur aurait disparu.

On l'a dit et commenté plus haut, pour qui mène des recherches aujourd'hui sur les camps qui durent et prolongent la précarité induite par une politique de l'urgence, le modèle n'est pas le camp de la mort. Au contraire, c'est celui des commencements et des formes incertaines et hybrides. Le modèle à l'horizon des recherches sur les camps actuels, c'est celui du camp palestinien. Au Liban, en Syrie, en Jordanie et sur les Territoires palestiniens eux-mêmes (Gaza, Cisjordanie), des dizaines de camps existent depuis plus de cinquante ans, où vivent un million et demi de réfugiés palestiniens et où viennent chercher asile, depuis peu, des exilés soudanais et irakiens sans statut. Pas plus que les autres ces camps n'étaient prévus pour durer. Avec le temps, ils sont progressivement devenus les lieux d'une identification locale et le noyau dur d'une identité politique palestinienne. Le maintien dans le hors-lieux politique et juridique du camp alimente la justification du retour comme seule solution de reconnaissance. Mais il y a longtemps que les habitants des camps ont réorganisé leur existence à l'intérieur de ces espaces. Un écart se creuse toujours plus entre le Camp avec majuscule (pris dans sa définition d'exception spatiale et d'attente sur le plan juridique et politique) et les multiples camps palestiniens, qui sont autant de réalités urbaines et sociales en

1. Marcel Hénaff, *La Ville qui vient*, op. cit., p. 78-79.

mouvement¹. Les camps se transforment, ils connaissent depuis des années une urbanisation assez proche – sur le plan de l'organisation sociale, des pratiques économiques et de l'aspect matériel – de ce qu'on connaît des périphéries urbaines dans le monde. La distinction entre citadins et réfugiés ne tient plus qu'à un fil...

Que sont devenus les camps nés il y a plusieurs décennies ? Ce ne sont plus tout à fait des camps, mais des sortes de ghettos ou des portions de villes : leur monde vide s'est transformé et s'est rempli intérieurement ; l'espace nu initial s'est peuplé ; des relations sociales, culturelles, politiques se sont développées au sein d'un espace délimité sinon totalement fermé. De même que, dans l'histoire générale des ghettos urbains, le développement d'une vie « autre » à l'intérieur d'un enfermement relatif a favorisé les politiques identitaires, et ce quel que soit leur fondement (ethnique, racial, national, religieux, etc.). Dans le camp, du *lieu* se forme, et le camp lui-même est le cadre où naît une stratégie identitaire, et non l'inverse comme on l'entend souvent : ce qui me semble contestable dans les interprétations sur la transformation des camps en « sanctuaire ethnique », par exemple, c'est l'idée selon laquelle ils seraient des espaces humanitaires fondièrement « neutres » qui auraient été envahis par des forces identitaires, voire des armées ethniques qui leur préexistaient. Certes, les groupes nationaux ou ethniques peuvent avoir préexisté au camp, mais c'est dans l'espace de celui-ci qu'ils se transforment, se confrontent, voire se « métissent » ; c'est là qu'éventuellement ils font naître des forces ethnopolitiques dont les expressions sont multiples. En outre, la consolidation territoriale et sociale des camps a de nombreuses conséquences pour leurs habitants, au-delà des traductions politiques les plus visibles. Autrement

1. Voir notamment Mohamed Kamel Doraï, *Les Réfugiés palestiniens du Liban. Une géographie de l'exil*, Paris, CNRS éditions, 2006, ainsi que Sylvaine Bulle, « Domestiquer son environnement. Une approche pragmatiste d'un territoire confiné : le camp de réfugiés de Shu'faat à Jérusalem », *op. cit.*, et Hélène Seren (dir.), *L'Urbanisation des camps de réfugiés dans la bande de Gaza et en Cisjordanie*, *op. cit.*

dit, quand l'idée du « lieu anthropologique¹ » s'introduit dans le monde originellement vide des hors-lieux, alors la forme urbaine qui l'accompagne est celle du ghetto... On peut ensuite se demander si un ghetto ne vaut pas mieux qu'un camp, au sens où ce ghetto-là serait le camp qui a développé une vie sociale et culturelle dans l'espace même de son confinement.

Penser la ville tel un processus sans fin et s'interroger sur son commencement répété nous amène ainsi logiquement à reconstruire les camps du point de vue de l'invention de la ville. Il en va de la ville à faire et de la transformation des espaces précaires – et aujourd'hui encore largement imprévisibles quant à leur matérialité, leur économie ou leurs sociabilités futures – comme des territoires qu'on fait et où l'on fonde une identité locale. Celle-ci, pour être transmissible d'une génération à l'autre, n'en est pas moins déplaçable. Et l'idée même de fondation – fondation d'une ville, d'un village ou d'une maison – contredit toute croyance en une autochtonie comme identité locale naturellement « sortie de la terre ». Dans une recherche sur certains mythes d'autochtonie, anciens et actuels, Marcel Détienne note en substance que *fonder une cité*, c'est créer du lien *dans* et *à* un lieu, créer du *racinement*, sans que la racine ait eu à préexister : un zeste d'écologie, des odeurs, des marques à destination des voisins, des rituels de fondation ou d'installation... « Rien n'est plus trivial pour un vivant que de faire son trou, son territoire immédiat. Le reste suivra². » Le « reste » est tout ce qui découlera, techniquement et administrativement, de la nécessaire fondation anthropologique des espaces comme lieux d'identification. Toutefois, pour fonder à leur tour de nouveaux espaces, durables et vivables, les camps auront d'abord à se dégager de l'emprise d'une représentation qui les confine dans les marges et la non-existence.

1. Pour Marc Augé, ce qui caractérise le « lieu anthropologique » est le fait pour un espace donné d'être le référent et le support d'une mémoire, d'une identité et d'un ensemble de relations (Marc Augé, *Non-lieux, op. cit.*).

2. M. Détienne, *Comment être autochtone. Du pur Athénien au Français raciné*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du xxI^e siècle », 2003, p. 14.

Si c'est un monde...

« Là, tu sais, je ne sais plus très bien où je suis..., je ne sais pas si je suis dans le ciel, ou si je suis encore sur terre¹. »

Si les enquêtes dans les camps nous ont amenés à repenser le commencement des villes, elles nous ont aussi fourni la matière de nouvelles questions dans les débats sur l'humanitaire. J'ai bien conscience que l'ancre des réflexions à suivre – l'ethnographie des camps d'une part, les questions les plus fondamentales de l'anthropologie d'autre part – nous pousse vers des contrées peu explorées par les spécialistes de l'humanitaire. Au moins pourront-elles contribuer à « déconstruire », dans l'analyse, ce monde et ses croyances.

Le monde humanitaire ne forme pas un système rigide et mécanique, il est flexible et diffus du point de vue de ses modes d'organisation concrète ; pourtant, des valeurs propres lui donnent son style et son langage partout reconnaissables. En outre, le monde humanitaire est aussi *le monde selon l'humanitaire*, c'est-à-dire le monde (physique et social, politique et culturel) tel que l'humanitaire se le représente. Cette représentation

1. Un étranger en situation irrégulière au centre de rétention de Zeytinburnu, Istanbul, août 2006 (in Sophie Baylac, *Note sur la rétention des migrants et demandeurs d'asile en Turquie*, Gisti, octobre 2006).

implique une qualification autant qu'une prise en charge de ses « ayants droit », c'est-à-dire de ceux qui sont en droit ou dans l'obligation d'entrer dans ce monde-là, et ainsi légitimement son existence. Pour le dire en des termes familiers aux anthropologues, je voudrais m'interroger dans les pages qui suivent et de manière fondamentale sur la formation d'une « représentation du monde et de la personne » au sein de ce monde social contemporain qu'est le monde humanitaire.

Fiction lignagère, fiction humanitaire et représentation de la personne

Le moment qui correspond à la temporalité et aux lieux de nos réflexions a été qualifié par le philosophe Jacques Rancière d'« âge nihiliste » de la politique¹. Cette non-politique est en premier lieu le moment où il y a une identité entre le tout (représenté dans notre contemporanéité par l'État, mais aussi bien, de proche en proche, par les institutions de la « communauté internationale ») et la somme des parties. Quand, indifféremment, le consensus, la soumission du faible ou la « tolérance » du dominant annihilent, étouffent ou écartent le dissensus qui exprime une « mésentente ». Quel que soit le mode, il n'y a plus de « partie surnuméraire » dont la voix vienne fausser le compte et donc l'entente. En l'absence de « parasite » entre le tout et la somme des parties, chaque partie du tout se pense dans l'immédiateté au sein du tout, partageant le même destin et intégrant le même *logos*. C'est un système consensuel dans lequel le tout est tout et où il n'y a pas de reste. Cette identité, ou transparence généralisée, prend le nom d'*humanité*. Le double auquel cette humanité est associée n'est pas l'expression d'une altérité (aucun « autre » n'est reconnu dans ce système clos et total) mais bien l'expression d'une *identité à deux faces* : le même, mais en tant qu'il est blessé, souffrant, mourant. Il

1. Jacques Rancière, *La Mésentente. Politique et philosophie*, op. cit., p. 167.

devient la « victime absolue » qui n'est rien d'autre que l'humanité absolue quand elle est souffrante. Cette figure de l'humain unique et dédoublé (humanité absolue *versus* victime absolue) domine la pensée du présent : la représentation d'un monde considéré consensuellement comme totalité, sans représentation du *different*, fonde notre présent en tant qu'âge de l'humanitaire, un monde de victimes sans nom, sans écart identitaire (où seule l'identité commune, dès qu'elle est altérée et blessée, crée la victime « quels que soient son sexe, sa religion, son ethnie, son camp politique, etc. »). Un monde où chacun joue son rôle – voire le « surjoue », comme on dit des acteurs de théâtre qui en font trop – sans représentation donc du *différend*. Cette référence à la victime absolue détermine le sens donné à l'espace du camp qui est créé et géré selon les règles propres du gouvernement humanitaire.

Une certaine analogie ne peut échapper à l'attention des anthropologues. Elle rapproche deux contextes qui supposent avec une égale force une représentation unifiée de la personne : le contexte lignager (ou domestique) et le monde humanitaire. L'anthropologie s'intéresse depuis longtemps aux différentes théories de la *personne*, notion dont le sens va progressivement du masque – masque tragique ou rituel dans la *persona* latine – jusqu'au statut social ou sacré¹. Dans ce cadre, l'identité ou la transparence entre la partie que j'observe (l'observation ethnographique) et le tout que je ne vois jamais, mais auquel on donne généralement les noms de « société » ou « culture », se dit *individuation*. Je voudrais en quelques mots mettre en relation ces deux idées, l'immédiateté et l'unicité de l'humain d'une part, et la notion de personne que l'anthropologie a construite d'autre

1. Voir en particulier : Marcel Mauss, « Une catégorie de l'esprit humain : la notion de personne, celle de "moi" » (1938), in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 1950, p. 331-362 ; Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, 1983 ; l'ouvrage collectif *La Notion de personne en Afrique noire*, Éditions du CNRS, 1973 ; Marc Augé, *Le Sens des autres*, Paris, Fayard, 1994 ; Alain Marie (dir.), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 1997.

part. Il y a d'abord un point de méthode qui est aussi une question de représentation de l'individu dans le monde : dans la tradition holiste de l'anthropologie, l'« informateur privilégié » de l'ethnologue est celui qui n'a d'autre raison d'être que de dire et d'incarner le tout de la société ou de la culture dont l'ethnologue pourra présenter – portant un regard externe et s'adressant à un public également externe – la *fiction* d'une totalité cohérente, oubliant les conflits, les brèches et les formes hétérogènes. De même, il existe une image humanitaire de l'humain, idéalement la femme et l'enfant souffrant, c'est-à-dire une représentation qui force le consentement en montrant la vie doublement nue : vie pure dans la relation biologique essentielle mère-enfant d'une part, vie mise à nu dans les dégradations qu'incarne la souffrance d'autre part. Ces représentations unifiées de la personne, lignagère ou humanitaire, sont régulièrement mises en images sous forme de conférences, de films et d'ouvrages « exotiques », voire de tourisme culturel, l'exotisme attendu des espaces de la guerre et de l'humanitaire venant dorénavant concurrencer l'exotisme ethnique, en particulier dans certains pays africains¹.

Mais il y a aussi une interrogation politique possible à partir de cette répétition de l'individuation entre les mondes lignager et humanitaire. C'est parce que l'individu est pris dans les contraintes de pouvoir et de sens donnés à la société (qui l'inclut et où se résume toute son existence), parce qu'il est né et reste sans issue dans la toile terrorisante formée par la puissance des chefs et l'interprétation des sorciers, qu'on peut parler, comme l'a fait Marc Augé, de « totalitarisme lignager² », celui au sein duquel la révolte n'a pas de place et dont la seule réponse a été historiquement la fuite : dans l'Afrique des années de la décolonisation 1950-1970, le départ vers les villes et les périphéries

1. J'ai évoqué ailleurs cette étrange expérience consistant à faire en quelques heures un « tour » de la ville de Freetown, tel que le proposent les chauffeurs de taxi aux étrangers. Sont alors parcourus le quartier des forces armées de l'ONU, le centre-ville dévasté par la guerre, et les camps d'amputés (voir M. Agier, « La guerre », *La Sagesse de l'ethnologue*, L'œil neuf éditions, 2004).

2. Marc Augé, *Pouvoirs de vie, Pouvoirs de mort*, Paris, Flammarion, 1977.

urbaines a été synonyme d'émancipation (littéralement, la recherche d'un « air de liberté ») avant d'être pour beaucoup la découverte des lieux de l'abandon.

L'idée selon laquelle l'individuation dans le contexte du lignage doit être pensée jusqu'à son comble *totalitaire* pose évidemment la question de l'impossibilité de la politique au sein du lignage, du clan, de la communauté domestique. En quoi y a-t-il incompatibilité entre la communauté domestique et la communauté politique ? Assurément pas dans un ordre naturel des choses. La philosophe Geneviève Freyssse a montré tout l'intérêt heuristique d'une comparaison entre les « deux gouvernements », celui de la cité et celui de la famille. Son enquête lui a permis de décrire les relations de pouvoir au sein des rapports domestiques et de les comparer avec le pouvoir dans la cité : « Dans chaque structure, famille et cité, il y a donc un gouvernement, une instance qui organise et dirige une société ; un lieu de pouvoir¹. » Le rapprochement entre ces deux lieux de pouvoir permet d'autant mieux de mettre en évidence une absence, celle de *la* politique, au sein de la communauté domestique. La politique (comprise comme une action et une prise de parole dans un contexte précis de subjectivation), ce n'est pas le pouvoir. La politique est tout à la fois proche et distincte de l'exercice du pouvoir, prérogative quotidienne du gouvernant. Comme en écho à cette interrogation, Hannah Arendt a placé la possibilité de la politique dans le seul espace libre qui existe selon elle dans un (non-)lieu : ni à l'étranger, « où l'on ne pouvait pas être libre parce qu'on n'y était plus un citoyen », ni dans le « foyer domestique privé, où l'on ne pouvait pas être libre parce qu'il manquait d'autres égaux ». C'est seulement la réunion de ces égaux qui constituait l'espace de la liberté et la possibilité de la chose publique². Cet espace intermédiaire où la politique serait possible est celui de l'*agora*, utopie qui nous vient de la pensée politique grecque et qui désigne encore l'idéal d'un espace de

1. Geneviève Freyssse, *Les Deux Gouvernements : la famille et la cité*, Gallimard, 2000, p. 170.

2. Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995, p. 146.

la politique en tant que liberté de parole et d'action entre égaux. Finalement, l'exercice de la politique au sein de la communauté domestique est impossible aussi longtemps que la communauté des égaux ne peut s'y réaliser : rapports de genres et rapports de générations sont inégalitaires et s'appuient sur l'illusion de hiérarchies « naturelles ».

« Au cœur des ténèbres ». Un monde sans dehors

À partir et au-delà du cadre domestique où se fondent ces considérations, l'impossibilité de la politique s'étend à une société qui serait *toute lignagère* : c'est le modèle répressif et dépolitisant du « totalitarisme lignager » décrit par Augé. Cette impossibilité de la politique se fonde alors sur l'illusion de totalité, qui suppose l'absence de dehors, et, au-delà, sur le vide essentiel de toute « pensée du dehors¹ ». L'adhésion à la totalité, au consensus, l'assujettissement lui-même se construisent sur la croyance qu'il n'y a pas d'alternative, qu'il n'y a pas de vie en dehors de ce qui est vécu. Il y a dans cette pensée totale (totalitaire) du monde social une double absence, l'une en tant qu'ailleurs invisible de tous les lieux visibles, l'autre en tant qu'ailleurs silencieux de tous les discours ; l'un et l'autre vides sont constitutifs des frontières extérieures de ce monde fermé ou, plus précisément, de ce monde seul au cœur d'un désert : « Car le dehors ne livre jamais son essence ; il ne peut pas s'offrir comme une présence positive – chose illuminée de l'intérieur par la certitude de sa propre existence – mais seulement comme l'absence qui se retire au plus loin d'elle-même et se creuse dans le signe qu'elle fait pour qu'on avance vers elle, comme s'il était possible de la rejoindre². » Point de salut hors de ce monde-ci, donc. La traduction très concrète, dans la vie de chaque habitant, des contextes

1. Michel Foucault, *La Pensée du dehors*, Fontfroide-le-Haut, Fata Morgana, 1986. Ce texte est initialement paru en 1966 dans le n° 229 de la revue *Critique*. Il anticipe alors la réflexion développée quelques années plus tard dans *L'Ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.

2. Michel Foucault, *La Pensée du dehors*, op. cit., p. 28.

régis par cette pensée totalitaire est l'impossibilité d'une définition alternative de l'individu-dans-le-monde. C'est ce manque que je retiens ici, en tant qu'il signifie l'emprise totalitaire du lignage ou de la communauté domestique. Il correspond à l'absence d'alternative que produit pour sa part le « tout » de l'humanitaire. Un simple déplacement de focale et un changement d'échelle nous le montreront.

Le monde humanitaire, lui, est fondé sur la double fiction d'une humanité identitaire et d'une équivalence entre universalisme et mondialisation. D'une part, un régime de pensée universaliste : c'est l'humain unique et son incarnation extrême dans le problème posé par la victime sans nom et sans médiation, qui n'est donc pas un « autre » reconnu dans sa parole propre, mais *le même* quand il est maltraité et plus généralement quand ses qualités d'humain sont diminuées, incomplètes ou inachevées. Des évaluations de ces détériorations créent différents degrés au sein d'une même identité, selon des catégories qui semblent d'abord naturelles tout en ouvrant d'emblée la voie à des principes de classifications sociales et normatives : enfant, handicapé, blessé, inapte, incapable, analphabète, attardé, sous-développé, etc. Les différentes catégories de « vulnérables » n'ont plus qu'à trouver leur place dans ce classement humain.

D'autre part, un dispositif mondialisé : un ensemble d'organisations, de réseaux, d'agents et de moyens financiers répartis dans différents pays et parcourant le monde comme les hérauts d'une cause universelle, seule et exclusive raison d'être déclarée de l'intervention humanitaire. La fiction se réalise, ici et là, pour un temps donné, dans ce que l'anthropologue Mariella Pandolfi appelle une « souveraineté mouvante », mise en œuvre par des organisations et des agents – des personnes qui sont d'ailleurs souvent « engagées », formées aux disciplines des droits de l'homme, des sciences sociales et politiques, des métiers de la santé et de la logistique humanitaire¹. Une mondialité organisationnelle est

1. Voir Mariella Pandolfi, « Une souveraineté mouvante et supracoloniale », *Multitudes*, n° 3, 2000, p. 97-105 ; et « Contract of Mutual (in)Difference : Governance and the Humanitarian Apparatus in Contemporary Albania and Kosovo », *Indiana Journal of Global Legal Studies*, vol. 10, 2003, p. 369-381,

ainsi la réplique du message universel de l'égalité en tant qu'humanité dont le contraire n'est pas l'inégalité (et encore moins l'inégalité contestée) mais la souffrance des victimes silencieuses : ces victimes que le monde humanitaire désigne comme ses ayants droit ou, dit en termes de stratégie économique, comme sa cible.

À l'individuation anthropologique de la personne dans le lignage – dont la soumission des « cadets » ou la « circulation des femmes » sont des figures classiques de l'enquête villageoise des ethnologues – répond ainsi l'assujettissement de la victime absolue, sans phrase, dont le campement humanitaire est le lieu paradigmique de survie et de confinement : « L'ayant droit pur et simple n'est alors pas autre chose que la victime sans phrase, souligne Jacques Rancière, figure dernière de celui qui est exclu du *logos*, muni seulement de la voix exprimant la plainte monotone, la plainte de la souffrance nue, que la saturation a rendue inaudible¹. »

Dans les deux cas, dans les deux ordres sociaux du lignage et de l'humanitaire, du village et du camp, il n'est pas prévu de reste, il n'est pas décrit de dehors possible. Au mieux celui-ci existe-il en tant qu'absence, lieu d'un désir et direction d'une fuite. Et dans les deux cas, la dualité permanente contenue dans toute identification à un ordre social – à la fois ressource et contrainte – conditionne la possibilité d'un assujettissement sans violence apparente : ainsi la figure de la *personne* est-elle le signe d'une reconnaissance sociale de l'individu dans la proximité (famille, voisinage), avant de basculer dans l'oppression extrême du collectif domestique ou « communautaire » ; ainsi la *victime* humanitaire trouve-t-elle un secours vital dans le camp de réfugiés avant d'observer que sa voix n'a pas de sens : indésirable autant que vulnérable, elle peut être forcée de rester ou de partir du jour au lendemain, et voir « son » camp disparaître, selon l'incompréhensible bon vouloir des organisations internationales qui l'ont ouvert.

où sont décrivées et analysées l'action et les valeurs morales mises en œuvre par des organisations et des personnes participant aux interventions humanitaires au Kosovo et en Albanie dans les années 1990.

1. Jacques Rancière, *La Mésentente*, op. cit., p. 172.

Dans ce basculement vers la limite du pouvoir sur la vie qu'il institue à l'excès, le monde humanitaire est un totalitarisme, qui a pouvoir de vie (faire vivre ou survivre) et pouvoir de mort (laisser mourir) sur l'individu qu'il regarde comme la victime absolue, tout comme le monde lignager exerce son totalitarisme sur la personne à laquelle il dicte absolument son identité, ses héritages et ses devoirs.

Résumons. L'humanitaire en tant que monde social et régime de pensée relève d'une fiction totalitaire qui se construit en deux temps : fiction de l'unicité de l'humain sans inégalité représentée d'une part, fiction de la transparence entre cet universalisme idéologique et la mondialité organisationnelle d'autre part. Traverser « pour de vrai » la fiction réalisée peut être une expérience douloureuse. Le retour non voulu des réfugiés « chez eux » (*un surdéplacement*) ou les problèmes humains ou économiques que pose la fermeture d'un camp vieux de dix ou quinze ans sont vécus comme une violence qui s'ajoute à celles que les ayants droit de l'humanitaire ont connues auparavant. À chacune des étapes de leur parcours, les réfugiés et les déplacés découvrent, côte à côte, les personnels et les véhicules blancs – 4×4 et camions, cars et tanks – des agences onusiennes, des casques bleus et des organisations humanitaires dont les fonctions, pourtant distinctes sur un plan technique, se confondent, dans leur vécu, comme la manifestation d'une seule force internationale totalement souveraine.

La victime imaginée

Signe et condition de cette fiction et de cette toute-puissance de l'humanitaire, l'étrange présence-absence de ses ayants droit. Symboliquement omniprésent mais intellectuellement absent, ce monde à part – le monde, inévitablement ambigu, des « victimes » – est bien parfois exhibé sous des formes outrées : celle du journal de 20 heures montrant fugitivement des images de désespoir ou celle de l'affiche de telle organisation humanitaire avec gros plan sur les yeux suppliants et le corps squelettique

d'un enfant noir nu. Mais il n'a aucune place dans les conceptions du monde social que notre propre monde produit. Que dire de ces ayants droit, sinon les plaindre ou les condamner ? Une forme de relégation intellectuelle accompagne la mise à l'écart des populations « victimes » et tout autant indésirables, lesquelles n'apparaissent en général que sous la forme *révélée* de « l'impensable », de « l'intolérable », de « l'indicible ». Autant de figures extrêmes de la pensée, parfois « scandaleuses¹ », parfois effrayantes², qui provoquent la *sidération* et confirment ainsi, par une mise en scène émotionnelle, le caractère *exceptionnel* de leur incursion inattendue dans les images du monde.

Cette manière de voir justifie et même banalise le traitement exceptionnel qui leur conviendrait. L'exception est intellectuellement associée à tout ce qui ne peut pas être conçu, c'est-à-dire à un « reste » impensé de la réflexion sur le monde et laissé en marge ou en creux de la représentation des systèmes sociaux, comme une page indéfiniment blanche que la pensée abandonne au vide et au « désert » nietzschéen. L'émotion (peur, compassion, haine) occupe alors la place de la réflexion, se diffuse sur la page blanche. Et le geste lié à l'émotion (celui du bienfaiteur qui donne ou du volontaire qui décide de partir) est directement relié à l'image de la souffrance qui est une image « révélée » de forme absolue : sans avant et sans après, sans contexte. Émotion, bienfaisance, souffrance, révélation absolue : ces élans de soi vers le monde composent les ressorts les plus puissants de l'élan humanitaire. Le geste moral qui se pense comme une réponse immédiate à la révélation de l'extrême souffrance peut même être assumé par son auteur comme spontané, révolté, non réflexif ! Il se laisse alors le droit d'être tout autant *dominateur* que donateur. Les figures du héros, du sauveur ont un redoutable revers

1. À l'image des « révélations » médiatiques concernant l'existence d'une prostitution adolescente dans les camps (voir plus haut, chapitre 4, p. 126 et suivantes), dont certains agents d'organisations humanitaires et onusiennes auraient profité, et qui ont donné lieu à des manchettes de journaux – lesquels ont bien vite abandonné le thème – telles que « Viol humanitaire », « Humanitaire sordide », etc.

2. Comme le furent les images de « clandestins » tentant d'escalader les grilles de Ceuta et Melilla à la frontière entre le Maroc et l'Espagne en 2005.

de médaille dans celles du tout-puissant qui veut « contrôler la situation » et du maître à penser qui dicte les « bonnes » réponses aux ayants droit. Leur geste moral se veut réparateur, mais il construit une victime qui garde l'apparence de la victime absolue, sans nom et sans voix : celle-ci doit savoir se conformer à son image victimaire, recevoir l'argent sans le « détourner », sans le « gaspiller », sans utiliser les aides à d'autres fins que celles conçues par le monde des donateurs (personnes, associations ou pays donateurs), bref *sans désordre*. La victime doit savoir recevoir en restant à sa place. La même exigence morale se reporte sur les organisations chargées de transférer le don charitable au loin, vers une souffrance généralement maintenue, par le monde riche et *do(mi)nateur*, dans la modalité du spectacle et de la virtualité qui sont des expressions de la mise à distance¹. Sont alors violemment prises à partie les organisations qui se montrent au grand jour moralement ambiguës, sans que l'ambiguïté fondamentale de l'intervention humanitaire actuelle soit elle-même mise en cause, alors qu'elle est à l'origine de son éventuelle cruauté dans des situations limites. On a ainsi entendu en France, au moment de l'affaire de l'Arche de Zoé à l'automne 2007, que ce serait l'incompétence et/ou l'immoralité de quelques personnes qui seraient à l'origine du scandale des enfants enlevés/secourus du Tchad. A-t-on alors vraiment pris en compte le fait que si ces comportements étaient possibles, c'est parce qu'il existe aujourd'hui une conception exceptionnaliste de l'Afrique bien ancrée dans la société et les milieux politiques du monde occidental ? Imagerie d'une Afrique mineure, irresponsable, dont on peut mépriser les institutions politiques, juridiques, et finalement mépriser les personnes elles-mêmes au nom de la représentation humanitaire des victimes sans nom.

1. Voir Philippe Mesnard, *La Victime écran. La représentation humanitaire en question*, Paris, Textuel, 2002 ; Luc Boltanski, *La Souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993. De son côté, Christiane Voltaire analyse, exemples à l'appui, les standards contemporains de « l'esthétique humanitaire » et les fonctions désocialisantes des images produites et diffusées pour scandaliser et émouvoir (Christiane Voltaire, *Humanitaire, le cœur de la guerre*, Paris, L'insulaire, 2007, p. 66-83).

Si c'est un gouvernement...

« Ici, ce n'est plus la politique qui ouvre ses ministères, mais l'État d'urgence qui installe son administration¹. »

Ce qui s'est mis en place dans les histoires longues et aujourd'hui convergentes de l'humanitaire et des camps, ce n'est pas seulement le traitement des réfugiés, qu'on l'inscrive sous le régime discursif de la « protection » (qui renvoie à l'image de la « victime ») ou sous celui du « contrôle » (qui renvoie à l'image du « coupable »). C'est une modalité d'organisation sociale qui se déploie à l'échelle mondiale et qui traite une part séparée de la population planétaire selon un régime spécifique.

Des camps à la formation du gouvernement humanitaire

Dire ce qu'est ou ce que devrait être l'humanitaire est devenu depuis quelques années un exercice éditorial et politique courant, avec son lot d'éloges unanimes pour les fins et son lot tout aussi important de dénonciations des dérives et des abus qui entachent une entreprise qu'on continue de désigner et de défendre en

1. Paul Virilio, *L'Université du désastre*, Paris, Galilée, 2007, p. 24.

termes essentiellement moraux, malgré l'importance prise par l'humanitaire dans d'autres domaines, notamment politiques, économiques, professionnels ou médiatiques. Le substantif consensuel (« l'Humanitaire ») attaché à ce qui relèverait pourtant en principe de la seule action de secours ponctuelle dit bien comment cette activité s'est installée dans notre environnement, promise à un long avenir. La quantité importante d'ouvrages, revues, séminaires, colloques et enseignements ayant l'Humanitaire comme thème dit aussi la richesse et la diversité des opinions qui s'y manifestent. Sans être une organisation unique ou une institution homogène sur le plan social, spatial et stratégique, le monde humanitaire existe bien désormais à l'échelle des représentations et des actions mondialisées.

En parcourant les camps, j'ai découvert la réalité concrète et la lisibilité micropolitique du monde humanitaire, qui s'estompent lorsqu'on traite de l'humanitaire « en général ». En effet, aussi global soit-il, ce monde n'existe toujours que sous des formes locales, même si aucun des espaces du dispositif ne se trouve en dehors du grand réseau de l'humanitaire.

La fonction qu'occupe aujourd'hui le dispositif humanitaire à l'échelle mondiale peut être décrite comme la *main gauche de l'Empire*¹. Elle acquiert un sens à ce niveau-là, mondial et multi-local, en tant qu'elle suit au plus près et atténue les dégâts de l'intervention militaire, celle-ci étant conçue comme une opération de police qui agit simultanément en différents points de la planète. Une main qui frappe, une autre qui soigne. On l'a vu

1. Voir M. Agier, « La main gauche de l'Empire. Ordre et désordres de l'humanitaire », *Multitudes*, n° 11, 2003. La métaphore est empruntée à Pierre Bourdieu, qui a désigné comme « main gauche de l'État » les travailleurs sociaux de la nation, dont le malaise vient du caractère désespéré de leur travail : celui-ci consiste à réparer sans cesse les dégâts sociaux et culturels d'une « main droite » de l'État formée par des gestionnaires appliquant à la gestion publique les principes économiques de rentabilité et de retour sur investissement (voir P. Bourdieu, « La démission de l'État », in *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 219-228). Même position relative, même malaise, même colère souvent chez les volontaires de l'action humanitaire qui partent soigner des plaies à l'autre bout de la planète.

de manière grossière dans les deux interventions militaires dirigées par l'armée américaine en Afghanistan en 2001 et en Irak en 2003 : les distributions aériennes de vivres et de médicaments ont accompagné les largages de bombes ; l'évaluation du nombre de survivants et d'orphelins potentiels à nourrir a été publiée à l'avance ; la localisation précise et cartographiée des futurs camps pour un nombre annoncé de « populations déplacées », ainsi que l'installation des tentes et la livraison de milliers de couvertures, ont anticipé les effets programmés des opérations militaires.

D'un côté, une « police » mondiale exerce le contrôle et, si nécessaire, intervient militairement sur les crises extrêmes qui ébranlent régulièrement certaines parties du monde considérées comme misérables et « vulnérables », ou sur d'autres conflits dits de faible intensité. D'un autre côté, comme cela représente une activité normale et permanente du quotidien planétaire, la main qui soigne nécessite tout un dispositif durable – une organisation, des budgets, des personnels – dont la surface s'est considérablement élargie au cours des dernières décennies et qui a intégré le discours du sauvetage et de l'urgence dans un ensemble durable et puissant. D'un côté, un système mondial consensuel qui a la forme « impériale » au sens où tout adversaire politique est nié et où il ne resterait pour penser le monde que la distinction entre un seul ordre (le monde, le tout ou « l'empire ») et un dehors représenté par des « voyous » (individus, organisations ou États voyous)¹. D'un autre côté, des actions de soin fondées sur une représentation unique de l'humanité, et seulement mise

1. Le thème de l'empire unique est porté tout autant par les théoriciens néomarxistes d'un ordre structuré et fonctionnel à l'échelle planétaire – qui cherchent à en construire une analyse critique et à en trouver les lieux et les formes de résistance (voir, de Michael Hardt et Antonio Negri, *Empire*, Paris, Exils éditeur, 2000, puis *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'empire*, Paris, La Découverte, 2004) – que par l'imaginaire des fictions de la littérature ou du cinéma futuristes, dans lesquelles, de manière répétitive, un unique gouvernement (qui peut être américain ou déjà mondial, selon les cas) régit l'ensemble de la planète Terre et affronte régulièrement un ennemi qui ne peut venir que du dehors, anticipant ainsi une altérité extraplanétaire comme forme prochaine de l'extraterritorialité en général (par exemple, *Independence Day*, *La Guerre des mondes*, *Le Cinquième Élément*, etc.).

à l'épreuve dans la figure de la victime absolue, qui est aussi la raison d'être du monde humanitaire. Celui-ci se trouve pris dans les mailles de fer d'une relation non voulue et pourtant déterminante (ne serait-ce que pour désigner ses lieux d'intervention) avec les multiples ramifications de la police du monde¹. Sa tâche relève bien d'une conception de « l'urgence sans fin » qu'on a évoquée en introduction.

Une conception qui donne au dispositif humanitaire des fonctions inédites, dont l'ensemble prend la forme de ce que j'ai appelé le *gouvernement humanitaire*, à la fois mondial et multilocalisé – ou mondial en tant qu'il est multilocalisé. Il s'agit *a minima* d'un concept descriptif : j'observe que chaque camp est régi par un ensemble d'organisations qui exercent localement le pouvoir souverain. Il devient un concept théorique au sens où il peut être littéralement abstrait des terrains spécifiques pour penser la totalité (invisible en tant que telle) du dispositif humanitaire mondial.

De manière très palpable dans le cas des réfugiés et des déplacés des pays du Sud², le gouvernement humanitaire est l'entité qui construit, gère et contrôle le camp, partout où c'est nécessaire, pour y garder des populations considérées, simultanément ou alternativement, comme vulnérables et indésirables, victimes et dangereuses. Cela demande des aménagements d'espaces vierges, de voies d'accès et de circulation, des installations de tentes et de baraqués, de la tuyauterie, des puits et des canalisations d'eau, des moyens de transport des matériaux, des aliments et des personnes, des cliniques et des écoles de brousse, etc. À cette matérialité correspond une répartition des tâches et

1. Cette relation contraignante, souvent inavouée ou non reconnue pour des raisons idéologiques, correspond, selon Giorgio Agamben, à une « solidarité secrète » qu'entretiennent les organisations humanitaires, bien malgré elles, « avec les forces qu'elles devraient combattre » (*Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, op. cit., p. 144).

2. Alors que l'expérience n'en est qu'à ses débuts en Europe et en Afrique du Nord pour ce qui concerne la prise en charge par le dispositif humanitaire des camps pour clandestins, demandeurs d'asile et déboutés.

une coordination entre les travailleurs (étrangers et locaux) des différentes ONG et agences onusiennes qui sont autant de « branches » d'un gouvernement opérant localement, par délégation, sous le contrôle du chef de camp. Alimentation, santé, voirie, transport, jeunesse, abris, sécurité, alphabétisation, environnement : à chacun son « portefeuille ministériel » dans l'organisation de la vie du camp.

Mais si les camps sont l'exemple le plus accompli de cette réalité gouvernementale aujourd'hui, celle-ci se répand sur un ensemble de situations marquées par le même triptyque : extra-territorialité, relégation et exception. Ces trois caractères sont à nuancer et à relativiser dans l'étude de chaque cas spécifique, mais ils identifient un « espace » commun à l'échelle mondiale où le dispositif humanitaire se déploie logiquement, sans entraves, avec ses propres modes propres d'intervention, de légitimation et de gouvernement. Monde flexible et dispositif multi-localisé, déploiements matériels et humains « à la demande » et espaces des camps : c'est dans l'enchevêtrement de ces différents « lieux » que prend forme le gouvernement humanitaire. Cet ensemble d'organisations, de réseaux, d'agents et de moyens financiers répartis dans différents pays se déploie avec souplesse, instituant ses propres espaces d'exception pour un temps donné.

Ainsi se créent des « situations humanitaires », au sens où l'humanitaire occupe tout l'espace de vie, y compris l'espace politique ; des situations où la victime et le coupable, le réfugié et le faux réfugié, le vulnérable et l'indésirable occupent toute la représentation de la personne, et sonnent la fin du citoyen et de sa parole énonçable sans condition. Tout est prêt pour qu'un humanitaire de gouvernement fasse sa part du « gouvernement du monde¹ ». On pourra alors généraliser le commentaire fait par Paul Virilio à propos de la création en Ukraine, vingt ans après Tchernobyl, d'un *ministère des Situations d'urgence* : « Ici, ce n'est plus la politique qui ouvre ses ministères, mais l'*État d'urgence* qui installe son administration². » Et le rapprochement

1. Voir Jean-François Bayart, *Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.

2. Paul Virilio, *L'Université du désastre*, *op. cit.*

de toutes les misères (ou catastrophes) du monde – qu'elles soient « naturelles », épidémiologiques, sociales ou politiques – dans un même régime de pensée et de gouvernement (à part, urgentiste et exceptionnaliste) inaugure le temps du gouvernement humanitaire.

Il est d'ores et déjà possible d'en tracer les contours à l'échelle mondiale. L'humanitaire se déploie selon le principe non pas d'un système ou d'une structure rigide, mais d'un dispositif prenant la forme d'un réseau de réseaux où se croisent, se confrontent et s'allient des groupes restreints, des petits lobbies, des experts, des leaders plus ou moins charismatiques, l'ensemble des communications et une part importante des personnes circulant en permanence à l'échelle mondiale. Ses formes réticulaires mènent vers des espaces nombreux, diversifiés et dispersés sur la planète avec plus ou moins de densité selon les continents – sachant que l'Afrique, le Proche-Orient et l'Asie sont aujourd'hui les régions les plus « investies » par le dispositif de l'intervention humanitaire.

Loin de concerner les seules organisations non gouvernementales agissant dans le domaine humanitaire, il inclut tous les intervenants, publics et privés, gouvernementaux, intergouvernementaux, non gouvernementaux et onusiens qui utilisent le qualificatif humanitaire comme mode de reconnaissance, de distinction ou de légitimation de leur action sur le terrain. La collaboration, bon gré ou mal gré, entre toutes ces entités sur une même parcelle de l'espace mondial est une autre preuve que le dispositif, dans son ensemble, agit autant pour le contrôle que pour le soin.

Le gouvernement humanitaire n'a pas de véritable coordination mondiale organisée, encore que celle-ci soit imaginable, voire déjà en partie imaginée. Voyons cela d'un peu plus près.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés joue un rôle dominant sur le plan politique et économique. Il « sous-traite » ses opérations en passant des contrats avec de nombreuses ONG pour intervenir auprès des réfugiés qu'il a en

charge : plus de 500 ONG au cours de l'année 2000 ; et 575 en 2007 (dont 424 ONG nationales et 151 ONG internationales). L'attention doit se porter sur le rôle central de cette institution à part, en tant qu'elle est aujourd'hui la grande ordonnatrice onusienne de ce gouvernement spécifique, même si elle ne contrôle pas entièrement la situation, prise le plus souvent en tenaille entre les autorités locales et nationales des lieux d'intervention, la pression des gouvernements des pays occidentaux qui la financent, et les ONG qui collaborent avec elle.

La création de l'OCHA au sein de l'ONU en 1992 a constitué une tentative visant à coordonner l'action humanitaire dans les différents rameaux du dispositif. Des conflits de compétence sont apparus ici ou là dans les années 1990-2000, notamment sur les terrains africains, entre le HCR et l'OCHA, comme ce fut le cas à propos de la gestion des déplacés internes. Finalement, l'encampement des déplacés internes est, depuis 2006, à la charge du HCR. Dans le même sens, mais au niveau européen, ECHO, également créé en 1992, occupe une place centrale dans le financement et donc dans le pilotage de l'intervention des ONG des pays européens, en particulier de la vaste nébuleuse des petites ONG sans indépendance financière.

Le dispositif se compose également de grandes ONG d'ampleur internationale. Les unes sont issues d'organisations locales ou nationales apparues au cours de la première moitié du xx^e siècle, les autres sont nées dans les années 1970. Cependant, pour toutes ces organisations, les années 1980-1990 ont été décisives lorsqu'il s'est agi d'intervenir à l'échelle planétaire. Ce fut notamment le cas pour CARE (États-Unis)¹, IRC (États-Unis, 1942), OXFAM International (1995)², Save the Children³,

1. Crée en 1946 aux États-Unis, CARE est devenu un réseau international dans les années 1970 ; CARE France a été créé en 1983.

2. L'organisation britannique OXFAM avait été créée en 1942.

3. La première organisation de Save the Children a été fondée à Londres en 1919. L'Alliance internationale Save the Children a été créée en 1997.

MSF (France, 1971) ou encore ACF (France, 1979). Une douzaine d'organisations non gouvernementales internationales (ONGI) mobilisent 90 % des fonds de l'ensemble des ONG humanitaires et une petite part d'entre elles dispose de budgets supérieurs à celui du HCR¹. Toutes ces organisations tentent de coordonner l'intervention sur le terrain de leurs différentes sections nationales, plus rarement de définir des campagnes ou des positions communes à l'échelle internationale.

Enfin, un « Dispositif mondial d'aide humanitaire » (*Global Humanitarian Platform*) a été créé en 2006 pour réunir et coordonner les trois composantes de l'intervention humanitaire : les ONG, le mouvement de la Croix-Rouge (et du Croissant-Rouge) et les Nations unies, avec les organisations internationales qui lui sont associées (International Organization for Migration, Banque mondiale, etc.). Le but est d'arriver à fluidifier et à harmoniser les relations entre ces différents intervenants et de mieux intégrer les petites ONG nationales dans la « plate-forme »². La même année, l'ONU a mis en place une stratégie dite « *cluster* » (regroupement) pour organiser la coordination et la division des tâches entre les différentes agences onusiennes intervenant sur un même terrain³.

L'actualité des camps, le développement des zones d'attente aux frontières ou des zones « d'asile interne » dans les pays du Sud sont quelques aspects seulement d'un processus politique plus ample qui donne à l'action humanitaire une place grandissante dans le monde en général, et pas seulement dans les camps du HCR. Des espaces, mais aussi certaines catégories de population et certains événements en particulier font de plus en plus l'objet d'une « administration indirecte » par le système des

1. Élisabeth Ferris, « Le dispositif mondial d'aide humanitaire : une opportunité pour les ONG ? », *Revue des migrations forcées*, Centre for Refugee Studies, Oxford, n° 29, janvier 2008, p. 6-8.

2. Alors que, comme le note Élisabeth Ferris (*ibid.*, p. 7), « les grandes ONG internationales ont plus de points communs avec les agences des Nations unies qu'avec les ONG nationales du Sud ».

3. Cécile Dubernet, « Du terrain au droit, du droit sur le terrain ? Origines et trajectoires du label “déplacé interne” », art. cité.

ONG¹. Des organisations humanitaires et des agences onusiennes interviennent sur les terrains de toutes les catastrophes – « crise », guerre ou chaos – et rendent le drame des populations qu'elles touchent plus supportable. Moralement réconfortantes, elles diffusent une culture de l'urgence – un marché du « kit » est très actif et met en compétition de grandes ONG dans les domaines médical, nutritionnel ou logistique, par exemple. Au-delà, l'habitude et la diffusion médiatique aidant, elles rendent acceptable la banalisation des « états d'urgence », voire, finalement, de l'idée même d'*état d'exception*.

L'exception humanitaire ou la catastrophe permanente

Les terrains du gouvernement humanitaire s'étendent, se renouvellent et forment un ensemble techniquement et idéologiquement homogène. La reproduction mondiale du domaine de l'exception humanitaire a besoin du modèle, émergent, de la catastrophe permanente. Ainsi, face à l'inaction politique, responsable des « catastrophes » sociales et économiques, et des chaos politiques favorables au développement des guerres et des violences de toutes sortes, face à l'imprévision et à l'absence d'écologie politique qui rendent les désastres naturels plus meurtriers pour ceux qui sont déjà les plus démunis, une politique et une économie de l'urgence et de la catastrophe (plus précisément de la « postcatastrophe ») se développent et se structurent à l'échelle mondiale. Elles apparaissent comme la réponse commune et standardisée aux drames de tous types qui réussissent

1. Jean-François Bayart (*Le Gouvernement du monde*, op. cit, p. 96-109) évoque l'« administration indirecte » qu'assurent les systèmes non gouvernementaux en général dans la politique mondiale, sans la limiter au domaine humanitaire. Commentant le fonctionnement économique et politique de quelques très grandes ONG internationales, Marc Abélès note que « l'influence des ONG, l'audience qu'elles recueillent auprès des citoyens tiennent au fait qu'à travers elles on entend l'écho de toute une humanité rejetée, ceux qui apparaissent comme les laissés-pour-compte de la modernité » (Marc Abélès, *Politique de la survie*, Paris, Flammarion, 2006, p. 176).

à alerter, à émouvoir ou à inquiéter la population des pays riches : raz-de-marée ou ouragans monstrueux, propagation virale mondiale, guerre intense et de grande ampleur, déplacements massifs de populations africaines hagardes sonnent comme le rappel obsédant de l'existence des « ténèbres » dont chacun cherche à se protéger.

Paul Virilio notait que le même bataillon armé américain – la Garde nationale de Floride –, spécialisé dans la lutte contre les conséquences des catastrophes naturelles (pillages et exactions diverses à la suite des tremblements de terre ou incendies sur le sol américain), avait fait en Irak en 2003 sa première mission à l'extérieur des États-Unis, deux mois après la fin officielle des hostilités, pour tenter de rétablir l'ordre à Bagdad¹. Puis un autre bataillon de la même Garde nationale est encore apparu sur le sol américain pour réprimer les actes de pillage commis à La Nouvelle-Orléans en août-septembre 2005 après le passage de l'ouragan Katrina. Catastrophes dites « naturelles », ou catastrophes sociétales comme la « guerre préventive » américaine ou la « guerre contre le terrorisme » ; exil provisoire ou durable de millions de personnes chassées par la violence, la guerre, la famine ou encore par le chaos économique et social dans lequel sont maintenues certaines régions d'Afrique, d'Amérique centrale et du Sud, d'Asie : dans tous les cas, des dispositifs techniques et organisationnels semblables sont mobilisés pour y répondre, faisant intervenir côté à côté des bataillons militaires et des organisations humanitaires. Leurs modes opératoires « urgentistes » laissent peu de place à la réflexion critique, à la contestation, et la politique les dérange.

Une des preuves de l'importance grandissante du « marché » de l'urgence et de la catastrophe, qui se consolide dans la politique mondiale, est l'attrait qu'il exerce désormais sur les entreprises privées, qui viennent concurrencer les organisations non gouvernementales et onusiennes sur leurs propres terrains. Trop

1. Paul Virilio, *Ville panique. Ailleurs commence ici*, Paris, Galilée, 2005, p. 109.

lucrative pour être laissée aux « âmes charitables de l'ONU », souligne la journaliste canadienne Naomi Klein, l'économie de la catastrophe passe de plus en plus systématiquement sous le contrôle de la Banque mondiale¹. Les interventions des ONG représentent un enjeu économique alléchant, d'autant plus que le sauvetage et la reconstruction « postcatastrophe » ou « post-conflit » laissent peu de choix aux « bénéficiaires » : « Avec une population locale qui lutte pour trouver un abri et de la nourriture, tout combat politique contre les privatisations paraîtra comme un luxe². » Même constat à La Nouvelle-Orléans dévastée par l'ouragan Katrina : l'administration publique tarde tant à intervenir que les médias, les chercheurs et des associations n'hésitent pas à dénoncer un véritable abandon des Noirs de la ville par l'État, mais la reconstruction va vite devenir le terreau d'un « laboratoire du néolibéralisme », selon le sociologue Mike Davis³. Cette conception expérimentale nous informe aussi sur un fait de première importance pour caractériser l'ensemble des terrains de l'humanitaire comme marché : la seule annonce d'une « catastrophe » (naturelle ou politique) présente l'extraordinaire avantage de faire table rase de l'existant, ce qui participe encore de l'exceptionnalité de la situation.

L'effondrement silencieux de la solidarité internationale

Si un long et lent processus de développement, de justification et d'institutionnalisation a caractérisé l'histoire de l'humanitaire, une accélération de cette histoire a marqué les quatre dernières décennies, faisant du récit humanitaire un des grands récits de la mondialisation, au sens où son action est une de celles qui

1. Naomi Klein, *La Stratégie du choc. Montée d'un capitalisme du désastre*, Arles, Acte Sud, 2008.

2. Naomi Klein, « La montée du capitalisme de catastrophe », *The Nation*, 2 mai 2005. Ces analyses ont été reprises et documentées dans « L'apartheid du désastre », in Naomi Klein, *La Stratégie du choc, op. cit.*, p. 490-511.

3. Voir Mike Davis, « Les vautours de La Nouvelle-Orléans. Capitalisme de catastrophe », *Le Monde diplomatique*, octobre 2005.

ont constitué le monde en tant que monde. Comme les autres, le récit humanitaire mondial n'en est encore qu'à son commencement. On peut en relever les trois étapes les plus marquantes, en notant d'emblée que ce récit – qu'on appellera le mouvement humanitaire contemporain – s'est développé sur fond d'une succession de crises.

Premier temps : les *french doctors* font partie des engagements militants des années 1970 (l'humanitaire, l'écologie, les cultures urbaines alternatives, l'ethnopolitique) porteurs de la critique généralisée contre le système de production et de consommation du Premier monde, contre ses valeurs morales et politiques.

Deuxième temps, deuxième situation : le tournant des années 1980-1990 correspond à la réorganisation politique et militaire du monde avec la chute du mur de Berlin ; c'est la grande époque des opérations humanitaires très médiatisées, portant loin l'œil et la main du Premier monde ; c'est l'époque de l'internationalisation des ONG et de leur professionnalisation, des rapprochements entre ONG et agences onusiennes.

Enfin, troisième temps : le contexte de la « guerre contre le terrorisme », après le 11 septembre 2001, ressemble étrangement à de la science-fiction, mais il permet la mise en œuvre effective et à l'échelle mondiale d'une police d'empire... et l'humanitaire est sa « main gauche » : le gouvernement humanitaire qui se forme aujourd'hui est en train de devenir un dispositif performant et mondialisé, composé d'experts et d'expatriés qui devront assurer la gestion du chaos, le contrôle et le confinement des effets « catastrophiques » de la partition du monde entre les zones de prospérité et les surnuméraires.

La convergence, construite progressivement, entre l'histoire des camps et celle de l'humanitaire se matérialise dans le nombre, la diversité et la reproduction des formes de camps, l'humanitaire étant gestionnaire – principal ou secondaire, selon les cas – de presque toutes les formes d'encampement dans le monde aujourd'hui. Si elle se réalise pleinement, la fragmentation du monde, dont le gouvernement humanitaire est l'un des moyens, évitera probablement les conflits directs ou permettra de les repousser,

de les orienter et de les « contenir ». Mais en cloisonnant et en rendant étanches des mondes protégés et des mondes exclus, elle signera la disparition de la question même de la solidarité internationale. Moment difficile pour un mouvement humanitaire que beaucoup ont vécu comme une forme nouvelle, concrète, effective, de solidarité internationale, en allant sur le terrain à la rencontre des « autres » lointains.

Mon propos ne vise pas à dénigrer l'engagement, la compétence et le dévouement sincère des milliers de volontaires des organisations humanitaires qui partent sur ces terrains-là, lointains et difficiles. L'engagement personnel dans ce type d'action est une attitude audacieuse, chaque « missionnaire » de l'humanitaire cherchant à dépasser ou à briser la confortable croyance des sceptiques, dans les pays riches, selon laquelle le monde ne serait plus qu'un spectacle sans relief qui ne laisserait plus de prise pour l'action ou le changement. À l'encontre de ce pessimisme ambiant, les « volontaires » de l'humanitaire ont voulu et veulent encore aller voir de plus près. Portées par des motivations très diverses, des personnes décident de consacrer une partie de leur temps, de leur trajectoire professionnelle et personnelle à cet engagement¹. Parfois, cette expérience les conduit vers des remises en cause personnelles et des critiques virulentes de l'action ou du « système » humanitaire ! Certains transforment aussi *a posteriori* leur expérience en un « terrain » qu'ils inscrivent dans une démarche réflexive pour une recherche anthropologique, sociologique ou politiste. À ce moment-là, leur critique du monde humanitaire, leur désillusion, leur rancœur parfois, sont bien présentes.

Aussi la croyance cynique selon laquelle l'engagement humanitaire serait nécessairement naïf et mal informé de ses effets ou

1. Cela peut être dans le volontariat en expatriation, comme salariés des sièges des ONG, ou comme salariés nationaux, ce dernier statut ayant tendance à se développer et à poser de nouveaux problèmes de droit du travail. Sur les trajectoires personnelles et professionnelles des volontaires expatriés et salariés des sièges, on trouvera des enquêtes originales et de très riches analyses dans l'ouvrage de Johanna Siméant et Pascal Dauvin, *Le Travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

de ses enjeux ne résiste-t-elle pas à l'épreuve des faits. La critique et d'abord l'autocritique naissent généralement d'un malaise ressenti sur le terrain. Ce malaise apparaît le plus clairement lors des premiers pas de l'humanitaire contemporain, tout comme il apparaît, souvent, lors de la « première mission » d'un volontaire. Ces deux temporalités – celle, historique, des premiers moments du mouvement humanitaire contemporain, et celle, individuelle, des premières missions dans les trajectoires des volontaires – sont remarquablement réunies dans le livre que la journaliste Anne Vallaey s a consacré à l'organisation non gouvernementale Médecins sans frontières¹, et très bien rendues également dans le film qui en a été tiré². Des infirmières et des médecins de MSF évoquent leurs premières expériences et se souviennent, troublés, de leurs premiers étonnements devant le véritable pouvoir de vie et de mort qu'ils détenaient : la vie des personnes auprès desquelles ils intervenaient dépendait très immédiatement du temps qu'ils choisissaient de consacrer à l'un au détriment de l'autre, des sélections à l'entrée des camps selon l'âge ou le poids des demandeurs d'aide. Les regroupements en camps, la sélection des bénéficiaires de l'aide d'urgence (bien connue sous le nom de « *screening* »), tout cela illustrait, dès les années 1970, à l'échelle de chaque intervention humanitaire, la capacité de domination dont était doté le monde occidental, telle qu'elle se manifestait paradoxalement à travers l'action, parfois « rebelle », des *french doctors*. C'est dans le menu détail des procédures quotidiennes de l'action humanitaire sur le terrain qu'on voit le plus clairement à l'œuvre son pouvoir de vie et de mort, la domination qu'elle exerce chaque jour. Cette observation et les critiques qui en sont issues (critiques idéologiques, mais aussi remises en cause personnelles) nourrissent discussions, disputes et révoltes, lesquelles font aussi partie du monde humanitaire dans sa diversité de trajectoires, d'idéologies et de croyances.

1. Anne Vallaey, *Médecins sans frontières, la biographie*, Paris, Fayard, 2004.

2. « L'aventure MSF », France 5, Maha Productions, décembre 2006.

Les crises du mouvement humanitaire

Il n'est donc pas dans mon propos de répéter une énième fois les polémiques et les réprobations morales à propos de la « fausse » bonne intention, de l'intérêt « caché » ou du « mauvais » engagement du monde humanitaire. En outre, s'il fallait entrer dans ce genre de morale et de polémique, il conviendrait d'abord de prendre en compte le volume et la richesse des critiques internes qui nourrissent en permanence les débats, les forums, les assemblées, les revues ou les ouvrages propres à chaque ONG ou à des collectifs d'ONG¹.

Pourtant, quelles que soient les vertus des engagements dans l'action humanitaire, il reste que l'économie, la culture et la politique associées au dispositif humanitaire inscrivent toute une part de la réalité contemporaine du monde dans les registres croisés de l'exception, de la gestion des catastrophes et de la mise à l'écart des indésirables. Cette réalité dépasse de très loin le bon

1. Parmi les nombreux points de vue critiques de personnes et d'associations notoirement engagées dans l'action humanitaire, on mentionnera les ouvrages de Rony Brauman (ancien président de MSF, actuellement chercheur à la fondation MSF et enseignant associé à l'IEP), *Le Dilemme humanitaire* (entretien avec Philippe Petit), Paris, Textuel, 1996 ; et, récemment, *Penser dans l'urgence* (entretiens avec Catherine Portevin), Paris, Seuil, 2006. MSF a édité plusieurs volumes de la série « Populations en danger », le dernier paru étant Fabrice Weisman (dir.), *À l'ombre des guerres justes, op. cit.* Voir également les essais de Jean-Christophe Rufin, notamment *Le Piège. Quand l'aide humanitaire remplace la guerre* (Paris, Jean-Claude Lattès, 1994). Voir encore la revue *Humanitaire* publiée par MDM (Médecins du monde) depuis 2000, et récemment le débat entre responsables et chercheurs liés aux ONG britanniques et françaises dans l'ouvrage *Critique de la raison humanitaire*, sous la direction de Karl Blanchet et Boris Martin (Paris, Le Cavalier Bleu, 2006). Il ne s'agit là que de quelques-unes des nombreuses publications qui animent régulièrement le « mouvement humanitaire ». Des travaux de journalistes proches de ce mouvement contribuent aussi à la vigueur des débats (voir, par exemple, Olivier Weber, *French doctors. La grande épopée de la médecine humanitaire*, Paris, Laffont, 1995 ; Stephen Smith, *Somalie. La guerre perdue de l'humanitaire*, Paris, Calmann-Lévy, 1993 ; ou David Rieff, *L'Humanitaire en crise*, Paris, Le Serpent à plumes, 2004 [éd. originale : *A Bed for the Night. Humanitarianism in Crisis*, New York, Simon & Schuster, 2002]).

vouloir et les projets opérationnels particuliers des organisations qui y participent. La formation d'un gouvernement humanitaire à l'échelle mondiale est l'enjeu actuel de l'histoire du mouvement humanitaire. C'est dans ce contexte que sa crise se manifeste.

L'une des plus puissantes ONG internationales actuelles, prix Nobel de la paix en 1999, Médecins sans frontières, cherche à redéfinir le sens et le « périmètre » de son action. D'autres ONG françaises et internationales traversent depuis quelque temps des « crises » dont les termes sont, dans le fond, à peu près les mêmes. À l'échelle nationale comme à l'échelle internationale, tout le monde s'accorde pour constater une « crise de croissance ». L'augmentation vertigineuse des fonds, celle des personnels, la stabilisation des structures, voire une certaine « bureaucratisation », poussent des membres de l'organisation à vouloir faire plus, ou faire autre chose que de l'urgence (faire du social, du développement, c'est-à-dire du long terme), ou bien à donner de l'urgence médicale une définition si large que l'ONG médicale « de secours » risque d'y perdre sa crédibilité. Mais la crise est aussi sociale lorsque l'habituel turnover des « volontaires » de l'humanitaire devient un problème au regard des besoins de formation et de fixation de ressources humaines, aux compétences bien identifiées et reconnues, en particulier sur le plan salarial. Enfin, si, pour certains, travailler à MSF est seulement devenu « bon pour le CV », dans une logique de compétition professionnelle, c'est aussi parce que le mouvement humanitaire traverse une crise morale. Devenue recommandable comme expérience professionnelle, la spécificité sociale et morale de l'humanitaire s'estompe. Ces dernières années, la mise en danger des volontaires est fréquente, et parfois une mort accidentelle les frappe « sans raison », sinon qu'ils sont des Occidentaux dont les véhicules ou les dollars sont convoités, ainsi que des membres de la « famille internationale » à côté de forces militaires de l'ONU ou des armées de tel ou tel pays du monde occidental, d'où viennent aussi les travailleurs humanitaires expatriés. Dans ce cadre, les « fondamentaux » de l'organisation – indépendance financière et politique, actions de secours, « témoignage » de terrain, critique du « système » humanitaire – ne sont plus aussi

stables ou suffisants : des dissensions se font jour, qui se retrouvent dans un dilemme interne que partagent aujourd'hui la plupart des ONGI.

L'humanitaire s'oriente-t-il vers une logique de marché pour occuper (avec compétence, expérience, efficacité, etc.) un espace – « son » espace, que délimite le périmètre du *gouvernement humanitaire* –, là où les entreprises privées elles-mêmes se sont lancées ? Dans cette logique émergente du marché et de l'expertise, les ONG ne sont pas réellement assurées d'être compétitives face aux entreprises privées. Dans le même temps, elles ne sont pas assurées de garder l'ancrage social qui a fait leur force de frappe spécifique, car les motivations de l'engagement volontaire et solidaire perdent soudain leurs repères.

Cette tension – à la fois crise de croissance et crise d'identité – est profonde et générale. Elle tire le mouvement humanitaire vers deux « sorties », deux fins et deux reconversions : la privatisation de l'humanitaire d'une part, l'humanitaire d'État d'autre part. Ainsi, s'appuyant, entre autres, sur le cas d'OXFAM, Marc Abélès souligne la proximité sociale des responsables des grandes ONG avec le monde de l'entreprise (ses personnels, ses méthodes de gestion, ses financements), ainsi que la « mutation qualitative » des ONG qui se traduit en tensions internes dont les termes reprennent en gros ceux qu'on vient d'évoquer : « Faut-il faire évoluer le fonctionnement des ONG dans le sens d'une rationalisation conforme au modèle des entreprises privées les plus performantes ? Doivent-elles avant tout incarner un idéal de militantisme et de solidarité dans la lignée du mouvement associatif où elles puisent leurs racines¹ ? »

La crise de l'humanitaire post-11-Septembre est également analysée dans un dossier de la revue *Cultures & Conflits* dirigé par Wolf-Dieter Eberwein². L'attention porte sur la (dé)construction de l'« ordre humanitaire » (terme qui désigne un ensemble de normes d'une part, un système organisationnel d'autre part),

1. Marc Abélès, *Politique de la survie*, op. cit., p. 193.

2. « L'action humanitaire : normes et pratiques. Politique, prescriptions légales et obligations morales », *Cultures & Conflits*, n° 60, 2005.

rejoignant ainsi, mais à partir d'approches différentes, le périmètre et le contenu du gouvernement humanitaire qu'on a décrits dans ce chapitre, ainsi que dans le précédent. En outre, les analyses de ce dossier montrent en quoi l'humanitaire est d'ores et déjà une image et un langage dont les usages dépassent de loin, aujourd'hui, les seules organisations humanitaires proprement dites. On les retrouve comme formes de légitimation ou comme pratiques professionnelles dans les cadres diplomatiques ou étatiques¹. On retrouve cette présence dé-placée/re-située des langages et des pratiques humanitaires au sein même des armées, comme l'analyse le sociologue Sami Makki à propos des opérations dites « civilo-militaires² ».

La crise que traverse le mouvement humanitaire depuis les premières années de la nouvelle décennie est donc tout à la fois économique, sociale et morale. Une profonde transformation est en cours. De son issue dépendra la possibilité d'une critique interne du dispositif humanitaire mondial.

1. Voir notamment, dans ce dossier, Wolf-Dieter Eberwein, « Le Paradoxe humanitaire ? Normes et pratiques », *Cultures & Conflits*, n° 60, hiver 2005, p. 15-37, et David Ambrosetti, « L'humanitaire comme norme du discours au Conseil de sécurité : une pratique légitimatrice socialement sanctionnée », *ibid.*, p. 39-62.

2. Voir Sami Makki, « Les enjeux de l'intégration civilo-militaire : dynamiques transatlantiques de militarisation de l'humanitaire, incertitudes européennes », in Delcourt B. (dir.), *La Coopération civilo-militaire en Europe*, Bruxelles, Publications de l'ULB, 2008.

Conclusion

Je reprends, pour conclure, un constat d'ensemble et quelques commentaires qu'il me semble possible de tirer de cette enquête menée dans les camps entre 2000 et 2007, en Afrique principalement. Le constat est évident : partout, les catégories légales de « réfugiés » cèdent progressivement la place aux « déboutés » de toutes sortes. Or ce sont ou ce pourraient être les mêmes personnes. Elles deviennent des sans-État, sans le moindre recours et... illégales. Sur le curseur de la biopolitique, elles s'éloignent du « faire vivre » et s'approchent du « laisser mourir ». D'une manière générale, la protection des sans-État (lorsqu'elle est encore mentionnée) n'est plus que la justification euphémisée du contrôle des indésirables. D'autres personnes sont placées d'emblée sous la modalité policière du contrôle à laquelle s'annexe parfois une assistance humanitaire (Libye, Australie, camps d'étrangers en Europe, etc.).

Malgré les efforts louables ou les propos rassurants de certains commissaires et hauts fonctionnaires des organisations onusiennes, il est parfaitement clair aujourd'hui que la convention de Genève de 1951 définissant le droit d'asile et des réfugiés ne régit plus, de fait, la politique d'asile et d'hospitalité des pays occidentaux qui l'avaient voulue et votée au temps de la guerre

froide. Dans les agences onusiennes, les organisations internationales, comme dans la plupart des pays occidentaux, aujourd’hui, le contrôle direct des mouvements de population prévaut sur la protection des sans-État. Le HCR ne propose plus guère qu’un accompagnement humanitaire de ce contrôle, tout en assurant aussi, de par son mandat rénové en 2006, la gestion des camps et des « abris d’urgence ». Ceci n’a plus grand-chose à voir avec la mission universaliste et, en son principe, supranationale que lui avaient confiée les Nations unies après la Deuxième Guerre mondiale. De manière fractale, par le jeu de l’externalisation des frontières, le refus des indésirables se répercute sur les pays les plus démunis, les plus lointains... Même si elle est démographiquement massive, la part économique des sans-part mondiaux devient résiduelle dans cette conception excluante de la mondialisation autocentrée sur les « zones de prospérité¹ ». Une forme de chaos politique, économique et social s’installe durablement dans les parties surnuméraires de la planète, qui peuplent en grande partie ce qu’on a appelé successivement le tiers-monde, les pays en développement, ou les pays du Sud.

Ce chaos permanent conduit les États et les organisations onusiennes à repenser le traitement et le contrôle des conséquences humaines d’une « catastrophe » collatérale associée au projet de maintien de l’ordre sur une planète toujours plus fragmentée, séparée en mondes protégés/exclus. Si cet ordre-là réussit à s’imposer comme la forme indiscutable d’une mondialisation au profit des minorités sociales et nationales qui en bénéficient, alors sa catastrophe collatérale et permanente semblera aussi inévitable qu’une catastrophe « naturelle » ; dépolitisée, elle sera donc gérable dans les mêmes termes et par le même dispositif que ceux qu’on a vus à l’œuvre dans les camps. Que nous apprend cette expérience ?

D’abord, ce sont des camps d’aujourd’hui... et de demain, des camps du xxie siècle. De quels espaces s’agit-il ? Et que fécondent-ils ? Ils se transforment ; ils se « miniaturisent » à l’image de

1. Jackie Assayag, « La Terre est-elle ronde ? », *L’Homme*, n° 185-186, 2008, p. 162.

nombre des processus de contrôle actuels ; ils deviennent plus flexibles, et plus associés que jamais à une économie et à une culture du kit et de l'éphémère ; ils se diversifient : les camps de déplacés internes, les espaces de frontière sous contrôle ou la récupération des refuges auto-organisés (à travers l'intervention de certaines organisations humanitaires, éventuellement) fourniront les prochains sas de contrôle et de dégagement des flux de populations indésirables.

Humanitaire et politique

C'est des camps encore que nous sommes partis pour voir émerger les tactiques, les stratégies et les mobilisations qui enrayent le dispositif, perturbent son ordre programmé, comme on l'a constaté dans l'enquête sur quelques formes de territorialisation, de protestation et de prise de parole à l'intérieur de ces lieux. Si le droit de vivre est attribué dans la fiction humanitaire à un humain générique reconnu dans la victime universelle, absolue... en pratique, ce droit est donné selon l'appartenance à des catégories assignées. Ainsi, le réfugié, le déplacé interne, la femme en zone d'attente, l'enfant sans papiers, reçoivent leur kit de survie pour autant qu'ils sont reconnus comme appartenant à ces catégories. Au sein des camps, la catégorie « réfugiés » est elle-même découpée en catégories distinctes de vulnérabilité, qui finissent par créer une hiérarchie du malheur. Cet exercice de partage, qui est précisément la mise en œuvre du biopouvoir, est aussi une brèche à partir de laquelle peut s'exprimer un refus.

Cette question est fréquemment évoquée dans les débats au sein ou à propos de l'humanitaire : c'est celle de la « dépolitisation » dans et par l'action humanitaire, et plus encore dans et par la situation « d'exception » qui caractérise les terrains d'action militaire et humanitaire par excellence, et qui ne laisse pas de temps ni d'espace pour ce que, avec Hannah Arendt, on peut appeler la « conversation démocratique¹ ». Mais de quelle

1. Pour Hannah Arendt, la conversation est « le premier souci du citoyen », à l'opposé de la contrainte et du commandement « prépolitisqué » (*Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983, 1^{re} édition 1961, p. 65).

urgence parle-t-on lorsqu'une intervention humanitaire s'est incrustée dans un espace local depuis des années, voire des décennies ? Et de quel(le) politique parle-t-on en pareille occurrence ? Un événement auquel j'ai pris part dans le camp de Tobanda en Sierra Leone¹ me permettra de conclure sur la possibilité et les effets de *la* politique dans le contexte humanitaire.

Lors d'une des réunions hebdomadaires des représentants d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, d'institutions publiques nationales et onusiennes intervenant dans ce camp, je me trouvais en novembre 2003 aux côtés de la coordonnatrice de terrain de l'organisation Médecins sans frontières. Étant alors en train de mener des enquêtes dans ce camp, je lui avais fait part du fait que les gestionnaires de celui-ci avaient démis de sa charge un réfugié mandaté par une partie de ses pairs pour les représenter auprès de l'administration, et l'avaient remplacé d'autorité par un autre, plus jeune, sans charisme auprès de la population, mais connu pour être particulièrement « docile » avec les administrateurs. La coordonnatrice de MSF exposa ces faits devant la quinzaine de participants à la réunion et demanda au chef de camp de s'expliquer. La réponse de ce dernier fut d'une limpidité parfaite : « Le camp n'a pas besoin de démocratie pour fonctionner ! » dit-il sur un ton moqueur et un peu agacé, interrompant là toute discussion. C'était en quelque sorte la parole d'un chef de gouvernement, qui jugeait directement du sens politique de la situation et disait la Loi.

Ce petit événement m'a fourni une clef de compréhension, reprise et développée dans cet ouvrage : il existe un ordre et une organisation du pouvoir spécifiques dans les camps et plus généralement dans les lieux de l'intervention humanitaire, ce dont veut rendre compte au plus près le concept de *gouvernement humanitaire* ; ce pouvoir délimite son propre espace comme une exception, une frontière, un *hors-lieu* au sein duquel les personnes sont traitées et gérées comme des victimes sans nom et

1. Ce camp est décrit dans le chapitre 8, p. 234 et suivantes.

C O N C L U S I O N

sans identité – comme des sans-État de fait, au sens où elles n'ont plus de cadre où exercer leur citoyenneté.

Mais derrière ce premier constat, un second pouvait être aussi-tôt fait. Parler de libre représentation et de libre parole des réfugiés dans le gouvernement du camp de Tobanda était la question apparemment la plus *déplacée* et à la fois la plus essentielle qu'on pouvait poser dans cette situation, et elle le fut. Non pas (ou pas seulement) parce que deux expatriés s'étaient fait l'écho d'un désaccord ce jour-là, mais parce que ce désaccord se manifestait et avait obligé l'administrateur à répondre. De fait, quelques semaines plus tard, lors d'un bref passage du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (Ruud Lubbers, à l'époque), le « représentant » des réfugiés nommé par les administrateurs du camp (*acting chairman*) était absent... pour cause d'indisposition. À sa place vint l'un des personnages publics les plus en vue parmi les résidants, un pasteur, qui siégea à la table de la réunion et put présenter quelques-unes des protestations et revendications des réfugiés, dont il avait dressé la liste sur plusieurs feuillets de cahier d'écolier.

Les deux faits étaient ainsi également observables au sein du camp : le gouvernement humanitaire, et la politique des réfugiés. D'autres faits du même ordre ont été observés sur d'autres sites. Les uns relèvent de l'exercice d'un pouvoir de vie sur diverses catégories d'ayants droit, les autres révèlent des formes de protestation, de détournement, de dispute de la part de ces mêmes ayants droit qui ne tiennent pas parfaitement le rôle que le dispositif leur assigne.

Comment rendre compte finalement de cette relation entre politique et humanitaire ? Il ne suffit pas, me semble-t-il, de dire que *le* politique se cache toujours plus ou moins « derrière » ou « au cœur » des interventions de contrôle, d'assistance ou de soin, ce en quoi leur sens serait *in fine* politique. La question politique que je pointe ici est tout autre ; elle relève d'une démarche pragmatique et situationnelle, et concerne *la* politique, c'est-à-dire les actions, les conflits, les mobilisations ou les prises de parole qui fondent ou refondent sans cesse *en situation* l'existence du sujet (sujet de parole ou sujet d'une action politique).

Or, ces actions et ces paroles formatrices d'un sujet en situation sont absentes du domaine de la reconnaissance institutionnelle des ayants droit : les « réfugiés », « sinistrés » ou « tolérés », ou leurs *alter ego* négatifs « clandestins », « sans-papiers », « terroristes », etc., sont des catégories identitaires externes attribuées selon les critères « techniques » de l'assistance et du contrôle, c'est-à-dire selon des critères policiers ou humanitaires qui n'ont pas besoin de la voix des ayants droit pour être confirmés. Au minimum, un camp « n'a pas besoin de démocratie pour fonctionner », comme on vient de l'entendre. C'est en ce sens qu'on peut dire que les interventions militaire et policière d'un côté, humanitaire de l'autre, jouent en elles-mêmes *contre* la politique en produisant de l'exceptionnalité et en mettant en scène des figures de victimes ou de coupables, de vulnérables ou d'indésirables, incompatibles avec celles du sujet ou du citoyen. Toute la question est de savoir dans quelles conditions apparaît une *tension* dans ces contextes qui, par définition, excluent la politique comme action ou comme prise de parole. C'est pour répondre à cette question qu'on a enquêté ici sur *la* politique dans l'espace des camps, en examinant la tension entre pouvoir et politique, entre assujettissement et subjectivation, entre gouvernement humanitaire et politique des réfugiés.

Dans les failles du système, dans les ratés de l'œuvre humanitaire, se voit pour ainsi dire la « matière brute » de l'injustice, contredisant la fiction annoncée de l'égalité de traitement pour toute l'humanité souffrante. Inégale distribution de couvertures, quantité ou qualité désastreuse de la ration alimentaire, insultes et violences physiques sur les « foules » demandant de l'aide, rapatriement forcé, interdiction de construire une case en dur, chasse aux « profiteurs »... Mais pour que l'injustice *existe*, elle doit pouvoir être dite. La question politique qui se pose alors, sur le terrain, renvoie à une énigme partagée par tous les sans-voix : comment passe-t-on de la plainte au cri, comment naît la prise de parole ? Dans l'espace du camp, pour être entendue, elle doit prendre place au sein du langage humanitaire, qui est la seule convention de parole localement audible. La politique prend donc, dans ce contexte, des voies inexplorées.

CONCLUSION

Penser à la limite

Ce sont la parole et la politique des réfugiés qui constituent le seul véritable *événement* dans la vie du camp, qui le changent pour un instant en un espace public. Leur existence elle-même exprime un refus de l'assignation identitaire dans les résidences temporaires extraterritoriales. Avec le temps, ces instants se multiplient, les relations se consolident et se reproduisent, les espaces se transforment matériellement. Bientôt, ce ne sont plus tout à fait des camps. Ils pourraient bien disparaître et laisser la place à un squat, un quartier, un ghetto ou une ville, et dans le même temps à une expérience locale de la politique. Ils redécouvriraient ainsi le double sens de la cité, *urbaine* et *politique* à la fois, quels que soient leur aspect matériel, leur aménagement de l'espace et l'état de leurs infrastructures.

Saurons-nous penser demain à la fois la politique et la ville à partir de ces lieux incertains, précaires, hybrides ?

Aucune prospective, aucune utopie finalement n'est ramenée dans les bagages de cette longue exploration dans les camps et dans le monde humanitaire. Seulement la conviction de la nécessité urgente (l'urgence, oui...) d'un décentrement du regard sur le monde. C'est à partir de ses marges qu'il nous faut penser à la fois la politique, l'altérité et la ville, *à la limite*. Frontières, ban-lieux, camps-villes, villes-refuges : les camps peuvent fonder des villes, comme l'histoire des guerres et des mouvements de population en a déjà apporté de nombreux exemples. Cette transformation signera la fin des camps et le commencement des villes résilientes. En Afrique, au Proche-Orient, en Asie, et même aux frontières de l'Europe.

Par cette rupture d'un présent jusque-là interminable, les camps d'aujourd'hui deviendront enfin objets d'histoire : aussi bien les faits d'un passé révolu que les dignes objets d'un souvenir et d'une réflexion qu'on projettera sur nos mémoires vives pour nous aider à repenser, demain, les espaces, les autres et la politique.

Remerciements

Cet ouvrage s'appuie sur des enquêtes de terrain menées entre 2000 et 2007 au sein des espaces de regroupement des réfugiés au Kenya, en Zambie, au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée, en partie enfin en Cisjordanie. Ces enquêtes ont été menées au cours de plusieurs missions, chacune ayant duré de deux semaines à plus de trois mois selon les cas, en collaboration avec les équipes de terrain de Médecins sans frontières. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des équipes MSF (sections française, belge et suisse) pour leur accueil toujours chaleureux et efficace. Des discussions avec les cadres de l'association et avec les chercheurs du centre de recherche de la fondation MSF¹ ont permis de préparer les enquêtes comme de discuter des résultats au retour du terrain. Loïck Barriquand, Jean-Hervé Bradol, Rony Brauman, Emmanuel Drouhin, Marie-Christine Férier, Coralie Lechelle, Denis Lemasson, Marc Le Pape et Françoise Saulnier-Boucher m'ont apporté leurs connaissances du monde humanitaire, des terrains, ainsi que de précieux conseils opérationnels, des questions, des suggestions et des encouragements. Fabrice Weissman, Xavier Crombé, Sophie Baylac ont bien voulu lire et commenter certaines parties du présent ouvrage. Que les uns et les autres voient dans ce livre une tentative de restitution de l'appui et de l'intérêt qu'ils ont apportés à cette enquête.

1. Le CRASH : Centre de recherche sur l'action et les savoirs humanitaires.

GÉRER LES INDÉSIRABLES

La recherche s'est déroulée dans le cadre du Programme de recherche ASILES¹. Les discussions menées avec la trentaine de chercheurs et doctorants qui ont composé ce programme ont fourni un appui précieux à ma recherche. Je tiens à les remercier toutes et tous. Plus largement, les activités du réseau scientifique TERRA (Travaux, études et recherches sur les réfugiés et l'asile, www.terra.org) ont été un cadre stimulant pour moi comme pour tous ceux qui le font vivre depuis plus de cinq ans.

Comme il se doit, dans un travail qui associe durant plusieurs années les enquêtes de terrain et la présentation publique des résultats de recherche, de nombreuses interventions orales et écrites ont précédé et préparé cet ouvrage entre 2002 et 2008. Toutes celles et tous ceux qui m'ont invité à partager ces réflexions, les ont discutées et commentées, trouveront dans le présent ouvrage, je l'espère, un écho et un prolongement de nos échanges, ainsi qu'une marque de ma reconnaissance.

Je tiens à remercier Sylvie Fenczak qui a cru dans ce projet éditorial et a fait preuve d'une bienveillante patience. Merci enfin à Mariana et Antonin pour le *coaching* et la patience, encore.

1. Programme « Corps des victimes, espaces du sujet – Réfugiés, sinistrés et clandestins : de l'expérience au témoignage », soutenu par l'Action concertée incitative « Terrains, Techniques, Théories » du ministère de la Recherche et de l'Agence nationale de la recherche (2004-2008).

Liste des acronymes

- ACF : Action contre la faim.
- ACT : Action of Churches Together.
- AI : Amnesty International.
- AMERA : Africa and Middle East Refugee Assistance.
- ANAFÉ : Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers.
- ARACEM : Association des refoulés d'Afrique centrale au Mali.
- BCR : Bureau de coordination des réfugiés.
- CARE : Cooperative for Assistance and Relief Everywhere.
- CEE : Communauté économique européenne.
- CFDA : Coordination française pour le droit d'asile.
- CICR : Comité international de la Croix-Rouge.
- CRA : Centre de rétention administrative.
- CRASH : Centre de recherche sur l'action et les savoirs humanitaires.
- CRR : Commission des recours des réfugiés.
- CVT : Center for Victims of Torture (centre pour les victimes de torture).

ECHO : Service d'aide humanitaire de la Commission européenne.

ERM : Enfants réfugiés du monde.

FRONTEX : European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union.

GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés.

GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (agence allemande de coopération technique).

HCR/UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés/UN High Commissioner for the Refugees.

IDPs : *Internally displaced persons* (déplacés internes).

IPD : Internal Patients Department.

IRC : International Rescue Committee (comité international de secours).

IRD : Institut de recherche pour le développement.

IRIN : Integrated Regional Information Networks (service d'information du Bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires, OCHA).

JRS : Jesuit Refugee Service.

LURD : Liberian United for Reconciliation and Democracy (Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie).

LWF : Lutheran World Federation.

MDM : Médecins du monde.

L I S T E D E S A C R O N Y M E S

- MPLA : Mouvement populaire pour la libération de l'Angola.
- MSF : Médecins sans frontières.
- NIMBY : « Not In My Back Yard » (« Pas dans mon jardin »).
- NPFL : Front national patriotique du Libéria.
- OCHA : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires).
- OPERA : Office français pour la protection des réfugiés et apatrides.
- OIM/IOM : Office international des migrations/International Organization for Migration.
- ONG : Organisation non gouvernementale.
- ONGI : Organisation non gouvernementale internationale.
- ONU/UN : Organisation des Nations unies/United Nations.
- OXFAM : Oxford Committee for Relief Famine.
- PAM/WFP : Programme alimentaire mondial/World Food Program.
- PU : Première urgence.
- PWJ : Peace Wind Japan.
- RASD : République arabe sahraouie démocratique.
- RDC : République démocratique du Congo.
- RENAMO : Resistência Nacional Moçambicana (Résistance nationale du Mozambique).
- RUF : Revolutionary United Front (Front uni révolutionnaire, Sierra Leone)
- SBR : Soomaalis Bantus Refugees.

GÉRER LES INDÉSIRABLES

SC : Save the Children.

ULIMO : United Liberation Movement of Liberia for Democracy

UNAMSIL : United Nations Mission in Sierra Leone (mission des Nations unies en Sierra Leone).

UNDP : United Nations Development Program (programme des Nations unies pour le développement).

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance.

UNITA : Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

UNRWA : United Nations Relief and Works Agency for Palestinian Refugees (agence des Nations unies pour le secours et le travail des réfugiés palestiniens).

VOA : Voice of America.

ZAPI : Zone d'attente pour personnes en instance.

Bibliographie

Articles et ouvrages cités

- ABÉLÈS Marc, *Politique de la survie*, Paris, Flammarion, 2006.
- AGAMBEN Giorgio, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 1997.
- AGIER Michel, *L'Invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Archives contemporaines, 1999.
- « Perte de lieux, dénuement et urbanisation. Les *desplazados* de Colombie », *Autrepart*, n° 14, 2000, p. 91-105.
- *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion, 2002.
- « Between war and city. Towards an Urban Anthropology of Refugee Camps », *Ethnography*, vol. 3, n° 3, 2002, p. 317-366.
- « La ville nue. Des marges de l'urbain aux terrains de l'humanitaire », *Annales de la recherche urbaine*, n° 93, 2003, p. 57-66.
- « La vérité vraie. Mises en scène de témoignages de guerre et d'exil », *Vacarme*, n° 25, 2003, p. 79-82.
- « La main gauche de l'Empire. Ordre et désordres de l'humanitaire », *Multitudes*, n° 11, 2003, p. 67-77.
- *La Sagesse de l'ethnologue*, Paris, L'œil neuf éditions, 2004.
- « Le ban-lieu du monde. Marges, solitudes et communautés de l'instant », in *Airs de Paris* (sous la direction de Christine Macel et Valérie Guillaume), Paris, Éditions du Centre Pompidou, 2007, p. 180-184.

- « Politiques urbaines sans auteur. Une anthropologie des situations » (entretien avec C. Petcou et A. Querrien), *Multitudes*, n° 31, 2008, p. 51-60.
 - « Violences et déplacements forcés en Colombie. Apprendre à vivre avec la guerre », in Gilles Bataillon, Hamit Bozarslan, Denis Merklen (dir.), *Situations limites et Expériences de l'incertain*, Paris, Karthala, 2008.
- AGIER Michel et BOUCHET-SAULNIER Françoise, « Espaces humainitaires, espaces d'exception », in Fabrice Weissman (dir.), *À l'ombre des guerres justes. L'ordre cannibale et l'action humanitaire*, Flammarion/MSF (série « Populations en danger »), p. 303-318.
- AGIER Michel et VALLUY Jérôme, « Le HCR dans la logique des camps », in Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuilier et Jérôme Valluy (dir.), *Le Retour des camps ? Sangatte, Lampe-dusa, Guantánamo...*, Paris, Autrement, 2006, p. 153-163.
- AGUDELO Carlos Efren, *Politique et Populations noires en Colombie*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- AMBROSETTI David, « L'humanitaire comme norme du discours au Conseil de sécurité : une pratique légitimatrice socialement sanctionnée », *Cultures & Conflits*, n° 60, 2005, p. 39-62.
- APPADURAI Arjun, *Modernity at Large. Cultural Dimension of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996.
- ARENKT Hannah, *Les Origines du totalitarisme. II – L'impérialisme* (1951), Paris, Fayard, coll. « Points », 1982.
- *Les Origines du totalitarisme. III – Le système totalitaire*, Paris, Fayard, coll. « Points », 1995.
 - *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983 (1^{re} édition 1961).
 - *Qu'est-ce que la politique ?* (texte établi par Ursula Ludz), Paris, Seuil, 1995.
- ASSAYAG Jackie, « La Terre est-elle ronde ? », *L'Homme*, n° 185-186, 2008, p. 159-163.
- AUGÉ Marc, *Pouvoirs de vie, Pouvoirs de mort*, Paris, Flammarion, 1977.
- *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, coll. « Librairie du xx^e siècle », 1992.

B I B L I O G R A P H I E

- *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier-Flammarion, 1994.
 - *Le Sens des autres*, Paris, Fayard, 1994.
 - *Les Formes de l'oubli*, Paris, Payot, 1998.
 - *Le Temps en ruines*, Paris, Galilée, 2003.
- BALANDIER Georges, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, FNSP, 1955 (2^e édition : 1985).
- BAUMAN Zygmunt, *Society Under Siege*, Cambridge, Polity, 2002 (traduction française : *La Société assiégée*, Le Rouergue/Chambon, 2005).
- *Liquid Modernity*, Cambridge, Polity Press, 2002.
 - *Wasted Lives. Modernity and its outcasts*, Cambridge, Polity, 2004 (traduction française : *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Payot, 2006).
- BAYART Jean-François, *Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.
- BAZIN Jean, « Interpréter ou décrire. Notes critiques sur la connaissance anthropologique », in J. Revel et N. Wachtel (dir.), *Une école pour les sciences sociales*, Paris, Cerf/EHESS, 1996, p. 401-420.
- BENSA Alban, « De la micro-histoire vers une anthropologie critique », in J. Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Seuil, 1996, p. 37-70
- BERNARDOT Marc, *Camps d'étrangers*, Éditions du Croquant, coll. « Terra », 2008.
 - « Les mutations de la figure du camp », in O. Le Cour Grandmaison, G. Lhuilier et J. Valluy (dir.), *Le Retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantánamo...*, Paris, Autrement, 2006, p. 42-55.
- BLANCHET Karl et MARTIN Boris (dir.), *Critique de la raison humanitaire*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2006.
- BOLTANSKI Luc, *La Souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.
- BOUILLOU Florence, FRESIA Marion et TALLIO Virginie (dir.), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, EHESS, « Dossiers africains », 2005.

- BOURDIEU Pierre, « La démission de l'État », in P. Bourdieu, *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 219-228.
- BOUTEILLET-PAQUET Daphné, « Quelle protection subsidiaire dans l'Union européenne ? », *Hommes et Migrations*, n° 1238, 2002, p. 75-87.
- BRAUMAN Rony, *L'Action humanitaire*, Flammarion, 2000.
- *Le Dilemme humanitaire* (entretien avec Philippe Petit), Paris, Textuel, 1996.
 - *Penser dans l'urgence* (entretiens avec Catherine Portevin), Paris, Seuil, 2006.
- BROSSAT Alain, « L'espace-camp et l'exception furtive », *Lignes*, n° 26, 2008, p. 5-22.
- *Pour en finir avec la prison*, Paris, La Fabrique, 2001.
- BULLE Sylvaine, « Domestiquer son environnement. Une approche pragmatiste d'un territoire confiné : le camp de réfugiés de Shu'faat à Jérusalem », *Asylon(s)*, revue en ligne du réseau Terra, n° 2, 2007, <http://terra.rezo.net/article672.html>.
- CALOZ-TSCHOPP Marie-Claire, *Les Sans-État dans la philosophie d'Hannah Arendt*, Lausanne, Payot, 2000.
- CAMBREZY Luc, *Réfugiés et Exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*, Paris, Archives contemporaines, 2001.
- CERTEAU Michel (de), *L'Invention du quotidien. I – Manières de faire*, Paris, Gallimard, 1980 (2^e édition : 1990).
- CIGERLI Sabri, *Les Réfugiés kurdes d'Irak en Turquie*, Paris, L'Har-mattan, 1998.
- CLIFFORD James et MARCUS George (dir.), *Writing Culture : The Poetics and Politics of Ethnography*, Berkeley, California University Press, 1986.
- CLOCHARD Olivier, GASTAUT Yvan et SCHOR Ralph, « Les camps d'étrangers depuis 1938, continuité et adaptations. Du "modèle" français à la construction de l'espace Schengen », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n° 2, 2004, p. 57-87.
- CORBET Alice, « Les campements de réfugiés sahraouis en Algérie : de l'idéal au réel », *Bulletin de l'Association de géographes français* (« Territoires d'exil : les camps de réfugiés », coordination Véronique Lassailly-Jacob), 2006, n° 1, p. 9-21.

BIBLIOGRAPHIE

- DAVIS Mike, *City of Quartz. Los Angeles. Capitale du futur*, Paris, La Découverte, 1997 (éd. originale : 1990).
- « Les vautours de La Nouvelle-Orléans. Capitalisme de catastrophe », *Le Monde diplomatique*, octobre 2005.
- *Le Pire des mondes possibles*, Paris, La Découverte, 2006.
- DEDENIS Julien, « La territorialité de l'espace des camps des réfugiés sahraouis en Algérie », *Bulletin de l'Association des géographes français* (« Territoires d'exil : les camps de réfugiés », coordination Véronique Lassailly-Jacob), 2006, n° 1, p. 22-34.
- DÉTIENNE Marcel, *Comment être autochtone. Du pur Athénien au Français raciné*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du XXI^e siècle », 2003.
- DÉTIENNE Marcel (dir.), *Qui veut prendre la parole ?*, Paris, Seuil, coll. « Le genre humain », n° 40-41, 2003.
- DORAÏ Mohamed Kamel, *Les Réfugiés palestiniens du Liban. Une géographie de l'exil*, Paris, CNRS éditions, 2006.
- DOZON Jean-Pierre, *Frères et Sujets. La France et l'Afrique en perspective*, Paris, Flammarion, 2003.
- DUBERNET Cécile, « Du terrain au droit, du droit sur le terrain ? Origines et trajectoires du label “déplacé interne” », *Asylon(s)*, revue électronique du réseau Terra, n° 2, novembre 2007, <http://terra.rezo.net/article670.html>
- DUMONT Louis, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, 1983.
- EBERWEIN Wolf-Dieter, « Le Paradoxe humanitaire ? Normes et pratiques », *Cultures & Conflits*, n° 60, 2005, p. 15-37.
- ELIAS Norbert et SCOTSON John, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 1997 (1^{re} édition anglaise : 1965).
- ELLIS Stephen, *The Mask of Anarchy. The Destruction of Liberia and the Religious Dimension of an African Civil War*, London, Hurst, 1999.
- FABIAN Johan, *Time and the Other. How Anthropology Makes Its Object*, New York, Columbia University Press, 1983 (traduction française : *Le Temps et les Autres. Comment l'anthropologie construit son objet*, Toulouse, Anarchasis, 2006).

- FARAH Nuruddin, *Hier, demain. Voix et témoignages de la diaspora somalienne*, Paris, Le Serpent à plumes, 2001.
- « Un pays exilé », *Vacarme*, n° 24, 2003, p. 57-60 (édition originale : « A Country in Exile », *Transition*, 1995, traduction française : Guillaume Cingal).
- FASSIN Didier, « La cause des victimes », *Les Temps modernes*, n° 627, 2004, p. 73-91.
- FASSIN Didier *et alii*, *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte, 2004.
- FERRIS Élisabeth, « Le Dispositif mondial d'aide humanitaire : une opportunité pour les ONG ? », *Revue des migrations forcées*, Centre for Refugees Studies, Oxford, n° 29, janvier 2008, p. 6-8.
- FILHOL Emmanuel, *Un camp de concentration français. Les Tsiganes alsaciens-lorrains à Crest, 1915-1919*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004.
- FOUCAULT Michel, « Des espaces autres », in *Dits et Écrits*, tome IV, Paris, Gallimard, 1984, p. 752-762.
- *La Pensée du dehors*, Fonfroide-le-Haut, Fata Morgana, 1986.
- FRESIA Marion, « Aide humanitaire et production de services publics en Afrique de l'Ouest : le cas de la gestion des populations mauritanienes réfugiées au Sénégal », *Le Bulletin de l'APAD*, n° 23-24, 2002.
- « Des "réfugiés-migrants" : Les parcours d'exil des réfugiés mauritaniens au Sénégal », *Asylon(s)*, revue en ligne du réseau Terra, n° 2, novembre 2006, <http://terra.rezo.net/article675.html>.
- FREYSSE Geneviève, *Les Deux Gouvernements : la famille et la cité*, Gallimard, 2000.
- GEERTZ Clifford, *Works and Lives. The Anthropologist as Author*, Stanford, Stanford University Press, 1988.
- GEFFRAY Christian, *La Cause des armes au Mozambique. Anthropologie d'une guerre civile*, Paris, Karthala, 1990.
- GERVAIS-LAMBONY Philippe, *Territoires citadins. 4 villes africaines*, Paris, Belin, 2003.
- GODDING Jean-Pierre (dir.), *Réfugiés rwandais au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1997.

B I B L I O G R A P H I E

- GOMES Nathalie, « Solidarité et réseaux dans l'exil. Les réfugiés somaliens clandestins au Kenya et en Éthiopie », in Luc Cambrezy et Véronique Lassailly-Jacob (dir.), *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, Paris, Éditions de l'IRD, 2001, p. 301-319.
- GUICHAOUA André (dir.), *Exilés, Réfugiés, Déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004.
- HARDT Michael et NEGRI Antonio, *Empire*, Paris, Exils, 2000.
— *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'empire*, Paris, La Découverte, 2004.
- HARRELL-BOND Barbara, « Le drame de la place Mustapha. Mahmoud au Caire raconté par Barbara Harrell-Bond », TERRA-éditions, coll. « Reflets », 2006, <http://terra.rezo.net/article553.html>.
- HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du xxie siècle », 2004.
- HAZAN Éric, *Notes sur l'occupation. Naplouse, Kalkilyia, Hébron*, Paris, La Fabrique, 2006.
- HÉNAFF Marcel, *La Ville qui vient*, Paris, L'Herne, 2008.
- HENRY Douglas, « Réfugiés sierra-Léonais et aide humanitaire en Guinée. La réinvention d'une "citoyenneté de frontière" », *Politique africaine*, n° 85, 2002, p. 56-63.
- HOFFMANN Odile, *Communautés noires dans le Pacifique colombien. Innovations et dynamiques ethniques*, Paris, IRD/Karthala, 2004.
- ISIN Engin F. et RYGIEL Kim, « Of Other Global Cities : Frontiers, Zones, Camps », in Barbara Drieskens, Franck Mermier et Heiko Wimmen, *Cities of the South. Citizenship and Exclusion in the 21st Century*, Beyrouth, Saqi Books, 2007, p. 169-176.
- JEZEQUEL Jean-Hervé, « Libéria : un chaos orchestré », in F. Weissman, *À l'ombre des guerres justes*, Paris, Flammarion/MSF (série « Populations en danger »), 2003, p. 171-190.
- JOSEPH Isaac, « Le droit à la ville, la ville à l'œuvre. Deux paradigmes de la recherche », *Annales de la Recherche urbaine*, n° 64, 1994, p. 5-10.

- KIBREAB Gaim, « Revisiting the Debate on People, Place, Identity and Displacement », *Journal of Refugee Studies*, vol. 12, n° 4, 1999, p. 384-428.
- KHOURY Elias, *La Porte du soleil*, Arles, Actes Sud, 2002.
- KLEIN Naomi, « La montée du capitalisme de catastrophe », *The Nation*, 2 mai 2005.
- *La Stratégie du choc. Montée d'un capitalisme du désastre*, Arles, Actes Sud, 2008.
- LAACHER Smaïn, *Le Peuple des clandestins*, Paris, Calmann-Lévy, 2007.
- LARZILLIÈRE Pénélope, *Être jeune en Palestine*, Paris, Balland, 2004.
- LASSAILLY-JACOB Véronique, « Des réfugiés mozambicains sur les terres des Zambiens. Le cas du site agricole d'Ukwimi, 1987-1994 », in Luc Cambrézy et Véronique Lassailly-Jacob (dir.), *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, Paris, Éditions de l'IRD, 2001, p. 269-299.
- « Quelles réponses à l'afflux des réfugiés ? L'exemple zambien », *Bulletin de l'Association des géographes français*, 2002, n° 2, p. 211-222.
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, LHUILIER Gilles et VALLUY Jérôme (dir.), *Le Retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantánamo...*, Paris, Autrement, 2006.
- LEPETIT Bernard, « La ville : cadre, objet, sujet. Vingt ans de recherches françaises en histoire urbaine », *Enquête*, n° 4 (« La ville des sciences sociales »), 1996, p. 11-34.
- LESERVOISIER Olivier et VIDAL Laurent, *L'Anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*, Paris, Archives contemporaines, 2008.
- LEVI Primo (avec DEBENEDETTI Leonardo), *Rapport sur Auschwitz*, présentation et appareil critique de Philippe Mesnard, Paris, Kimé, 2005.
- MAKAREMI Chowra, « Vies “en instance”. Le temps et l'espace du maintien en zone d'attente. Le cas de la “Zapi 3” de Roissy-Charles-De-Gaulle », in *Asylon(s)*, revue en ligne du réseau TERRA, n° 2, novembre 2007, <http://terra.rezo.net/article664.html>

BIBLIOGRAPHIE

- MAKKI Sami, « Les enjeux de l'intégration civilo-militaire : dynamiques transatlantiques de militarisation de l'humanitaire, incertitudes européennes », in Delcourt B. (dir.), *La Coopération civilo-militaire en Europe*, Bruxelles, Publications de l'ULB, 2008.
- MALKKI Liisa, « Refugees and exile : From "Refugee Studies" to the National Order of Things », *Annual Review of Anthropology*, n° 24, 1995, p. 495-523.
- *Purity and Exile : Violence, Memory and National Cosmology Among Hutu Refugees in Tanzania*, Chicago, Chicago University Press, 1995.
- MARIE Alain (dir.), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 1997.
- MAUSS Marcel, « Une catégorie de l'esprit humain : la notion de personne, celle de "moi" » (1938), in *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 1950, p. 331-362.
- MESNARD Philippe, *La Victime écran. La représentation humanitaire en question*, Paris, Textuel, 2002.
- « Un texte sans importance », in Primo Levi, *Rapport sur Auschwitz*, Paris, Kimé, 2005, p. 9-47.
- MESSIANT Christine, « Fin de la guerre, enfin, en Angola. Vers quelle paix ? », *Politique africaine*, n° 86, 2002, p. 183-195.
- « Migrations en Europe : les frontières de la liberté », *Multitudes*, n° 19, 2005.
- MOHAMED-ABDI Mohamed, « Les bouleversements induits de la guerre civile en Somalie : castes marginales et minorités », *Autrepart*, n° 15, 2000, p. 131-147.
- MUHLE Maria, « Le camp et la notion de vie », in O. Le Cour Grandmaison, G. Lhuilier et J. Valluy (dir.), *Le Retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantánamo...*, Paris, Autrement, 2006, p. 68-76.
- NOIRIEL Gérard, *Réfugiés et Sans-Papiers. La République face au droit d'asile, XIX^e-XX^e siècle*, Hachette, 1999 (1^{re} édition : 1991).
- Notion de personne en Afrique noire (La)*, Colloques internationaux du CNRS, éditions du CNRS, 1973.
- PANDOLFI Mariella, « Une souveraineté mouvante et supracoloniale », *Multitudes*, n° 3, 2000, p. 97-105.

- « Contract of Mutual (in)Difference : Governance and the Humanitarian Apparatus in Contemporary Albania and Kosovo », *Indiana Journal of Global Legal Studies*, vol. 10, 2003, p. 369-381.
- PESCHANSKI Denis, *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.
- PIETTE Albert, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris, Métailié, 1996.
- POLLAK Michael, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990 (2^e éd., 2000).
- QUEINNEC Erwann et RIGAL Jean, « Aide alimentaire et carences vitaminiques dans les camps de réfugiés », in François Jean (dir.), *Populations en danger 1995*, Paris, MSF/La Découverte, 1995, p. 114-120.
- RANCIÈRE Jacques, *La Mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.
- REVET Sandrine, *Anthropologie d'une catastrophe. Les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2007.
- RICHARDS Paul, *Fighting for the Rain Forest : War, Youth and Resources in Sierra Leone*, Oxford, Currey, 1996.
- RICCEUR Paul, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- RIEFF David, *L'Humanitaire en crise*, Paris, Le Serpent à plumes, 2004 (éd. originale : *A Bed for the Night. Humanitarianism in crisis*, New York, Simon & Schuster, 2002).
- RIVIÈRE Philippe, « L'asile aux antipodes », in *Le Monde diplomatique, Manières de voir*, n° 62, 2002.
- RODIER Claire, « Zone d'attente de Roissy : à la frontière de l'État de droit », *Hommes et Migrations*, n° 1238, 2002, p. 23-31.
- RODIER Claire et BLANCHARD Emmanuel, « L'Europe des camps », *Plein droit*, revue du GISTI, n° 58, décembre 2003 (Dossier « Des camps pour étrangers »), p. 14-17.
- ROLLAND Stellio, « De l'individuel au collectif. Des stratégies de survie des déplacés colombiens aux regroupements communautaires », in *Asylon(s)*, revue en ligne du réseau TERRA, n° 2, novembre 2007, <http://terra.rezo.net/rubrique124.html>.

BIBLIOGRAPHIE

- ROUSSEAU Cécile et FOXEN Patricia, « Le mythe du réfugié menteur : un mensonge indispensable ? », *L'Évolution psychiatrique*, n° 71, 2006, p. 505-520.
- ROZELIER Muriel, *Naplouse Palestine. Chroniques du ghetto*, Paris, Presses de la Renaissance, 2007.
- RUFIN Jean-Christophe, *L'Aventure humanitaire*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes », 1994.
- *Le Piège. Quand l'aide humanitaire remplace la guerre*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1994.
- SANBAR Elias, *Figures du Palestinien. Identité des origines, identité de devenir*, Paris, Gallimard, 2004.
- SIMÉANT Johanna et DAUVIN Pascal, *Le Travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- SMITH David (dir.), *The Apartheid City and Beyond. Urbanisation and Social Change in South Africa*, London, Routledge, 1992.
- SMITH Stephen, *Somalie. La guerre perdue de l'humanitaire*, Paris, Calmann-Lévy, 1993.
- SMOUTS Marie-Claude (dir.), *La Situation postcoloniale. Les post-colonial studies dans le débat français*, préface de Georges Balandier, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- SOSSI Federica, « Une tragédie en trois actes », *Vacarme*, n° 39, printemps 2007, p. 56-59.
- « Entre l'espace et le temps des nouvelles frontières », *Lignes*, n° 26, 2008, p. 132-144.
- TEMIME Émile et DREYFUS-ARMAND Geneviève, *Les Camps sur la plage, un exil espagnol*, Paris, Autrement, 1995.
- TEMIME Émile et DEGUIGNÉ Nathalie, *Le Camp du Grand Arénas, Marseille, 1944-1966*, Paris, Autrement, 2001.
- VALLAEYS Anne, *Médecins sans frontières. La biographie*, Paris, Fayard, 2004.
- VALLUY Jérôme (dir.), « L'Europe des camps. La mise à l'écart des étrangers », *Cultures & Conflits*, n° 57, 2005.
- VALLUY Jérôme, « La nouvelle Europe politique des camps : genèse d'une source élitaire de phobie et de répression des étrangers », *Cultures & Conflits*, n° 57, 2005, p. 13-69.

- « La fiction juridique de l'asile », *Plein droit*, revue du Gisti, n° 63, décembre 2004, p. 17-22.
- VAN DAMME Wim, « Do refugees belong in camps ? Experiences from Goma and Guinea », *Lancet*, n° 346, 1995, p. 360-362.
- VARIKAS Eleni, *Les Rebut du monde. Figures du paria*, Paris, Stock, 2007.
- VERDIRAME Guglielmo et HARRELL-BOND Barbara, *Rights in Exile. Janus-faced Humanitarianism*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2005.
- VIRILIO Paul, *Ville panique. Ailleurs commence ici*, Paris, Galilée, 2005.
— *L'Université du désastre*, Paris, Galilée, 2007.
- VOLLAIRE Christiane, *Humanitaire, le cœur de la guerre*, Paris, L'Insulaire, 2007.
- WACQUANT Loïc, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, Paris, La Découverte, 2006.
- WEBER Olivier, *French doctors. La grande épopée de la médecine humanitaire*, Paris, Laffont, 1995.
- WEBER Serge, *Nouvelle Europe, Nouvelles Migrations. Frontières, intégration, mondialisation*, Paris, Éditions du Félin, 2007.
- WEISSMAN Fabrice, « Sierra Leone : la paix à tout prix », in F. Weissman (dir.), *À l'ombre des guerres justes. L'ordre international cannibale et l'action humanitaire*, Paris, Flammarion/MSF, 2003, p. 53-73.
- WIRTH Louis, « Le phénomène urbain comme mode de vie », in *L'École de Chicago* (sous la dir. d'Yves Grafmeyer et Isaac Joseph), Paris, Champ urbain, 1979, p. 251-277 (éd. originale : 1938).

Rapports

Amnesty International, *Soudan. Les déplacés du Darfour. La génération de la colère*, Paris, Éditions francophones d'A.I., janvier 2008.

BAYLAC Sophie, *Note sur la rétention des migrants et demandeurs d'asile en Turquie*, Gisti, octobre 2006.

BIBLIOGRAPHIE

- CFDA, « Quelles solutions pour une protection internationale des exilés et réfugiés d'Irak ? », Paris, CFDA, décembre 2007.
- COUTS Philippa *et alii*, *Kenya Refugee Study Food Economy. Updates of Ifo, Dagahaley and Hagadera Refugee Camps, Dadaab*, Final Report, Save the Children Fund, Nairobi, septembre 1999, 21 p., ms.
- HAGENIMANA A., NKENGURUKIYIMANA J., MULINDABIGWI J. et GORETTI GAHIMBARE M., *L'Itinéraire le plus long et le plus pénible (Les réfugiés hutus à la recherche de l'asile)*, s.d. (2000), s.l. (Maheba), 77 p. mult.
- IOM, *Iraq Displacement 2007 Year in Review*, Organisation internationale des migrations, <http://www.iom-iraq.net/idp.html>.
- LAPORTE WEYWADA Thomas, *Liberia – Halfway Through the Return Process*, ACF, Monrovia, juin 2006.
- OCHA, *The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on Palestinian Communities*, United Nations – Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), Jerusalem, Update n° 7, juin 2007.
- OCHA/UNHCR, *IDP Return Survey of Official Camps*, Preliminary Report, HIC-Liberia, mai 2004.
- Osservatorio sulle vittime dell'immigrazione, *Effetti collaterali. Rapporto sulle condizioni dei migranti di transito in Algeria*, Fortress Europe/Aracem, Rome, octobre 2007, <http://fortress-europe.blogspot.com/2006/01/revue-de-presse.html>
- Parlement européen, *Conditions des ressortissants de pays tiers retenus dans des centres (camps de détention, centres ouverts, ainsi que des zones de transit) au sein des 25 États membres de l'Union européenne*, Commission des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures du Parlement européen, STIEPS consulting, coordination Marie Chuberre et Claude Simonnot, décembre 2007.
- POWLES Julia, « Tales of fish... A field report : Angolan refugees in Zambia, September 1992 to July 1993 », 18 p. ms., s.l., 1993.

GÉRER LES INDÉSIRABLES

RAHMI M., RABANT E., CAMBREZY L., MOHAMED-ABDI M., *Environment, Cartography, Demography and Geographical Information System in the Refugee Camps, Dadaab, Kakuma – Kenya*, vol. 3, « Demography », Data Processing and Cartography, UNHCR/IRD, s.l., 1999.

SEREN Hélène (dir.), *L'Urbanisation des camps de réfugiés dans la bande de Gaza et en Cisjordanie*, Rapport de recherche, GEMDEV, Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD), Palestinian Diaspora and Refugee Center (SHAML), Projet 93, s.d. (2004), s.l. (Paris).

UNHCR, *Protéger les réfugiés. Le rôle de l'UNHCR*, Genève, UNHCR, 2007.

Index¹

- ABÉLÈS, Marc, 303, 311
Abus, 84, 126, 128, 131, 192, 275, 295
Afghanistan (déplacés/réfugiés), 11, 36, 37, 47, 48, 56, 62, 68, 274, 297
AGAMBEN, Giorgio, 33, 222, 233, 272, 298
Anthropologie, 15, 17, 18, 33, 34, 99, 101, 102, 104-108, 112, 123, 124, 130, 132, 136, 201, 203, 237, 254, 263, 272, 273, 283, 285, 286,
ARENDT, Hannah, 30, 31, 33, 34, 274, 287, 315
Asie, 14, 35, 50, 58, 60, 133, 271, 300, 304, 319
Angola (déplacés/réfugiés), 37, 46, 51, 57, 62, 113, 175-178, 182-187, 191-193, 196, 221, 241, 255, 256
Asile, 17, 19, 24-26, 29, 38-43, 45, 47-54, 56-58, 76, 78-80,
94, 95, 130, 134, 152, 168, 169, 196, 245, 256, 259, 271, 274, 279, 302, 313, 322
Attente, 12, 23, 32, 48, 54, 63, 64, 75-81, 83, 84, 90, 94, 112-114, 117-122, 124, 159, 175, 189, 192, 218, 274, 276, 279, 302, 315
AUGÉ, Marc, 101, 123, 281, 286, 288
BAUMAN, Zygmunt, 33, 59
BENJAMIN, Walter, 33, 222
Biopolitique, 32, 33, 101, 108, 139, 270, 272, 313
Biopouvoir, 179, 272, 275, 315
BLANCHARD, Emmanuel, 76
BOURDIEU, Pierre, 33, 296
CALOZ-TSCHOPP, Marie-Claire, 33
CAMBREZY, Luc, 60

1. Les noms de personnes apparaissent en petites capitales, les noms de lieux en italique.

Camps

- centres de rétention, 12, 32, 40, 45, 61, 63, 64, 75-80, 83, 84, 175, 233, 266, 270, 283
- centres de tri, 64, 75, 81, 94, 233
- de déplacés (*IDPs camps*), 36, 39, 50, 62, 63, 71, 90, 91, 93, 150, 168
- installations rurales, 63, 86, 192, 182, 185, 187, 188, 192, 193
- refuges auto-installés/auto-organisés, 36, 63, 64, 66-70, 73-75, 94, 172, 213, 315
- de réfugiés, 12-14, 16-19, 24, 30-32, 36, 49, 50, 56, 58-64, 66, 67, 69, 81, 82, 85, 86, 88-90, 94, 99, 101-107, 109, 111-116, 120-122, 128, 129, 133, 135, 136, 138, 142, 158, 168, 177, 184, 185, 187, 194, 196, 199-219, 221-225, 229-234, 242-244, 250, 255, 258, 263-269, 271, 273-281, 283, 302, 314-316, 318, 319
- sas, 59, 76, 81, 84, 94, 122, 157, 315
- zones d'attente, 12, 32, 54, 63, 64, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 94, 113, 175, 274, 302
- zones de transit, 16, 32, 59, 63-66, 75-78, 81, 82, 84, 94, 127, 128, 136, 150, 159-162, 165, 172, 186, 188, 189, 192, 221, 233, 234, 266, 267, 269, 271

« zones grises », 64, 65, 73

Catastrophe, 75, 113, 117, 134, 265, 300, 303-305, 309, 314

Catégories, 23, 31, 33, 35, 36, 39, 40, 41, 48, 49, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 76, 81, 85, 105, 181, 182, 185, 187, 188, 192, 195, 270, 277, 289, 317, 318

institutionnelles, 14, 17, 25, 67, 107, 108, 225, 226, 227, 313, 315

CERTEAU, Michel (de), 207

Ceuta, 12, 43, 67, 292

Chaos, 37, 38, 58, 94, 101, 137, 141, 249, 303, 304, 306, 314

Citoyenneté, 29, 30, 32, 33, 45, 47, 58, 126, 135, 164, 166, 223, 224, 234, 317

Clandestins, 12, 25, 27, 31, 36, 38, 39, 43, 47, 55, 56, 58, 67, 71, 74, 89, 126, 134, 167, 208, 266, 270, 276, 292, 298, 318

Colombie, 46, 51, 99, 100

Bogotá, 45, 46, 100

Croix-Rouge, 45, 46, 81, 87, 100, 138, 142, 162, 228, 302

Communauté internationale, 73, 101, 102, 105, 106, 125, 130, 136, 166, 168, 173, 232, 234, 245, 246, 251, 284

Contrôle, 12-15, 24, 25, 32, 33, 35, 43, 50, 53, 55, 57, 58, 64, 66, 75, 77, 79, 89, 105, 108, 115, 122, 125, 137, 160, 179, 201, 204, 218, 222, 235, 250, 266, 268, 269, 277, 295, 297-300, 313-315, 317, 318

INDEX

- Conventionnel, 24, 37, 39, 40, 42, 46, 47, 50, 53, 57, 58, 130, 152, 313
- DAVIS, Mike, 33, 305
- Déboutés, 12, 13, 23, 28, 29, 35, 39, 43, 45, 48, 52-54, 57, 298, 313
- Déplacements forcés, 17, 33, 36, 39, 46, 50-54, 58, 61-64, 69-71, 90-92, 94, 95, 137, 150, 169, 171, 177, 266, 270, 275, 301, 302, 315
- DERRIDA, Jacques, 25
- Désastre, 74, 75, 295, 303, 305
- DÉTIENNE, Marcel, 281
- Droits, 12, 26, 29, 32, 33, 40, 49, 57, 58, 74, 79, 80, 89, 91, 111, 120, 128, 129, 130-132, 167, 223, 224, 227, 232, 233, 236, 239, 245, 268, 270
- EBERWEIN, Wolf-Dieter, 311
- Encampement, 16, 26, 59-95, 131, 133, 157, 263, 264, 265, 275, 301, 306
- États-Unis, 37, 38, 50, 51, 52, 142, 145, 168, 175, 177, 203, 208, 215, 276, 301, 304
- Europe, 12-14, 27, 38-42, 44, 50-57, 60, 63, 73, 76-79, 81, 83, 84, 93, 94, 129, 138, 168, 175, 194, 208, 218, 237, 245, 252-254, 258, 268, 271, 273, 274, 276, 277, 298, 301, 313, 319
- Exception, 41, 45, 48, 49, 84, 109, 111, 112, 122, 125-129, 133, 134, 179, 181, 182, 196, 222, 223, 268, 271, 272, 275, 279, 292, 299, 303, 309, 315, 316
- Exil, 25, 30, 32, 33, 39, 41, 42, 49, 53, 58, 101, 111, 113, 117, 119, 120, 121, 123, 124, 130, 138, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 194, 195, 207, 208, 218, 233, 239, 249, 256, 257, 269, 271, 304
- Extraterritorial, 80, 81, 107, 111, 134, 180, 263, 267, 268, 269, 271, 275, 297, 299, 319
- Filtrage, 76, 79, 81, 83, 104, 130, 133, 152, 165, 215, 224, 229, 242, 264, 308
- FOUCAULT, Michel, 267, 268, 269, 270, 288
- France, 12, 13, 18, 24, 30, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 52, 53, 54, 67, 77, 83, 101, 103, 140, 142, 159, 242, 273, 274, 286, 293, 301, 302
- FREYSSE, Geneviève, 287
- GEFFRAY, Christian, 179
- Ghetto, 64, 68, 74, 75, 115, 118, 135, 202, 269, 277, 280, 281, 319
- Goma, 85, 89, 131, 186, 223
- Guinée
- Conakry*, 44, 45, 54, 72, 143, 151, 152, 156, 157, 167
 - Kissidougou*, 16, 138, 139, 141, 142, 150, 151, 155, 225
 - Boreah* (camp), 16, 44, 138, 142-149, 152-158, 225, 226, 228, 253, 258

GÉRER LES INDÉSIRABLES

- Kuankan* (camp), 16, 149, 154, 155, 159-163, 244-246
Lainé (camp), 66, 82, 161, 162, 165, 232
GUTERRES, Antonio, 36
- HARRELL-BOND, Barbara, 26, 28, 76, 93, 129-132, 265
HAZAN, Éric, 114, 118
HÉNAFF, Marcel, 278
Humanitaire
- Aide, 14, 15, 18, 19, 55, 75, 86, 89, 104, 107, 108, 120, 121, 130, 132, 133, 141, 163, 169, 176, 182, 185, 188, 190, 195, 199, 200, 201, 222-224, 227, 233, 236, 263, 264, 268, 271, 276, 289, 293, 300, 301, 302, 308, 309, 313, 315, 316
- Dispositif, 15, 17, 109, 133, 135, 156, 176, 202, 264, 296, 298, 299, 309, 312
- Fiction, 200, 201, 284, 315
- Gouvernement, 15, 16, 18, 29, 35, 102, 109, 133, 218, 237, 264, 285, 295, 298, 299, 300, 303, 306, 310- 312, 316, 317, 318
- Monde, 15, 133, 218, 264, 276, 283-285, 289-291, 296, 298, 307-309, 319, 321
- Mouvement, 18, 306-312
- Organisations, 15, 52, 103, 126, 130, 138, 178, 210, 211, 217, 222, 227, 237, 239, 264, 291, 292, 298, 303, 304, 307, 312, 315
- Humanité, 49, 224, 284, 285, 289, 290, 297, 318
- Identité(s), 17, 23, 31, 32, 35, 47, 53, 54, 55, 57, 58, 74-76, 79, 84, 102, 111, 116, 119, 120, 121, 149, 158, 164, 176, 180, 181, 194, 195, 200-203, 208, 212-218, 222, 232, 234, 236, 242, 249, 256, 257, 268, 270, 277, 279-281, 284, 285, 289, 291, 311, 317-319
- Irak* (déplacés/réfugiés), 37-40, 48, 58, 68, 78, 91, 93, 297, 304
- JOSEPH, Isaac, 278
- Kenya*
- Dadaab* (camps), 16, 89, 200, 202, 203, 208, 213, 214, 216-219, 229, 264, 270, 278
- Kakuma* (camp), 89
- KIBREAB, Gaim, 213, 217
- LAACHER, Smaïn, 67-69
- LASSAILY-JACOB, Véronique, 86, 87
- LEPETIT, Bernard, 277
- LEVI, Primo, 273
- Libéria* (déplacés/réfugiés)
- Monrovia*, 16, 54, 62, 69, 143, 158, 168, 169, 171-175, 237, 238, 247, 248, 250, 266
- Bong* (camps de déplacés), 16, 92, 168
- Lofa*, 17, 66, 70, 136, 145, 148, 149, 153, 154, 168,

I N D E X

- 169, 231, 237, 243, 247, 248, 250
Foya, 17, 168, 172-175, 248, 250
- Lieu(x)
- Non-lieux, 207
 - Hors-lieux, 15, 31, 73, 117, 233, 263, 266, 267, 269-271, 273, 279, 281, 316
 - Local, 41, 64, 67, 70, 71, 86-88, 90-93, 102, 109, 126, 132, 139, 141, 144, 157, 161, 164, 173, 176, 180, 183, 190, 191, 192, 194-196, 202, 214, 222, 223, 224, 227, 228, 232, 241, 263, 267, 277, 279, 281, 296, 298, 299, 301, 305, 316, 319
 - Localité, 36, 66, 73, 85, 94, 180-182, 190, 193, 194, 200, 267
- LUBBERS, Ruud, 169, 248, 317
- LURD, 54, 136, 151, 154, 163, 168, 170, 171, 244, 245
- MAKKI, Sami, 312
- MALKKI, Liisa, 212, 217
- Manifestation, 29, 40, 44, 48, 83, 84, 90, 109, 123, 227, 228, 229, 239, 248, 251, 254, 273, 276, 303, 315, 317
- Maroc, 36, 43, 52, 55, 67, 69
- Mano River*, 13, 64, 124, 136, 151, 264, 268
- Melilla, 12, 67
- MESNARD, Philippe, 273
- Migrants, 12, 25, 32, 37, 39, 43, 49, 50, 57, 67, 75, 76, 77, 99, 129, 167
- MSF, 18, 65, 103, 104, 124, 128, 138, 142, 151-153, 159, 161, 165, 188, 202-204, 210, 255, 265, 302, 308, 310, 316
- Nauru*, 12, 47, 223
- NOIRIEL, Gérard, 57
- OIM, 37, 43
- Ouganda*, 86, 129-131, 205
- Palestine*
- Territoires palestiniens, 11, 35, 61, 115, 279
 - Cisjordanie*, 11, 16, 61, 114-116, 118, 279, 321
 - Naplouse*, 13, 16, 116-119
 - Askar* (camp), 16, 116, 117
 - Balata* (camp), 16, 117-120
 - Gaza*, 61, 115, 279
 - Réfugiés palestiniens, 31, 35, 37, 61, 113-115, 117, 241, 279
 - Camps palestiniens, 13, 61, 86, 93, 112, 116, 119, 122, 176, 264, 266, 279
- PAM, 66, 92, 133, 142, 153, 155, 161, 183, 187, 188, 203, 209, 210, 231, 265
- PANDOLFI, Mariella, 289
- Parias, 15, 33, 34, 48, 49, 267
- Police, 12, 25, 26, 28, 30, 32, 34, 38, 43, 45-48, 65, 68, 69, 78, 80, 81, 106, 134, 143, 145, 181, 186, 202, 204, 238, 248, 270, 296-298, 306
- POLLAK, Michael, 201
- Pologne*, 40, 54, 77-80

- Pouvoir, 15, 16, 25, 29, 32, 73, 74, 84, 87, 93, 102, 126-134, 136, 179, 182, 189, 190, 192, 200, 211, 218, 236, 237, 263, 264, 271, 272, 275-277, 286, 287, 291, 298, 308, 316-318
- Prise de parole, 102, 119, 224, 234, 236, 242, 243, 259, 277, 287, 315, 318
- Proche-Orient*, 14, 35, 52, 58, 63, 113, 122, 300
- QUEINNEC, Erwann, 265
- RANCIÈRE, Jacques, 290
- Récit, 41, 68, 144, 146, 155, 158, 159, 160, 163, 170, 214, 241, 242, 245, 249, 251, 254, 256, 258, 305, 306
- Réinstallation, 26, 29, 38, 43, 46, 60, 131, 145, 148, 152, 156, 175, 176, 215, 253-255
- Retour, 27, 38, 62, 71, 90, 113, 117, 118, 119-124, 131, 151, 168, 169, 171-179, 181, 191-196, 219, 230, 237, 243, 248, 250, 258, 279, 291
- Retournés, 17, 35, 39, 59, 71, 72, 164, 169, 174, 178, 186
- RIGAL, Jean, 265
- RODIER, Claire, 76
- RUF, 71, 144, 145, 149-152, 164
- RUFIN, Jean-Christophe, 24
- Rwanda*, 36, 46, 89, 91, 131, 182, 186, 187, 192, 246, 255, 256
- SANBAR, Elias, 113
- Sangatte, 13, 47, 77, 81, 223
- Sans-État, 23, 24, 25, 29-34, 267, 273, 274, 313, 314, 317
- Sans-papiers, 24, 32, 37, 39, 40, 45, 53, 54, 57, 67, 79, 315, 318
- SAVIMBI, Jonas, 176, 184
- Sierra Leone* (déplacés/réfugiés)
- Freetown*, 144, 146-148, 150, 167, 266
 - Bô*, 67, 89, 150, 168, 172, 234, 237, 238, 246, 250
 - Kailahun*, 16, 17, 71, 72, 164-166, 171
 - Buedu*, 66, 67, 166, 171, 172, 243, 248
 - Tobanda* (camp), 169, 234, 237, 238, 246-248, 316, 317
 - Jembé* (camp), 243, 248, 252, 258
- Somalie* (déplacés/réfugiés), 68, 69, 199, 203, 204, 206-211, 214-218, 270, 276
- Soudan* (réfugiés/déplacés), 12, 26-28, 37, 46, 51, 61, 62, 68, 89, 205-207, 213, 215
- Darfour*, 27, 61, 62, 91
 - Khartoum*, 61, 62, 72, 266
- Solidarité
- Solidarité familiale, 65, 138, 163-165
 - Solidarité internationale, 19, 53, 264, 305-308
- SOSSI, Federica, 32
- Souffrance, 44, 113, 116, 117, 118, 119, 120, 249, 182, 207, 217, 222, 223, 242, 245, 246, 250, 256, 257, 286, 290
- Subsahariens*, 55
- Sujet, subjectivation, 102, 109, 110, 158, 201, 218, 232, 234, 236, 237, 242, 287, 317, 318

INDEX

- Surnuméraires, 33, 34, 50, 84, 284, 306, 314
- TAYLOR, Charles, 54, 70, 71, 136-137, 149, 151, 152, 154, 168, 235, 237, 243-248
- Témoignage, 42, 90, 117, 144, 241, 242, 245, 252-259, 310
- UNRWA, 61, 63, 115, 117
- Urbain, 28, 29, 32, 61, 69, 73, 74, 75, 86, 93, 94, 100, 116, 118, 119, 138, 157, 161, 162, 173, 174, 177, 187, 194, 196, 201-203, 207, 208, 213, 216, 234, 242, 251, 263, 266, 269, 276, 277, 279-281, 287, 306, 319
- Urgence, 10, 11, 19, 27, 36, 50, 65, 68, 74, 82, 90, 91, 109, 111-113, 125, 134, 138, 141, 177, 180, 188, 199, 200, 218, 221, 255, 259, 279, 295, 297-299, 303, 304, 308, 310, 314, 316, 319
- VALLUY, Jérôme, 42
- VAN DAMME, Wim, 265
- VARIKAS, Eleni, 48
- VERDIRAME, Guglielmo, 76, 129, 130-132, 265
- Victime, 17, 23, 35, 44, 50, 51, 102, 107-110, 119, 120, 139, 140, 143, 152, 177, 179, 200, 201, 210, 222, 223, 232-234, 237, 239, 242, 246, 249-251, 253-257, 264, 270, 271, 289, 290-293, 295, 298, 299, 315, 316, 318, 322
- Ville
Nue, 162,
Camps-ville, 86, 109, 113, 199, 200, 217, 264, 319
- Quartiers, 47, 69, 72, 73, 86, 89, 118, 120, 136, 137, 161, 173, 239, 242
- Vincent de Paul, 24, 25
- Viol, 126, 127, 148, 155, 209, 245, 249, 251, 252
- Violence, 10, 11, 36-38, 40, 49, 53, 55, 58, 83, 84, 94, 100, 101, 104, 126, 127, 133, 136, 140, 142, 144, 179, 194, 201, 203, 210, 214, 216, 224, 225, 226, 233, 241, 242, 245, 250, 252, 277, 290, 291, 303, 304, 318
- Vulnérables, 9, 12, 14, 15, 110, 142, 152, 160, 171, 172, 178, 189, 209, 221, 222, 224-228, 232-234, 236, 237, 239, 270, 289, 290, 297-299, 315, 318
- Wacquant, Loïc, 33
- Wirth, Louis, 277
- Woomera, 11, 48, 274, 275
- Zambie
Maheba (camp), 16, 84, 87, 127, 176, 178-186, 188-190, 192, 193, 195, 196, 200, 221, 255-257, 264, 278

Table

Introduction. Des vulnérables aux indésirables	9
--	---

I

Un monde d'indésirables, un dispositif de camps

1. Réfugiés, déplacés, déboutés : itinéraire des sans-État...	23
2. L'encampement aujourd'hui. Un essai d'inventaire	59

II

La vie quotidienne dans les camps de réfugiés au xxie siècle

3. Un ethnologue dans les camps de réfugiés.....	99
4. L'exil, une interminable insomnie. Le camp, une exception ordinaire.....	111
5. Expériences de l'errance, des frontières et des camps. Libéria, Sierra Leone, Guinée.....	135
6. Survivre, revivre, partir, rester. La longue vie des réfugiés angolais en Zambie	175
7. Les camps-villes. La Somalie au Kenya	199
8. Au nom des réfugiés. Représentations et actions politiques dans les camps	221
9. Qui veut prendre la parole dans le camp ? Enquêtes sur le témoignage des réfugiés.....	241

III
Après les camps...

10. Si c'est une ville.....	265
11. Si c'est un monde.....	283
12. Si c'est un gouvernement.....	295
Conclusion	313
Remerciements	321
Liste des acronymes.....	323
Bibliographie	327
Index	341

Gérer les indésirables

Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire

DU MÊME AUTEUR

- Salvador de Bahia. Rome noire, ville métisse* (avec des photos de Christian Cravo), Autrement, 2005
- La Sagesse de l'ethnologue*, Paris, L'œil neuf, 2004
- Aux bords du monde, les réfugiés*, Flammarion, 2002
- Anthropologie du carnaval. La ville, la fête et l'Afrique à Bahia*, Parenthèses, 2000
- L'Invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Archives contemporaines, 1999
- Anthropologues en dangers. L'engagement sur le terrain* (dir.), Jean-Michel Place, 1997
- Commerce et Sociabilité. Les négociants soudanais du quartier zongo de Lomé (Togo)*, Orstom, 1983

Dans la collection « La Bibliothèque des savoirs »

Alberto Alesina, Edward L. Glaeser, *Combattre les inégalités et la pauvreté. Les États-Unis face à l'Europe*

Ulrich Beck, Edgar Grande, *Pour un empire européen*

Douwe Draaisma, *Pourquoi la vie passe plus vite à mesure qu'on vieillit*

Didier Fassin, Richard Rechtman, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*

Benoît de l'Estoile, *Le Goût des autres. De l'exposition coloniale aux arts premiers*

André Pichot, *Aux origines des théories raciales. De la Bible à Darwin*

Gérard Pommier, *Comment les neurosciences démontrent la psychanalyse*

Pierre-André Taguieff, *Le Sens du progrès. Une approche historique et philosophique*

Slavoj Žižek, *Fragile absolu. Pourquoi l'héritage chrétien vaut-il d'être défendu ?*

Composition et mise en page



CET OUVRAGE
A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR ROTO-PAGE
PAR L'IMPRIMERIE FLOCH
À MAYENNE EN OCTOBRE 2008

N° d'édition : L.01EHBNU0566.N001. N° d'impression : 72272.

Dépôt légal : novembre 2008.

Imprimé en France

Selon les chiffres officiels, cinquante millions de personnes dans le monde sont «victimes de déplacements forcés». Réfugiés, demandeurs d'asile, sinistrés, tolérés, déplacés internes..., les catégories d'exclus se multiplient, mais combien sont ignorées: retenus, déboutés, clandestins, expulsés... Face à ce drame, l'action humanitaire s'impose toujours plus comme la seule réponse possible. Sur le terrain, pourtant, le «dispositif» mis en place rappelle la logique totalitaire : permanence de la catastrophe, urgence sans fin, mise à l'écart des «indésirables», dispense de soins conditionnée par le contrôle, le filtrage, le confinement! Comment interpréter cette trouble intelligence entre la main qui soigne et la main qui frappe ?

Après sept années d'enquête dans les camps, principalement africains, l'auteur révèle leur «inquiétante ambiguïté» et souligne qu'il est impératif de prendre en compte les formes de contestations et de détournements qui transforment les camps, les mettent en tension, en font parfois des villes et permettent l'émergence de sujets politiques.

Une critique radicale des fondements, des contextes et des effets politiques de l'action humanitaire.

Michel Agier, anthropologue à l'*Institut de recherche pour le développement*, est directeur d'études à l'EHESS, où il dirige le Centre d'études africaines. Depuis 2004, il est membre du conseil d'administration de Médecins sans frontières. Il a notamment publié *Aux bords du monde, les réfugiés* (Flammarion, 2002) et *La Sagesse de l'ethnologue* (L'œil neuf, 2004).

«Six ans après *Aux bords du monde*, cet essai deviendra un classique. Explorateur passionné et infatigable des populations "inutiles" et par conséquent "indésirables", Michel Agier interroge ici leur avenir: comment peuvent-elles revenir dans la famille des humains, comment les ramener de la non-existence au monde social, du camp à la ville, de la vie intemporelle à l'Histoire, comment leur redonner une place sur la carte du monde, et les faire passer du statut de *rejet à celui de sujet?* Une lecture urgente et indispensable pour tous ceux qui réfléchissent aux actions à mener ou qui seront appelés à les mettre en œuvre.»

Zygmunt Bauman

Prix France : 23 €
ISBN : 978-2-0821-0566-8



Bibliothèque des savoirs

Flammarion